

Schéma départemental
DES SOLIDARITÉS
Pyrénées-Orientales



*Solidaire et Engagé
pour vous*



leDépartement66.fr

Sommaire

EDITO.....	7
LES CHIFFRES CLÉS DES SOLIDARITÉS DANS LES PYRÉNÉES-ORIENTALES	9
PARTIE 1	
LE SCHÉMA DES SOLIDARITÉS : UN CADRE OBLIGATOIRE PORTÉ PAR UNE CONCEPTION INNOVANTE.....	15
▪ Les schémas d'organisation sociale et médico-sociale : une obligation prévue par la loi	16
▪ Le choix du Département des Pyrénées-Orientales : un schéma unique et transversal des solidarités	16
LES POLITIQUES DE SOLIDARITÉS EN MOUVEMENT.....	20
▪ Le Département conforté par la Loi NOTRe	20
▪ Une nécessaire adaptation à l'évolution législative	21
LA PARTICIPATION ET L'INNOVATION, PRINCIPES FONDATEURS DU SCHÉMA	24
▪ Une triple approche des solidarités : transversale, thématique et territoriale	24
▪ Une co-construction avec les professionnels et les citoyens	26
PARTIE 2	
ANALYSE DU CONTEXTE ET DES BESOINS	29
DES DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIO-ÉCONOMIQUES MARQUÉES, DES BESOINS NOUVEAUX ÉMERGENTS	30
▪ Une croissance démographique soutenue qui devrait se poursuivre durant les dix prochaines années	30
▪ Un contexte socio-économique départemental dégradé	31
▪ Une population jeune en augmentation et des indicateurs de fragilité des familles.....	32
▪ Un vieillissement relativement marqué de la population.....	32
▪ Une forte proportion de bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé	33
▪ Une forte augmentation des enfants accompagnés dans le cadre de la protection de l'enfance	34

LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ET LE « VIVRE ENSEMBLE » AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS DES PROFESSIONNELS.....	35
▪ Une diversification et une plus grande souplesse des accompagnements, axe principal d'amélioration de la politique départementale selon les professionnels.....	35
▪ Une volonté des professionnels du Département de travailler plus étroitement avec les organismes de protection sociale.....	36
▪ La lutte contre la pauvreté et la précarité, le principal enjeu du schéma pour les professionnels du Département et les partenaires.....	37
SYNTHÈSE CARTOGRAPHIQUE DE L'ANALYSE DES BESOINS ET DU CONTEXTE	40
PARTIE 3	
LA STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE : ALLIER SOLIDARITÉS HUMAINES ET SOLIDARITÉS TERRITORIALES.....	49
LES CINQ ENGAGEMENTS DU DÉPARTEMENT.....	50
▪ Engagement n°1. Accueillir, informer et accompagner l'accès aux droits.....	51
▪ Engagement n°2. Lutter contre les inégalités et contre toutes les formes d'exclusion.....	56
▪ Engagement n°3. Innover dans l'offre d'accompagnement social et médico-social.....	61
▪ Engagement n°4. Produire du lien social par des politiques de solidarités nouvelles.....	66
▪ Engagement n°5. Promouvoir un développement social tenant compte des besoins des territoires.....	70
PARTIE 4	
LE PLAN D'ACTION 2018-2021.....	81
VOLET TRANSVERSAL	85
▪ Logement et insertion.....	85
▪ Culture et sport.....	93
▪ Santé et développement durable.....	97
▪ Promotion de la citoyenneté	101
VOLET THÉMATIQUE.....	107
▪ Accompagnement social et accès aux droits.....	107
▪ Enfance famille.....	117
▪ Personnes âgées, personnes handicapées	131
VOLET TERRITORIAL	147
▪ Agly	148
▪ Perpignan.....	152
▪ Tech.....	156
▪ Têt	160

ANNEXES.....	165
ÉTAT DES LIEUX PRÉALABLE À L'ÉLABORATION DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES SOLIDARITÉS 2017-2021	166
GLOSSAIRE.....	301
LA DÉMARCHE DE CONSULTATION CITOYENNE ET PROFESSIONNELLE	303
▪ Les contributions des usagers et des habitants.....	303
▪ Les contributions des groupes métiers.....	304
LE QUESTIONNAIRE ENVOYÉ AUX PROFESSIONNELS DU DÉPARTEMENT ET AUX PARTENAIRES.....	306
REMERCIEMENTS	313



Edito



Véritable feuille de route à l'échelle des Pyrénées-Orientales, le Schéma des solidarités 2018-2021 est le fruit d'une longue concertation. Pendant plusieurs mois, elle a réuni élus et professionnels du Département, partenaires institutionnels et acteurs locaux, ainsi que des usagers. En nous engageant dans cette démarche participative, nous avons pour objectif de construire une politique de solidarité réaliste, cohérente avec les attentes des habitants et des territoires.

Afin de répondre au mieux à leurs besoins, nous avons décidé d'élaborer un Schéma unique pour tous : familles, personnes âgées, personnes handicapées, publics en difficulté... Cette approche transversale favorise une prise en charge globale de la personne et de sa situation, pour lui proposer l'accompagnement le plus adapté.

Cette recherche de solutions nouvelles est pour nous, élus du Département, un des marqueurs forts de notre politique. Nous avons donc fait le choix d'un Schéma des solidarités innovant, qui favorise le développement social local. Celui-ci, une nouvelle forme d'« intelligence collective », permet de mobiliser nos forces vives et de fédérer les initiatives qui viendront enrichir et dynamiser nos territoires. Notre Schéma s'ouvre aussi à d'autres domaines d'intervention, qui contribuent à créer du lien social : la vie associative, la culture, les mobilités...

Partenarial, transversal, innovant, ce nouveau Schéma symbolise toutes les ambitions que le Département porte pour les solidarités dans les Pyrénées-Orientales. Malgré un contexte difficile, nous continuons en effet de nous battre pour maintenir une présence publique de qualité sur les territoires, pour accompagner les plus fragiles, pour lutter contre toutes les formes d'exclusion.

Inscrite sur le fronton de l'Hôtel du Département, aux côtés de notre devise nationale, la Solidarité est donc aujourd'hui plus que jamais au cœur des missions du Département.

Hermeline MALHERBE
*Présidente du Département
des Pyrénées-Orientales*



Les
**CHIFFRES CLÉS
DES SOLIDARITÉS**
dans les Pyrénées-Orientales



Solidaire et Engagé pour vous

Les Solidarités

LE TERRITOIRE



226 communes

Population totale :
479 421 habitants

16 470 demandeurs d'emplois
en fin de mois ayant eu une activité
réduite (**cat. B et C**)

39 420 demandeurs d'emplois
en fin de mois sans emploi (**cat. A**)
dont **52 % d'hommes** et
48 % de femmes /
57,5 % entre 25 et 50 ans

LE BUDGET DE LA COLLECTIVITÉ

633 M€

(dépenses investissement et
fonctionnement)

559 M€

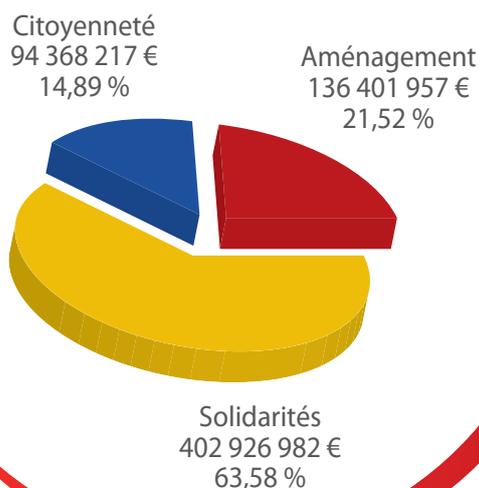
(recettes de fonctionnement soit
88,3 % des recettes totales)

30 M€ (recettes d'investissement
hors emprunt)

**LE BUDGET
2018**

LES PÉRIMÈTRES BUDGÉTAIRES DES POLITIQUES PUBLIQUES DÉPARTEMENTALES

(Dépenses de fonctionnement et d'investissement, frais de personnels compris)



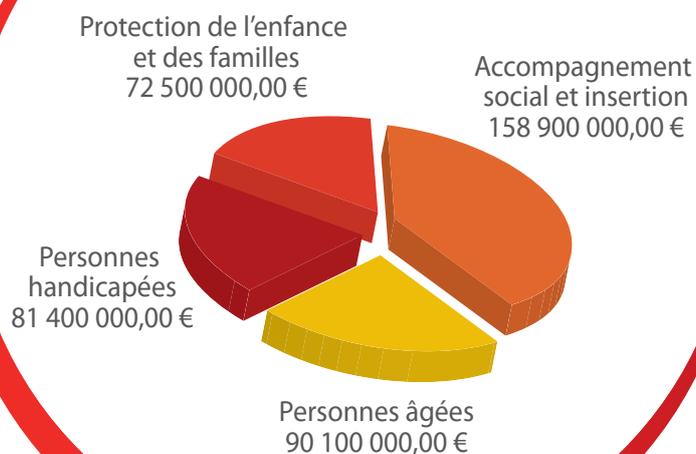
LE BUDGET DE LA DGA DES SOLIDARITÉS

320,2 M€
(investissement et fonctionnement, hors masse salariale)

62,19 %
réservés aux dépenses d'allocations (ACTP, PCH, APA, RSA)

LA RÉPARTITION DES POLITIQUES PUBLIQUES « SOLIDARITÉS » (EN M€)

(Dépenses de fonctionnement et d'investissement, frais de personnels compris)



1 318 personnes
(soit près de 50%
du personnel du
Conseil Départemental)
dont :

218 dans les directions
politiques publiques et
services transversaux

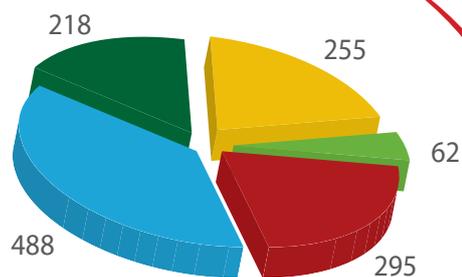
488 sur les territoires

Perpignan 220

Têt 102

Agly 57

Tech 109



- Directions – Services Transversaux
- Territoires
- IDEA
- MDPH
- Assistants familiaux

LES MOYENS HUMAINS

DIRECTIONS DES POLITIQUES PUBLIQUES SERVICES TRANSVERSAUX + TERRITOIRES

761 agents :
77 cadres
(en responsabilité d'une équipe)
326 sociaux et médico-sociaux
11 autres catégorie A
89 autres catégorie B
203 catégorie C
255 Assistants familiaux

SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX SUR LES TERRITOIRES

136 AS
14 CESF
47 éducateurs spécialisés
1 éducatrice de jeunes enfants
28 puéricultrices
24 infirmières
19 médecins
13 psychologues
11 sages-femmes

LES CHIFFRES (BP 2018)

ENFANCE FAMILLE

1 127 enfants
confiés au 31/12/2017

Aide Sociale à l'Enfance :
53 M€ dont
15,8 M€ pour l'Institut
Départemental de l'Enfance
et de l'Adolescence
(fonctionnement et
investissement)

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET ACCÈS AUX DROITS

20 023 foyers
inscrits au rSa

126,5 M€ pour l'allocation
2,6 M€ pour les crédits dédiés
à l'insertion
(fonctionnement)

PERSONNES ÂGÉES - PERSONNES HANDICAPÉES

12 075 allocataires de l'APA
513 allocataires de l'ACTP
1 835 bénéficiaires de la PCH

Dépendance des personnes âgées :
72,8 M€ dont **50,9 M€** pour l'APA

Dépendance des personnes
handicapées : **61,1 M€** dont
36,6 M€ pour le financement de
l'hébergement et **18 M€** pour
le versement de la PCH

ASSOCIATIONS À CARACTÈRE SOCIAL

190 associations
subventionnées pour
un montant total de
925 000 €

Territoire de Perpignan
74 697 personnes accueillies /
67 253 appels téléphoniques

Territoire de la Têt
18 731 personnes accueillies /
27 952 appels téléphoniques

Territoire du Tech
21 777 personnes accueillies /
65 054 appels téléphoniques

Territoire de l'Agly
11 533 personnes accueillies

DASAD (ancien dispensaire)
22 000 personnes accueillies

MDPH
11 519 personnes accueillies

FONDS SOCIAL EUROPÉEN

9,5 M€ d'enveloppe
(avec la réserve de
performance) dans le cadre
de la subvention globale
2014-2020

2018 :
900 000 € en recettes /
960 000 € en dépenses



Partie 1

LE SCHÉMA DES SOLIDARITÉS : UN CADRE OBLIGATOIRE PORTÉ PAR UNE CONCEPTION INNOVANTE



Solidaire et Engagé pour vous

Le nouveau schéma des solidarités 2018-2021 repose sur **trois principes fondateurs** :

- **La transversalité** tout d'abord, pour promouvoir une approche globale des solidarités ;
- **L'innovation** ensuite, pour renouveler les réponses apportées aux personnes sollicitant le cadre global des politiques sociales ;
- **Le partenariat** enfin, pour construire des politiques cohérentes autour d'objectifs partagés.

Ces trois principes clés ont guidé les réflexions des acteurs mobilisés tout au long de la démarche d'élaboration du nouveau schéma. Ce processus, de près d'un an, aura été conduit avec **une méthode innovante et participative**, en cohérence avec les principes d'action du Département dans le domaine des Solidarités.

Les schémas d'organisation sociale et médico-sociale : une obligation prévue par la loi

La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale positionne le Conseil Départemental comme **chef de file de l'action sociale et médico-sociale**. A ce titre, il est en charge d'élaborer, pour une période maximale de cinq ans, **un schéma d'organisation sociale et médico-sociale**.

L'article L.312-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) précise que : « Les schémas d'organisation sociale et médico-sociale [...] :

- *Apprécient la nature, le niveau et l'évolution des besoins sociaux et médico-sociaux de la population ;*
- *Dressent le bilan quantitatif et qualitatif de l'offre sociale et médico-sociale existante ;*
- *Déterminent les perspectives et les objectifs de développement de l'offre sociale et médico-sociale et, notamment, ceux nécessitant des interventions sous forme de création, transformation ou suppression d'établissements et services [...] ;*
- *Précisent le cadre de la coopération et de la coordination entre les établissements et services [...] ;*
- *Définissent les critères d'évaluation des actions mises en œuvre dans le cadre des schémas. »*

Les conseils départementaux sont ainsi compétents pour élaborer les schémas d'organisation sociale et médico-sociale dans le domaine des personnes handicapées ou en perte d'autonomie, ainsi que dans le champ la prise en charge des mineurs en difficulté.

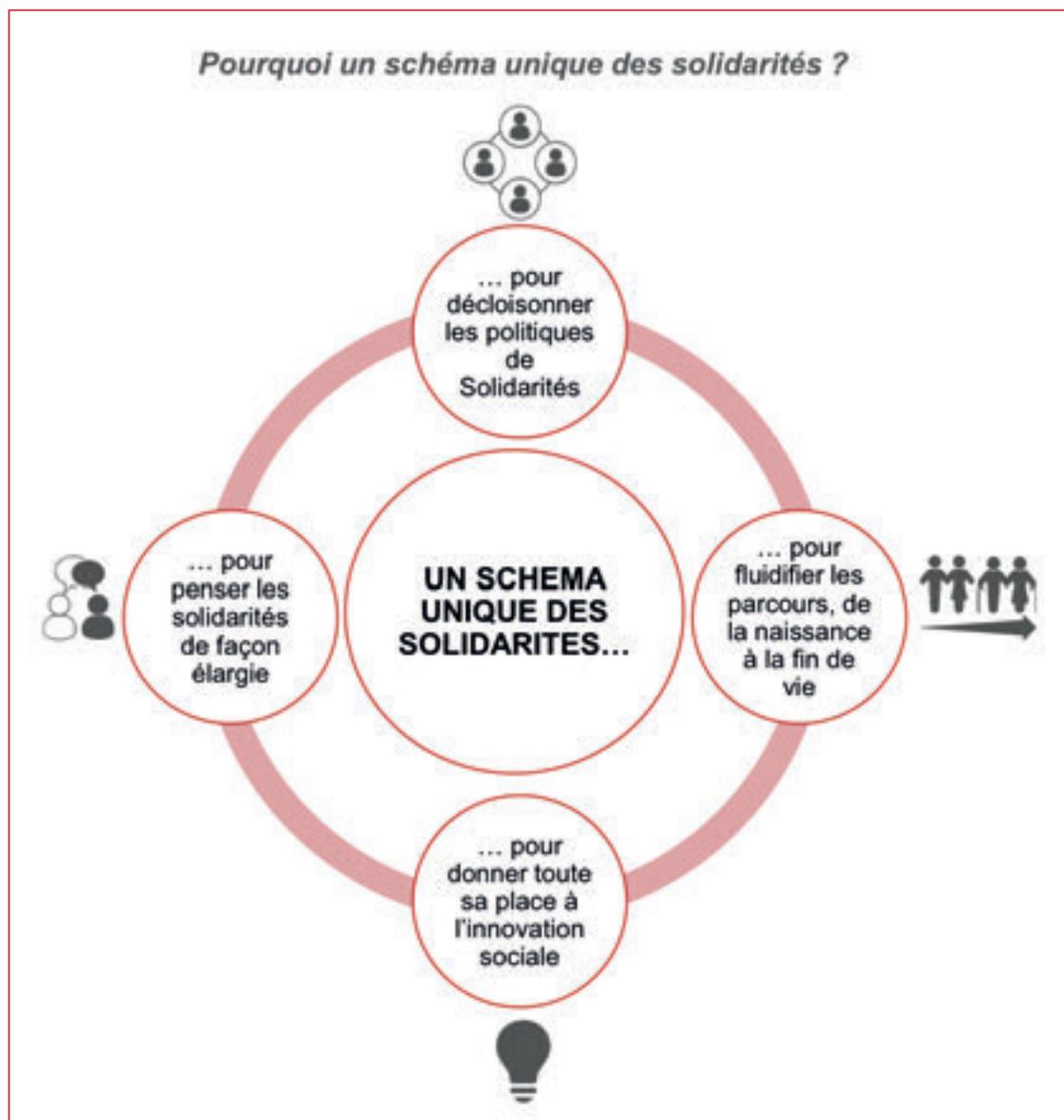
Le choix du Département des Pyrénées-Orientales : un schéma unique et transversal des solidarités

Dès 2011, le Département des Pyrénées-Orientales a fait le choix de **penser de façon globale les politiques d'action sociale** en adoptant son premier schéma unique des solidarités pour la période 2011-2016.

Alors que les schémas sont traditionnellement élaborés par type de public (personnes âgées, personnes handicapées, enfants et famille), le Département des Pyrénées-Orientales a en effet préféré **rompre avec cette approche sectorielle** qui ne facilite pas toujours l'accompagnement des publics dont les problématiques se situent à la croisée des différentes politiques (à l'image des personnes handicapées vieillissantes ou des enfants en situation de handicap confiés à l'Aide sociale à l'enfance par exemple).

Ainsi, la construction d'un schéma unique des solidarités constitue aussi **une véritable opportunité pour** :

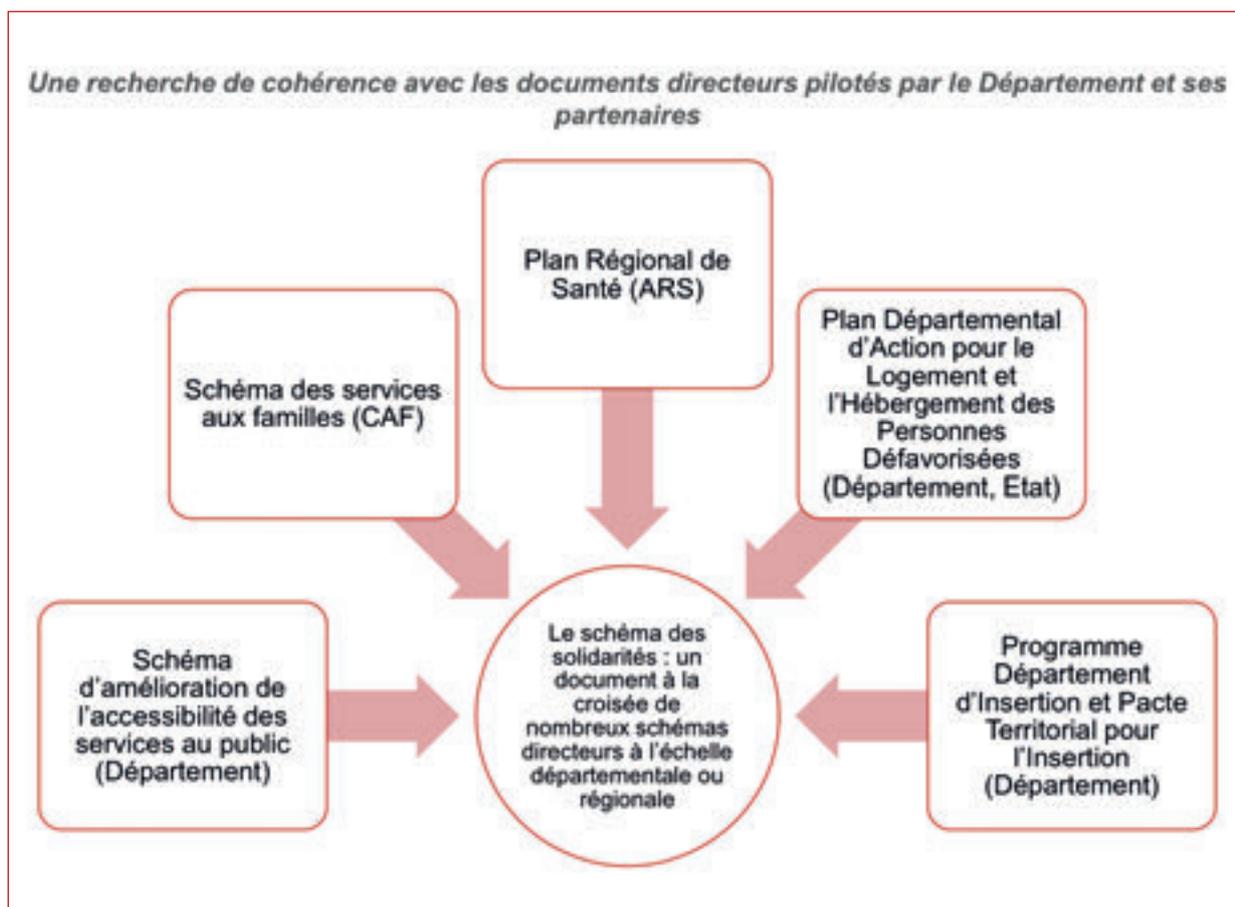
- **Prendre en compte la personne dans sa globalité**, en dépassant les approches par dispositif ou par public venant segmenter les accompagnements ;
- **Proposer des parcours plus cohérents à chacun**, de la naissance à la fin de vie, en limitant les ruptures liées aux cloisonnements entre acteurs et dispositifs ;
- **Construire des réponses nouvelles**, en mobilisant et en créant des synergies entre les politiques publiques ;
- **Penser les solidarités de façon globale** et intégrer à la réflexion la culture, le sport, la citoyenneté (...) comme de véritables vecteurs du développement social.



Ainsi, tout en tenant compte des spécificités de chaque public, le Département des Pyrénées-Orientales souhaite développer **une approche transversale des solidarités** et donner toute sa place **à l'innovation sociale**.

A l'instar du précédent, le nouveau schéma couvre l'ensemble des domaines d'intervention du Département dans le champ des solidarités : accompagnement social et accès aux droits, politiques en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, prévention et protection de l'enfance. Il s'articule également étroitement avec le Plan Départemental d'Insertion (PDI), le Pacte Territorial pour l'Insertion (PTI) et le Programme Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) élaboré conjointement avec l'Etat.

Plus généralement, les travaux d'élaboration du nouveau schéma des Solidarités ont permis de s'assurer de **sa cohérence et de sa complémentarité avec les autres documents directeurs pilotés par le Département et/ou ses partenaires** : Schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public, Schéma des services aux familles, Plan Régional de Santé, Plan de lutte contre la pauvreté,...





Zoom sur...

le schéma des solidarités 2011-2016

Le schéma des solidarités 2011-2016 reposait sur plusieurs grands principes :

- **La simplification**, pour faciliter l'accès aux droits pour les personnes mais également pour permettre aux professionnels de gagner du temps et de se consacrer à leur cœur de métier.
- **La proximité et la logique territoriale**, en assurant la présence des équipements sociaux sur l'ensemble du territoire et en faisant des solidarités un outil au service de la dynamisation de territoires.
- **Le partenariat**, la coopération entre les acteurs de l'action sociale et médico-sociale étant bien souvent indispensable pour répondre de façon satisfaisante aux besoins des usagers.
- **La subsidiarité**, en soutenant les solidarités familiales et en encourageant la participation des personnes concernées à la construction des réponses (« faire avec » plutôt que « faire à la place de »).
- **L'innovation et la qualité**, en recherchant dans un contexte budgétaire très contraint des solutions nouvelles.

C'est dans un contexte législatif et réglementaire particulièrement dynamique que le précédent schéma s'est mis en œuvre, avec le vote de plusieurs lois impactant directement les Départements (loi NOTRe, loi d'adaptation de la société au vieillissement,...).

Au final près de **80 % des actions du précédent schéma ont été mises en œuvre dans les différents domaines d'action du Département :**

- dans le champ de l'accompagnement social et de l'accès aux droits. Ex. La mise en place du Bus des Solidarités pour renforcer la couverture territoriale des services sociaux et médico-sociaux
- dans le champ de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées. Ex. L'ouverture de CLIC¹ pour informer les seniors et les orienter, le développement de MAIA² pour mieux coordonner les professionnels autour des besoins des personnes âgées.
- dans le champ de l'enfance et de la famille Ex. la mise en place de l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance (ODPE).
- dans le champ du logement. Ex. création d'un lieu unique d'information et d'appui technique sur le logement (ADIL66).
- dans le champ de l'insertion. Ex. signature d'une convention d'accompagnement global entre le Département et Pôle emploi

1 Centres Locaux d'Information et de Coordination

2 Méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie

Les Politiques de Solidarités en mouvement

Le Département conforté par la Loi NOTRe

Promulguée le 7 août 2015, la loi NOTRe³ instaure une nouvelle organisation territoriale de la République en supprimant la clause générale de compétences pour les Départements et les Régions, dont les missions sont donc désormais définies par la loi.

Le rôle du département en matière de solidarité sociale et territoriale est conforté : la loi NOTRe réaffirme en effet que le conseil départemental demeure la **collectivité compétente pour promouvoir les solidarités et la cohésion territoriale**.



Le Code général des collectivités territoriales (CGCT) précise ainsi désormais que le conseil départemental « est compétent pour mettre en œuvre toute aide ou action relative à la prévention ou à la prise en charge des situations de fragilité, au développement social, à l'accueil des jeunes enfants et à l'autonomie des personnes. Il est également compétent pour faciliter l'accès aux droits et aux services des publics dont il a la charge. »

La loi NOTRe confie en outre au département la responsabilité d'élaborer, conjointement avec l'État, un **schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public**, visant à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité. Dans le respect de ce schéma, pourront être implantées les **Maisons de Services Au Public (MSAP)** également créées par la loi NOTRe.

³ Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République



Zoom sur...



le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public

Les schémas départementaux d'accessibilité des services aux publics prévus par la loi NOTRe doivent permettre d'améliorer le maillage territorial en services publics de proximité. Ils doivent aboutir à la définition d'un plan d'action privilégiant les coopérations et les mutualisations entre acteurs et entre territoires, pour répondre aux déséquilibres repérés entre l'offre de services et les besoins des habitants.

Le Département des Pyrénées-Orientales a adopté conjointement avec le Préfet **un schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public pour la période 2017-2023**. Sept types de services sont inclus dans la réflexion : les transports, le numérique, les services courants au public, les services de santé, les services sociaux, l'aide à l'emploi, la jeunesse et la culture.

Les travaux menés en association avec les EPCI ont permis d'aboutir à la définition d'une stratégie partagée entre les acteurs du département autour de cinq axes :

- **Améliorer l'accès aux services au public pour ceux qui en sont les plus éloignés**, en adaptant et en améliorant l'offre de mobilité mais également par une meilleure couverture numérique et téléphonique ;
- **Renforcer l'offre de santé et optimiser sa territorialisation**, *via* une stratégie d'attractivité territoriale auprès des professionnels de santé et le soutien aux initiatives de réseaux de pôles de santé ;
- **Maintenir les services du quotidien et anticiper les risques de déficit de services**, grâce au maintien du tissu des commerces et services de proximité et par la revitalisation des bourgs centres ;
- **Renforcer la cohésion sociale en facilitant l'accès aux services publics et aux services sociaux**, en accompagnant l'évolution des modes d'accès aux droits et aux services des opérateurs sociaux et en mettant en place un réseau de premier accueil social inconditionnel de proximité ;
- **Soutenir les services au public pour améliorer le cadre de vie et l'attractivité du territoire** : vie associative, intergénérationnelle, solidaire...

C'est donc en articulation étroite avec les réflexions du schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public que le schéma des solidarités 2018-2021 a été construit.

Une nécessaire adaptation à l'évolution législative

Parallèlement, la période récente a été marquée **par l'adoption de plusieurs textes de loi impactant spécifiquement certains champs d'action du département dans le domaine des solidarités** :

> **La loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV) du 30 décembre 2015**

La loi relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement, dite ASV, réforme l'action du département dans le domaine de l'autonomie des personnes âgées. Son ambition est de répondre aux conséquences du vieillissement de la population en anticipant les premiers facteurs de risque de la perte d'autonomie, en adaptant les politiques publiques au vieillissement et en améliorant la prise en charge des personnes en perte d'autonomie.

Parmi ses principales dispositions :

- l'instauration d'une conférence des financeurs pour prévenir la perte d'autonomie ;
- la création d'un Comité Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) pour garantir la participation des personnes âgées et des personnes en situation de handicap à construction des politiques de l'autonomie ;
- la reconnaissance d'un « droit au répit » pour les proches aidants de personnes âgées ;
- ou encore l'augmentation des plafonds de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), une diminution du reste à charge pour les personnes âgées et la fin du reste à charge pour les bénéficiaires de l'aide sociale.

> La loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016

La loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé s'articule autour de trois grands axes que sont **le renforcement de la prévention, la réorganisation des soins de proximité à partir du médecin généraliste et le développement des droits des patients.**

Elle se donne en particulier pour objectif de recentrer le système de santé sur les soins de proximité et d'engager « un virage ambulatoire ». Le développement d'une médecine de proximité, le renforcement de l'accès aux soins avec la mise en place du tiers payant chez le médecin ou encore la mise en place du dossier médical partagé sont autant de dispositions législatives introduites dans cette perspective et qui impactent pour certaines le secteur médico-social.

L'article 89 de la loi pose, par ailleurs, **le cadre juridique du dispositif « Une Réponse Accompagnée Pour Tous »**, issu des préconisations du rapport *Zéro sans solution* remis au gouvernement par Denis Piveteau en juin 2014. La Réponse Accompagnée Pour Tous doit permettre de faciliter l'accueil durable des personnes en situation de handicap exposées à un risque de rupture de prise en charge.

Le Département a été pionnier dans sa mise en œuvre tout comme ce fut le cas, dans une logique de simplification, pour la Carte Mobilité Inclusion (CMI) pour les personnes handicapées.

> La loi relative à la protection de l'enfant du 14 mars 2016

La loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant rénove le cadre d'exercice des missions de protection de l'enfance, en replaçant l'enfant au centre du dispositif. La loi remplit deux objectifs principaux :

- **Mieux prendre en compte les besoins de l'enfant** en appréhendant sa situation de façon globale et dans une logique de parcours ;
- **Améliorer la gouvernance nationale et locale** de la protection de l'enfance.

Plusieurs dispositions clés peuvent être citées :

- Signature d'un protocole avec les différents acteurs amenés à mettre en place des actions de prévention en direction de l'enfant et de sa famille ;
- Mise en place d'un médecin départemental référent au sein de l'aide sociale à l'enfance ;
- Réécriture de l'article du code de l'action sociale et des familles relatif au Projet Pour l'Enfant (PPE) afin d'en faire un véritable instrument au service de l'intérêt supérieur du mineur ;
- Adaptation des statuts ;
- Possibilité pour l'ASE de confier l'enfant à un tiers bénévole de façon durable ;



Zoom sur...

les mutations du travail social



Au-delà des réformes législatives, le nouveau schéma des solidarités s'inscrit dans **un contexte de mutations profondes du travail social que les Etats Généraux du Travail Social lancés en 2013 à l'échelle nationale ont largement mis en évidence** : intensification des tâches en lien avec la massification des problématiques économiques et sociales ; segmentation des accompagnements et développement du travail administratif générés par l'empilement des dispositifs ; remise en question des modes d'intervention du travail social traditionnellement basés sur l'accompagnement individuel...

En réponse à ces enjeux, **le Plan d'Action Interministériel en faveur du travail social et du développement social** (présenté en conseil des ministres le 21 octobre 2015) prévoit plusieurs mesures pour simplifier l'accès aux droits des personnes, mieux coordonner les politiques sociales et mieux reconnaître et valoriser les travailleurs sociaux. Parmi ces mesures :

- l'organisation d'un « **premier accueil social inconditionnel de proximité** » par les Départements ;
- la création de « **référents de parcours** » en mesure de coordonner les réponses à apporter aux situations les plus complexes (expérimentation dans 4 Départements de manière à identifier des bonnes pratiques et/ou faire évoluer le cadre réglementaire) ;
- la participation des personnes accompagnées à la conception et au suivi des politiques pour s'adapter à leurs attentes et poursuivre « **le choc de simplification des démarches et du langage administratif** ».
- **la valorisation des métiers du social dans la fonction publique** (avec notamment l'élévation au niveau licence des diplômés du travail social) et la modernisation de l'appareil de formation.

Le plan d'action organise enfin **le déploiement de politiques de développement social** sous l'impulsion des Départements. Au-delà des actions individuelles ou même collectives destinées à favoriser l'autonomie des personnes et sur lesquelles se fonde le travail social, les acteurs sont invités « à agir sur l'environnement général afin qu'il devienne plus « inclusif » et porteur de solidarités de proximité » en mobilisant les forces vives des territoires : habitants, associations, élus, etc.

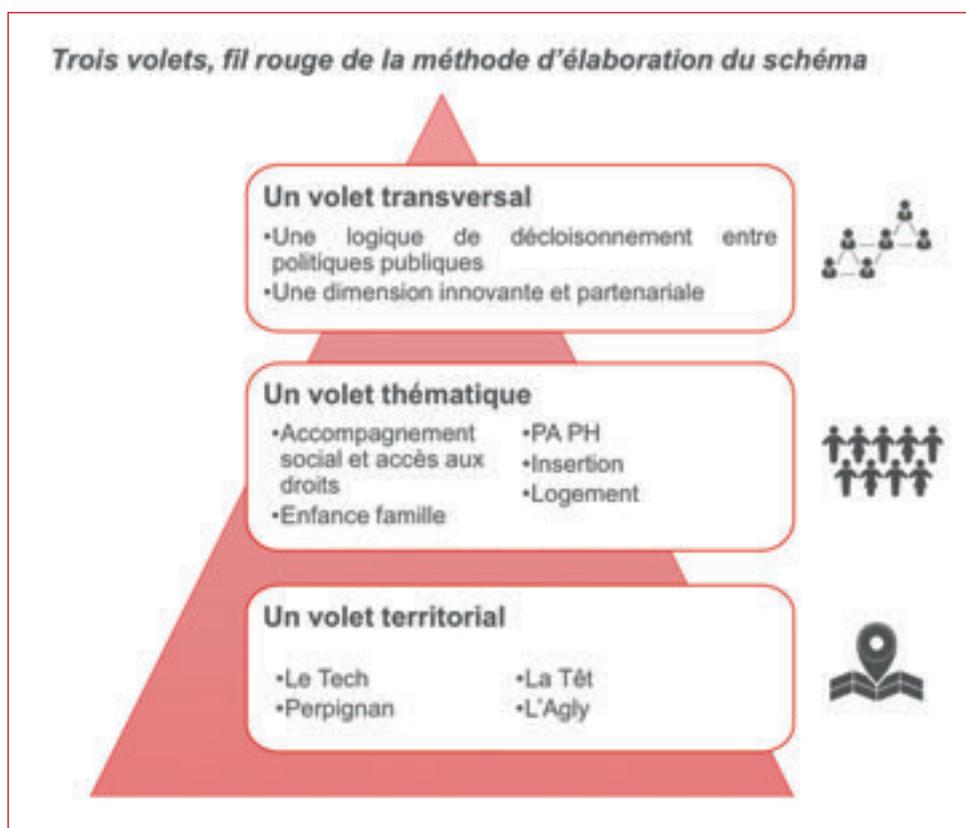
Le **schéma des solidarités 2018-2021 s'inscrit en grande cohérence avec ces différentes mesures**. Il place en effet au cœur de ces objectifs la simplification de l'accès aux droits pour les personnes et la promotion d'un développement social prenant appui sur les territoires. A cet égard, l'émergence de nouvelles postures et l'accompagnement de l'évolution des pratiques professionnelles constituent l'un des défis du nouveau schéma.

La participation et l'innovation, principes fondateurs du schéma

Une triple approche des solidarités : transversale, thématique et territoriale

La construction du nouveau schéma des solidarités s'est appuyée sur **une méthodologie résolument innovante**, reposant sur une démarche en trois volets :

- **Un volet transversal**, en cohérence avec la volonté du Département de décloisonner les politiques publiques ;
- **Un volet thématique**, afin de tenir compte des problématiques propres à chaque public ;
- **Un volet territorial**, afin de promouvoir un développement social tenant compte des spécificités locales.



> 1^{er} volet : une démarche transversale pour décloisonner les politiques publiques et construire des réponses innovantes

C'est tout d'abord dans **une logique de transversalité et d'ouverture** qu'ont été conduits les travaux d'élaboration du schéma :

- **Transversalité entre l'ensemble des politiques de solidarités portées par le Département**, afin de penser dans leur globalité les personnes et les dispositifs d'action sociale ;
- **Ouverture à tous les acteurs intervenant dans des domaines connexes à celui de l'action sociale et qui contribuent à produire du lien social et des solidarités** sur les territoires : la culture, le sport, la vie associative, les mobilités, l'insertion professionnelle, la jeunesse, etc.

En construisant des connexions entre ces politiques habituellement pensées de façon cloisonnée, **ce sont des réponses nouvelles et innovantes qu'il s'agissait de faire émerger.**

Aussi, les travaux d'élaboration du schéma se sont appuyés sur l'organisation de temps de travail réunissant l'ensemble des directions intervenant dans le champ de l'action sociale :

- Direction Enfance-Famille
- Direction Personnes Âgées – Personnes Handicapées
- Direction de l'Accompagnement Social et de l'Accès aux Droits
- Institut Départemental de l'Enfance et de l'Adolescence (IDEA)
- Directions des Maisons Sociales de Proximité : L'Agly, Perpignan, Le Tech et La Têt.

Ce sont également les directions ou missions départementales intervenant dans des domaines complémentaires à celui de l'action sociale qui ont été associées aux travaux :

- Direction de la Culture, du Patrimoine et de la Catalanité
- Direction des Archives et de l'Archéologie
- Direction Éducation, Jeunesse et Sport
- Direction Transversale des Associations
- Direction Transversale de l'Insertion Professionnelle et de l'Économie Locale
- Direction Infrastructures et Déplacements
- Direction Ingénierie Territoriale et Relations aux Communes
- Direction des Systèmes d'Information
- Missions départementales : « MISTM-Développement Durable », « Égalités », « Politiques Contractuelles et Institutionnelles », « Transfrontalier – Europe – innovation ».

> 2^e volet : une démarche thématique pour tenir compte de la spécificité des publics et des dispositifs

La volonté de décloisonner les politiques publiques ne doit pas faire oublier **la spécificité des différents publics et les enjeux propres à chacune des politiques publiques.**

Aussi, la démarche d'élaboration du schéma s'est appuyée sur **la constitution de cinq commissions de travail thématiques**, chacune présidée par un(e) élu(e) du département et composée de façon partenariale (partenaires institutionnels et associatifs, professionnels du Département) :

- Une commission Accès aux Droits et Accompagnement social
- Une commission Enfance Famille
- Une commission Personnes Agées
- Une commission Personnes Handicapées
- Une commission Insertion et Logement

Les travaux de chacune de ces commissions ont permis d'**identifier les problématiques spécifiques à chaque secteur** et de **construire des réponses adaptées en réponse aux enjeux identifiés.**

> 3^e volet : une démarche territorialisée pour impulser une démarche de développement social local

Enfin, le schéma 2018-2021 entend impulser une démarche de développement social prenant appui sur les territoires. C'est pourquoi **quatre instances territoriales ont été constituées** dans le cadre de l'élaboration du schéma, sur la base du découpage géographique des territoires des Maisons sociales de proximité (MSP) du département :

- Le territoire de l'Agly
- Le territoire de Perpignan
- Le territoire du Tech
- Le territoire de la Têt

Ces instances composées des élus, des professionnels et des partenaires de chaque territoire ont permis d'**identifier les enjeux propres à chaque territoire** et de **proposer des solutions tenant compte des ressources et des dynamiques locales**.

Une co-construction avec les professionnels et les citoyens

Le parti pris de la méthode d'élaboration du schéma a également été celui de la participation. Les professionnels du département, les partenaires institutionnels et opérationnels ont été associés étroitement à la démarche et aux différentes étapes du projet.



Zoom sur...

les différentes étapes de l'élaboration du schéma 2018-2021



Différents modes de participation ont ainsi été déployés :

- **Une enquête à l'ensemble des professionnels du Département et aux partenaires** permettant de recueillir les attentes de chacun vis-à-vis du schéma des solidarités et faire émerger des priorités pour les années à venir ;
- **Des réunions de travail pluri-professionnelles et pluri-institutionnelles** : cinq commissions thématiques et quatre réunions territoriales réunies chacune à deux reprises, des groupes de travail ciblés sur des thématiques spécifiques, etc.
- **La contribution des groupes métiers** pour permettre aux professionnels du Département de construire des propositions pour le schéma : recueil des contributions des médecins, des infirmiers, des puéricultrices, des assistants socio-éducatifs, des assistants de service social, des conseillers d'insertion, des sages-femmes, des coordinateurs techniques, des psychologues, de l'éducatrice de jeunes enfants.

C'est également **une démarche de participation citoyenne** qu'il s'agissait de conduire, en invitant les habitants et usagers des politiques de solidarités à s'exprimer sur les politiques d'action sociale et sur leurs attentes pour les prochaines années.

Plusieurs instances ont ainsi été associées à la démarche :

- Le comité des usagers de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)
- Le comité des jeunes de l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance (ODPE),
- Le groupe les « Portes-voies » porté par le Secours Populaire et ATD Quart-Monde



Zoom sur...

les temps forts de l'élaboration du schéma

700 répondants à l'enquête diffusée par le Département au lancement des travaux d'élaboration du schéma en juillet 2017, dont 450 agents du Département et 250 partenaires.

90 partenaires mobilisés lors des 5 commissions thématiques réunies entre juillet et décembre 2017 : partenaires institutionnels, associations, bailleurs sociaux, représentants d'établissements sociaux et médico-sociaux, le défenseur des droits, centres de formation, acteurs de l'insertion, Maisons des Services aux Publics (MSAP), centres hospitaliers ...

Plus de 300 personnes ayant participé aux 4 instances territoriales réunies en octobre et novembre 2017 : 60 personnes présentes pour le territoire de l'Agly, 90 acteurs à Perpignan, 90 personnes dans le Tech et 80 personnes présentes pour le territoire de la Têt.

Près de 200 professionnels du Département mobilisés dans le cadre des 10 groupes métiers chargés de construire des propositions pour le schéma : médecins, infirmiers, puéricultrices, assistants socio-éducatifs, assistants de service social, conseillers d'insertion, sages-femmes, coordinateurs techniques, psychologues et l'éducatrice de jeunes enfants.

50 personnes accompagnées ou leurs représentants ayant participé aux différentes instances consultées : comité des usagers de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), comité des jeunes de l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance (ODPE), groupe les « Portes-voies » portés par le Secours Populaire et ATD quart-monde, le Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA).



Partie 2

ANALYSE DU CONTEXTE ET DES BESOINS



Solidaire et Engagé pour vous

Des dynamiques démographiques et socio-économiques marquées, des besoins nouveaux émergents



Le Département des Pyrénées-Orientales a confié au **CREAI** et à **l'Observatoire Régional de la Santé (ORS) Languedoc-Roussillon** la réalisation d'un état des lieux des dynamiques démographiques et socio-économiques du territoire.

Ce regard statistique sur le territoire des Pyrénées Orientales a servi de base à la réalisation du diagnostic du schéma et à la détermination des priorités départementales pour les années à venir. Les principaux enseignements et les chiffres clés de cet état des lieux sont restitués ci-dessous.



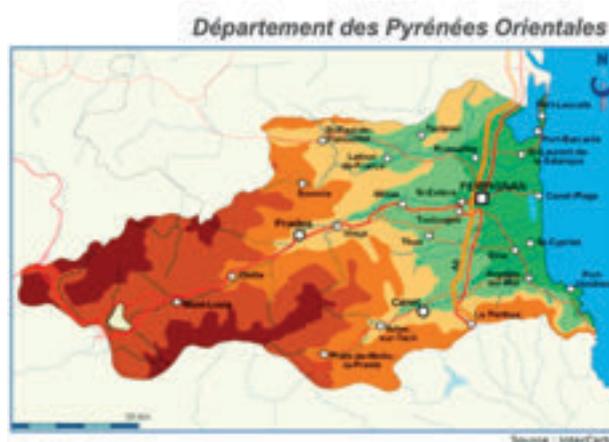
Chiffres clés

- **Près de 4 400 nouveaux habitants chaque année**, soit une augmentation de la population de **0,9 %** par an en moyenne entre 2008 et 2013 (contre 0,4% au niveau national)
- **+ 7,8 % habitants à horizon 2027**, selon les projections démographiques de l'INSEE, avec un accroissement plus élevé pour les personnes âgées de 60 ans et plus
- **140 000 habitants âgés de 60 ans et plus en 2013**, représentant 30 % de la population du département
- **21 181 € de revenu net fiscal** en moyenne en 2013 contre 25 981€ au niveau national
- **32 % de familles monoparentales** parmi les familles avec enfant(s) du département, dont plus de la moitié vit au-dessous du seuil de pauvreté
90 000 personnes sous le seuil de pauvreté sur les 479 habitants du Département

Une croissance démographique soutenue qui devrait se poursuivre durant les dix prochaines années

Les Pyrénées-Orientales comptent **un peu plus de 478 980 habitants fin 2017**. Plus des deux cinquièmes de la population est concentrée dans le territoire de Perpignan avec une densité de population qui dépasse 860 habitants au km² (contre 42 pour la Têt)

Le département a connu **une croissance démographique de 0,9% par an en moyenne entre 2008 et 2013** soit près de 4 400 nouveaux habitants chaque année.



La population des Pyrénées-Orientales augmente ainsi près de deux fois plus vite qu'au niveau métropolitain.

Les projections démographiques montrent que dans les années à venir **le nombre d'habitants ne va cesser d'augmenter**. La croissance de la population est en effet estimée à 7,8 % à horizon 2027, avec **un accroissement plus élevé pour les personnes âgées de 60 ans et plus** (+ 19,4 % entre 2017 et 2027).

Projections de population à l'horizon 2017, 2022 et 2027

Effectifs (arrondis à la dizaine près)	2017	2022		2027	
	Nombre	Nombre	Evol/2017	Nombre	Evol/2017
Moins de 20 ans	104 910	106 670	+ 1,7 %	108 460	+ 3,4 %
20-59 ans	223 090	226 400	+ 1,5 %	227 390	+ 1,9 %
PYRENEES-ORIENTALES					
60 ans et plus	150 980	164 910	+ 9,2 %	180 330	+ 19,4 %
Total tous âges	478 980	497 980	+ 4,0 %	516 180	+ 7,8 %

Source : Insee – Projections de population OMPHAE - Scénario central - 2017
Exploitation : CREAL-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Un contexte socio-économique départemental dégradé

Le **revenu net fiscal moyen des foyers dans les Pyrénées-Orientales en 2013 est inférieur de près de 20 % à celui enregistré en métropole** : il s'élève à 21 181€ contre 25 981€ au niveau national. Les disparités entre territoires sont fortes : le revenu net fiscal moyen des foyers dans le Tech est près de 2 800 € supérieur à celui observé dans l'Agly. En corollaire, la part des foyers fiscaux non imposés sur le revenu en 2013 est plus élevée dans les Pyrénées-Orientales qu'au niveau national.

Revenu fiscal moyen et part des foyers non imposés 2013

	Agly	Perpignan	Tech	Têt	Pyrénées-Orientales	Nouvelle grande région	France métrop.
Revenu net fiscal moyen (€)	19 930	20 736	22 715	20 905	21 181	23 101	25 981
Part des foyers non imposés sur les revenus (%)	63,2	60,9	58,2	61,9	60,7	56,8	51,4

Source : Ministère des Finances et des Comptes publics - DGFiP, 2013
Exploitation : CREAL-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

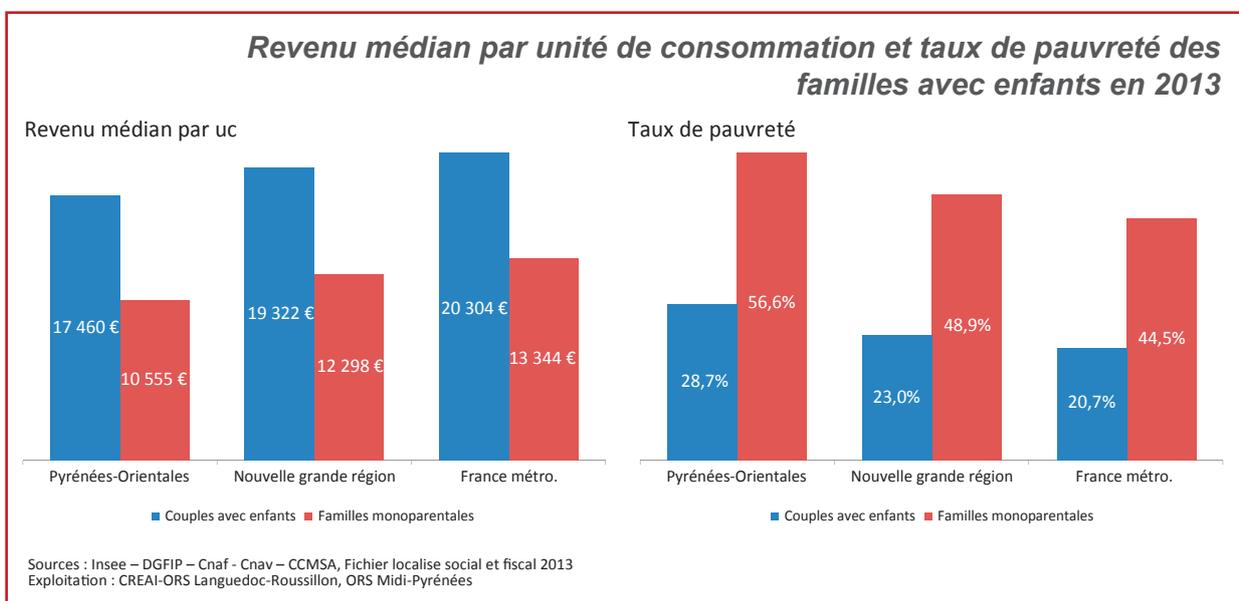
49,9 % des personnes de 15 ans ou plus sont des actifs dans les Pyrénées-Orientales, c'est-à-dire qu'ils exercent une activité professionnelle ou qu'ils sont à la recherche d'un emploi. Ce taux est inférieur de 8 points à celui observé en métropole. Près d'un actif sur trois ayant un emploi dans les Pyrénées-Orientales est par ailleurs un employé.

Enfin, **45 % des ménages sont allocataires de la CAF ou de la MSA**, une proportion supérieure à celle observée en métropole. Surtout, pour deux ménages sur cinq, au moins la moitié des revenus est constituée de prestations sociales versées par la CAF ou la MSA. Pour un quart des ménages, il s'agit de la totalité des revenus. **Près d'un quart des ménages n'ont donc pour seuls revenus que les allocations sociales.**

Une population jeune en augmentation et des indicateurs de fragilité des familles

Le département compte **un peu plus de 109 000 jeunes âgés de moins de 20 ans** en 2013, représentant 23,6 % de la population totale. Plus des deux cinquièmes de ces jeunes sont concentrés dans le territoire de Perpignan regroupant 44,9 % des 0 à 20 ans. La population des jeunes de moins de 20 ans devrait augmenter de 3,6 % entre 2017 et 2027, soit **un accroissement de près de 4 000 jeunes projeté d'ici dix ans**. Cette augmentation devrait se faire de façon différenciée selon les territoires, avec une progression plus marquée dans le territoire de l'Agly (+ 7,3 %).

Une forte proportion de la population jeune vit au sein d'une famille monoparentale. Au 1^{er} janvier 2013, **32 % des familles avec enfants sont monoparentales** (soit près de 20 000 familles) contre 25 % à l'échelle régionale et 23 % au niveau national. **Sur le territoire de Perpignan, cette proportion atteint près de quatre familles sur dix (37 %)**. Ces familles connaissent plus fréquemment que les autres des situations de pauvreté. A titre d'illustration, le revenu médian des familles monoparentales est de 10 555€ dans les Pyrénées-Orientales (cf. graphiques ci-dessous).



Un vieillissement relativement marqué de la population

Avec un peu plus de 140 000 habitants âgés **de 60 ans et plus en 2013, représentant 30 % de la population**, le département des Pyrénées-Orientales est bien plus marqué par le vieillissement de sa population que la nouvelle grande région (27%) et la France métropolitaine (24%).

Un accroissement de près de 29 400 personnes âgées de 60 ans et plus est ainsi projeté d'ici dix ans dans le département (+ 19 %). Cet accroissement serait plus élevé pour la génération du « baby-boom » (+ 39 %) qui aura en 2027 entre 75 et 84 ans. La croissance de la population des 85 ans et plus est quant à elle estimée à 11 % d'ici 10 ans (cf. tableau ci-après).

Projections de la population âgée de 60 ans et plus dans le département des Pyrénées-Orientales à l'horizon de 2022 et 2027

Effectifs (arrondis à la dizaine près)	2017	2022		2027	
	Nombre	Nombre	Evo/2017	Nombre	Evo/2017
60-74 ans	93 810	102 580	+ 9,3 %	106 540	+ 13,6 %
Département des Pyrénées-Orientales	36 990	40 290	+ 8,9 %	51 380	+ 38,9 %
75 ans et plus	20 180	22 030	+ 9,2 %	22 400	+ 11,0 %
60 ans et plus	150 980	164 900	+ 9,2 %	180 320	+ 19,4 %

Source : Insee - Projections de population OMPHAE - Scénario central - 2017
Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

97 % des personnes âgées de 60 ans et plus vivent à domicile, en logement ordinaire, dans les Pyrénées-Orientales.

Parmi ces personnes, **8 100 bénéficient de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile**. On observe une augmentation constante depuis 2013 du nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile, à raison de 1 % en moyenne par an entre 2013 et 2016 (cf. graphique ci-dessous).



Un bénéficiaire de l'APA à domicile sur cinq (18 %) est en situation de forte dépendance (GIR 1 ou 2), une proportion quasiment équivalente à celle observée au niveau national (19 %).

Une forte proportion de bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé

Près de **1 650 enfants âgés de moins de 20 ans sont couverts par l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH)** dans les Pyrénées-Orientales soit 1,6 % des habitants du département âgés de moins de 20 ans. Ce taux est proche de la valeur métropolitaine.

Avec 10 500 bénéficiaires, **le taux d'allocataires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) est en revanche supérieur à celui observé au niveau national**. La majorité de ces allocataires est âgée de plus de 50 ans (3 538 personnes). Le contexte socio-économique relativement dégradé du département constitue un élément explicatif de l'importance de ce taux. Rappelons en effet que l'AAH est une aide financière attribuée sous conditions de ressources, qui permet d'assurer un revenu minimum.

Enfin, **plus de 1 700 personnes bénéficiaient de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) fin 2016 et 544 personnes continuaient de percevoir l'Allocation Compensatrice Tierce Personne (ACTP)**.

Nombre de bénéficiaires de la PCH et de l'ACTP en 2016 et taux pour 1 000 personnes âgées de 20 à 59 ans

		Agly	Perpignan	Tech	Têt	Pyrénées-Orientales
PCH	Effectifs	193	748	424	346	1 711
	Taux (%)	6,7	8,0	8,7	7,3	7,9
ACTP	Effectifs	83	258	128	75	544
	Taux (%)	2,9	2,8	2,6	1,6	2,5

* Au 31 décembre 2013

nd : données non disponibles

Sources : Services du Conseil départemental des Pyrénées-Orientales 2016- Drees 2014 – Insee RP 2013

Exploitation : CREAL-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Une forte augmentation des enfants accompagnés dans le cadre de la protection de l'enfance

En 2016, **1 950 enfants ont fait l'objet d'une ou de plusieurs information(s) préoccupante(s) (IP)** dans les Pyrénées-Orientales. En cinq ans, on observe ainsi une hausse de 34 % du nombre de mineurs concernés. L'analyse des motifs des informations préoccupantes montre qu'une forte proportion d'entre elles concerne des situations de conflits, voire de violences intra familiales et conjugales.

Parallèlement, fin 2017, **1 127 enfants sont confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)** dans le département, soit **une augmentation de 48 % depuis 2012**. Plusieurs éléments explicatifs peuvent être apportés à cette hausse :

- **La mise en place de l'AFD (Accompagnement Familial à Domicile)** qui constitue une mesure alternative au placement « classique » hors domicile et se traduit par un accompagnement renforcé de la famille.
- **La prise en charge des mineurs non accompagnés (MNA)** assurée par le Département, en partenariat avec les services de l'Etat.
- **Un meilleur repérage** des situations familiales, de la vulnérabilité et la prise en compte des besoins de l'enfant

La hausse des informations préoccupantes (dont certaines conduisent à des mesures de placement), grâce à une meilleure connaissance de la Cellule Enfance en Danger et de ses missions par les partenaires.

La lutte contre la précarité et le « vivre ensemble » au cœur des préoccupations des professionnels



Les travaux d'élaboration du nouveau schéma des solidarités ont donné lieu à la diffusion d'une enquête auprès de l'ensemble des professionnels du Département intervenant dans le champ des solidarités et auprès de leurs partenaires.

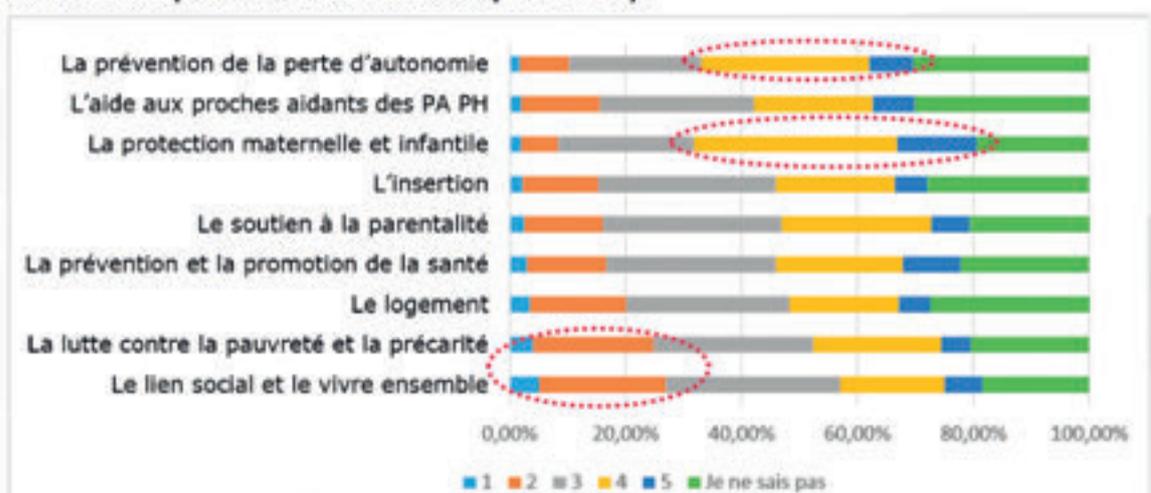
Plusieurs de **700 acteurs ont contribué à cette enquête** (parmi lesquels 65% de professionnels du Département et 35 % de partenaires), faisant ressortir les thèmes de « la lutte contre la précarité » et « le vivre ensemble » comme des sujets de préoccupations forts.

Les principaux résultats de cette enquête sont présentés ci-dessous.

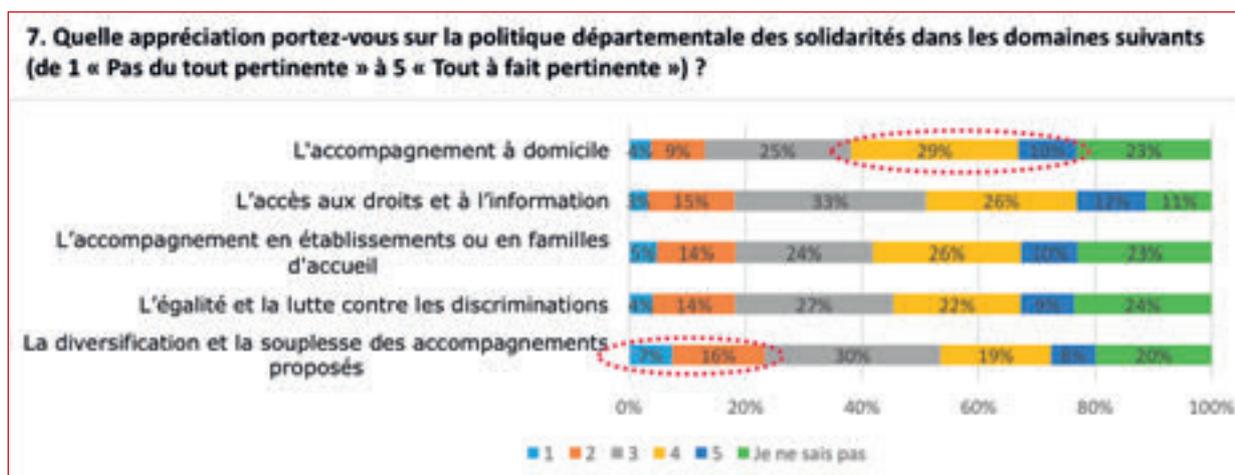
Une diversification et une plus grande souplesse des accompagnements, axe principal d'amélioration de la politique départementale selon les professionnels

Interrogés sur l'action du Département dans le champ des solidarités, les professionnels du Département ayant répondu à l'enquête ont indiqué avoir **une vision plutôt positive de l'action départementale en matière de protection maternelle et infantile et de prévention de la perte d'autonomie** (respectivement 49 % et 36 % des professionnels du département portent une appréciation positive ou très positive de ces deux politiques). Ils portent en revanche un regard plus mitigé sur la lutte contre la pauvreté et la précarité et sur l'action en faveur du lien social et du vivre ensemble.

6. Quelle appréciation portez-vous sur la politique départementale des solidarités dans les domaines suivants (de 1 « Pas du tout pertinente » à 5 « Tout à fait pertinente ») ?



La **politique d'accompagnement à domicile est quant à elle jugée pertinente** par les professionnels ayant répondu à l'enquête, en particulier par les répondants intervenant auprès des personnes âgées et des personnes en situation de handicap (qui jugent respectivement à 48 % et 45 % cette politique pertinente, contre 39 % pour la totalité des répondants).



En revanche, les agents identifient **la diversification et le renforcement de la souplesse des accompagnements comme un axe d'amélioration** de l'action départementale quel que soit le domaine dans lequel ils interviennent.

Une volonté des professionnels du Département de travailler plus étroitement avec les organismes de protection sociale

Les **organismes de protection sociale** (CAF, CPAM, MSA, CARSAT,...) **suivis par les établissements de soins** (centres hospitaliers, CMP,...) sont les premiers partenaires avec lesquels les professionnels du Département souhaiteraient collaborer davantage, en particulier s'agissant des acteurs intervenant auprès des personnes âgées et des personnes handicapées et des professionnels de l'action sociale.

29. Avec quel(s) partenaire(s) souhaiteriez-vous aujourd'hui collaborer davantage (plusieurs réponses possibles) ?

	Effectifs	% Rep.
La Justice	149	38%
L'Education nationale	160	40,8%
Les services de l'Etat	122	31,1%
Les caisses de retraite et les organismes de protection sociale (CARSAT, CAF, MSA, CPAM...)	208	53,1%
L'université, la recherche et la formation professionnelle	74	18,9%
Les services sociaux et médico-sociaux (services d'aide à domicile, SAVS, SAMSAH, services AED ou AEMO,...)	146	37,2%
Les établissements sociaux et médico-sociaux	146	37,2%
Les communes ou intercommunalités (CCAS, CIAS,...)	148	37,8%
Les professionnels de santé libéraux	122	31,1%
Les établissements de soin (hôpitaux, CMP,...)	196	50%
Les acteurs de la petite enfance (crèches, relais assistants maternelles, LAPE...)	82	20,9%
Les acteurs de l'habitat et du logement (bailleurs sociaux, FJT...)	107	27,3%
Les acteurs de l'insertion (structures d'insertion par l'activité économique, Missions locales Jeunes, Pôle emploi ...)	115	29,3%
Les centres sociaux ou espaces de vie sociale	94	24%
Les autres acteurs associatifs	95	24,2%



Les professionnels intervenant auprès des enfants et des familles citent, quant à eux, principalement les établissements de soins, l'éducation nationale et les professionnels de santé libéraux, suivis par la justice. Enfin, **ce sont avant tout avec les Maisons Sociales de Proximité (MSP) du Département que les partenaires souhaiteraient collaborer davantage.**

A cet égard, le nouveau schéma des solidarités a été élaboré parallèlement au Projet Régional de Santé. La recherche d'une articulation plus étroite entre les professionnels du soin et les acteurs sociaux et médico-sociaux figure au cœur des enjeux de ces différents documents directeurs, toujours dans une logique de cohérence du parcours de l'utilisateur.

La lutte contre la pauvreté et la précarité, le principal enjeu du schéma pour les professionnels du Département et les partenaires

Les professionnels du Département et les partenaires identifient **la lutte contre la pauvreté et la précarité comme le principal enjeu pour le futur schéma.** A la question « quels enjeux vous semblent prioritaires dans le département pour les années à venir », près de 44 % ont en effet choisi en priorité cette thématique.

Les **actions autour du lien social et du « vivre ensemble »** sont également citées par près de 37 % des répondants.

15. Quels enjeux vous semblent prioritaires dans le département pour les années à venir ?		
	Effectifs	% Rep.
L'accès aux droits et à l'information	196	29,3%
Le soutien à la parentalité	194	29%
La prévention de la perte d'autonomie	187	28%
La prévention et la promotion de la santé	139	20,8%
L'aide aux proches aidants	196	29,3%
Le maintien à domicile	183	27,4%
L'adaptation de l'offre en établissements et en familles d'accueil	207	30,9%
La diversification et la souplesse des accompagnements proposés	208	31,1%
L'accès aux soins	189	28,3%
Les mobilités et les transports	130	19,4%
La lutte contre la pauvreté et la précarité	292	43,6%
L'illettrisme	65	9,7%
Le lien social et le vivre ensemble	246	36,8%
La participation des usagers aux politiques de solidarité	108	16,1%
L'insertion	161	24,1%
Le logement	178	26,6%
L'égalité femmes-hommes et la lutte contre les discriminations	76	11,4%
Le rappel des droits et devoirs	133	19,9%

Enfin, **la construction de réponses innovantes** permettant de répondre aux besoins des publics apparaît comme la principale attente vis-à-vis du nouveau schéma des solidarités.



Zoom sur...

le Projet Régional de Santé de deuxième génération

Le Projet Régional de Santé (PRS) propose une vision stratégique globale sur les 10 prochaines années à l'échelle de la nouvelle grande région. Il s'inscrit dans le cadre des quatre piliers définis au niveau national : prévention et promotion de la santé, lutte contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé, pertinence et qualité des soins, et enfin l'innovation.

Le PRS 2 se décline en trois composantes :

- **Le Cadre d'Orientation Stratégique (COS)** articulé autour de cinq engagements : développer le repérage, le dépistage et l'accompagnement précoce ; accompagner la personne pour lui permettre d'être actrice de sa santé ; améliorer l'organisation des services de santé pour une accessibilité renforcée sur l'ensemble du territoire et pour toute la population ; renforcer la coordination des acteurs pour des prises en charge adaptées, de la bonne intensité et continue grâce à des innovations organisationnelles et techniques, notamment l'e-santé ; promouvoir et garantir la qualité, la sécurité et la pertinence des prises en charge.
- **Le Schéma Régional de Santé (SRS)**, qui détermine pour une période de 5 ans des prévisions d'évolution et des objectifs opérationnels, déclinant les objectifs stratégiques du COS, pour l'ensemble de l'offre de soins et de services de santé, y compris en matière de prévention, de promotion de la santé et d'accompagnement médico-social.
- **Le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies (PRAPS)**, dont l'objet est de faciliter l'accès au système de santé des personnes les plus démunies.

A travers son PRS 2, l'ARS Occitanie a choisi de mettre l'accent sur les enjeux suivants :

- **Un meilleur accès de tous aux soins primaires** tout d'abord : le SRS prévoit notamment un soutien à l'installation et à l'activité des professionnels au sein des zones peu denses.
- **Les transformations liées au numérique**, en accompagnant le déploiement de la télémédecine et en soutenant les usages numériques.
- **Le droit des usagers** dans une logique d'autonomisation : l'accompagnement et la formation des personnels soignants sont identifiés comme des clés de l'amélioration de la prise en soin.

Outre ces enjeux transversaux, **le SRS porte une attention particulière à cinq parcours usagers :**

- **Les personnes âgées** : les grands objectifs du SRS s'articulent autour du maintien de l'autonomie des personnes en situation de fragilité, du maintien à domicile dans de bonnes conditions, de l'amélioration du parcours hospitalier, de la promotion de la juste prescription médicale et de l'adaptation de l'offre médico-sociale et de la prise en charge en USLD.
- **Les personnes handicapées** avec des objectifs en matière d'amélioration de la précocité du diagnostic et de l'accompagnement, d'amélioration de l'accès aux soins, d'inclusion des personnes en situation de handicap et de développement des accompagnements coordonnés aux étapes charnières du parcours de vie.
- **Les personnes atteintes d'un cancer, le PRS prévoyant** l'amélioration et l'optimisation de l'accès aux soins oncologiques, ainsi que le développement du suivi en ville et du traitement à domicile.
- **En matière de santé mentale**, le PRS met l'accent sur l'amélioration du diagnostic précoce et l'amélioration des soins en psychiatrie, le renforcement des actions conjointes par l'intégration des services d'aide et de soins en santé mentale.
- **Enfin, les parcours des familles, des enfants et des jeunes** traitent de l'ensemble des questions sanitaires autour de la naissance, de l'accompagnement à la parentalité et des repérages précoces des troubles du développement, du comportement et des apprentissages, mais également la prévention de la santé chez les jeunes.

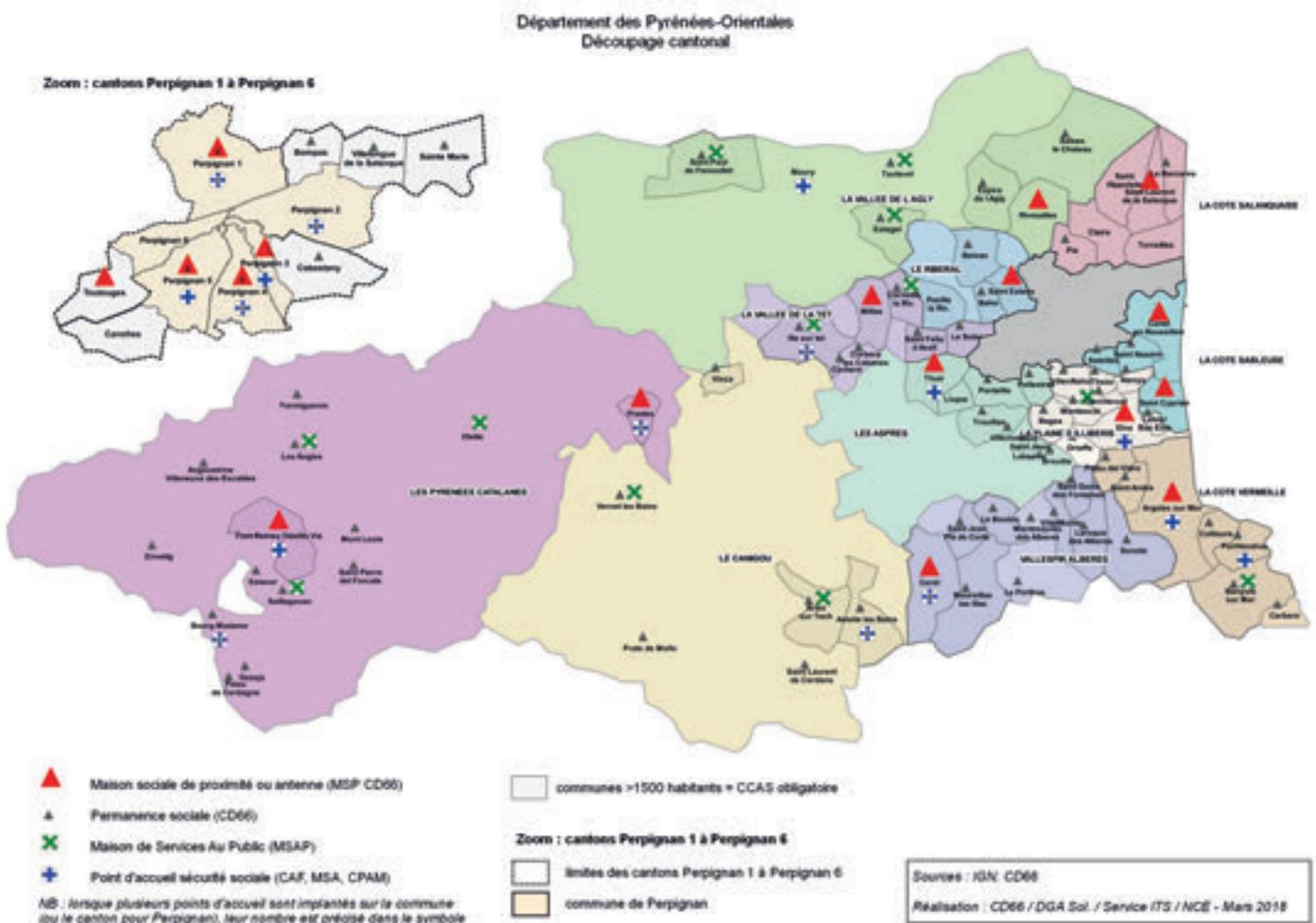
Malgré la concordance des objectifs et la qualité du travail quotidien conduit avec la délégation départementale de l'ARS, le Département, lors de la séance du 14 mai 2018, a émis **de fortes réserves** sur le Plan Régional de Santé, compte tenu :

- de la construction trop ascendante du document ;
- de la situation de l'hôpital public et de l'absence de solutions apportées par ce PRS en matière de médecine de ville ;
- de la situation des EPHAD et les moyens prévus au PRS qui ne sont pas à la hauteur des besoins réels, exprimés par l'ensemble des professionnels ;
- de l'insuffisante prise en compte dans le PRS du Département comme un acteur majeur de la déclinaison stratégique du PRS sur les territoires ;
- du contexte social du Département des Pyrénées-Orientales et le plan d'action du PRS qui n'est pas à hauteur des enjeux ;
- de la non-prise en compte d'enjeux et de segments de politiques publiques essentiels pour les Départements (notamment la santé des enfants confiés) ;
- des incertitudes pesant sur la reconstruction de l'USLD et de l'EHPAD de l'Hôpital de Perpignan par le GCSMS Roussillon, la reconstruction des EHPAD Paul Reig et Vincent Azema à Banyuls et les menaces pesant sur le maintien des capacités du Pôle Sanitaire Cerdan ;
- de l'absence de traduction concrète de ce plan en termes de places à créer, et en moyens supplémentaires dédiés

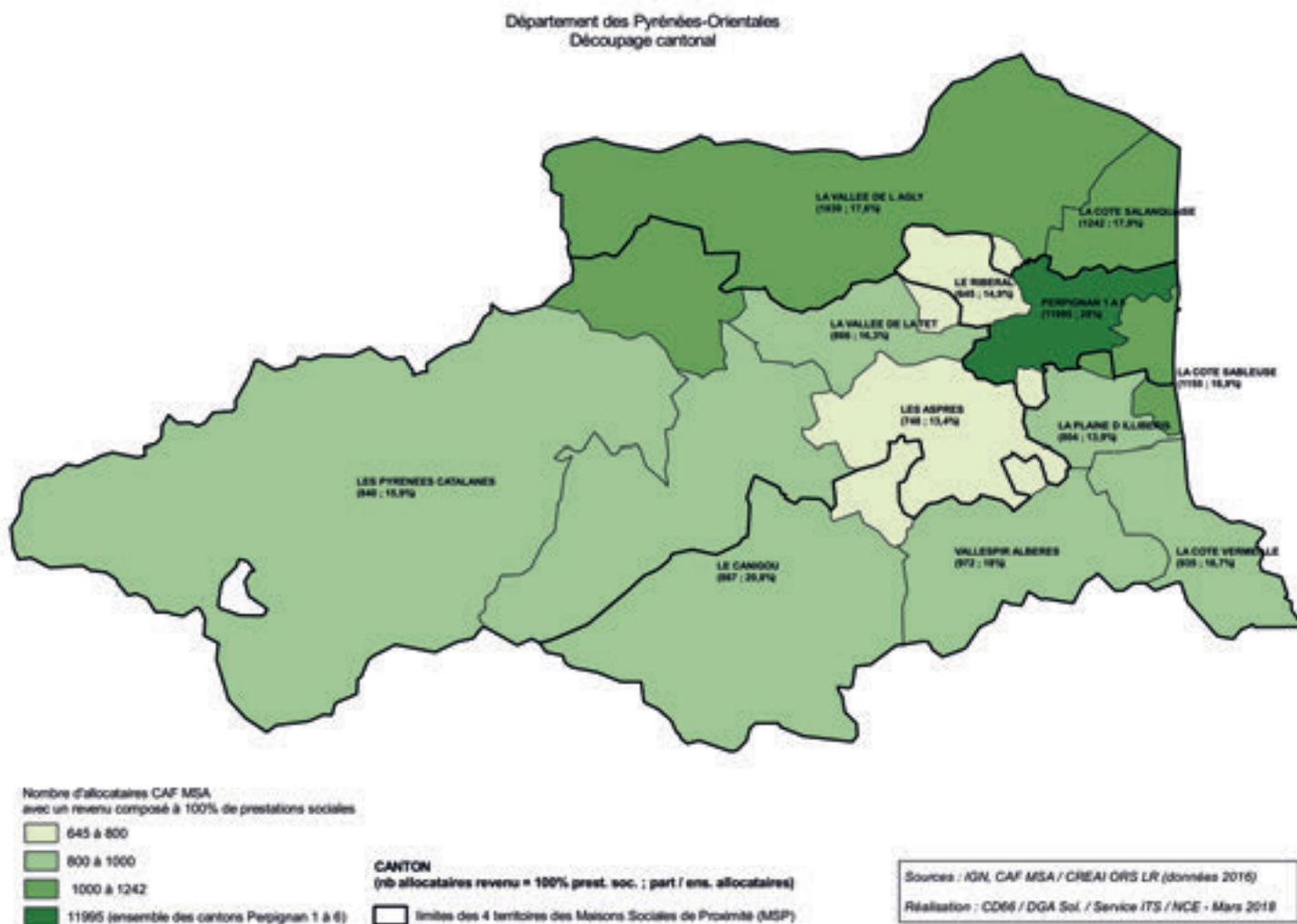
Synthèse cartographique de l'analyse des besoins et du contexte



Accueil social de proximité



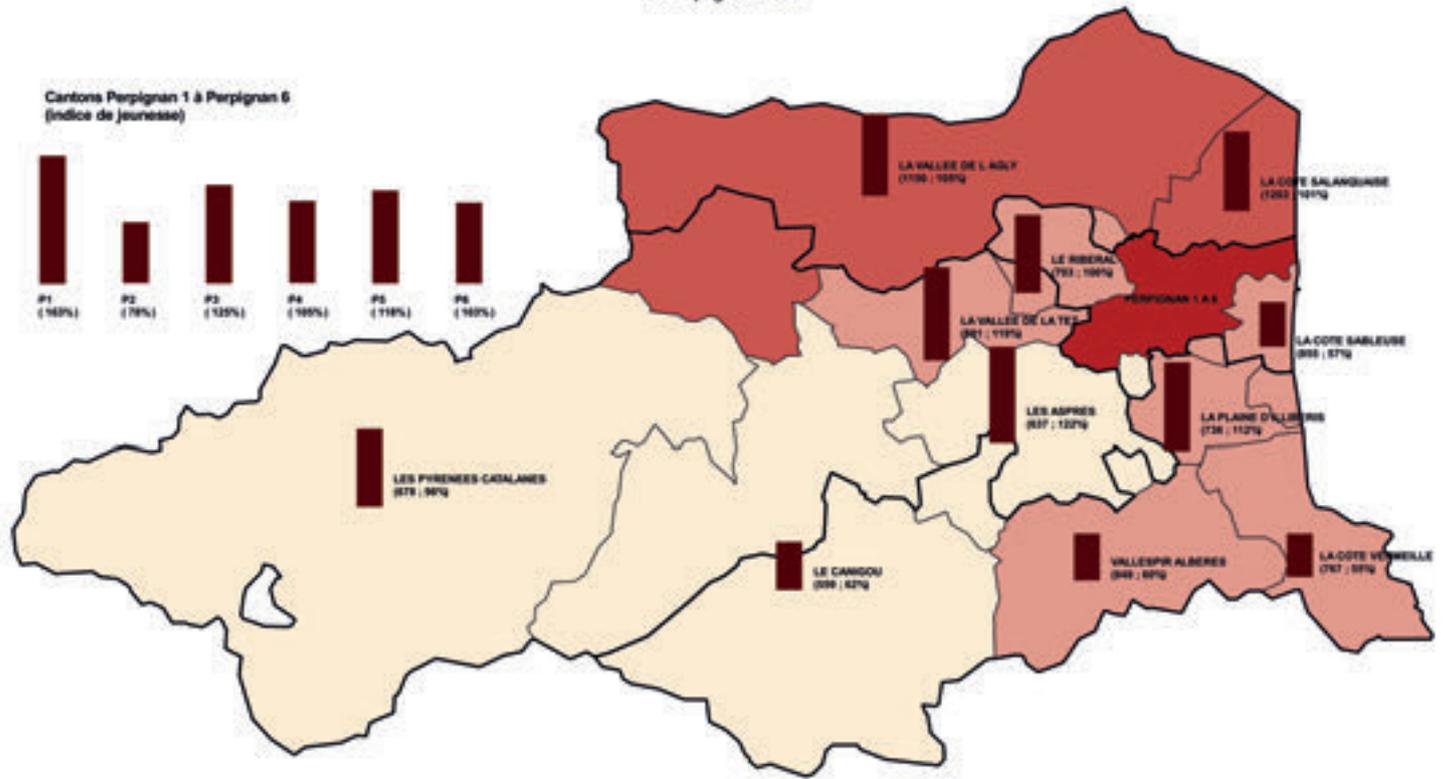
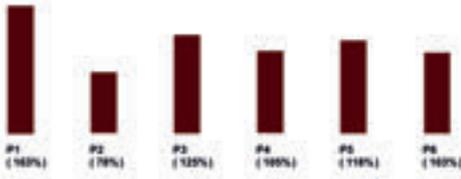
Les prestations sociales comme unique source de revenus



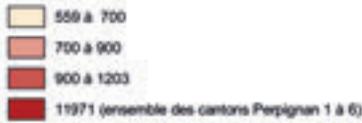
Jeunesse et vulnérabilité

Département des Pyrénées-Orientales
Découpage cantonal

Cantons Perpignan 1 à Perpignan 6
(indice de jeunesse)



Nombre d'enfants âgés de moins de 15 ans vivant dans une famille sans revenu du travail



Indice de jeunesse =
personnes âgées de moins de 20 ans /
personnes âgées de 65 ans ou plus

CANTON
(nb mineurs dans famille sans revenu du travail ; indice de jeunesse)
Limites des 4 territoires des Maisons Sociales de Proximité (MSP)

Sources : IGN, INSEE (données au 01/01/14)

Réalisation : CD66 / DGA Sol. / Service ITS / NCE - Mars 2018

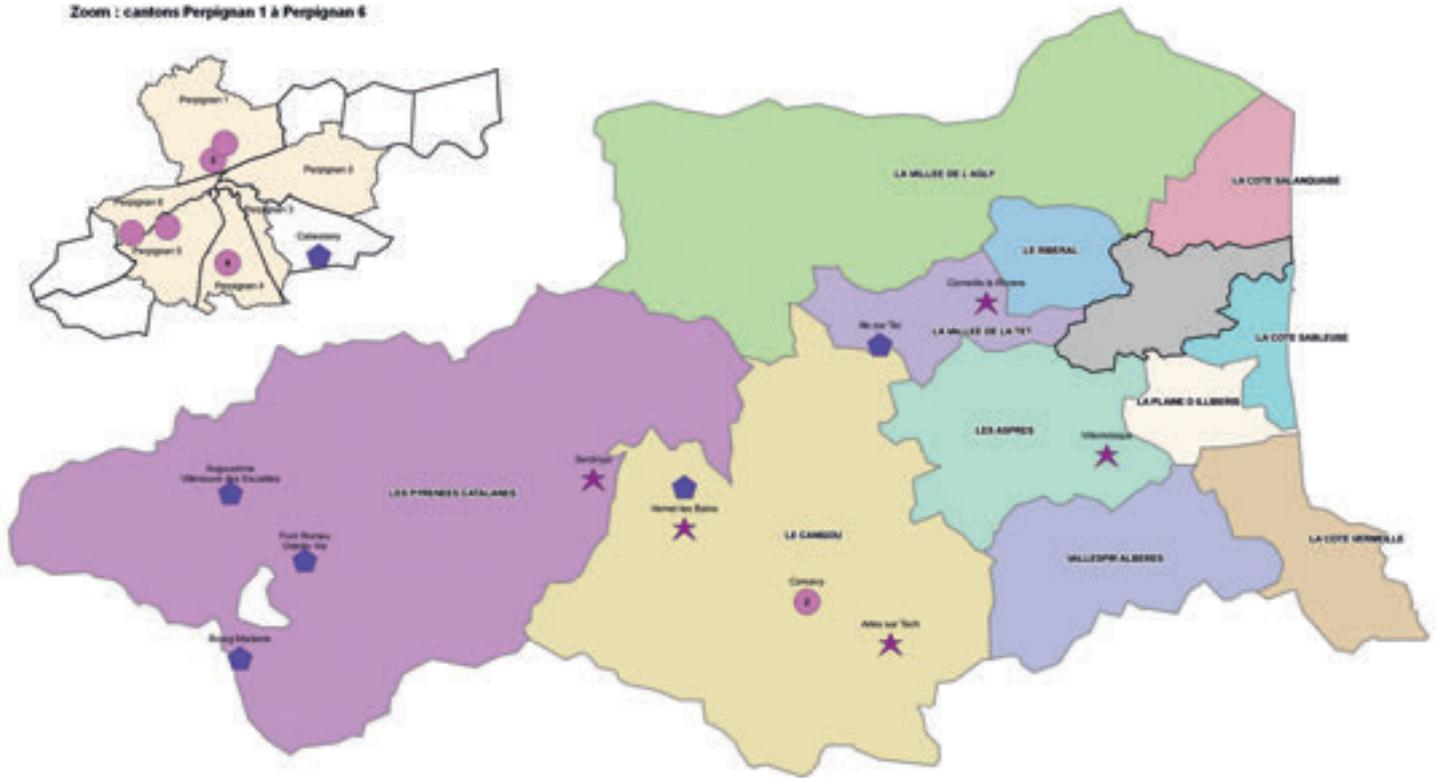




**Hébergement des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance :
localisation des établissements**

Département des Pyrénées-Orientales
Découpage cantonal

Zoom : cantons Perpignan 1 à Perpignan 6



- Institut Départemental de l'Enfance et de l'Adolescence (IDEA)
- ⬠ Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS)
- ★ Lieu de vie / structure expérimentale

NB : lorsque plusieurs établissements / services sont implantés sur la commune (ou le canton pour Perpignan), leur nombre est précisé dans le symbole ; les appartements ne sont pas représentés.

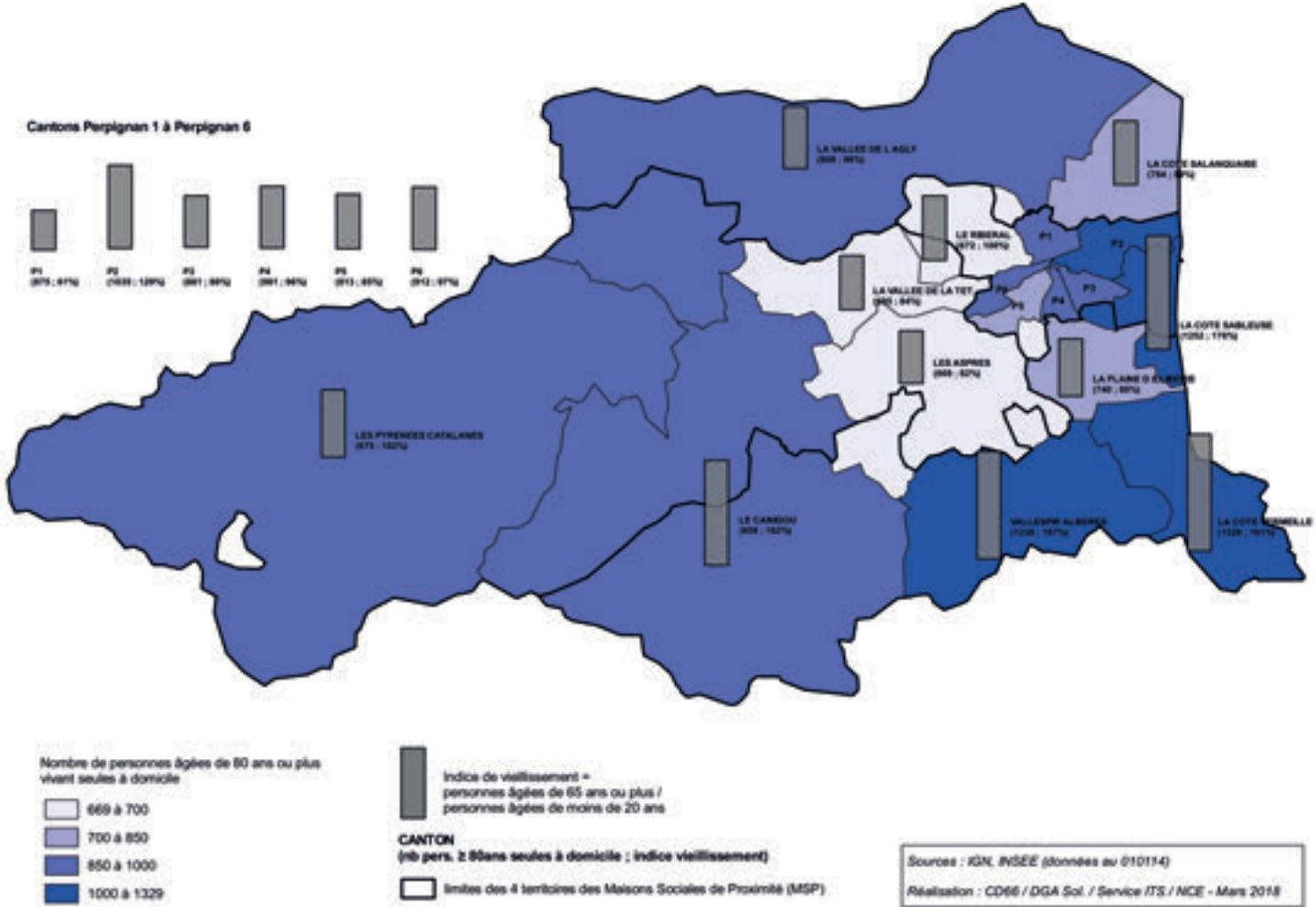
- Zoom : cantons Perpignan 1 à Perpignan 6
- limites des cantons Perpignan 1 à Perpignan 6
 - commune de Perpignan

Sources : IGN, CD66
Réalisation : CD66 / DGA Sol. / Service ITS / NCE - Mars 2018

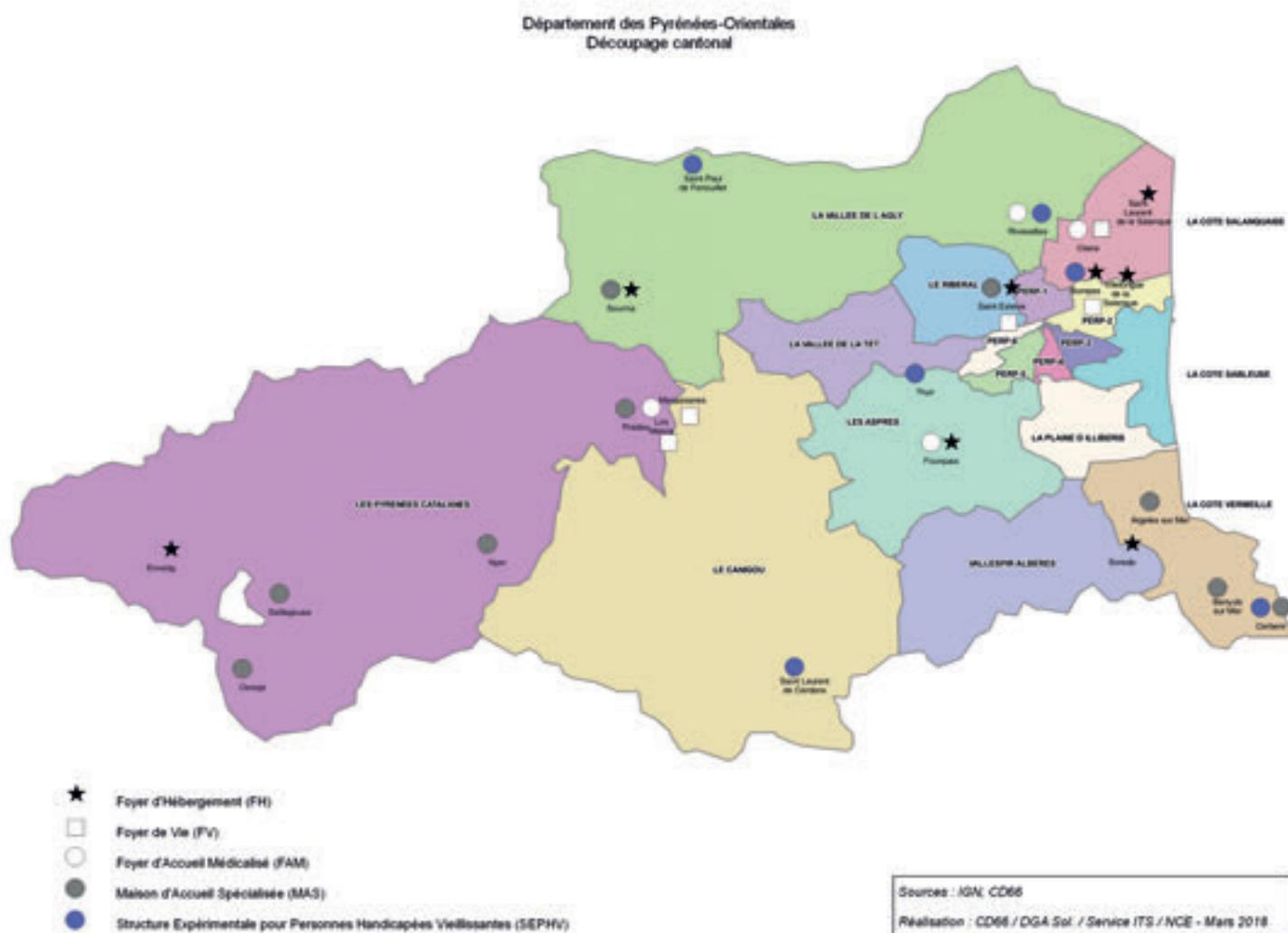


Fragilité et perte d'autonomie des personnes âgées

Département des Pyrénées-Orientales
Découpage cantonal



Hébergement des personnes handicapées adultes : localisation des établissements



Maintien à domicile des personnes âgées : localisation des services

Département des Pyrénées-Orientales
Découpage cantonal

Zoom : cantons Perpignan 1 à Perpignan 6



- ★ Services de Soins Infirmiers À Domicile (SSIAD)
 - Accueil de jour : centres et places en EHPAD
 - Services prestataires d'aide et d'accompagnement à domicile
- NB : Lorsque plusieurs services sont implantés sur la commune (ou le canton pour Perpignan), leur nombre est précisé dans le symbole.

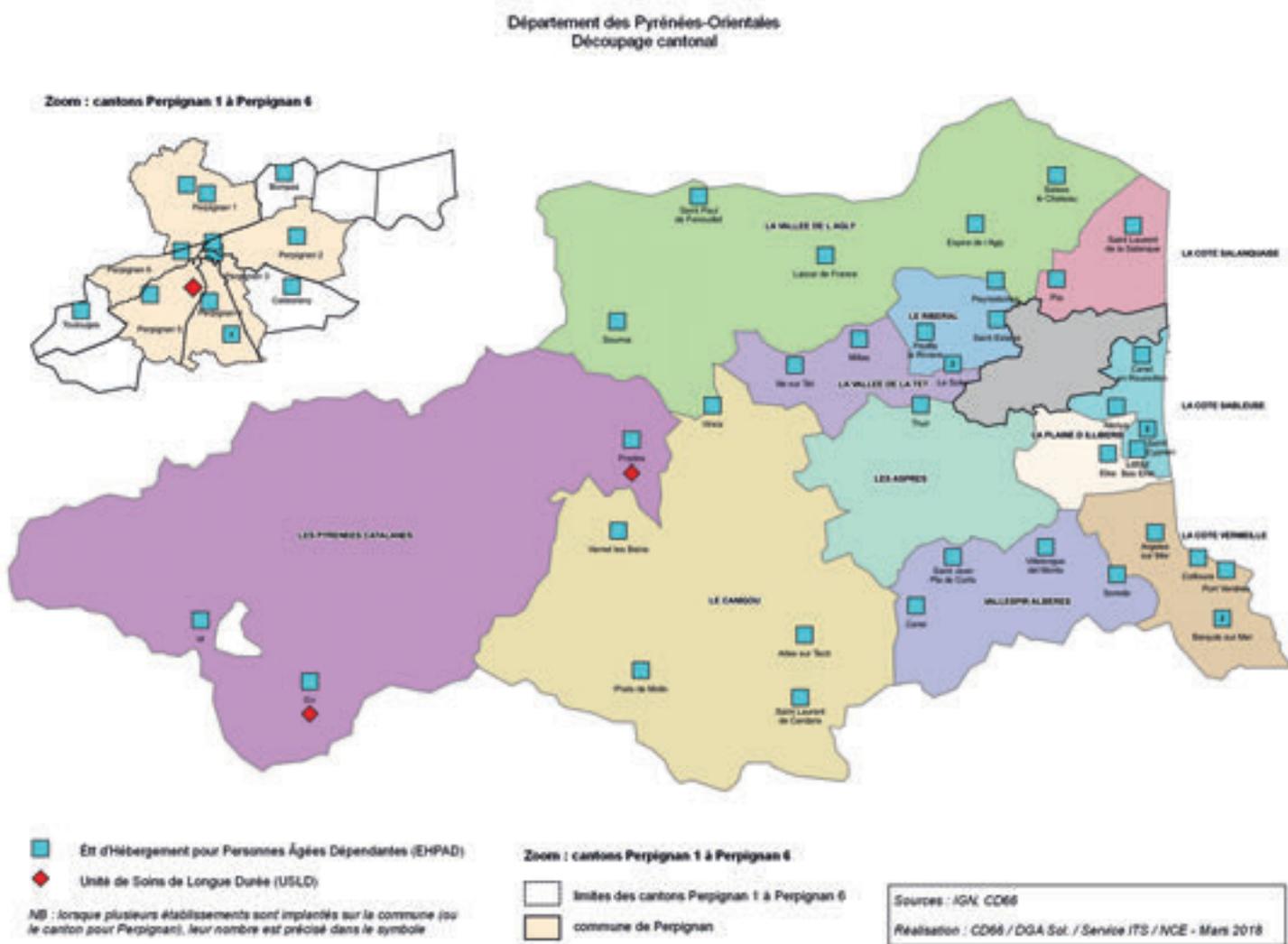
- Zoom : cantons Perpignan 1 à Perpignan 6
- limites des cantons Perpignan 1 à 6
 - commune de Perpignan

Sources : IGN, CD66
Réalisation : CD66 / DGA Sol. / Service ITS / NCE - Mars 2018





Hébergement des personnes âgées dépendantes : localisation des établissements





BYRONNES
FRATERNITE
• In Deutschland •

BYRONNES
FRATERNITE
• In Deutschland •

BYRONNES
FRATERNITE
• In Deutschland •

ALTE
RF

ALTE
RF

FRATERNITE
RF

SILBER
RF

Partie 3

LA STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE : ALLIER SOLIDARITÉS HUMAINES ET SOLIDARITÉS TERRITORIALES



Solidaire et Engagé pour vous

La nouvelle stratégie départementale pour les solidarités s'articule autour de **5 engagements forts du Département pour les années à venir** :

- Accueillir, informer et accompagner l'accès aux droits
- Lutter contre les inégalités et contre toutes les formes d'exclusion
- Innover dans l'offre d'accompagnement social et médico-social
- Produire du lien social par des politiques de solidarités élargies
- Promouvoir un développement social tenant compte des besoins des territoires.

Le fil rouge de ces 5 engagements : allier les solidarités humaines et les solidarités territoriales en mobilisant l'ensemble des compétences confiées par la loi au Département pour promouvoir le lien social sur les territoires.

Les développements ci-dessous présentent les cinq engagements du Département, ainsi que les actions qu'il mettra en œuvre, seul ou avec ses partenaires, pour concrétiser cette ambition.

Les cinq engagements du Département

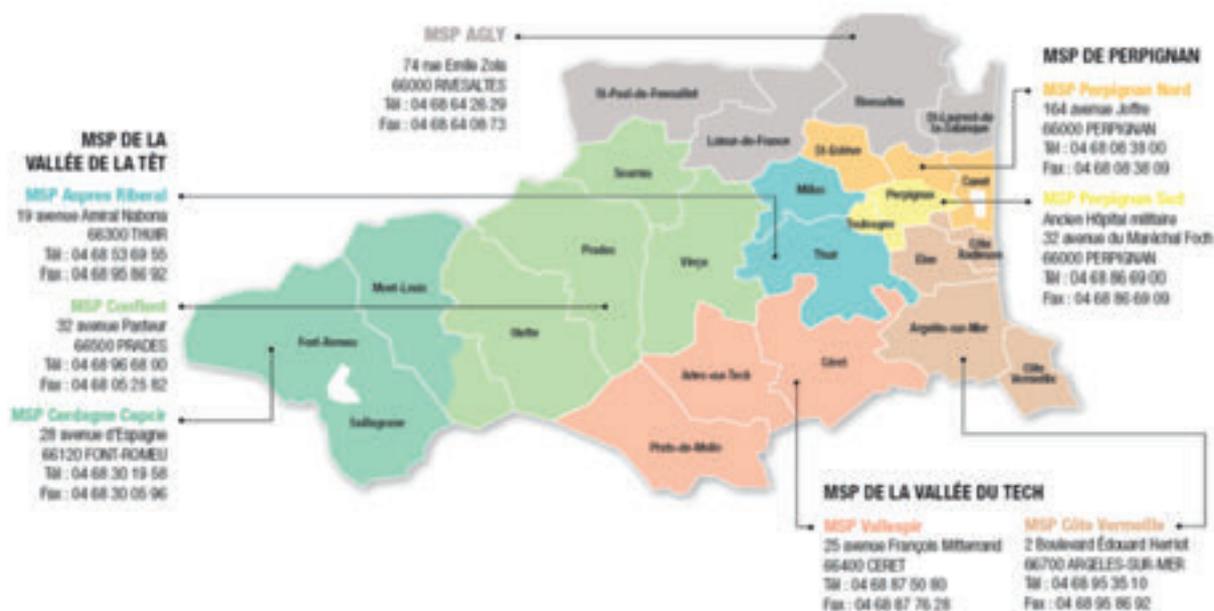
- **ENGAGEMENT n°1** : Accueillir, informer et accompagner l'accès aux droits
- **ENGAGEMENT n°2** : Lutter contre les inégalités et contre toutes les formes d'exclusion
- **ENGAGEMENT n°3** : Innover dans l'offre d'accompagnement social et médico-social
- **ENGAGEMENT n°4** : Produire du lien social par des politiques de solidarités nouvelles
- **ENGAGEMENT n°5** : Promouvoir un développement social tenant compte des besoins des territoires

Engagement n°1. Accueillir, informer et accompagner l'accès aux droits

> Eléments de contexte

Le Département des Pyrénées-Orientales assure **un accueil social inconditionnel de proximité sur l'ensemble du territoire** à travers ses **8 Maisons Sociales de Proximité (MSP)**, leurs 11 antennes de proximité, ainsi que les 98 permanences assurées par des professionnels sociaux et médico-sociaux (permanences médico-sociales et consultations de nourrissons).

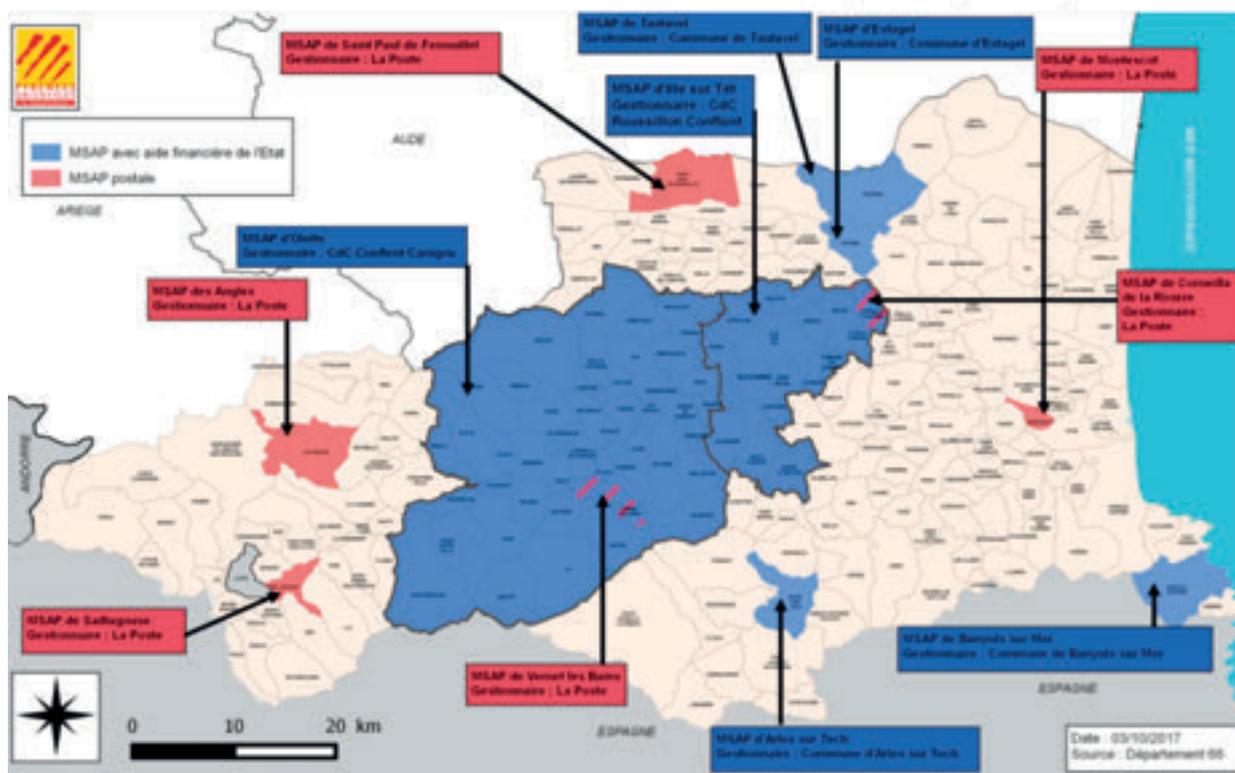
Maillage territorial des Maisons Sociales de Proximité (MSP)



Ce maillage territorial est complété par **les communes et leurs Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS)** qui, comme les MSP du Département, accueillent toute personne, quelle que soit sa demande, sa situation et son statut pour lui offrir une écoute, l'informer et l'accompagner dans l'ouverture de ses droits ou l'orienter vers l'interlocuteur pertinent. Des **accueils sociaux plus ciblés** sont quant à eux assurés par les partenaires du Département (organismes de protection sociale, service public de l'emploi,...).

Enfin, **le déploiement des Maisons de Services Au Public (MSAP)** est en cours dans les Pyrénées-Orientales : le département compte aujourd'hui 12 MSAP, dont 6 MSAP postales et 6 MSAP portées par une commune ou une communauté de communes. De nombreux opérateurs y sont représentés, et notamment une grande partie des organismes de protection sociale dans le cadre de conventions établies avec les MSAP (CPAM, CAF, MSA, CARSAT, ...).

Les Maisons de Services Au Public (MSAP) du département



La bonne articulation entre État, département et EPCI sur le maillage et l'implantation territoriales de ces MSAP et nos Maisons Sociales de proximité est indispensable.



Chiffres clés

- **8 Maisons Sociales de Proximité** couvrent le territoire du Département (Agly, Aspres-Riberal, Cerdagne-Capcir, Conflent, Côte Vermeille, Perpignan Nord, Perpignan Sud et Vallespir), ainsi que 11 antennes de proximité ;
- **98 permanences** médico-sociales assurées par les assistantes sociales et les infirmières-puéricultrices (consultations de nourrissons) du Conseil départemental ;
- **12 Maisons de Services Au Public (MSAP)** dans le département dont 6 MSAP postales, 4 MSAP communales et 2 MSAP intercommunales.

> Pourquoi ?

Le Plan d'action interministériel en faveur du travail social de 2015 invite les Départements à **structurer le premier accueil social inconditionnel de proximité sur le territoire** à l'appui d'un guide national. Les Conseils départementaux sont chargés d'« organiser ce premier accueil social inconditionnel de proximité en étroite collaboration avec les partenaires et les personnes accompagnées afin de définir les objectifs, les perspectives, les périmètres d'intervention de chaque institution »⁴.

C'est en cohérence avec ce Plan d'action national que le Département des Pyrénées-Orientales souhaite aujourd'hui **renforcer les complémentarités entre les différents acteurs assurant une présence physique sur le territoire afin d'accueillir, d'informer et d'accompagner au mieux les habitants**. Les défis du nouveau schéma des solidarités sont nombreux : difficultés liées à l'« émiettement » et au maillage territorial inégal des CCAS déjà identifiées par le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services aux Publics (CCAS de tailles variables, communes non dotées, absence de CIAS,...), déficit d'articulation repéré entre les accueils sociaux (MSP, CCAS) d'une part et Maisons de Services Au Public (MSAP) d'autre part, effet de déport des organismes de protection sociale vers les MSP dans un contexte de dématérialisation croissante des démarches et une demande de travail en partenariat plus étroit de la part des professionnels du Département avec l'ensemble de ces organismes (CAF, CPAM, MSA, CARSAT,...).

Le nouveau schéma souhaite également **apporter des réponses aux enjeux que soulève le déploiement des outils numériques dans le champ de l'action sociale**. Le développement du numérique constitue en effet une opportunité pour faciliter les démarches et l'accès à l'information du plus grand nombre : le développement des demandes de prestations en ligne, la création de portails d'information... constituent autant d'axes de travail pour le Département.

Pour autant, les travaux d'élaboration du Schéma des Solidarités, tout comme le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services aux Publics ont largement mis en évidence les limites de la dématérialisation croissante de l'information et des services, et la nécessité d'apporter un soutien aux personnes les plus fragiles, parfois peu familiarisées à l'usage des nouvelles technologies.

Enfin, des difficultés d'accès aux droits, voire des phénomènes de non recours, bien que difficilement objectivables, sont observés sur le territoire par les professionnels du secteur social comme par les acteurs associatifs. Complexité des démarches à accomplir, sentiment d'intrusion de la part des services sociaux vécu par les personnes... sont autant de facteurs pouvant générer des phénomènes de non recours aux droits. Aussi, le Département a souhaité à travers son nouveau schéma **poursuivre son engagement en faveur de la simplification des démarches, du renforcement de l'information grand public et de la qualité de l'accueil**.



Verbatims

« Le Département reste la porte de l'espoir quand il n'y a plus de solution nulle part »
Groupe Les Portes Voies ATD Quart Monde

« En plus de la complexité administrative, se rajoute maintenant la question du numérique. Je me demande comment font aujourd'hui les personnes sans ordinateur pour faire leurs démarches ». Groupe Les Portes Voies ATD Quart Monde

4 Guide d'appui à la structuration du premier accueil social inconditionnel de proximité

> Comment ?

Assurer un accueil social inconditionnel de qualité sur le territoire

Attaché à conserver une présence forte de ses services sur le territoire, le Département continuera à renforcer **le maillage des Pyrénées-Orientales en lieux d'accueil de proximité de qualité**, non seulement en inscrivant ses Maisons Sociales de Proximité dans une démarche continue d'amélioration de la qualité de l'accueil, **mais en expérimentant également des solutions itinérantes.**

Les actions du nouveau schéma devront également permettre de renforcer **la complémentarité des acteurs assurant un accueil et un accompagnement social sur le territoire**: élaboration d'une charte de l'accueil social de proximité avec les CCAS et les MSAP, conventionnement avec l'Office 66 et la Mission locale jeunes pour renforcer la complémentarité de leurs interventions sociales avec celles des professionnels du Département, ...

Mieux informer les usagers et simplifier leurs démarches

La création d'**un portail numérique des solidarités** doit garantir une plus grande disponibilité de l'information et faciliter la réalisation de démarches pour le public. Le Département souhaite ainsi ouvrir la possibilité pour l'utilisateur de déposer et de suivre, en ligne, sa demande de prestation.

Des **lieux ressources permettant d'informer, d'orienter et d'accompagner les publics sur des questions spécifiques** seront également proposés : création d'un service dédié aux droits des enfants et des familles en partenariat avec l'Ordre des Avocats, création d'un lieu ressources sur le logement adapté ou accessible ...

Agir en faveur de l'inclusion numérique en facilitant l'accès à l'outil informatique et en accompagnant les usages du numérique

Tout en encourageant le déploiement de services en ligne, le Département porte une attention particulière au défi de l'inclusion numérique, afin de ne pas renforcer l'isolement des publics éloignés des nouvelles technologies. Aussi, en lien avec le plan départemental de déploiement du THD (Très Haut Débit), **des outils spécifiques seront déployés pour accompagner les usages du numérique**, notamment des permanences d'écrivains publics numériques.





Les fiches actions

1. Expérimenter **des lieux d'accueils itinérants** ;
2. Elaborer **une charte de l'accueil social de proximité** avec les CCAS et les MSAP ;
3. Poursuivre l'amélioration de **la qualité de l'accueil** dans les Maisons sociales de proximité ;
4. Elaborer **des conventions OPHLM-MLJ** et Département ;
5. Elaborer **une charte départementale de la coordination gérontologique** ;
6. Créer **un portail numérique** des solidarités ;
7. Proposer **un lieu et un guide ressources sur le logement adapté** ou accessible ;
8. Développer **un service dédié aux droits des enfants** et des familles ;
9. **Simplifier les courriers** destinés aux usagers ;
10. Cartographier les **espaces publics numériques** ;
11. **Aménager les lieux d'accueil** du Département à l'heure du numérique.



Zoom sur...

le Portail numérique des Solidarités

Le futur Portail numérique des Solidarités mettra à disposition des usagers une information claire et complète sur leurs droits, les démarches et les ressources existantes sur le territoire dans les champs des solidarités. Il s'agira également de faciliter la réalisation et le suivi des démarches administratives pour les personnes ayant accès aux outils numériques en permettant le dépôt de demandes d'aide en ligne et le suivi en temps réel de l'état d'avancement du dossier. Les usagers seront associés à la conception de ce portail, afin de s'assurer de son ergonomie, de sa clarté et de l'accessibilité des informations mises à disposition.



Engagement n°2. Lutter contre les inégalités et contre toutes les formes d'exclusion

> Eléments de contexte

Dans un contexte local caractérisé par de réelles fragilités socio-économiques de la population, le nouveau schéma des solidarités entend porter une attention toute particulière à la lutte contre les inégalités et contre les différentes formes d'exclusion.

Parmi ces facteurs de fragilité, le département compte une proportion élevée de ménages dépendant totalement des prestations sociales ainsi qu'une part conséquente de bénéficiaires du RSA. Ainsi, près d'une personne sur deux est couverte par les prestations versées par la CAF ou la MSA dans les Pyrénées-Orientales (48 % des ménages en 2015 contre 42 % en France métropolitaine). Un quart de ces ménages allocataires n'ont par ailleurs pas d'autres sources de revenus que les allocations (cf. tableau ci-dessous).

Part des prestations sociales dans le revenu des ménages des allocataires en 2015 (en %)

	Agly	Perpignan	Tech	Têt	Pyrénées-Orientales	Nouvelle grande région	France métrop.
50 à 74 % du revenu	7,6	8,7	7,8	7,7	8,2	7,5	6,8
75 à 99 % du revenu	5,9	6,7	5,5	5,6	6,1	5,5	4,7
100 % du revenu	19,6	31,9	19,8	17,7	25,1	19,6	16,9

Sources : CNAF-CCMSA 2015 - Insee RP 2013
Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Parallèlement, 13 % des ménages perçoivent le RSA dans les Pyrénées-Orientales, une proportion élevée mettant en évidence la part importante des personnes ne percevant pas de revenus d'activité ou le niveau limité des revenus découlant de celle-ci. Les emplois à temps partiels et les emplois précaires sont, par ailleurs, nombreux (respectivement 20 % et 32 % des emplois du territoire en 2013).

Enfin, **3 familles sur 10 sont monoparentales dans les Pyrénées-Orientales** (32 % contre 23 % au niveau national). La vulnérabilité particulière de ce public peut être relevée, avec plus d'une famille monoparentale sur deux vivant au-dessous du seuil de pauvreté dans le département.



Zoom sur...

le Plan Départemental d'Insertion (PDI) et le Pacte Territorial pour l'Insertion (PTI)

Conformément aux dispositions prévues par la loi, le Département des Pyrénées-Orientales a élaboré un **Plan Départemental d'Insertion (PDI)** et a signé un **Pacte Territorial pour l'Insertion (PTI)** avec ses principaux partenaires œuvrant en faveur de l'insertion et du retour à l'emploi des plus fragiles. Ce dernier identifie quatre orientations partagées par le Département et ses partenaires en matière d'insertion et de lutte contre les exclusions :

1. Fluidifier les parcours entre les dispositifs institutionnels d'accompagnement vers l'emploi ;
2. Lever les principaux freins à l'emploi (mobilité, santé, logement, accueil des enfants) ;
3. Développer une offre solide et dynamique d'insertion ;
4. Faciliter l'accès à une formation adaptée aux besoins des personnes et à l'environnement économique.

Le schéma des solidarités s'inscrit **en complémentarité avec les actions développées dans ce cadre**, en tenant compte notamment des problématiques d'insertion spécifiques auxquelles sont confrontés certains publics (jeunes sortant de l'ASE, travailleurs handicapés) et en agissant sur les freins sociaux à l'insertion professionnelle, notamment les problématiques d'accès aux droits.



Chiffres clés

- **13,4 % des ménages** bénéficiaires du RSA en 2015
- **19 900 familles monoparentales**, soit 32% des familles avec enfants du département
- **1 700 ménages bénéficiaires du FSL** (Fonds de Solidarité Logement) « Accès », 500 ménages bénéficiaires du FSL « maintien » et 2 500 ménages du FSL « énergie »

> Pourquoi ?

Dans ce contexte de fragilité socio-économique du territoire, la lourdeur et la dématérialisation des démarches administratives, la multiplicité des interlocuteurs en présence et leur manque d'articulation, le sentiment de stigmatisation vécu par les personnes, ... sont autant de **facteurs pouvant générer des phénomènes de non-recours aux droits, mais également dans certains cas des situations de grande précarité et d'exclusion.**

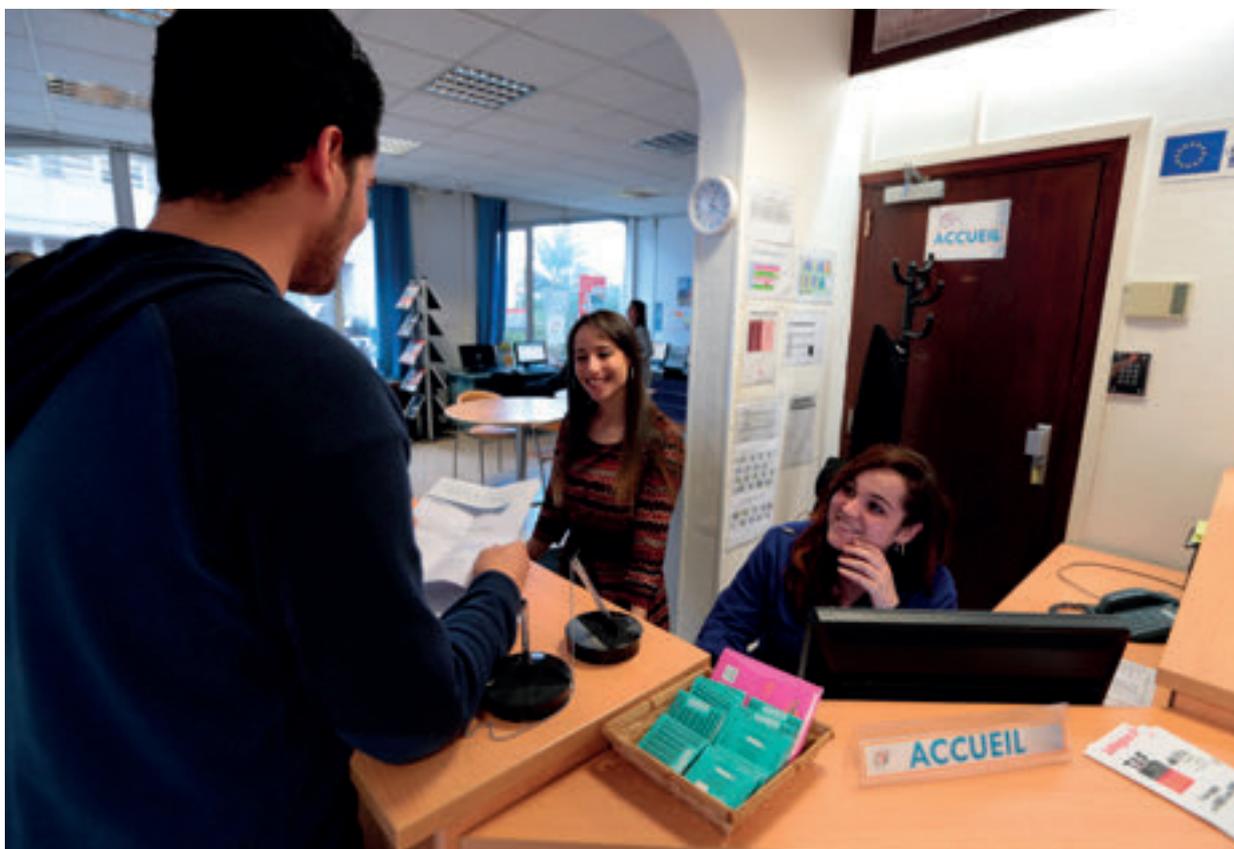
Formulés à la fois par les institutions, les associations et les personnes en situation de précarité elles-mêmes à l'occasion des travaux d'élaboration du nouveau schéma, ces différents constats appellent plusieurs axes de travail. **Une articulation plus fine entre les différents interlocuteurs amenés à intervenir auprès de la personne** (organismes de protection sociale, Département, CCAS...) tout d'abord, afin de simplifier les démarches des personnes et construire des parcours sociaux plus cohérents. **Un partenariat plus étroit entre les institutions et les associations de lutte contre les exclusions** en contact avec les personnes en situation d'exclusion et de grande précarité ensuite, afin de construire des réponses communes.

Les travaux d'élaboration du schéma ont également été l'occasion de mettre en évidence **les obstacles plus importants que rencontrent certaines catégories de publics dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle.**

La faiblesse des réponses proposées sur le territoire en faveur des **femmes victimes de violences** a été soulignée, notamment les difficultés d'accès, dans l'urgence, à un hébergement adapté à leurs besoins.

De même, **les difficultés auxquelles se heurtent les adolescents ou jeunes adultes sortant du dispositif d'aide sociale à l'enfance**, ont été soulevées. A cet égard, la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfance prévoit la conclusion d'un protocole entre le Département, l'Etat, la Région et les autres institutions et organismes concernés, afin de préparer et de mieux accompagner l'accès à l'autonomie des jeunes pris en charge ou sortant des dispositifs de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ). Plusieurs actions sont d'ores et déjà menées par les services du Département et leurs partenaires pour faciliter l'insertion socio-professionnelle des mineurs ou jeunes majeurs accompagnés au titre de l'aide sociale à l'enfance (ex. création d'un parcours d'insertion dans les métiers du bâtiment, action de découverte des métiers de l'alimentation...).

Le Département souhaite enfin **favoriser l'insertion professionnelle et l'accès durable à l'emploi des travailleurs en situation de handicap**. Parmi les axes de travail identifiés : la consolidation des passerelles entre le milieu ordinaire et le milieu adapté pour éviter les « ruptures de parcours » professionnels et le renforcement de l'information et de l'accompagnement des personnes handicapées sur les questions liées à l'insertion professionnelle.



Verbatims

- « *Il faut travailler sur les stéréotypes générés par la situation de jeunes placés* ». Comité de Jeunes de l'ODPE
- « *J'aimerais pouvoir avoir un jour un guichet unique où je pourrai faire toutes mes démarches. Il faudrait un endroit où l'aide soit globale* ». Groupe Les Portes-Voies ATD Quart Monde

> Comment ?

Formaliser un partenariat inter-institutionnel sur la lutte contre l'exclusion et favoriser le dialogue entre institutions et associations

La lutte contre les inégalités et contre les exclusions relève de la responsabilité conjointe des différentes institutions (Etat, Département, organismes de protection sociale...) sans qu'il existe pourtant aujourd'hui d'espace de co-construction de cette politique. Aussi, le Département s'engage à créer **un conseil départemental de l'inclusion sociale**, réunissant ses principaux partenaires institutionnels (cohésion sociale, santé, justice...) mais également les acteurs associatifs (notamment du champ humanitaire), pour définir des priorités partagées en matière d'accès aux droits et de lutte contre les exclusions et porter des actions communes.

Le **référént de parcours social sera par ailleurs expérimenté** dans les Pyrénées-Orientales, en partenariat avec les institutions concernées et en s'appuyant sur le bilan des expérimentations menées dans quatre départements dans le cadre du Plan d'action interministériel en faveur du travail social, avec toujours pour objectif de mieux de coordonner les différentes interventions sociales.

Apporter des réponses efficaces aux situations de grande précarité et d'urgence sociale

Le Département souhaite apporter des réponses plus efficaces aux situations de grande précarité ou d'urgence sociale en partenariat étroit avec les différents acteurs impliqués. Il entend notamment s'engager, aux côtés des bailleurs sociaux volontaires, dans la **signature de conventions permettant de réserver des logements aux femmes victimes de violence** (cf. zoom ci-dessous).

Favoriser l'insertion socio-professionnelle et lutter contre toutes les formes de stigmatisation

Enfin, **l'insertion socio-professionnelle des publics pouvant rencontrer des obstacles spécifiques** dans leur parcours devra être favorisée : signature d'un protocole d'accès à l'autonomie des jeunes pris en charge ou sortant des dispositifs de l'ASE ou de la PJJ, consolidation de l'accompagnement des personnes handicapées sur les questions liées à l'accès à l'emploi, ...

Le Département s'engage en outre à développer **une campagne de communication pour lutter contre les stéréotypes** dont peuvent être victimes les usagers des dispositifs sociaux et médico-sociaux.



Les fiches actions

1. Créer un conseil départemental de l'inclusion sociale
2. Expérimenter le référént de parcours social
3. Mettre en place une coordination interinstitutionnelle autour des situations d'urgence sociale
4. Proposer un hébergement d'urgence aux femmes victimes de violence
5. Lutter contre la précarité énergétique
6. Mener une campagne de communication pour lutter contre les stéréotypes
7. Faciliter l'accès aux stages des jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance
8. Elaborer le protocole d'accès à l'autonomie des jeunes pris en charge par l'ASE et la PJJ
9. « Fluidifier le parcours » professionnel des travailleurs handicapés

Zoom sur...

Le dispositif de soutien à l'hébergement d'urgence des femmes victimes de violence

Prévu par le schéma, il devra permettre d'étendre les possibilités d'hébergement des femmes victimes de violence dans le département en réponse aux manques identifiés. Le Département souhaite ainsi établir des conventions avec les bailleurs sociaux pour réserver chaque année un ou plusieurs logement(s) pour des femmes victimes de violence accompagnées, le cas échéant, de leurs enfants. Une convention départementale type sera élaborée dans un premier temps par le Département en lien avec ses principaux partenaires (et notamment les services de l'Etat) en prenant appui sur les expériences menées dans d'autres départements.

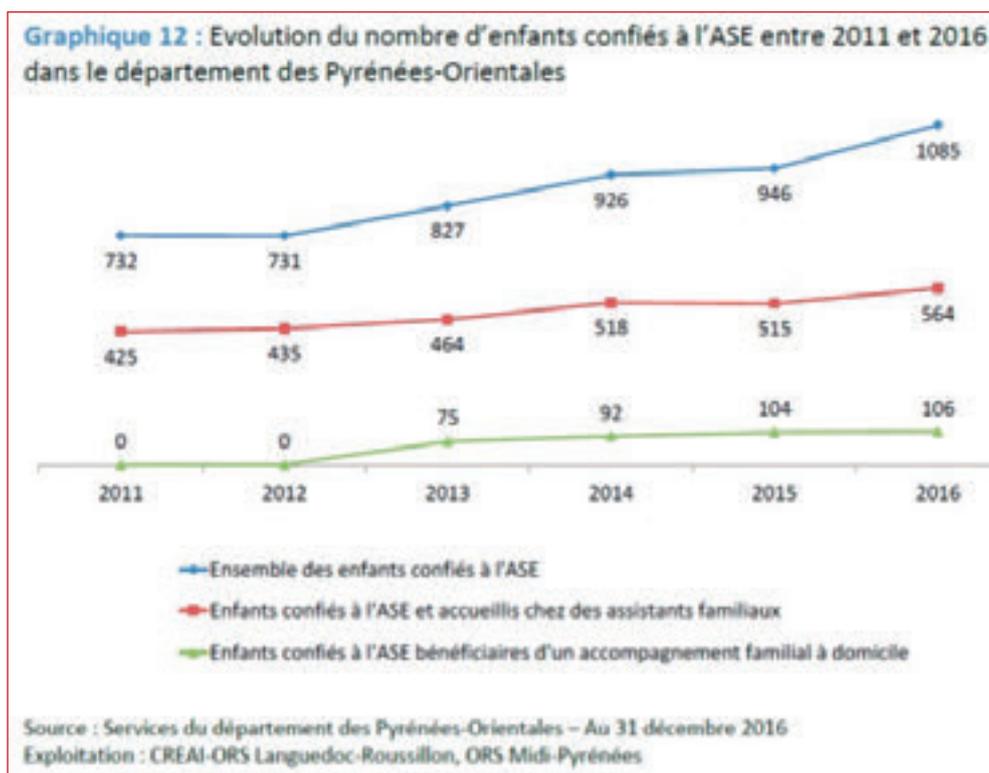


Engagement n°3. Innover dans l'offre d'accompagnement social et médico-social

> Eléments de contexte

Le département des Pyrénées-Orientales dispose d'une offre d'accompagnement et d'hébergement médico-sociale diversifiée.

Dans le domaine de l'enfance et de la famille, les équipes médico-sociales du Département portent **des actions de prévention en partenariat avec les acteurs signataires du Schéma des services aux familles 2016-2019** piloté par la CAF.



En 2015, **552 mineurs bénéficiaient d'une mesure d'AEMO** (Action Educative en Milieu Ouvert) et **354 enfants d'une mesure d'AED** (Action Educative à Domicile). L'offre d'accueil en protection de l'enfance se compose quant à elle de **376 places d'hébergement en établissement** (dont accompagnement familial à domicile) et des places portées par 253 assistants familiaux.

Dans le secteur des personnes âgées, en complément de l'offre en Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD), le maintien à domicile des personnes âgées et des personnes handicapées s'appuie sur une offre de 1 108 places en services de soins infirmiers à domicile (SSIAD). Il existe en outre des possibilités de répit pour les proches aidants de personnes âgées et personnes handicapées dans le département, en particulier **222 places d'accueil de jour**.

Le département compte en outre **362 places en résidence-autonomie** et est doté de près de **4300 places en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) ou Unités de Soins Longue Durée (USLD)**.

Place d'hébergement permanent en EHPAD ou USLD au 1^{er} janvier 2017 et taux d'équipement pour 1000 personnes âgées de 75 ans et plus

	Agly	Perpignan	Tech	Têt	Pyrénées-Orientales	Nouvelle grande région*	France métrop.*
Places	510	1 389	1 359	1 007	4 265	62 062	617 059
Taux	77,8	61,5	81,9	90,8	75,7	102,3	104,8

* Au 1^{er} janvier 2016
Sources : Services Conseil département des Pyrénées-Orientales 2017 - Dress Finess 2016 - Insee RP 2013
Exploitation : CREAL-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Dans le secteur des adultes handicapés, 224 places en services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) et 38 places en services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) permettent un accompagnement à domicile. L'offre d'équipement en établissement est quant à elle constituée de **954 places d'hébergement**. Dont près de la moitié des places sont localisées dans la Têt. **729 places en Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT)** sont également proposées.



Chiffres clés

- **376 places en établissement** de protection de l'enfance et **255 assistants familiaux** salariés du département
- **222 places d'accueil de jour** pour personnes âgées et **4 300 places en EHPAD ou USLD**
- **224 places en SAVS et 38 places en SAMSAH** pour les adultes en situation de handicap
- **954 places d'hébergement** pour adultes handicapés et **729 places en ESAT**

> Pourquoi ?

Conformément aux missions qui lui sont confiées par la loi, le Département des Pyrénées-Orientales a mis en place des dispositifs de repérage des personnes vulnérables, afin d'enclencher, le cas échéant, les accompagnements sociaux ou médico-sociaux nécessaires.

La Cellule Enfance en Danger (CED) centralise ainsi les informations préoccupantes relatives aux mineurs en situation de risque de danger ou en danger, tandis que la Cellule adultes vulnérables assure par ailleurs l'identification des situations d'adultes vulnérables. Le Département souhaite aujourd'hui **conforter ces outils de repérage, notamment face au défi que représente le nombre croissant de personnes vulnérables vivant isolées à leur domicile**.

Parallèlement, l'un des enjeux du nouveau schéma sera de **consolider des actions permettant d'agir le plus tôt possible et de limiter ainsi la dégradation des situations** (dans le domaine du soutien à la parentalité par exemple, ou encore celui de la santé des enfants et des adolescents mais aussi des personnes âgées et des personnes handicapées). La nécessité de renforcer la communication sur les actions de prévention et l'articulation des partenaires a également été soulignée au cours des travaux d'élaboration du schéma.

A cet égard, la mise en place de la Conférence des financeurs et de la prévention de la perte d'autonomie, ayant vocation à coordonner les financements de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées autour d'une stratégie commune, peut être relevée et sera un outil précieux de développement des actions sur le territoire.

Malgré les efforts très significatifs faits par notre collectivité pour accompagner nos établissements sociaux et médico-sociaux, la situation nationale des Ehpad et de l'hôpital public demeure très difficile. Les conditions de travail dans nos établissements se dégradent pour les personnels et de nombreux établissements peinent à recruter. Dans un contexte de nécessaire soutien aux Ehpad, et dans l'attente d'un grand plan national qui devra refondre entièrement le financement de la dépendance par l'Etat (CNSA) et la Sécurité sociale (l'Assurance maladie), le Département orientera prioritairement ses moyens financiers vers l'amélioration des conditions de prise en charge des usagers et des conditions de travail des personnels.

Pour répondre aux besoins de personnes âgées de plus en plus dépendantes lors de leur entrée en Ehpad, il conviendra de soulager en priorité les personnels avant d'envisager ultérieurement, aux 1 027 déjà créées depuis 1998, toute nouvelle création de places.

Enfin, l'accent sera également mis sur la diversification de l'offre. Ainsi, cette diversification et le développement des partenariats locaux permettront ainsi de créer, par territoire, des paniers de services répondant mieux aux besoins de nos aînés.

Pour les personnes handicapées, le Département s'attachera à la transformation de places existantes pour répondre aux orientations de la Réponse Accompagnée Pour Tous (RAPT). Soucieux de promouvoir et favoriser l'inclusion sociale et professionnelle des personnes handicapées, le Département souhaite assouplir les modalités d'accueil et d'accompagnement de ces publics. Là encore, cela se traduira par la transformation de lits et places, à volumétrie constante en établissements, et en fonction des besoins, par la création de places au sein des services (SAVS, SAMSHA).

Enfin, la loi ASV confie au Département le soin d'organiser l'offre en matière de services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD). Avec plus d'une centaine de services autorisés dont 29 habilités à l'aide sociale, notre territoire compte un nombre suffisant d'acteurs pour répondre aux besoins actuels et futurs des personnes âgées et handicapées. La priorité est désormais de faciliter la diversification des prestations offertes tout en garantissant une égalité de la qualité de prise en charge en tout point du territoire. Il ne sera ainsi plus nécessaire, sur les 5 prochaines années, d'autoriser de nouveaux services ni, compte tenu de la diminution continue du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale, de procéder à de nouvelles habilitations sur la durée du schéma.

Afin d'atteindre ce double objectif de diversification des prestations et d'égalité territoriale, le Département accompagne les structures via le déploiement des CPOM. Il s'engage également avec la CNSA, via le fonds d'appui et la convention de modernisation de l'aide à domicile, à la structuration du secteur.

Il s'agira également de **proposer des parcours plus fluides aux usagers de l'offre d'accompagnement médico-sociale**. De nombreuses avancées ont été réalisées en matière de coopération entre les acteurs sociaux, médico-sociaux et sanitaires depuis le précédent schéma : création d'une commission *ad'hoc* dans le cadre du protocole de prise en charge des enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance, poursuite du déploiement de la MAIA « Méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie », mise en place de la « Réponse Accompagnée Pour Tous » pour les personnes en situation de handicap, ...

Pour autant, les enjeux d'articulation entre le secteur social, médico-social et sanitaire demeurent un axe fondamental dans un contexte où de nombreux publics rencontrent des problématiques multiples et où la question de la santé, dans toutes ses dimensions, est primordiale dans un certain nombre d'accompagnements.



Verbatims

- « Les besoins ne sont pas les mêmes en fonction des âges, des handicaps, des situations. Il faut faire au cas par cas ». Comité des usagers de la MDPH
- « Un des objectifs du travail social est bien de trouver et créer des réponses à la fois souples et efficaces aux problèmes rencontrés par les familles ». Groupe métier

> Comment ?

Repérer les fragilités et soutenir les publics

Il s'agira à la fois d'**optimiser le repérage des personnes en perte d'autonomie en situation de fragilité** et de **consolider les actions de prévention menées en direction des personnes âgées et des personnes handicapées**, notamment dans le domaine de la santé.

Conformément aux dispositions de la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant, le Département élaborera par ailleurs, avec ses principaux partenaires, le protocole de mise en œuvre et de coordination des actions de prévention menées en direction de l'enfant et de sa famille. Les actions de soutien à la parentalité seront également développées : actions collectives de prévention destinées aux futurs parents ou aux parents en maternité, temps de partage entre « pairs », ...

Elargir la palette de notre offre sociale et médico-sociale pour répondre à l'évolution des besoins des habitants

De **nouvelles formules médico-sociales seront développées**, de manière à prendre en compte les besoins aujourd'hui insuffisamment satisfaits. Le nouveau schéma prévoit par exemple d'expérimenter **une offre d'Ehpad « Hors les murs » et un accueil de jour itinérant** pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et soutenir leurs proches aidants. Il s'agira également de tenir compte du souhait de nombreux seniors et personnes handicapées de vivre en milieu ordinaire, en déployant notamment **des formules d'habitats innovants**.

Construire des parcours plus fluides par la coordination des professionnels du sanitaire, du social et du médico-social

Le Département s'engage, aux côtés de ses partenaires, à poursuivre le développement des outils de coopération entre les acteurs sociaux, sanitaires et médico-sociaux. A titre d'exemple, la mise en place d'**un dispositif d'accompagnement des situations complexes en protection de l'enfance** est prévue, pour les situations nécessitant une articulation sociale, sanitaire et médico-sociale.

Promouvoir la santé des enfants et adolescents

Le Département souhaite **promouvoir la santé des enfants et des adolescents, notamment lorsqu'ils sont accompagnés en prévention ou en protection de l'enfance** : création d'une Maison des Adolescents portée par le Réseau ados 66, soutien des professionnels réalisant des missions d'aide sociale à l'enfance dans le champ de santé mentale et des addictions, ...



Les fiches actions

1. Renforcer **les actions de prévention santé** pour les PA et les PH
2. Optimiser **le repérage des personnes en perte d'autonomie en situation de fragilité**
3. Élaborer le protocole relatif aux **actions préventives en faveur de l'enfant et sa famille**
4. Développer les actions de **soutien aux compétences parentales**
5. Proposer des **réponses médico-sociales plus souples** pour les PA PH
6. Développer et diversifier les **capacités d'accueil en protection de l'enfance**
7. Accompagner l'évolution des **pratiques en protection de l'enfance**
8. Développer les **outils de coopération entre les acteurs sanitaires et médico-sociaux**
9. Élaborer un protocole **partenariat santé** dans le cadre de la protection de l'enfance
10. Mettre en place un dispositif **d'accompagnement des situations complexes**
11. Créer une **Maison des Adolescents**
12. Soutenir les professionnels dans le champ de **la santé mentale**
13. Prévenir et lutter contre **les addictions chez les jeunes**



Zoom sur...

les EHPAD « hors murs »

Ils offriront la possibilité pour les personnes âgées d'équiper leur domicile en domotique relié à une plateforme en lien avec l'Ehpad le plus proche. L'équipe pourra intervenir, en cas de besoin, à domicile, en soirée ou la nuit, en complémentarité des services à domicile, facilitant ainsi un maintien à domicile plus sécurisé.



Engagement n°4. Produire du lien social par des politiques de solidarités nouvelles

> Éléments de contexte

L'analyse des indicateurs socio-économiques du territoire met en avant **un risque d'isolement social accru pour certaines populations**. Ainsi, près d'un tiers des personnes âgées de 60 ans et plus vivent seules à leur domicile dans les Pyrénées-Orientales en 2013, soit 41 300 personnes. Parallèlement, 3 familles sur 10 sont monoparentales dans le département au 1^{er} janvier 2013, soit près de 20 000 familles avec enfants. Dans ce contexte, produire du lien social sur les territoires et lutter contre l'isolement familial et relationnel, constituent des enjeux forts pour le nouveau schéma.

Pour répondre à ce défi, **le Département a souhaité mobiliser l'ensemble de ses domaines de compétence, dans une approche élargie des politiques de solidarités** : l'action culturelle, la politique sportive, le soutien à la vie associative, le développement durable, la politique éducative... sont en effet autant de leviers d'action possibles pour créer du lien social entre les habitants.

A cet égard, le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services aux Publics (SDAASP) a mis en évidence **l'existence d'une offre d'équipements culturels** (musée, cinéma, médiathèques, bibliothèques, salles de spectacles ...), **sportifs et de loisirs importante et de qualité** sur le territoire.

Implantation des équipements culturels (théâtre, cinéma musée)



A titre d'illustration, le département compte 52 salles de cinéma ou théâtre en 2015 (soit un taux de couverture de la population supérieur à celui observé en France métropolitaine, mais des disparités importantes entre territoires) et 150 bibliothèques.

L'offre culturelle s'appuie aussi largement sur le tissu associatif dense et structuré.

S'agissant de l'offre sportive et de loisirs, les Pyrénées-Orientales comptent, par exemple, 72 salles multisports (gymnases) avec des taux de couverture disparates selon les territoires. La situation est plus contrastée encore pour les terrains de grands jeux (football, rugby,...), avec certains territoires peu ou mal dotés comme dans l'Agly-Fenouillèdes et le Conflent-Canigou.



Chiffres clés

- **Près de 41 300** personnes âgées de 60 ans et plus vivent seules à domicile en 2013
- **150 bibliothèques** réparties sur le territoire pour lesquelles la Médiathèque Départementale joue un rôle de centre de ressources
- **Plus de 220 organismes culturels** subventionnés et soutenus chaque année par le Département
- **Près de 291 dossiers de demandes de subventions** traités chaque année en faveur du sport

> Pourquoi ?

De par la diversité de ses domaines de compétences, **le Département dispose de leviers d'action multiples pour favoriser la cohésion sociale sur les territoires**, en complément des accompagnements individuels ou collectifs traditionnellement réalisés par ses travailleurs médico-sociaux et leurs partenaires dans le champ de l'action sociale.

Ainsi, **si la culture, le sport et les loisirs peuvent être des leviers d'épanouissement individuel, ils représentent également de puissants vecteurs d'inclusion sociale**. C'est d'ailleurs dans cette logique que la DGA Citoyenneté du Département mène aujourd'hui de nombreuses actions. Le dispositif « Lecture et bien-être », porté par la Médiathèque départementale, qui permet à des personnes âgées de participer à des ateliers de lecture à voix haute sur le thème du bien-être, peut par exemple être cité. Ou encore l'action « Premières Pages », également portée par la Médiathèque départementale en partenariat avec l'Etat, qui a pour but de sensibiliser les enfants de 0 à 3 ans et leurs familles, notamment les plus fragiles et les plus éloignés du livre, à l'importance du livre et de la lecture dès le plus jeune âge.

D'autres domaines d'intervention du Département peuvent être mentionnés. La citoyenneté par exemple, **l'engagement citoyen contribuant non seulement à créer du lien entre les habitants mais également à dynamiser les territoires** et leur tissu associatif. L'habitat et le logement également, **l'émergence de nouvelles formules d'habitats pouvant permettre de faciliter le maintien à domicile** des personnes âgées et des personnes handicapées (logements adaptés, mais également habitat inclusif, habitat partagé...). Notons également que **l'amélioration des logements peut être un réel vecteur pour créer du lien et de l'entraide entre les habitants** d'un même quartier, comme le montre les expériences d'« auto réhabilitation des logements » menées dans certains départements.

Au final, le schéma porte pour ambition de **mobiliser l'ensemble des politiques départementales pour contribuer à l'émergence de solidarités nouvelles sur les territoires**. Pour cela, c'est une logique de travail en transversalité qu'il s'agira de consolider entre les différentes directions du Département, encore parfois confrontées à un enjeu de connaissances mutuelles (missions, activités, outils, publics, ...) et de meilleure communication.

L'un des défis du nouveau schéma sera également de **dépasser l'approche traditionnellement réparatrice ou curative du travail social et de l'inscrire dans une dynamique de développement social**. Comme le rappelle le plan d'action interministériel en faveur du travail social et du développement social, « *alors que le travail social est essentiellement fondé sur une action individuelle et collective destinée à aider les personnes ou les groupes pour favoriser leur autonomie, le développement social consiste [en effet] à mobiliser et à agir sur l'environnement général afin qu'il devienne plus « inclusif » et porteur de solidarités de proximité.* ». A cet égard, la diversité des domaines de compétences du Département permet d'envisager de nouveaux vecteurs pour développer de nouvelles formes de solidarités locales.



Verbatims

- « *Adapter un logement au handicap, c'est organiser l'espace de la personne pour qu'elle y soit le plus à l'aise possible et, dans certains cas, pour lui permettre d'avoir ou de conserver une certaine autonomie* ». Le comité des usagers de la MDPH

> Comment ?

Renforcer la mobilisation de la culture et du sport comme des leviers d'inclusion sociale

Les DGA Solidarités et Citoyenneté du Département souhaitent **renforcer la mobilisation de la culture, du sport et des loisirs comme des vecteurs d'inclusion sociale et de valorisation pour les publics les plus fragiles**. Plusieurs actions seront ainsi mises en œuvre conjointement par les deux directions générales adjointes, et notamment la création d'un Pass' Sport et Culture pour les femmes ou mères isolées ou encore un appel à projet « sports et solidarité », pour faciliter l'accès de tous, et notamment des plus fragiles, à la pratique sportive.



Favoriser un développement local solidaire et citoyen

Le Département souhaite déployer **une politique favorable à l'engagement bénévole, à l'entraide entre habitants et aux déploiements de micro-projets solidaires**. Plusieurs projets seront portés conjointement par les différentes directions du Département dans le cadre du nouveau schéma en particulier : l'expérimentation du dispositif MONALISA « engagés contre l'isolement des personnes âgées », la mise en place d'une plateforme numérique dédiée au bénévolat, ou encore le déploiement d'un outil dédié à l'entraide et au partage de savoirs et de services entre habitants. Le schéma des solidarités prévoit également le lancement d'un appel à projet « développement solidaire » visant à promouvoir des projets locaux générateurs de lien social.

Promouvoir l'inclusion sociale par l'amélioration du cadre de vie

Le cadre de vie et l'habitat seront également mobilisés pour contribuer à un développement local et solidaire. A titre d'exemple, le nouveau schéma prévoit, en cohérence avec le PDALHPD (Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées) la mise en place d'une action « auto réhabilitation des logements », ainsi que le développement de formules d'habitats innovants à destination des personnes âgées et des personnes handicapées.



Les fiches actions

1. Développer **une offre de services culture et sport** à destination des acteurs sociaux
2. Consolider le positionnement des **médiathèques comme acteurs des solidarités**
3. Soutenir le développement d'une **offre de loisirs accessibles** aux personnes handicapées
4. Promouvoir **l'ouverture des acteurs culturels et des clubs sportifs** à tous les publics
5. Soutenir des actions de **promotion de la santé** en faveur des plus fragiles
6. « **Bien manger pour mieux vivre** dans les Pyrénées orientales »
7. Créer un « **permis citoyen** »
8. Déployer un outil dédié à **l'entraide et au partage** entre habitants
9. Mettre en place une **plateforme dédiée au bénévolat**
10. Expérimenter le **dispositif MONALISA** « Engagés contre l'isolement des personnes âgées »
11. Promouvoir le développement de **microprojets solidaires**
12. Sensibiliser aux questions liées à **la vie affective et sexuelle des PH**
13. Développer **les formules d'habitats** innovants à destination des PA PH
14. Soutenir **les aidants familiaux** dans le cadre d'un programme d'accompagnement
15. Renforcer la formation et l'information des **professionnels de l'aide à domicile**
16. Faciliter le maintien à domicile des personnes âgées grâce à **l'innovation technologique**
17. Mieux **repérer et accompagner les PA PH vivant dans un logement inadapté**
18. Développer **une action « auto réhabilitation des logements »**



Zoom sur...

la plateforme dédiée au bénévolat

Elle permettra de mettre en relation entre des habitants désireux de s'engager d'une part et des associations à la recherche de bénévoles d'autre part. Il s'agira ainsi non seulement de dynamiser le tissu associatif local par le développement de l'engagement bénévole mais également de lutter contre l'isolement relationnel, en permettant à tous les habitants, y compris les publics isolés, de s'engager.



Engagement n°5. Promouvoir un développement social tenant compte des besoins des territoires

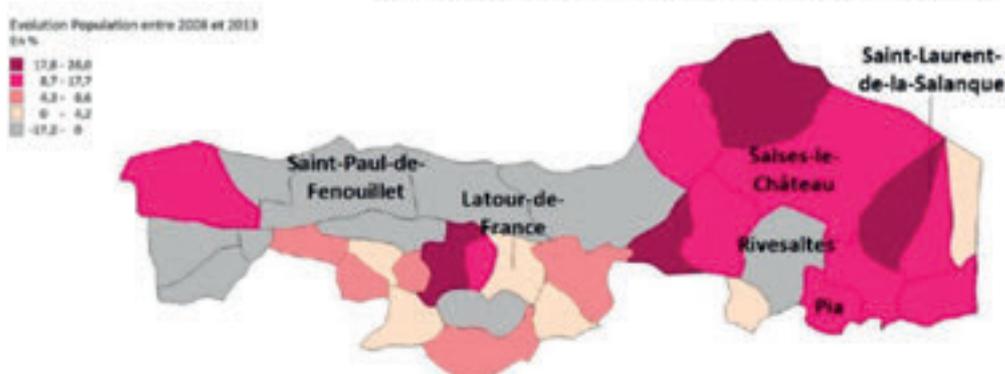
L'Agly

> Eléments de contexte

Territoire contrasté géographiquement (littoral, plaine et montagne), l'Agly se caractérise par **une part importante de communes rurales de moins de 2 000 habitants**, mais également deux pôles urbains : Rivesaltes et Saint-Laurent-de-la-Salanque.

Avec 60 800 habitants en 2013, l'Agly enregistre **la croissance démographique la plus forte du département** (+ 8,5 % entre 2008 et 2013). Celle-ci se concentre **principalement sur la côte salanquaise**, Saint-Laurent-de-la-Salanque ayant par exemple vu sa population augmenter de 15 % entre 2008 et 2013, tandis que des communes comme Saint-Paul-de-Fenouillet et Rivesaltes ont vu leur nombre d'habitants diminuer.

Evolution de la population entre 2008 et 2013 par commune du territoire de l'Agly (%)



Source : Insee – Recensements de population 2013
Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Le territoire connaît **la croissance du nombre de jeunes de moins de 20 ans la plus élevée** des Pyrénées-Orientales, croissance qui devrait se poursuivre durant les 10 prochaines années (+7,3 % d'ici 2026). Les indicateurs socio-économiques mettent en évidence des facteurs de vulnérabilité du public jeune avec, par exemple, une proportion de jeunes sortants du système scolaire bien supérieure aux ratios nationaux.

Une **croissance du nombre de personnes âgées de 60 ans et plus de près de 26 %** est par ailleurs prévue d'ici 2027. Cette croissance devrait ainsi concerner principalement les 75-84 ans (+48,5%).

La construction de nombreux lotissements et la requalification du parc social au sein des cœurs de village dans la Communauté de communes Salanque-Méditerranée favorisent **l'émergence d'une offre de logements à destination des « jeunes familles »**. A l'opposé, le territoire est confronté à **une problématique de logements potentiellement indignes ou inadaptés** avec des propriétaires du secteur agricole et viticole vieillissants dans la Communauté de communes Agly Fenouillèdes.

Enfin, **des situations de précarité énergétique** sont observées sur l'ensemble du territoire (ex. personnes vivant dans des logements sur le littoral, peu adaptés pour y vivre en hiver).



Chiffres clés

- **34 communes** rattachées à **4 EPCI** : les CC Agly Fenouillèdes, Roussillon Conflent, Salanque-Méditerranée et Perpignan-Méditerranée-Métropole
- **Une Maison Sociale de Proximité** à Rivesaltes avec **une antenne** à Saint-Laurent-de-La Salanque et **6 permanences d'accueil** (Espira-de-l'Agly, Estagel, Pia, Saint-Paul-de-Fenouillet, Salses-le Château et Tautavel)
- **60 800 habitants** en 2013 et la croissance démographique la plus forte du département.
- **33 % des 15-25 ans sortant du système scolaire sans diplôme** (contre 25 % au niveau national)
- **Un revenu fiscal moyen de 19 930 €**, le montant le plus faible du département

> Les enjeux pour le schéma

Quatre objectifs clés ont été identifiés par les acteurs du territoire au regard des réalités démographiques et socio-économiques de l'Agly :

- **L'amélioration de l'accès aux droits et l'accompagnement des personnes dans leurs démarches.** La forte croissance de la population observée sur le territoire, qui devrait se poursuivre dans les dix années à venir, doit en effet être anticipée pour garantir le maintien de la qualité de service en matière d'accueil et d'accès aux droits de la population.

L'accent sera plus particulièrement mis sur la création d'un réseau d'acteurs locaux autour de l'accès aux droits permettant ainsi de renforcer la connaissance et la cohérence des actions existantes (ex. accès facilité à l'outil informatique, accueil des usagers dans leurs démarches administratives dématérialisées...).

Il s'agira également de maintenir un accueil physique dans un territoire où certains services publics sont absents de certaines zones et privilégient les démarches dématérialisées en veillant à l'homogénéité de la couverture territoriale des MSAP et des points d'accès numériques (fixes ou itinérants).

- **La lutte contre la précarité énergétique**, en consolidant le partenariat et le maillage des professionnels sur la question de la précarité énergétique au niveau local. Le nouveau schéma prévoit notamment, à l'échelle de l'Agly, le renforcement du partenariat avec la mission

développement durable dans le cadre de l'amélioration du repérage, de l'orientation et de l'accueil des habitants confrontés à des situations de précarité énergétique (ex. la mise en place d'un forum réunissant les professionnels et institutionnels concernés, élargissement du réseau des acteurs intervenants dans le repérage des situations...)

- **Favoriser le lien social et lutter contre l'exclusion des jeunes.** Le déploiement d'une politique coordonnée en faveur de l'inclusion sociale de la jeunesse dans toutes ses dimensions (logement, mobilité, scolarité, accès à la culture, au sport, participation à la vie associative ...) constitue un enjeu clé pour le territoire. Dans un contexte où les interlocuteurs intervenant auprès de la jeunesse sont nombreux et où n'existe pas de chef de file, la mise en réseau des acteurs du territoire apparaît comme un préalable indispensable à la construction d'une politique commune. (Ex. mise en place de rencontres territoriales « jeunesse » thématiques, renforcement et adaptation de la communication sur les dispositifs existants, développement de dispositifs souples et mobiles...)
- **Faire vivre le réseau d'acteurs intervenant auprès des personnes âgées.** Les projections de l'INSEE montrent également une forte croissance démographique des personnes âgées dans l'Agly d'ici dix ans. L'animation du partenariat local avec les acteurs intervenant auprès des personnes âgées à l'échelle des bassins de vie devrait permettre de renforcer la connaissance réciproque de ces derniers, la complémentarité des actions de prévention de la perte d'autonomie et d'améliorer la connaissance des ressources existantes sur le territoire.

Objectifs

1. Améliorer l'accès aux droits et accompagner les personnes dans leurs démarches
2. Lutter contre la précarité énergétique
3. Favoriser le lien social et lutter contre l'exclusion des jeunes
4. Faire vivre le réseau d'acteurs intervenant auprès des personnes âgées



> Eléments de contexte

Avec 195 822 habitants au 1er janvier 2013, le territoire de Perpignan représente **42 % de la population du département**. Il recouvre 15 communes toutes rattachées à la communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole.

Le territoire est marqué par une grande hétérogénéité, avec des contrastes entre quartiers ou, dans les communes limitrophes de Perpignan, entre un centre-ville paupérisé et une périphérie plus favorisée. La ville de Perpignan compte 9 quartiers prioritaires qui regroupent près de 32 400 habitants, soit 16,5 % de la population du territoire. Il regroupe **59 % des logements sociaux** du département.

Les indicateurs de l'INSEE révèlent une vulnérabilité socio-économique forte d'une partie de la population du territoire.

Ainsi, **37 % des familles avec enfants du territoire sont monoparentales**, soit 10 120 familles. Près d'une famille monoparentale sur cinq (19 %) perçoit le RSA majoré. Un enfant sur trois vit par ailleurs dans une famille sans actif occupé sur le territoire



Le **taux de ménages dépendant à 100 % des prestations est le plus élevé du Département** : 32% des allocataires CAF ou MSA ont en effet un revenu constitué en totalité de prestations sociales, contre **25 %** à l'échelle du département et 17 % en France métropolitaine.

Le territoire se caractérise par ailleurs par **des personnes âgées nombreuses à vivre seules à leur domicile** (33 % des 60 ans et plus). La population âgée isolée est plus fragile financièrement qu'ailleurs et ce phénomène est en augmentation : 12,5 % des 60 ans et plus sont par exemple allocataires de prestations sociales versées par la CAF ou la MSA.

Enfin, le territoire de Perpignan est confronté à **un enjeu majeur de lutte contre la précarité et contre les exclusions** : problématique forte d'accès à l'emploi (tout particulièrement dans les neufs quartiers prioritaires de la ville de Perpignan), population de travailleurs pauvres (31,2 % des emplois sont précaires sur le territoire en 2013) confrontée à un effet « couperet » des seuils de revenus pour l'accès à certains droits, populations très précaires qui ne sollicitent pas les aides auxquelles elles peuvent prétendre...



Chiffres clés

- **15 communes** rattachées à la communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole
- **195 822 habitants** au 1^{er} janvier 2013 (+ 4,4 % depuis 2008), représentant 42 % de la population du département
- **37 % de familles monoparentales** parmi les familles avec enfants du territoire, soit 10 120 familles
- **32 % des ménages allocataires** CAF ou MSA ayant un revenu composé à 100 % de prestations sociales

> Les enjeux pour le schéma

4 enjeux clés pour les années à venir sont identifiés pour le nouveau schéma à l'échelle du territoire de Perpignan :

- **L'accueil, l'accès aux droits et la lutte contre la précarité.** En s'appuyant sur les différents accueils de proximité, l'enjeu est de proposer aux populations un lieu où elles puissent trouver l'ensemble des réponses aux problématiques sociales qu'elles rencontrent. Il s'agit d'améliorer leur repérage, de simplifier les démarches, notamment quand elles sont en ligne, de construire les partenariats pour mieux prendre en compte une diversité de besoins, d'orienter et d'accompagner les personnes afin de faciliter leur accès aux droits. Plusieurs actions seront mises en œuvre dans cet objectif, par exemple des actions d'accompagnement aux usages numériques : ordinateurs accessibles au public dans les espaces d'accueil avec du personnel d'accompagnement, mise en place d'ateliers informatiques en MSP ou en partenariat avec les associations et acteurs publics du territoire, soutien aux initiatives d'achat de matériel numérique peu onéreux, etc.
- **La prévention et l'accompagnement des familles.** Il s'agira de renouveler les modes d'accompagnement en prévention en privilégiant le travail partenarial et pluridisciplinaire permettant une prise en compte globale de la personne. Les approches collectives permettant d'agir sur les facteurs de risque seront également développées (actions collectives de soutien à la parentalité et de prévention santé par exemple). L'enjeu d'amélioration du repérage pour une meilleure prise en charge des publics dits « vulnérables » (isolement, précarité, violence) a également été relevé et donnera lieu à un travail partenarial.
- **L'action en faveur du lien social, de la promotion socioculturelle et de l'éducation.** Le nouveau schéma place au cœur de ses ambitions l'émergence d'une dynamique de développement social local. C'est en cohérence avec cette approche que les acteurs du territoire de Perpignan souhaitent soutenir les projets socio-culturels et éducatifs et les actions citoyennes favorisant le vivre ensemble. A cet égard, le schéma prévoit notamment la mise en place d'un groupe de travail local dédié aux actions citoyennes afin de soutenir les initiatives des habitants en faveur de la cohésion sociale et de la solidarité dans leur quartier. Des actions de co-formation entre travailleurs sociaux et les publics accompagnés sous forme de théâtre-débat pourront également être soutenues pour changer les représentations réciproques publics-institutions.
- **Le renforcement de la coordination partenariale** pour mieux orienter les publics et garantir des parcours individuels plus cohérents. Un « agenda de rencontres thématiques » sera par exemple prévu pour permettre aux acteurs de mieux repérer les différentes compétences mobilisables sur le territoire.



Objectifs

1. Accueillir, permettre l'accès aux droits et lutter contre la précarité
2. Consolider la prévention et l'accompagnement des familles
3. Agir en faveur du lien social, de la promotion socio culturelle et de l'éducation
4. Renforcer la coordination partenariale



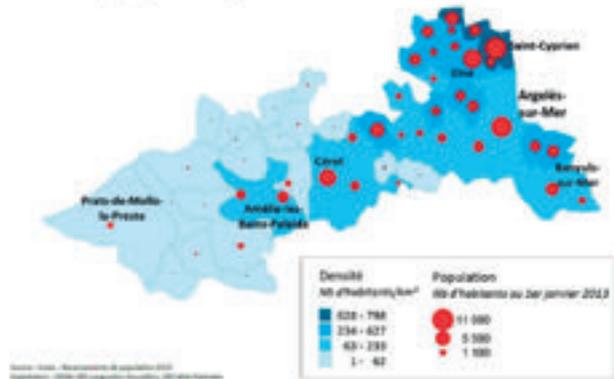
> Eléments de contexte

Avec 51 communes réparties au sein de six EPCI, le Tech est **un territoire très étendu avec une dominante « rurale et isolée »**.

Le territoire compte 116 994 habitants en 2013 et enregistre **la croissance démographique la plus limitée du département** (3,9 % entre 2008 et 2013).

Le territoire connaît **un vieillissement marqué de sa population** : en 2013, près de quatre habitants sur dix (36,7 %) sont âgés de 60 ans et plus.

Densité de population par commune du territoire du Tech



Les acteurs du territoire observent que les personnes âgées peuvent être confrontées à un isolement de nature différente selon le lieu de vie : un isolement géographique dans le Haut-Vallespir et un risque d'isolement social et relationnel sur la Côte Vermeille.

Le Tech se caractérise par ailleurs par **un parc de logements onéreux et parfois peu adapté sur la Côte Vermeille et le Haut-Vallespir**, mettant de nombreuses familles en difficultés. Précarité énergétique, problématiques d'accessibilité, logements peu compatibles avec la perte d'autonomie, ... sont autant de difficultés que certains ménages rencontrent dans cette partie du territoire. Des problématiques d'insalubrité des logements sont par ailleurs observées dans les centres villages.

L'enjeu de la mobilité est également prégnant pour une partie de la population du territoire. Des besoins importants en transports en commun permettant d'avoir **des connexions plus pertinentes pour les personnes qui occupent un emploi ou à la recherche d'un emploi** (lignes et horaires) sont ainsi relevés.

Le Tech est enfin un territoire frontalier avec l'Espagne. **Des mouvements importants transfrontaliers de population** sont observés, pouvant venir complexifier les accompagnements, notamment au sein de la commune du Boulou qui constitue un « point d'arrivée » pour certains publics.



Chiffres clés

- **51 communes** réparties au sein de **6 EPCI** (Albères et de la Côte Vermeille, Aspres, Haut Vallespir, Vallespir, Sud Roussillon et CU Perpignan Méditerranée Métropole)
- **2 Maisons Sociales de Proximité** (Côte Vermeille à Argelès-sur-Mer et Vallespir à Céret), **2 antennes** à Elne et Saint-Cyprien et 29 permanences d'accueil
- **116 994 habitants** en 2013, la croissance démographique est la plus limitée du département (3,9% depuis 2008).
- **42 977 personnes âgées de 60 ans et plus** en 2013, soit 36,7 % de la population
- **Un revenu net fiscal moyen de 22 715 €**, un revenu inférieur à la moyenne nationale mais le plus élevé du département

> Les enjeux pour le schéma

Au regard de ces éléments de contexte et de diagnostic local, quatre enjeux sont au cœur des objectifs du nouveau schéma des solidarités pour le territoire du Tech :

- **L'amélioration du cadre de vie des habitants.** Le territoire du Tech est fortement impacté par des difficultés liées au logement (habitat vétuste en centre-ville, nombreuses actions de prévention des expulsions, méconnaissance du public sur les droits et devoirs, difficulté de mise en œuvre des déménagements...). Pour faire face à ces problématiques, il est notamment proposé la création d'un espace dédié au logement, mais également une action de sensibilisation auprès des bailleurs privés...
- **Les mobilités et la proximité des services publics.** Le territoire du Tech souhaite en effet faciliter l'accès des personnes peu mobiles aux services publics en déployant des réponses itinérantes et en facilitant l'accès aux démarches dématérialisées. Pour cela, des actions d'accompagnement à l'utilisation de l'outil numérique seront déployées sur les divers lieux ressources du territoire (médiathèques, centres sociaux culturels,...).
- **L'anticipation du vieillissement de la population.** Un projet de plateforme locale d'aide et de soins, permettant d'offrir un panier de services aux personnes âgées sera piloté conjointement par le territoire du Tech et la direction personnes âgées et personnes handicapées du Département. La lutte contre l'isolement géographique et social des personnes âgées et le repérage des situations de fragilité sont également au cœur des objectifs du schéma pour le territoire du Tech.
- **Le développement du travail en réseau,** notamment autour des questions transfrontalières. La mise en place d'un référent parcours transfrontalier pourra par exemple permettre de mieux prendre en compte les mouvements transfrontaliers, qui viennent parfois complexifier l'accompagnement de certaines situations.

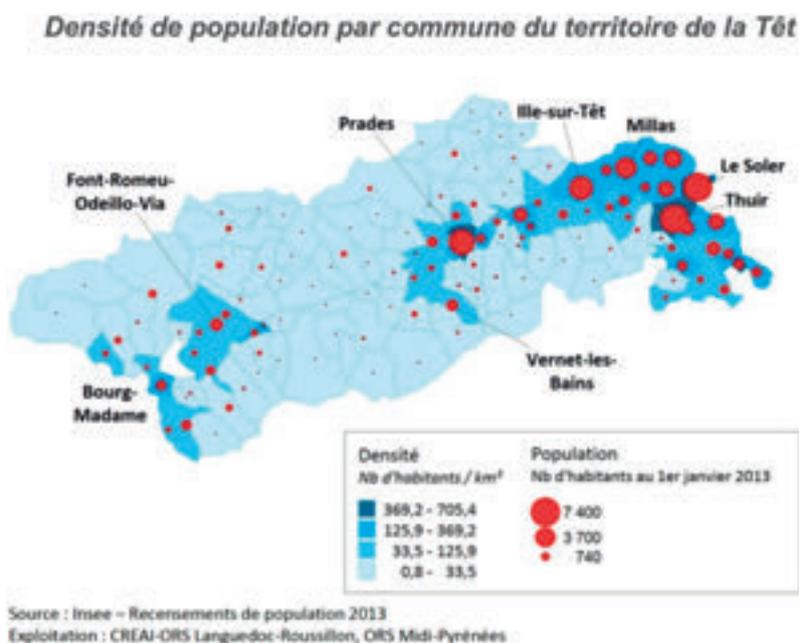


Objectifs

1. Participer à l'amélioration du cadre de vie des habitants
2. Favoriser les mobilités et rapprocher les services publics des habitants
3. Créer une plateforme locale offrant un panier de services aux personnes âgées
4. Développer le travail en réseau, notamment autour des questions transfrontalières

> Eléments de contexte

Composé de 126 communes, le territoire de la Têt est marqué par l'importance des zones de montagne et présente la densité de population la plus faible du département.



Avec 89 089 habitants en 2013, la Têt enregistre **une croissance démographique relativement élevée** (+4,5 % entre 2008 et 2013) **mais disparate selon les territoires**. Certaines zones, plutôt situées en plaine et proches de Perpignan, connaissent ainsi un essor démographique important, tandis qu'à l'opposé, certains territoires plutôt situés en piémont ou haute montagne sont en perte de population.

Les **besoins pour faciliter les déplacements et la mobilité au sein de ce territoire particulièrement étendu** restent importants, malgré les services existants (bus à 1€, transport à la demande,...). L'accessibilité des services au public constitue également un enjeu fort pour ce territoire comprenant des zones de montagne difficiles d'accès et isolées.

La Têt devrait connaître une augmentation de sa population de 9,7 % d'ici 2027, avec **un accroissement plus marqué pour les personnes âgées de 60 ans et plus** (+24,3 % en 10 ans). Des difficultés de maintien à domicile sont d'ores et déjà aujourd'hui relevées pour les personnes âgées vivant dans des zones de montagne. Ces deux points appellent à une réflexion sur l'offre de services.

Le territoire présente **un certain nombre d'indicateurs socio-économiques plus favorables** que le reste du département (ex : taux le plus faible de ménages dépendant à 100 % des prestations sociales). Il présente toutefois **la proportion la plus importante d'emplois précaires** (32 % en 2013), en lien notamment avec le phénomène de saisonnalité touristique. Le territoire compte par ailleurs 8 chantiers d'insertion sur le territoire, qui représentent des employeurs importants dans certaines zones.



Chiffres clés

- **126 communes** qui se répartissent en **sept EPCI** (Agly Fenouillèdes, Aspres, Capcir Haut Conflent, Conflent-Canigou, Pyrénées-Cerdagne, Roussillon-Conflent et CU Perpignan Méditerranée Métropole).
- **3 Maisons Sociales de Proximité** (Cerdagne-Capcir à Font-Romeu, Conflent à Prades et Aspres-Ribéral à Thuir) avec **une antenne** à Millas et **30 permanences d'accueil**
- **89 089 habitants** en 2013 et une croissance démographique de 4,5% entre 2008 et 2013
- Près de **9 300 personnes supplémentaires d'ici dix ans** selon les projections de l'INSEE (+9,7%), avec un accroissement plus marqué pour les 60 ans et plus (+ 24,3 %)

> Les enjeux pour le schéma

Quatre objectifs clés ont été identifiés par les acteurs du territoire au regard des réalités démographiques et socio-économiques de la Têt :

- **L'action sur les freins à l'insertion socio-professionnelle.** Dans un contexte où de nombreux freins sont constatés en matière d'insertion professionnelle (mobilité, accès aux modes de garde, santé, logement...), le travail autour de l'insertion socio-professionnelle des habitants est l'une des priorités pour le territoire. Plusieurs leviers pourront être activés en fonction des publics et des freins rencontrés. Par exemple, la création d'un réseau d'assistantes maternelles intervenant auprès des publics en insertion ou travaillant en horaires atypiques est envisagée pour limiter les freins liés aux modes de garde de la petite enfance que rencontrent les familles, en particulier les familles monoparentales.
- **Le déploiement de nouvelles formes d'accompagnement en faveur de l'autonomie des personnes âgées.** La configuration géographique du territoire, marqué par sa faible densité de population et ses zones de montagne, appelle à innover dans les modes de prise en charge des personnes âgées, en particulier lorsqu'elles vivent à domicile. Un accueil de jour itinérant sera ainsi expérimenté. Une attention particulière sera également portée au risque d'isolement géographique et social auquel est confrontée la population du territoire.
- **L'intégration dans la vie sociale.** En cohérence avec la dynamique de développement social locale que le schéma souhaite impulser, il s'agira de soutenir les échanges et les transmissions entre les habitants du territoire. Des instances de rencontres entre habitants pourront par exemple être créées. L'accès aux loisirs, à la culture et aux sports des publics en situation de fragilité sera également facilité.
- **Le renforcement de la mobilité des habitants sous toutes ses formes.** Il s'agira non seulement de lever les freins à l'accès aux dispositifs et aux services liés à la mobilité (offre de transport, information, etc.), mais également de rapprocher les dispositifs et les services de la population en développant les solutions itinérantes. Des formes de mobilité innovantes seront également soutenues, à l'image de l'autostop organisé déjà développé sur une partie du territoire (dispositif « Pouce »).



Objectifs

1. Lever les freins à l'insertion professionnelle des habitants
2. Déployer de nouvelles formes d'accompagnement en faveur de l'autonomie des personnes âgées
3. Favoriser l'intégration dans la vie sociale des habitants du territoire
4. Faciliter la mobilité des habitants sous toutes ses formes





Partie 4

LE PLAN D'ACTION 2018-2021



Solidaire et Engagé pour vous

Les 66 fiches actions

VOLET TRANSVERSAL	85
LOGEMENT ET INSERTION	85
1. Soutenir par le logement les femmes victimes de violence	86
2. Lutter contre la précarité énergétique (LPE)	87
3. Proposer un lieu et un guide ressources sur le logement adapté ou accessible	89
4. Développer une action « auto réhabilitation des logements »	90
5. Elaborer des conventions bilatérales entre l'OPHLM, la Mission locale jeune et le Département	91
CULTURE ET SPORT	93
6. Développer une offre de service « culture et sport » à destination des acteurs sociaux du département.....	94
7. Consolider le positionnement des médiathèques comme acteurs des solidarités	95
8. Promouvoir l'ouverture des acteurs culturels et des clubs sportifs à tous les publics	96
SANTÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	97
9. Soutenir des actions de promotion de la santé en faveur des plus fragiles	98
10. « Bien manger pour mieux vivre dans les Pyrénées-Orientales » : des actions alliant alimentation et développement durable pour les plus fragiles.....	99
PROMOTION DE LA CITOYENNETÉ	101
11. Créer un « permis citoyen » - Dispositif d'aide au financement du permis de conduire en contrepartie d'un engagement bénévole.....	102
12. Déployer un outil dédié à l'entraide et au partage entre habitants.....	103
13. Mettre en place une plateforme dédiée au bénévolat	104
14. Lancer un appel à projets « Développement solidaire des territoires »	105
15. Créer une campagne de communication pour lutter contre les stéréotypes : pauvreté et enfants placés.....	106
VOLET THÉMATIQUE.....	107
ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET ACCÈS AUX DROITS	107
16. Organiser les accueils sociaux au plus près des habitants : Expérimenter des lieux d'accueils itinérants et améliorer la couverture départementale.....	108
17. Élaborer une charte de l'accueil social de proximité avec les CCAS et les MSAP	109
18. Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'accueil dans les lieux d'accueil social du Département en repensant notamment les lieux d'accueil à l'heure du Numérique.....	110
19. Créer un portail numérique des solidarités	111
20. Simplifier les démarches et les courriers destinés aux usagers	112
21. Cartographier les espaces publics numériques	113
22. Créer un conseil départemental de l'inclusion sociale	114
23. Expérimenter le référent de parcours social.....	115
24. Mettre en place une coordination interinstitutionnelle autour des situations d'urgence sociale.....	116
ENFANCE FAMILLE	117
25. Élaborer le protocole relatif aux actions préventives en faveur de l'enfant et sa famille ..	118
26. Développer les actions de soutien aux compétences parentales	119
27. Développer un service dédié aux droits des enfants et des familles	120
28. Développer les capacités d'accueil et diversifier les réponses en protection de l'enfance.....	121
29. Accompagner l'évolution des pratiques en protection de l'enfance.....	122
30. Élaborer le protocole d'accès à l'autonomie des jeunes pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance (ASE) et la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ)	123

31. Faciliter l'accès aux stages des jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance	124
32. Élaborer un protocole partenariat santé dans le cadre de la protection de l'enfance	125
33. Mettre en place un dispositif d'accompagnement des situations complexes.....	126
34. Créer une Maison des Adolescents.....	127
35. Soutenir les professionnels de la protection de l'enfance dans le champ de la santé mentale	128
36. Prévenir et lutter contre les addictions chez les jeunes	129
PERSONNES ÂGÉES, PERSONNES HANDICAPÉES	131
37. Améliorer la coordination gérontologique afin de faciliter le parcours des usagers	132
38. Fluidifier le parcours professionnel des travailleurs handicapés	133
39. Renforcer les actions de prévention santé pour les personnes âgées et les personnes handicapées	134
40. Optimiser le repérage des personnes en perte d'autonomie en situation de fragilité.....	135
41. Proposer des réponses médico-sociales plus souples pour les personnes âgées et les personnes handicapées	136
42. Développer les outils de coopération entre les acteurs sanitaires et médico-sociaux.....	137
43. Soutenir le développement d'une offre de loisirs accessibles aux enfants handicapés ...	138
44. Expérimenter le dispositif MONALISA « engagés contre l'isolement des personnes âgées ».....	139
45. Sensibiliser les familles et les professionnels aux questions liées à la vie affective et sexuelle des personnes handicapées.....	140
46. Développer les formules d'habitat innovant à destination des personnes âgées et des personnes handicapées	141
47. Soutenir les aidants familiaux dans le cadre d'un programme départemental d'accompagnement	142
48. Renforcer la formation et l'information des professionnels de l'aide à domicile	143
49. Faciliter le maintien à domicile des personnes âgées grâce à l'innovation technologique et la modernisation des modes d'intervention.....	144
50. Mieux repérer et accompagner les personnes âgées et les personnes handicapées vivant dans un logement inadapté.....	145
VOLET TERRITORIAL	147
AGLY	148
51. Améliorer l'accès aux droits et accompagner les personnes dans leurs démarches administratives	148
52. Lutter contre la précarité énergétique	149
53. Favoriser le lien social et lutter contre l'exclusion des jeunes	150
54. Faire vivre le réseau d'acteurs intervenant auprès des personnes âgées	151
PERPIGNAN	152
55. Accueillir et permettre l'accès aux droits et lutter contre la précarité	152
56. Consolider la prévention et l'accompagnement des familles.....	153
57. Agir en faveur du lien social, de la promotion socioculturelle et de l'éducation	154
58. Renforcer la coordination partenariale	155
TECH	156
59. Participer à l'amélioration du cadre de vie par le logement.....	156
60. Favoriser les mobilités et le lien social	157
61. Prévenir les effets du vieillissement et fluidifier le parcours des personnes âgées.....	158
62. Développer le travail en réseau sur le territoire	159
TÊT	160
63. Lever les freins à l'insertion socio professionnelle des habitants	160
64. Déployer de nouvelles formes d'accompagnement en faveur de l'autonomie des personnes âgées.....	161
65. Favoriser l'intégration dans la vie sociale	162
66. Faciliter la mobilité des habitants sous toutes ses formes	163



Les
FICHES ACTION
VOLET TRANSVERSAL
LOGEMENT ET INSERTION



Solidaire et Engagé pour vous

Objectifs

- > **Connaître et étendre les possibilités de logement des femmes victimes de violence** dans le département.
- > **Proposer une prise en charge globale aux femmes victimes de violence** et un accompagnement dans le parcours d'insertion.

Modalités de mise en œuvre :

- > **Elaboration d'un état des lieux** (dans le cadre d'un groupe de travail partenarial : Etat, Département, associations) :
 - **des possibilités d'hébergement et de logement des femmes victimes de violences**, en distinguant les différentes catégories d'offre (public cible, type de logement, modalités d'accès, durée d'hébergement,...)
 - **du besoin, des caractéristiques des demandes émanant de femmes victimes de violence** (ex. présence d'enfants)
 - **du parcours des femmes victimes de violences** et des facteurs de rupture identifiés.

Selon les conclusions de l'état des lieux et des manques / besoins identifiés :

- > **Elaboration de conventions tripartites entre le Département, les bailleurs sociaux volontaires et une association porteuse**, pour réserver chaque année dans le parc social un ou plusieurs logement(s) pour des femmes victimes de violence et leur proposer un accompagnement global.
- > **Elaboration d'une convention type** avec les partenaires institutionnels concernés (Etat en particulier) qui intégrera des dispositions relatives :
 - Aux modalités d'utilisation du logement : un logement intermédiaire, une durée d'accueil de plusieurs mois
 - A la localisation des logements vacants, compatible avec l'insertion sociale et professionnelle de la personne et de sa famille (ex. accès aux lieux de travail ou de scolarisation des enfants)

Pilotes

- > Direction de l'accompagnement social et de l'accès aux droits
- > DDCS

Directions et partenaires associés

- > Bailleurs sociaux
- > Associations pour la protection des femmes (CIDFF, APEX, Le Seuil)
- > Comité des usagères de l'observatoire des violences faites aux femmes

Indicateurs d'évaluation

- > Nombre de conventions signées
- > Nombre de femmes victimes de violence ayant bénéficié du dispositif

Objectifs

- > Renforcer et étendre les actions d'informations de sensibilisations et de prévention des risques de précarité énergétique.

Modalités de mise en œuvre :

La lutte contre la précarité énergétique constitue un des 8 enjeux du Plan Climat Energie Territorial du Département.

La stratégie départementale en la matière, approuvée par l'Assemblée Départementale en juillet 2014, se décline en deux orientations composées de plusieurs actions qui sont en cours de mises en œuvre :

- > **Informier, sensibiliser et former les professionnels de l'action sociale à la LPE**
 - Action 1 : Former les professionnels de l'action sociale du Département à la LPE,
 - Action 2 : Sensibiliser les professionnels de terrain à la LPE,
 - Action 3 : Outiller les professionnels sur la problématique de la LPE.
- > **Mettre en place un dispositif de prévention du risque de précarité énergétique par la maîtrise de l'énergie dans le logement**
 - Action 4 : Sensibiliser les ménages vulnérables sur la maîtrise de l'énergie dans le logement (à travers la création d'outils spécifiques, la mise en place d'ateliers, d'animations collectives...),
 - Action 5 : Mettre en place une « équipe d'accompagnement aux économies d'énergie » pour intervenir au domicile des ménages repérés et les accompagner dans l'amélioration de la maîtrise de l'énergie et la mobilisation des dispositifs d'aides,
 - Action 6 : Aider les locataires à informer et sensibiliser les propriétaires bailleurs sur la maîtrise de l'énergie dans le logement afin de les inciter à réaliser des travaux,
 - Action 7 : Mettre en place un fonds d'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie à l'attention des locataires et de certains propriétaires occupants en difficultés.

Les actions ont été réfléchies dans un objectif d'articulation et de complémentarité des dispositifs existants ou à venir, notamment le PIG Départemental qui comporte un volet « lutte contre la précarité énergétique ».

- > **État d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie :**

Sensibilisation des professionnels

Afin de constituer un réseau de professionnels en capacité de repérer les ménages vulnérables, un dossier de repérage a été créé et des temps de rencontres sont organisés régulièrement. Dans ce cadre :

- Des sessions de formations collectives à l'attention des travailleurs sociaux et médico-sociaux du Département ont été mises en place (124 agents ont été formés de janvier à juin 2015).
- Une formation à l'attention des élus et agents des collectivités a été organisée par le Département en partenariat avec le CNFPT à l'automne 2017.
- Des actions d'information auprès des professionnels sont réalisées régulièrement (auprès des MSP, des CCAS, des associations...)

Sensibilisation des ménages

Afin de sensibiliser les ménages et les aider à réduire leur consommation et améliorer leur confort :

- Une offre d'animations a été mise en place, à destination des professionnels, afin de proposer une série d'ateliers, clé en main, permettant d'aborder de façon ludique et participative divers sujets (maîtrise des consommations de fluides, les dispositifs et les aides financières, le lien entre la santé et la précarité énergétique...).
- Des outils de sensibilisation ont été créés (sur la base de réflexions menées avec l'aide d'un groupe d'usagers) et sont remis aux ménages lors des ateliers collectifs et des visites à domicile (guide des éco-gestes, mémo-conso, livret de jeux pour les enfants, campagne d'affichage...).

Mise en place du dispositif de prévention du risque de précarité énergétique

Afin d'accompagner au mieux les ménages vulnérables repérés par les professionnels, une équipe d'accompagnement aux économies d'énergie a été mise en place.

Composée d'une CESF et d'une conseillère technique, celles-ci apportent, par le biais de visites à domicile, un véritable conseil et accompagnement personnalisé pour aider à une meilleure maîtrise de l'énergie dans le logement. Lors de cette visite, qui dure entre 1h30 et 2h, l'équipe effectue :

- un diagnostic socio-technique
- un apport de conseils personnalisés
- l'installation d'un kit « économie d'énergie » composé de plusieurs petits équipements (mousseurs économes, lampes basse consommation, écosac pour les toilettes ...)

Suite à cette visite, un rapport est envoyé au ménage mentionnant des préconisations ciblées au regard de l'état du logement, de la situation de l'occupant et de ses pratiques ; un accompagnement adapté à sa situation lui est alors proposé pour l'aider dans la mise en œuvre des préconisations.

> **Perspectives :**

- Poursuite de la sensibilisation des professionnels du Département et des relais de terrain sur la lutte contre la précarité énergétique pour élargir le repérage des ménages et permettre aux professionnels de mieux appréhender cette problématique,
- Poursuite de la sensibilisation des ménages par la création d'une palette d'outils complémentaires et de l'animation d'ateliers collectifs en lien avec les professionnels et partenaires,
- Mobilisation du fonds d'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie.
- Réflexions sur la mise en place d'une action expérimentale sur l'auto-réhabilitation accompagnée.

Pilotes

- > Département (DGA territoires et mobilités)

Partenaires associés

- > MSP
- > ADIL
- > OPH
- > Associations

Indicateurs d'évaluation

Objectifs

- > Améliorer l'information et simplifier les démarches des seniors ou des personnes en situation de handicap sur les questions liées au logement adapté ou accessible ;
- > Faciliter la mise en lien de l'offre et de la demande en matière de logements accessibles ou adaptés :
 - Dans le secteur public : faire connaître les procédures d'accès aux logements sociaux accessibles ou adaptés mises en place par les bailleurs sociaux ;
 - Dans le secteur privé : mettre en relation l'offre de logements adaptés des bailleurs privés et la demande ;
- > Anticiper la montée en dépendance de la population et faciliter le maintien à domicile.

Modalités de mise en œuvre :

- > **Création d'un guide départemental d'information sur les aides en matière d'adaptation des logements**
 - Recensement des aides et des acteurs en distinguant parc public et parc privé
 - Construction partenariale d'un guide pratique pour l'adaptation du logement
 - Diffusion du guide et communication
- > **Création d'une plateforme d'orientation et d'information sur les logements accessibles ou adaptés**
 - Création d'un lieu ressources d'information, d'orientation et d'accompagnement des personnes en recherche d'un logement accessible ou adapté, porté par l'ADIL
 - Création d'une grille de caractérisation des logements (à l'appui des travaux menés par l'Office 66 et l'Association des Paralysés de France)
 - Création d'une plateforme de mise en relation de l'offre et de la demande de logements accessibles ou adaptés dans le secteur privé, en développant un partenariat avec les fédérations d'agences immobilières ou de bailleurs privés (ex. FNAIM...)

Pilotes

- > Agence départementale d'information sur le logement (ADIL)
- > Direction de l'accompagnement social et de l'accès aux droits
- > Direction de l'insertion professionnelle et de l'économie locale

Directions et partenaires associés

- > Bailleurs publics et privés
- > Direction personnes âgées-personnes handicapées
- > ANAH
- > Caisse d'Allocations Familiales
- > SOLIHA
- > Associations
- > CAUE

Indicateurs d'évaluation

- > Création du guide et diffusion
- > Création du lieu ressources et fréquentation

Objectifs

- > **Améliorer le cadre de vie des habitants en mobilisant l'entraide et le bénévolat**
- > **Lutter contre l'isolement relationnel et social** des habitants
- > **Utiliser l'amélioration de l'habitat comme vecteur de mobilisation** de publics en situation de fragilité sociale

Modalités de mise en œuvre :

- > **Elaboration d'un cahier des charges départemental des ateliers d'auto réhabilitation et d'embellissement des logements et des parties communes :**
 - *Public* : les personnes hébergées par des bailleurs publics
 - *Modalités* :
 - des ateliers fonctionnant sur le principe de l'entraide et du bénévolat entre les occupants des logements, dans une approche collective avec l'appui d'un animateur technique ;
 - des modalités d'associations de l'ensemble des membres de la famille à prévoir (notamment les enfants) ;
 - périmètre des travaux possibles : des ateliers fonctionnant avant tout sur le mode de l'échange de savoirs et de services entre habitants, qui ne doivent pas se substituer aux obligations des bailleurs sociaux en matière de rénovation des logements ; une orientation possible des travaux sur la question du développement durable et de la performance énergétique des logements ;
 - *Modalités de financement de l'action* (notamment modalités de contribution des bailleurs sociaux, de l'ANAH, du Département)
- > **Identification du porteur de l'offre de service** : associations intervenant dans le champ de l'accompagnement social et / ou bailleurs sociaux
- > **Expérimentation sur le territoire du Haut Vallespir**

Pilotes

- > DGA Solidarités
- > DGA Territoires et Mobilités (Direction de l'insertion professionnelle et de l'économie locale)

Directions et partenaires associés

- > Direction Départementale des Territoires et de la Mer
- > ANAH
- > Bailleurs sociaux
- > Communes / EPCI

Indicateurs d'évaluation

Nombre d'ateliers montés, nombre de participants, nombre de logements / parties communes réhabilitées

Objectifs

- > Délimiter le périmètre des missions du Département d'une part et de l'OPHLM et la Mission locale jeune d'autre part en matière d'accompagnement social et améliorer les articulations

Modalités de mise en œuvre :

- > **Elaboration de conventions bilatérales OPHLM – Département et Mission locale jeune - Département**
 - Définition des missions respectives de chaque structure ou institution en matière d'accompagnement social ;
 - Délimitation du périmètre des interventions de chacun en matière d'intervention sociale ;
 - Définition des modalités d'articulation et de passage de relais entre les équipes du Départements et celles de l'OPHLM 66 et la Mission locale jeune.

Pilotes

- > DGA Solidarités

Directions et partenaires associés

- > Mission locale jeune
- > OPHLM 66

Indicateurs d'évaluation

- > Bilan de la mise en œuvre des conventions



Les
FICHES ACTION
VOLET TRANSVERSAL
CULTURE ET SPORT



Solidaire et Engagé pour vous

Objectifs

- > Faciliter l'accès à l'offre culturelle et sportive au plus grand nombre et en particulier aux publics en situation de fragilité
- > Renforcer la mobilisation de la culture et du sport comme leviers d'inclusion sociale pour les publics fragilisés

Modalités de mise en œuvre :

- > **Mise à disposition des Maisons sociales de proximité et des partenaires du champ des solidarités (établissements et services sociaux et médico-sociaux par ex.) d'une ingénierie et d'une offre de service « culture et sport »** permettant de faciliter l'accès à l'offre culturelle et sportive des publics en situation de fragilité
 - En lien avec les dispositifs actuellement à l'étude du Ministère de la culture, création d'un Pass'Sport et Culture permettant l'accès à des événements sportifs et culturels de qualité à des prix accessibles. Publics cibles à déterminer.
 - Actions à destination des publics des MSP. Ex. actions de sensibilisation au patrimoine local, événements ou ateliers sportifs et/ou culturels (ex. musique, peinture, théâtre, lecture,...) possibilité de coupler licence sportive et abonnement à la médiathèque...
- > **Concevoir les bâtiments des futures Maisons sociales de proximité comme des lieux multifonctions ouverts sur la vie sociale** : possibilité d'accueillir des ateliers, expositions, événements, etc. Des aspects à prendre en compte pour la future MSP d'Argelès-sur-Mer.

Pilotes

- > DGA Solidarités
- > DGA Citoyenneté

Directions et partenaires associés

- > Établissements et services sociaux et médico-sociaux
- > Équipements sportifs et culturels du territoire

Indicateurs d'évaluation

- > Niveau d'utilisation de l'offre de services « culture » par les MSP et leurs partenaires
- > Nombre de bénéficiaires du Pass'Sport et Culture et bilan

Objectifs

- > Mobiliser la lecture comme un levier d'épanouissement individuel et d'inclusion sociale des personnes fragilisées et des publics les plus éloignés de l'offre culturelle

Modalités de mise en œuvre :

- > **Consolidation du partenariat entre les acteurs sociaux (Maisons sociales de proximité, établissements et services sociaux et médico-sociaux) et médiathèques** à l'échelle locale pour construire des projets communs et des offres de services spécifiques en direction des publics fragilisés :
 - **Formation conjointe** des acteurs sociaux et des acteurs culturels à la médiation culturelle auprès des publics des Maisons sociales de proximité.
 - **Co construction de projets communs en direction des publics fragilisés** (séniors, personnes isolées, personnes en situation de précarité, petite enfance,...) :
 - Médiathèques « hors les murs » afin de désacraliser le lieu « bibliothèque » et de limiter les phénomènes d' « autocensure » que peuvent connaître les publics dits « empêchés » ;
 - Mobilisation des médiathèques comme des lieux d'information sur certaines thématiques (ex. La maladie d'Alzheimer) ;
 - Organisation conjointe d'ateliers thématiques dans les médiathèques. Ex. action « Lecture et bien-être » (ateliers de lecture à voix haute sur le thème du bien être avec les personnes âgées), atelier BD, rencontres avec des artistes, des compagnies locales,...
 - Prise en compte des recommandations du rapport Orsenna

Pilotes

- > DGA Solidarités
- > DGA Citoyenneté (Direction Culture, Patrimoine, Catalanité)

Directions et partenaires associés

- > Médiathèques
- > Centre Locaux d'Information et de Coordination (CLIC)
- > Etablissements et services sociaux et médico-sociaux
- > Communes / EPCI (équipements de lecture publique)

Indicateurs d'évaluation

- > Nombre de personnes ayant bénéficié de l'action « Lecture et bien être » et bilan de l'action

Objectifs

- > Renforcer la mobilisation de la culture et du sport comme des leviers d'épanouissement individuel et d'inclusion sociale pour les publics en situation de fragilité
- > Valoriser les acteurs culturels et clubs sportifs développant une politique d'accessibilité, d'ouverture et de mixité sociale

Modalités de mise en œuvre :

- > **Politique de soutien financier et technique aux acteurs culturels et aux clubs sportifs développant des actions en faveur de l'accès de tous à la culture et à la pratique sportive** (publics en situation de précarité, personnes handicapées,...) : mise en place d'appels à projets « culture et solidarités » et « sports et solidarités » afin de soutenir les actions culturelles et les clubs sportifs du territoire.
 - Élaboration d'un cahier des charges départemental
 - Communication auprès des différents acteurs
 - Accompagnement des acteurs
- > **Intégration dans les conventions d'objectifs et de moyens** signées entre le Département et les acteurs sportifs et culturels d'une dimension relative à l'accès au sport et à la culture des publics dit « empêchés »
- > **Montage d'un projet de théâtre débat pour déconstruire les représentations réciproques des publics et les « peurs » liées à certains lieux de culture** : pourquoi certaines personnes ne vont pas vers les lieux de culture ?

Pilotes

- > DGA Solidarités
- > DGA Citoyenneté (Direction éducation, jeunesse, sport)

Directions et partenaires associés

- > Comité départemental olympique et sportif (CDOS)
- > Communes / EPCI / Région

Indicateurs d'évaluation

- > Diffusion de l'appel à projet sur la base du cahier des charges départemental
- > Nombre d'actions soutenues et bilan

Les
FICHES ACTION
VOLET TRANSVERSAL
SANTÉ ET DÉVELOPPEMENT
DURABLE



Solidaire et Engagé pour vous

Objectifs

- > Agir en faveur du bien-être et de l'inclusion sociale des personnes en situation de précarité ou de fragilité en soutenant des actions de promotion de la santé

Modalités de mise en œuvre :

- > **Soutien des actions de promotion de santé par le sport des publics fragiles :**
 - Financement d'actions de promotion de la santé dans le cadre de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie : communication et valorisation des actions sportives en direction des plus de 60 ans
- > **Consolidation du partenariat avec les associations de promotion de la santé** afin de monter des projets en direction des plus fragiles
- > **Expérimenter des actions de promotion de la santé auprès des publics précaires** en partenariat avec la CPAM et les mutuelles

Pilotes

- > DGA Solidarités
- > Direction éducation, jeunesse, sport

Directions et partenaires associés

- > Membres de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie
- > CPAM
- > Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC)
- > Observatoire départemental de l'inclusion social

Indicateurs d'évaluation

- > Nombre d'actions de promotion de la santé par le sport en direction de publics fragiles soutenues

Objectifs

- > Agir en faveur du bien-être et de l'inclusion sociale des personnes en situation de précarité ou de fragilité en soutenant des actions en faveur de l'alimentation durable
- > Poursuivre l'inscription des politiques sociales et médico-sociales dans la politique de développement durable portée par le Département

Modalités de mise en œuvre :

- > **Politique d'incitation et de soutien des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) relevant de la compétence du Département pour programmer des actions alliant « santé et développement durable » :**
 - Ex. Approvisionnement des établissements sociaux et médico-sociaux dans le cadre de circuits courts et bio, valorisation des produits locaux dans le cadre de journées thématiques.
 - Organisation d'actions de communication et de sensibilisation par le Département en partenariat avec la Chambre d'Agriculture.
- > **Organisation d'actions de sensibilisation collectives auprès de certains corps de métiers intervenant en Maison sociale de proximité ou en ESSMS** Ex. Conseillers en économie sociale et familiale (CESF), animateurs d'EHPAD,...
- > **Actions de sensibilisation auprès des usagers sur « Bien manger pour mieux vivre » et de la consommation responsable (lutte contre le gaspillage alimentaire, équilibre alimentaire, recours aux produits locaux et de saisons, bilan carbone des aliments ...)**
 - Mise en place d'un groupe d'usagers pour co-construire les actions de sensibilisation qui pourraient être mises en place
 - Création d'une offre d'animations (ateliers collectifs) à l'attention des usagers, co-construite avec les professionnels
 - Mise en place d'une expérimentation en matière de « communication engageante » pour aider à l'évolution des comportements (ex : recours à un accompagnement extérieur) en lien avec l'alimentation.
 - Création et animation d'ateliers cuisines (mieux manger, mieux consommer) en lien avec les associations humanitaires

Pilotes

- > DGA Solidarités

Directions et partenaires associés

- > Mission Départementale Développement Durable
- > Chambre d'Agriculture
- > Etablissements et services sociaux et médico-sociaux
- > Direction éducation, jeunesse, sport

Indicateurs d'évaluation

- > Nombre d'actions « santé et développement durable » développées par les ESSMS



Les
FICHES ACTION
VOLET TRANSVERSAL
PROMOTION DE LA CITOYENNETÉ



Solidaire et Engagé pour vous

Objectifs

- > **Lever les freins à l'insertion socio-professionnelle des habitants liés à la mobilité** et plus particulièrement aux difficultés de financement du permis de conduire
- > **Favoriser l'engagement citoyen** des habitants et valoriser le bénévolat
- > **Développer les formes de mobilité inclusives**

Modalités de mise en œuvre :

- > **Elaboration d'un cahier des charges ou règlement** qui devra notamment inclure les éléments suivants :
 - **Public cible** : à définir en veillant à l'articulation avec d'autres dispositifs d'aide au permis (aides de la Mission locale jeunes, Aide départementale de retour à l'emploi)
 - **Condition(s) d'éligibilité** : financement du permis afin de concrétiser un projet d'insertion socio-professionnelle de la personne ; une aide socle universelle et une aide complémentaire sous critères
 - **Modalités d'enregistrement de la demande** : ex. par les Points information jeunesse, les Maisons sociales de proximité...
 - **Modalités de réalisation de l'engagement bénévole** : objet de l'engagement, nombre d'heures minimum, modalités de tutorat pendant la mission de bénévolat ...
 - **Montant de l'aide** au permis
 - **Modalités de valorisation** : délivrance d'un certificat de bénévolat et de compétences
- > **Mise en place à titre expérimental sur un territoire** dans un premier temps
- > **Définition de modalités d'information** adaptées au public cible

Pilotes

- > DGA Citoyenneté (Direction de l'éducation et de la jeunesse, Direction transversale des associations)
- > DGA Solidarités
- > DGA Territoires et Mobilité (Direction de l'Insertion Professionnelle et de l'Economie Locale)

Directions et partenaires associés

- > Communes / EPCI
- > Associations

Indicateurs d'évaluation

- > Nombre de bénéficiaires de l'aide
- > Bilan du dispositif : impact sur le parcours des personnes et sur l'association / la collectivité au sein de laquelle l'engagement bénévole a été réalisé

Objectifs

- > Favoriser le lien de proximité entre les habitants en créant des opportunités d'échanges d'objets, de savoirs et de services
- > Dynamiser la vie locale et lutter contre l'isolement
- > Réduire l'impact environnemental et les inégalités de tous ordres

Modalités de mise en œuvre :

- > **Réalisation d'une étude d'opportunité** : enquête de terrain préalable afin d'identifier les besoins et de mesurer l'intérêt des habitants pour le projet
- > **Déploiement d'un outil numérique de mise en relation entre habitants pour échanger gratuitement des objets, des savoirs ou des services** :
 - Déploiement *via* une plateforme numérique dédiée
 - Périmètre géographique : expérimentation sur un territoire déterminé (par ex. la Têt qui se caractérise par une bonne couverture numérique et une forme de dynamique locale)
 - Définition de la spécificité de cette offre par rapport aux initiatives privées (notion de gratuité notamment)
 - Communication tout public et diffusion d'une information spécifique aux publics des Maisons sociales de Proximité et des structures partenaires.
- > **Information des travailleurs sociaux** pour que cette plateforme puisse être un outil supplémentaire à leur disposition dans l'accompagnement des publics, pour favoriser la définition du projet, le développement de l'autonomie sociale et le lien social.

Pilotes

- > DGA Solidarités (Direction de l'accompagnement social et de l'accès aux droits)
- > DGA Citoyenneté (Direction transversale des associations)
- > DGA Territoires et Mobilité (Direction de l'Insertion Professionnelle et de l'Economie Locale)

Directions et partenaires associés

- > Direction des Systèmes d'information
- > Communes / EPCI

Indicateurs d'évaluation

- > Déploiement de la plateforme
- > Nombre d'utilisateurs de la plateforme
- > Nombre et types d'échanges ayant lieu chaque année via la plateforme

Objectifs

- > Développer l'engagement bénévole au sein des associations du territoire
- > Dynamiser le tissu associatif local
- > Permettre à des personnes bénéficiaires du RSA ou en situation de fragilité de s'engager bénévolement pour avancer dans la construction d'un projet personnel ou professionnel ou pour restaurer la confiance et l'estime de soi
- > Favoriser une meilleure interconnaissance des associations locales et des travailleurs sociaux

Modalités de mise en œuvre :

- > **Création d'une plateforme numérique de mise en relation entre des habitants désireux de s'engager pour des missions de bénévolat d'une part et des associations recherchant des bénévoles d'autre part**
 - Communication tout public et communication spécifique auprès de publics en insertion
 - Accompagnement spécifique des publics en insertion dans leurs démarches par les travailleurs sociaux

Pilotes

- > DGA Citoyenneté (Direction transversale des associations)
- > DGA Solidarités

Directions et partenaires associés

- > Direction Accompagnement Social et Accès aux Droits (pour le volet insertion des bénéficiaires de RSA)
- > Direction de l'insertion professionnelle et de l'économie locale
- > Direction des Systèmes d'information
- > Associations

Indicateurs d'évaluation

- > Nombre d'habitants et nombre d'associations inscrits sur la plateforme
- > Nombre d'acteurs mis en relation et bilan

Objectifs

- > Dynamiser la vie locale et lutter contre l'isolement social et relationnel des habitants
- > S'inscrire dans une logique de développement durable en réduisant l'impact environnemental et les inégalités de tous ordres

Modalités de mise en œuvre :

- > **Lancement d'un appel à projet « développement solidaire » visant à promouvoir des microprojets générateurs de lien social sur les territoires.** Ex. jardins solidaires, épiceries solidaires, « repair café »...
- > **Elaboration d'un cahier des charges départemental** qui devra déterminer :
 - Le contenu des projets : objectifs, publics cibles, bénéfices attendus, partenaires impliqués, ancrage local ...
 - Les modalités de financement des projets.
 - Les modalités de soutien technique apportées aux porteurs de projet

Pilotes

- > DGA Solidarités
- > DGA Territoires et Mobilités (Direction de l'insertion professionnelle et de l'économie locale)

Directions et partenaires associés

- > Direction transversale des associations
- > Associations

Indicateurs d'évaluation

- > Diffusion de l'appel à projet sur la base du cahier des charges
- > Nombre de projets soutenus et bilan

Objectifs

- > Favoriser l'insertion socio-professionnelle des publics et lutter contre toutes les formes de stigmatisation
- > Lutter contre les stéréotypes touchant les personnes en situation de précarité et les représentations réciproques (des personnes en précarité sur les institutions d'une part et des institutions sur les personnes en précarité d'autre part) jouant un rôle non négligeable dans les situations de non recours ou de rupture de droits
- > Lutter contre les stéréotypes touchant les jeunes suivis ou sortant de l'Aide sociale à l'enfance

Modalités de mise en œuvre :

- > **Organisation de campagnes de communication et de sensibilisation :**
 - En direction du « grand public », pour lutter contre les stéréotypes liés à la précarité et la pauvreté
 - En direction des professionnels, pour lutter contre les stéréotypes liés à la situation des jeunes suivis ou sortant des dispositifs de protection de l'enfance
- > **Développement de temps partagés entre professionnels et usagers** (co-formation, forums ou tout projet commun) pour faire évoluer les représentations et les postures de chacun

Pilotes

- > Direction Accompagnement social et accès aux droits
- > Direction Enfance Famille

Directions et partenaires associés

- > Mission départementale égalités
- > Directions des Maisons Sociales de Proximité
- > Associations humanitaires

Indicateurs d'évaluation

- > Campagnes de communication
- > Nombre de temps partagé professionnels/ usagers et bilans

Les
FICHES ACTION
VOLET THÉMATIQUE
ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET
ACCÈS AUX DROITS



Solidaire et Engagé pour vous

Objectifs

- > **Rapprocher les services sociaux des habitants**, en particulier au sein des territoires dont les habitants rencontrent des problématiques d'isolement géographique
- > **Garantir une couverture géographique équitable du territoire** en lieux d'accueil, d'information et d'accompagnement des personnes

Modalités de mise en œuvre :

- > **Création d'un bus des solidarités** (en complément de l'action issue du précédent schéma) proposant des permanences d'accès aux droits et/ou des actions collectives de prévention (ex. promotion santé,...)
 - Élaboration d'un cahier des charges
 - Expérimentation sur un territoire dont les habitants rencontrent des problématiques d'isolement géographique
- > **Poursuite, parallèlement, des actions visant à une meilleure couverture territoriale en lieux d'accueil, d'information et d'orientation**
 - Participation du Département à la réflexion sur les lieux d'implantation des Maisons des Services Au Public pour favoriser une couverture départementale équilibrée des accueils de premier niveau

Pilotes

- > Direction de l'accompagnement social et de l'accès aux droits
- > Directions des Maisons Sociales de Proximité

Directions et partenaires associés

- > Direction Personnes Agées Personnes handicapées
- > Direction Enfance Famille
- > Communes / Centres communaux d'action sociale (CCAS)
- > Maisons des services au public (MSAP)
- > Organismes de protection sociale
- > Préfecture
- > Direction ingénierie territoriale et relation aux communes

Indicateurs d'évaluation

- > Nombre de personnes ayant bénéficié de l'action du bus des solidarités
- > Couverture du territoire en lieux d'accueils sociaux de proximité

Objectifs

- > **Préciser le périmètre d'intervention et les modalités de collaboration entre les acteurs assurant un accueil social inconditionnel de proximité sur le territoire** : CCAS (centres communaux d'action sociale), MSP (Maisons sociales de proximité), mais également MSAP (Maisons des services au public),
- > **Faciliter l'accès à l'information et les démarches des habitants** sur l'ensemble du territoire départemental

Modalités de mise en œuvre :

- > **Élaboration d'une charte départementale de l'accueil social inconditionnel de proximité :**
 - Identification des initiatives locales de collaboration entre les MSAP (Maisons des services au public), les CCAS (centres communaux d'action sociale) et les MSP (Maisons sociales de proximité)
 - Identification de la plus-value respective et des complémentarités entre les MSAP, les CCAS et les MSP en s'appuyant sur ces initiatives
 - Formalisation de modalités d'articulation et de fonctionnement commun des MSAP, des CCAS et des MSP à travers l'élaboration conjointe et la signature d'une charte départementale de l'accueil social inconditionnel de proximité
- > **Mise en réseau des services sociaux assurant une mission d'accueil, d'information, d'orientation sur le territoire :**
 - Constitution de conseils locaux de l'accès aux droits
 - Fluidification des liens entre les services assurant un accueil social inconditionnel de 1er niveau et les organismes de protection sociale. Ex. « fiche contact », adresses e-mail dédiées.

Pilotes

- > Direction de l'accompagnement social et de l'accès aux droits

Directions et partenaires associés

- > Directions des Maisons sociales de proximité
- > Centres communaux d'action sociale (CCAS)
- > Maisons des services au public (MSAP)
- > Organismes de protection sociale

Indicateurs d'évaluation

- > Signature de la charte et bilan
- > Mise en place des conseils locaux de l'accès aux droits

Objectifs

- > **Garantir un accueil physique et téléphonique de qualité** au sein des Maisons sociales de proximité : réactivité, clarté, respect de la vie privée, ...
- > **Valoriser les métiers d'accueil** au sein des Maisons sociales de Proximité du Département
- > **Faciliter l'accès aux outils numériques et accompagner** les usagers des Maisons sociales de proximité dans leurs usages numériques.

Modalités de mise en œuvre :

- > **Définition d'engagements portant sur qualité de l'accueil (physique et téléphonique)** au sein des lieux d'accueil social du Département (Maisons Sociales de Proximité, MDPH, Direction de l'accompagnement social et de l'accès aux droits).
- > **Définition d'un plan d'action afin d'atteindre ces engagements** dans l'ensemble des Maisons sociales de proximité (MSP) : actions portant sur l'organisation, les pratiques professionnelles et les outils à disposition des agents.
 - Parmi les axes à intégrer au sein du plan d'action : la simplification du langage utilisé par les professionnels.
 - Mobilisation des usagers des Maisons sociales de proximité pour la mise en œuvre du plan d'action.
- > **Prise en compte du plan d'action dans le plan de formation des agents**, notamment celui des agents d'accueil de premier niveau des Maisons sociales de proximité.
- > **Aménager les lieux d'accueil du Département** (espaces d'accueil, espaces d'entretien) à l'heure du numérique : mise à disposition de matériel pour les usagers dans les espaces d'accueil, équipement des espaces d'entretiens,...
- > **Former les professionnels des Maisons sociales de proximité à la médiation numérique** pour leur permettre d'accompagner les usagers dans leurs usages numériques individuellement ou collectivement.
- > **Proposer une offre d'accompagnement numérique** en Maison sociale de proximité :
 - Animation d'ateliers numériques par les professionnels formés à la médiation numérique.
 - Organisation d'une permanence tenue par un écrivain public numérique pour accompagner les usagers dans leurs déclarations et démarches en ligne. Contractualisation avec une ou plusieurs association(s) pour expérimenter ce dispositif.

Pilotes

- > Direction de l'accompagnement social et de l'accès aux droits
- > Directions des Maisons sociales de proximité

Directions et partenaires associés

- > Maisons des Services au Public
- > MDPH

Indicateurs d'évaluation

- > Formalisation des engagements qualité
- > Nombre d'heures de formation dont ont bénéficié les agents d'accueil dont nombre de professionnels formés à la médiation numérique
- > Mesure de la satisfaction des usagers
- > Délais de prise en charge des publics
- > Nombre de lieux d'accueil réaménagés
- > Expérimentation de la permanence d'écrivain public numérique et bilan
- > Nombre d'actions portant sur le numérique organisées en MSP et bilan

Objectifs

- > **Mettre à disposition des usagers une information claire et complète** sur leurs droits, les démarches et les ressources existantes sur le territoire dans les champs des solidarités
- > **Faciliter la réalisation et le suivi des démarches administratives** pour les personnes ayant accès aux outils numériques

Modalités de mise en œuvre :

- > **Création d'un portail d'information départemental** à destination du public et des professionnels sur les droits et dispositifs existants dans le champ des solidarités :
 - Information sur les droits et les démarches à réaliser pour y accéder, information sur les ressources existantes sur le territoire.
 - Association des usagers dans la conception du portail numérique, afin de s'assurer de son ergonomie et de la clarté et de l'accessibilité des informations mises à disposition.
- > **Accès à des démarches dématérialisées** pour les usagers à travers ce portail :
 - Demandes d'aides en ligne.
 - Suivi en direct de l'état d'avancement des démarches.

Pilotes

- > Direction de l'accompagnement social et de l'accès aux droits

Directions et partenaires associés

- > Direction des Systèmes d'Information
- > Direction Personnes Agées Personnes handicapées
- > Direction Enfance Famille
- > MDPH
- > DTIPEL
- > MSP

Indicateurs d'évaluation

- > Mise en fonctionnement du portail numérique des solidarités
- > Nombre d'utilisateurs
- > Part des démarches réalisées en ligne et évolution

Objectifs

- > **Faciliter l'accès aux droits et à l'information** des usagers des politiques sociales et médico-sociales.
- > **Améliorer les relations entre les usagers et les directions et services du Département** dans le champ des solidarités.

Modalités de mise en œuvre :

- > **Simplifier le dépôt des pièces justificatives** par la création d'un « portefeuille électronique » et/ou mise à disposition d'une « pochette dossier » (classement des pièces administratives et fiches de liaison entre institutions)
- > **Simplifier les documents écrits destinés aux usagers** : courriers, documents d'informations...
 - Identification des contenus écrits à simplifier
 - Organisation d'ateliers mobilisant professionnels et usagers afin de construire des trames de courriers et des supports d'information simplifiés.
 - Refonte des contenus des supports écrits à l'appui des enseignements des ateliers.

Pilotes

- > Direction de l'accompagnement social et de l'accès aux droits
- > DGA Solidarité

Directions et partenaires associés

- > Direction Personnes Agées Personnes handicapées
- > Direction Enfance Famille
- > MDPH
- > Direction des Maisons sociales de proximité
- > Organismes de protection sociale
- > Communes/Centres communaux d'action sociale (CCAS)

Indicateurs d'évaluation

- > Nombre de supports écrits simplifiés
- > Nombre d'ateliers mobilisant des usagers
- > Réalisation de fiches de liaison entre institutions

Objectifs

- > **Permettre aux habitants d'accéder aux outils numériques et d'être accompagnés** dans leur utilisation sur l'ensemble du territoire
- > **Faciliter l'accès des habitants à l'information en ligne et à leurs droits** lorsque les démarches sont dématérialisées

Modalités de mise en œuvre :

- > **Cartographie des lieux mettant à disposition du public une offre de service numérique** sur le territoire (qu'ils soient labellisés Espaces Publics Numériques ou non), en précisant :
 - L'organisme porteur. Ex. MSAP, association,...
 - L'offre de service proposée. Ex. accès libre, accès accompagné, ateliers de médiation numérique, ...
 - Communication de la cartographie auprès des publics
- > **Engager un travail partenarial sur la cohérence du maillage territorial des espaces publics numériques**, sur la base de cette cartographie :
 - Identification des zones blanches.
 - Identification des redondances entre les actions portées par les différents acteurs sur un même territoire.
 - Élaboration d'un plan d'action partagé pour développer et mettre en cohérence l'offre de service numérique

Pilotes

- > Direction de l'accompagnement social et de l'accès aux droits

Directions et partenaires associés

- > Direction des Maisons Sociales de Proximité
- > Maisons des Services au Public
- > EPCI et Communes
- > Services de l'Etat
- > Organismes de protection sociale
- > Direction ingénierie territoriale et relation aux communes

Indicateurs d'évaluation

- > Evolution des offres de services numériques sur le territoire
- > Support de communication établissant la cartographie des espaces publics numériques

Objectifs

- > Structurer et animer le partenariat entre acteurs institutionnels et associatifs dans le domaine de l'accès aux droits et de la lutte contre les exclusions
- > Développer la capacité d'observation, d'analyse et de coordination des acteurs intervenant dans le domaine de l'accès aux droits et de la lutte contre les exclusions
- > Construire des réponses partenariales aux problématiques d'accès aux droits et d'exclusion sociale observées sur le territoire

Modalités de mise en œuvre :

- > **Mettre en place une instance départementale pour l'inclusion sociale** présidée par la Présidente du Conseil départemental et réunissant :
 - Les acteurs institutionnels ;
 - Les associations humanitaires ;
 - Les partenaires de santé ;
 - La justice ;
 - Des représentants d'usagers.
- > **Définir dans le cadre de cette instance des priorités et un plan d'action partagé** en matière d'accès aux droits et de lutte contre les exclusions
- > **Développer des rencontres partenariales, des rencontres thématiques**

Pilotes

- > Direction de l'accompagnement social et de l'accès aux droits

Directions et partenaires associés

- > DDCS
- > Organismes de protection sociale
- > Centres communaux d'action sociale (CCAS)
- > Associations humanitaires

Indicateurs d'évaluation

- > Mise en place de l'instance et élaboration de sa charte de fonctionnement
- > Actions partenariales impulsées dans le cadre de cette instance

Objectifs

- > Mettre à disposition des personnes en grande difficulté sociale ou en situation complexe un référent de parcours social unique, chargé de coordonner l'action des différents intervenants.

Modalités de mise en œuvre :

- > **Partage du bilan des expérimentations** menées en 2017 dans plusieurs Départements sur le référent de parcours social, dans le cadre du plan d'action en faveur du travail social et du développement social
- > **Expérimentation sur un territoire d'un référent de parcours chargé, sur mandat de la personne, de coordonner les différentes interventions sociales.** Élaboration d'un cahier des charges de l'expérimentation à l'appui du cahier des charges national : choix du référent, rôle du référent, outils à sa disposition ...
- > **Élaboration d'un référentiel de l'action sociale généraliste** intégrant la notion de référent de parcours

Pilotes

- > Direction de l'accompagnement social et de l'accès aux droits

Directions et partenaires associés

- > Directions des Maisons sociales de proximité
- > DDCS
- > Organismes de protection sociale
- > Centres communaux d'action sociale (CCAS)
- > Direction Enfance / famille
- > Direction Personnes âgées / personnes handicapées

Indicateurs d'évaluation

- > Expérimentation du référent de parcours social et bilan.

Objectifs

- > **Renforcer la lisibilité et la réactivité des acteurs institutionnels** face aux situations d'urgence sociale
- > **Éviter les situations de rupture et d'exclusion sociale** générées par des fonctionnements administratifs complexes

Modalités de mise en œuvre :

- > **Mise en place d'un système d'alerte interinstitutionnel** autour des situations d'urgence sociale nécessitant des réponses rapides (à travailler dans le cadre du conseil départemental de l'inclusion sociale)
- > **Mise en place d'une coordination inter-institutionnelle** des aides financières d'urgence (à travailler dans le cadre du conseil départemental de l'inclusion sociale)

Pilotes

- > Direction de l'accompagnement social et de l'accès aux droits

Directions et partenaires associés

- > Organismes de protection sociale
- > Communes/Centres communaux d'action sociale (CCAS)
- > DDCS
- > Associations humanitaires
- > MSP

Indicateurs d'évaluation

- > Nombre de situations d'urgence sociale auxquelles une réponse a été apportée dans le cadre de la coordination inter-institutionnelle

Les
FICHES ACTION
VOLET THÉMATIQUE
ENFANCE FAMILLE



Solidaire et Engagé pour vous

Objectifs

- > Mettre en œuvre le décret du 22 septembre 2016 relatif au protocole de mise en œuvre et de coordination des actions de prévention menées en direction de l'enfant et de sa famille
- > Créer une dynamique partenariale autour des actions de prévention menées en direction des enfants et de leur famille entre les acteurs signataires du protocole de prévention
- > Soutenir le développement des enfants et prévenir les difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives

Modalités de mise en œuvre :

- > **Elaboration du protocole de mise en œuvre et de coordination des actions de prévention menées en direction de l'enfant et de sa famille :**
 - Construction d'un lexique partagé
 - Recensement cartographique des actions de prévention sur le territoire et des accords de partenariat existants
 - Identification des priorités partagées entre les signataires du protocole
 - Définition des modalités de mobilisation et de coordination des signataires autour des priorités identifiées
- > **Mise en place d'une conférence territoriale annuelle permettant de faire vivre le protocole et la politique de prévention :**
 - Valorisation des expériences et des actions menées sur la thématique de la prévention
 - Bilan de la mise en œuvre du protocole et identification des pistes d'amélioration

Pilotes

- > Direction Enfance Famille

Directions et partenaires associés

- > Directions des Maisons sociales de proximité
- > Services de l'Etat
- > Protection Judiciaire de la Jeunesse
- > Education nationale
- > Caisse d'Allocations Familiales
- > Mutualité Sociale Agricole
- > Agence Régionale de Santé
- > Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- > EPCI / Communes
- > Associations

Indicateurs d'évaluation

- > Signature du protocole
- > Bilans annuels de la mise en œuvre du protocole

Objectifs

- > Soutenir les parents dans leurs compétences en cohérence avec les orientations du schéma départemental des services aux familles 2016-2019
- > Proposer un accès équitable aux actions de soutien à la parentalité en matière de couverture géographique et de prise en compte des différents publics
- > Renforcer la lisibilité des actions de soutien à la parentalité existantes

Modalités de mise en œuvre :

- > **Création d'actions collectives de soutien à la parentalité :**
 - Développement d'actions collectives destinées aux parents au sein des maternités (ex. sommeil, alimentation, accueil du jeune enfant, prévention du « bébé secoué », etc.)
 - Etude des possibilités d'intervention durant les cours de préparation à l'accouchement
 - Promotion des actions de partage entre pairs
- > **Refonte des outils de communication d'aide à la parentalité :**
 - Développement d'outil de communication sur les actions existantes en associant les acteurs et les associations locales.
 - Création et / ou utilisation de tutoriels à destination du public
- > **Renforcement du soutien à la parentalité pour les personnes handicapées :**
 - Mobilisation du droit commun pour accompagner les parents en situation de handicap qui en ont besoin : sensibilisation et formation des professionnels intervenant auprès des parents et des enfants aux spécificités du handicap
 - Développement de propositions d'accompagnement spécifique pour les parents en situation de handicap ou pour les parents dont les enfants sont en situation de handicap, en partenariat avec les acteurs du soin, du handicap et les associations de parents d'enfants handicapés.

Pilotes

- > Direction Enfance Famille

Directions et partenaires associés

- > Directions des Maisons sociales de proximité
- > Caisse d'Allocations Familiales
- > Direction Personnes Agées, Personnes handicapées
- > Etablissements et services intervenant auprès des personnes handicapées
- > Associations

Indicateurs d'évaluation

- > Evolution de l'offre de soutien à la parentalité et de la fréquentation des actions

Objectifs

- > Faciliter l'accès des enfants et des familles du département à une information fiable et complète sur leurs droits

Modalités de mise en œuvre :

- > **Mise à disposition du public d'un service d'information gratuit** relatif aux droits des enfants et des familles porté par l'Ordre des avocats
- > **Expérimentation de cette offre de service sur un territoire** à partir d'un lieu d'accueil existant (ex. Point d'accès aux droits)

Pilotes

- > Direction Enfance Famille

Directions et partenaires associés

- > Ordre des Avocats

Indicateurs d'évaluation

- > Expérimentation de l'offre de service
- > Bilan de l'expérimentation

Objectifs

- > Répondre à l'enjeu de saturation d'ensemble du dispositif de protection de l'enfance, en poursuivant le mouvement de diversification de l'offre déjà engagé et en accompagnant le développement de l'accueil familial
- > Mieux prendre en compte les liens d'attachement des enfants confiés à l'ASE

Modalités de mise en œuvre :

- > **Evaluation des possibilités de création de places en hébergement classique séquentiel, en milieu ouvert et en centre maternel ou parental**
 - Quantification des besoins en fonction des différents types de publics
 - Identification des possibilités de redéploiement de l'offre et/ou de création de places
- > **Poursuite de la politique de recrutement, de formation et d'accompagnement des assistants familiaux**
 - Politique de recrutement des assistants familiaux : poursuite du travail de mise en lien entre les demandeurs d'emploi et les besoins du Département mené avec Pôle emploi, poursuite du travail engagé avec les centres de formation, développement de la communication sur le métier d'assistant familial
 - Politique de formation continue : renforcement des formations communes avec les professionnels de terrain sur les enfants aux besoins spécifiques
 - Accompagnement des assistants familiaux : construction de solutions de répit pour les situations complexes d'enfants, construction d'un dispositif d'assistants familiaux « relais » en binôme ou en trinôme selon le profil des enfants, développement d'une offre de service d'accompagnement des assistants familiaux à partir des établissements
- > **Développement d'une offre de service « tiers bénévole » et « parrainage de proximité » pour les enfants**
 - Accueil bénévole ou Tiers Digne de Confiance administratif : meilleure prise en compte des ressources familiales et sociales de l'enfant au moment de l'évaluation, renforcement de l'accompagnement de ces particuliers
 - Parrainage de proximité : renforcement de la communication sur cette offre permettant aux enfants de construire des relations affectives avec des adultes qui ne sont pas des professionnels, renforcement de l'accompagnement de ces particuliers

Pilotes

- > Direction Enfance Famille

Directions et partenaires associés

- > Établissements habilités à intervenir au titre de l'ASE
- > Pôle emploi
- > Organismes de formation

Indicateurs d'évaluation

- > Nombre de place d'hébergement en protection de l'enfance et capacité à répondre aux besoins
- > Nombre d'assistants familiaux et nombre de places en accueil familial
- > Nombre d'enfants accueillis chez un tiers bénévole
- > Nombre d'enfants bénéficiant du parrainage de proximité

Objectifs

- > **Accompagner les professionnels dans l'évolution de leurs pratiques afin :**
 - de mieux intégrer la parole et les besoins de l'enfant dans les accompagnements
 - de mieux prendre en compte et accompagner les compétences des parents
 - de sécuriser les parcours des enfants confiés à l'ASE
 - de garantir l'adéquation du statut juridique des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance à leurs situations et à leurs besoins, en cohérence avec les dispositions de la loi du 14 mars 2016

Modalités de mise en œuvre :

- > **Meilleure prise en compte de la parole et des besoins de l'enfant**
 - Formation continue à destination des professionnels sur le recueil de la parole de l'enfant, sur sa retranscription dans les écrits professionnels et sur l'évaluation des besoins de l'enfant
 - Participation des membres du comité des jeunes aux instances de l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance (ODPE)
- > **Valorisation et accompagnement des compétences des parents** des enfants suivis au titre de la protection de l'enfance
 - Poursuite des formations des professionnels sur l'accompagnement des compétences parentales
 - Utilisation de l'outil « conférences familiales »
 - Valorisation de l'utilisation de la plateforme enfance-famille de l'IDEA pour faire émerger les compétences parentales
- > **Création de la commission pluridisciplinaire et pluri-institutionnelle d'examen de la situation des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance** prévue par le décret n° 2016-1639 du 30 novembre 2016
 - Elaboration d'un règlement intérieur prévoyant notamment la fréquence des réunions, le délai de saisine de la commission et les règles de représentation
 - Examen tous les ans par la commission de la situation des enfants confiés à l'ASE depuis plus de deux ans, lorsqu'il existe un risque de délaissement parental ou lorsque le statut juridique de l'enfant paraît inadapté à ses besoins. Examen de la situation des enfants de moins de deux ans tous les six mois.

Pilotes

- > Direction Enfance Famille

Directions et partenaires associés

- > Institut Départemental Enfance Famille (IDEA)
- > Membres de l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance
- > Membres de droit de la commission d'examen du statut des enfants confiés (DDCS, Justice, ADEPAPE)

Indicateurs d'évaluation

- > Nombre de professionnels ayant bénéficié de formations portant sur les besoins de l'enfant et sur les compétences parentales
- > Nombre de situations analysées dans le cadre de la commission d'examen et suites données

Objectifs

- > Mettre en œuvre des dispositions de la loi du 14 mars 2016 relatif au protocole conclu entre le Département, l'Etat, la Région et les autres institutions et organismes concernés afin de préparer et de mieux accompagner l'accès à l'autonomie des jeunes pris en charge ou sortant des dispositifs de l'ASE et de la PJJ.
- > Offrir aux jeunes de 16 à 21 ans pris en charge ou sortant des dispositifs de l'ASE et de la PJJ une réponse globale en matière éducative, culturelle, sociale, de santé, de logement, de formation, d'emploi et de ressources.

Modalités de mise en œuvre :

- > **Elaboration du protocole de coordination dans le cadre du groupe de travail mis en place dans le cadre du schéma** : définition des champs d'interventions respectifs et des modalités d'articulation des signataires
- > **Renforcement des liens entre les acteurs de la protection de l'enfance et les acteurs de l'insertion** : création d'espaces de coordination pour mettre en commun les expertises autour du projet du jeune
- > **Etude des possibilités de mobilisation d'une offre de logement** en lien avec les bailleurs sociaux

Pilotes

- > Direction Enfance Famille
- > Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ)

Directions et partenaires associés

- > Région Occitanie
- > Etablissements et services habilités ASE
- > Institut Départemental Enfance Famille (IDEA)
- > DIRECCTE
- > Structures d'insertion par l'activité économie
- > Mission locale jeune
- > Bailleurs sociaux

Indicateurs d'évaluation

- > Signature du protocole
- > Bilans annuels de la mise en œuvre du protocole

Objectifs

- > Favoriser l'autonomisation et l'insertion socio-professionnelle des jeunes pris en charge ou sortant des dispositifs de l'ASE via la mobilisation des dispositifs de droit commun

Modalités de mise en œuvre :

- > **Développement des liens avec les réseaux d'employeurs, organismes de formation et les professionnels spécialisés (insertion, éducation nationale)**
 - Interface commune et partagée des réseaux d'employeurs et d'organismes de formation pour faciliter les stages des jeunes
 - Accès facilité aux outils institutionnels pour les professionnels
 - Travail commun avec l'Education nationale sur les conditions d'accès et de réalisation des stages : procédures (documents obligatoires, délais,...), prérequis scolaires, développement des certificats de compétences pour valoriser des jeunes dans leur acquisition de compétences cibles
- > **Renforcement de l'accompagnement des jeunes et des familles dans leurs démarches**

Pilotes

- > Direction Enfance Famille

Directions et partenaires associés

- > Education Nationale
- > Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ)
- > Structures d'insertion par l'activité économie
- > Mission locale jeune

Indicateurs d'évaluation

- > Nombre de jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance ayant réalisé un stage chaque année

Objectifs

- > Améliorer les suivis santé des jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance
- > Définir des modalités de travail communes entre les professionnels de la protection de l'enfance et les partenaires du soin pour fluidifier les parcours

Modalités de mise en œuvre :

- > **Elaboration d'un protocole de partenariat « santé » entre le Département et les acteurs du soin :**
 - Définition d'un lexique commun
 - Définition des modes d'articulation et des champs de compétences respectifs des acteurs du champ social et médical (notamment dans le champ de la santé mentale)
- > **Désignation de référents santé** au sein de chaque établissement habilité à l'ASE pour assurer la coordination du parcours santé de l'enfant
- > **Définition des modalités de suivi de la santé de l'enfant confié à l'aide sociale à l'enfance**
- > **Sensibilisation des professionnels de santé libéraux à la santé des enfants confiés et aux spécificités de leur suivi.**

Pilotes

- > Direction Enfance Famille

Directions et partenaires associés

- > Centres hospitaliers
- > Agence Régionale de Santé
- > Etablissements et services intervenant en protection de l'enfance

Indicateurs d'évaluation

- > Signature du protocole et bilan annuel
- > Part des établissements habilités à l'ASE ayant désigné un référent santé
- > Mise en œuvre de la procédure de suivi de la santé des enfants confiés à l'ASE
- > Nombre d'actions de sensibilisation menées en direction des professionnels de santé libéraux

Objectifs

- > Répondre aux besoins très spécifiques des enfants dont la situation nécessite une articulation pluri-partenariale et notamment sociale, sanitaire et médico-sociale

Modalités de mise en œuvre :

- > **Accompagner les professionnels et articuler les interventions** auprès des enfants dont les problématiques sont complexes :
 - Mise en place d'une équipe « fil rouge » chargée d'accompagner les professionnels dans la prise en charge au quotidien des situations les plus difficiles (ayant fait l'objet d'une réunion de la commission *ad'hoc*)
 - Construction d'outils partagés d'évaluation et de prise en charge : poursuite de la mise en œuvre de la « Réponse Accompagnée Pour Tous »

Pilotes

- > Direction Enfance Famille

Directions et partenaires associés

- > Institut Départemental Enfance Famille (IDEA)
- > Direction Personnes Âgées Personnes Handicapées
- > Etablissements et services ASE
- > Centres hospitaliers
- > MDPH

Indicateurs d'évaluation

- > Mise en place de l'équipe « fil rouge » et nombre de situations accompagnées
- > Nombre de mobilisations de la « Réponse Accompagnée Pour Tous » pour des situations d'enfants confiés à l'ASE et suites données

Objectifs

- > Apporter des réponses adaptées à la complexité des besoins de santé des adolescents sous forme d'information, de conseil, d'aide au développement d'un projet personnel.
- > Proposer un espace de coordination et d'échanges entre professionnels pour garantir la continuité et la cohérence des prises en charge.

Modalités de mise en œuvre :

- > **Cofinancement avec l'Agence Régionale de Santé d'une maison des adolescents** portée par le Réseau Ados 66
 - Mise à disposition d'un lieu d'information, de conseil et d'accompagnement à destination des adolescents, de leurs parents et des professionnels sur les questions liées à la santé des adolescents
 - Organisation de permanences sur les territoires

Pilotes

- > Direction Enfance Famille
- > Agence Régionale de Santé

Directions et partenaires associés

- > Réseau Ados 66

Indicateurs d'évaluation

- > Ouverture de la Maison des Adolescents et bilans annuels d'activité

Objectifs

- > Mettre en œuvre les dispositions de l'article 21 de la loi du 14 mars 2016 réformant la protection de l'enfant qui précise que « *L'élaboration du projet pour l'enfant comprend une évaluation médicale et psychologique du mineur afin de détecter les besoins de soins qui doivent être intégrés au document.* »
- > Améliorer l'information et la formation des professionnels sur la thématique de la santé mentale

Modalités de mise en œuvre :

- > **Accompagnement des assistants familiaux sur les questions liées à la santé et aux troubles du comportement**
 - sur la santé mentale *via* la formation en collaboration avec le Centre Hospitalier (CH) de Thuir
 - sur les troubles du comportement *via* un travail de collaboration entre l'ASE et les ITEP.
- > **Définition des modalités de collaboration avec la future équipe mobile relative à la gestion de crises** en projet au sein du Centre Hospitalier de Thuir
- > **Clarification de la place des psychologues au sein des structures et réflexion sur la traçabilité des suivis psychologiques** : écrits professionnels dans le dossier de l'enfant

Pilotes

- > Direction Enfance Famille

Directions et partenaires associés

- > Centre Hospitalier de Thuir
- > Etablissements et services habilités ASE
- > Instituts Thérapeutiques Educatifs et Psychologiques (ITEP)

Indicateurs d'évaluation

- > Nombre d'assistants familiaux accompagnés sur les questions liées à la santé et aux troubles du comportement
- > Bilan de la collaboration avec la future équipe mobile du CH de Thuir

Objectifs

- > Mieux prévenir et mieux répondre aux problématiques d'addictions de tous types rencontrées par le public jeune : alcool, drogues, écrans, alimentation, etc.

Modalités de mise en œuvre :

- > **Recensement des ressources existantes sur le territoire** sur la question des addictions touchant le public jeune
- > **Amélioration des connaissances des professionnels de la prévention et la protection de l'enfance sur les questions liées aux addictions chez le public jeune** (Ex. mobilisation des propositions de formation portées par le Centre Hospitalier de Thuir)

Pilotes

- > Direction Enfance Famille

Directions et partenaires associés

- > Institut Départemental Enfance Famille (IDEA)
- > Etablissements et services habilités ASE
- > Agence Régionale de Santé
- > Centres Hospitaliers

Indicateurs d'évaluation

- > Organisation d'informations et de formations à destination des professionnels de la prévention et la protection de l'enfance



Les
FICHES ACTION
VOLET THÉMATIQUE
PERSONNES ÂGÉES,
PERSONNES HANDICAPÉES



Solidaire et Engagé pour vous

Objectifs

- > Renforcer l'efficacité et la lisibilité pour les professionnels comme pour les usagers des multiples outils et dispositifs de coordination en faveur des personnes âgées dont les missions tendent aujourd'hui à se chevaucher
- > Soutenir la coordination des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) au niveau local, de manière à proposer des parcours plus cohérents aux usagers (ex. préparation de l'entrée en établissement, accompagnement du vieillissement des personnes handicapées,...)

Modalités de mise en œuvre :

- > **Elaboration d'une charte départementale de fonctionnement des dispositifs de coordination en faveur des personnes âgées** de manière à clarifier la mission de chaque dispositif et leurs complémentarités :
 - Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie (MAIA)
 - Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC)
 - Plateformes Territoriales d'Appui (PTA)
 - Dispositif PAERPA (Personnes Agées En Risque de Perte d'Autonomie)
 - Département
 - Agence Régionale de Santé
- > **Soutien aux initiatives locales de coopération entre établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) : appui à la création de « plateformes territoriales »** réunissant plusieurs types d'ESSMS permettant d'offrir un panier de services aux personnes âgées
 - Pluralité de services offerts à la personne âgée (ex. Hébergement permanent, hébergement temporaire, accueil de jour, SAAD, SSIAD, actions de prévention, familles d'accueil, habitat partagé, prise en charge sanitaire)
 - Mutualisation (locaux, fonctions supports) et un ou plusieurs points d'accueil (parmi les partenaires) permettant d'accéder à l'ensemble de l'offre
 - Expérimentation dans un premier temps sur le territoire des MSP du Tech

Pilotes

- > Direction Personnes Âgées Personnes handicapées
- > Agence Régionale de Santé

Directions et partenaires associés

- > Établissements et services sociaux et médico-sociaux
- > Maison sociale de Proximité du Tech

Indicateurs d'évaluation

- > Élaboration de la charte et bilan de fonctionnement
- > Expérimentation de la plateforme territoriale et bilan

Objectifs

- > Favoriser une insertion professionnelle durable des travailleurs en situation de handicap et éviter les ruptures des parcours professionnels
- > Améliorer l'accès et communiquer sur les dispositifs existants

Modalités de mise en œuvre :

- > **Eviter les ruptures de parcours professionnels en renforçant les articulations entre milieu ordinaire et adapté.**
 - Cartographie des ESAT du territoire et soutien à la création de dispositif « passerelles » ou de transition vers le milieu ordinaire. Ex. ESAT « Passerelle »
 - Actions spécifiques en direction des jeunes de moins de 30 ans et des seniors : élaboration d'un « plan jeunes » et d'un « plan seniors »
 - Faciliter les possibilités de retour en ESAT après un échec en milieu ordinaire
- > **Renforcement de l'information et l'accompagnement des personnes handicapées sur le volet de l'insertion professionnelle**
 - Consolider le rôle des SAVS, des SAMSAH et des SESSAD sur les volets « formation » et « insertion professionnelle » des adultes et des jeunes en situation de handicap
 - Développer des dispositifs d'accompagnement adaptés. Ex. dispositif de l'emploi accompagné, job coaching, déploiement des mises en situations professionnelles en milieu ordinaire et en ESAT
 - Amélioration de l'information des personnes handicapées et de leurs familles
- > **Coordination des acteurs de l'emploi et du médico-social pour améliorer l'accès aux dispositifs de droit commun**
 - Articulation avec Pôle emploi autour du public sortant d'ESAT
 - Travail autour de l'accès à l'apprentissage, à la formation, aux structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), aux emplois aidés, aux emplois dans le cadre de la clause d'insertion professionnelle

Pilotes

- > Agence Régionale de Santé (emploi accompagné)
- > Service public de l'emploi

Directions et partenaires associés

- > Département : Direction Personnes Âgées Personnes handicapées et Direction de l'insertion professionnelle et de l'économie locale
- > Etablissements et services médico-sociaux
- > MDPH
- > AGEFIPH, FIPHFP
- > Région
- > Organismes de formation
- > Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)

Indicateurs d'évaluation

- > Développement de dispositifs de transmission entre milieu ordinaire et milieu adapté

Objectifs

- > Consolider l'offre en matière de prévention de la dépendance et de prévention santé en direction des personnes âgées et des personnes handicapées
- > Mieux communiquer sur les actions existantes

Modalités de mise en œuvre :

- > **Renforcement de la communication et de l'information sur les initiatives existantes :**
 - Information collective sur l'accès aux droits et aux dispositifs en matière de prévention santé ciblant les personnes âgées et les personnes handicapées (forums, conférences,...)
 - Communication sur les actions existantes (ex. caisses de retraite, caisses de sécurité sociale...)
- > **Mise en œuvre du plan d'action élaboré dans le cadre de la conférence des financeurs** de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA) sur le volet personnes âgées
- > **Travail avec les associations représentatives de personnes handicapées et les ESSMS sur la prévention santé :** définition de thématiques prioritaires, des modalités de ciblage du public et de communication des informations

Pilotes

- > Agence Régionale de Santé
- > Direction Personnes Âgées Personnes handicapées
- > Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA)

Directions et partenaires associés

- > Membres de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie
- > ESSMS
- > Associations représentatives des personnes handicapées

Indicateurs d'évaluation

- > Bilan de la mise en œuvre du plan d'action de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA)
- > Bilan des actions prévention santé à destination des personnes handicapées

Objectifs

- > Mieux repérer les personnes isolées et très vulnérables, notamment lorsqu'elles cumulent plusieurs problématiques (refus d'aide, handicap psychique, précarité économique, logement inadapté, etc.)
- > Mieux mobiliser les outils existants en matière de repérage et de mesure de la fragilité

Modalités de mise en œuvre :

- > **Poursuite du travail d'optimisation du circuit des informations préoccupantes**
- > **Développement d'outils dédiés au repérage et à l'évaluation des fragilités :**
 - Définition d'un référentiel des critères de fragilité ou vulnérabilité partagé entre acteurs via un travail d'harmonisation des outils existants. Ex. outil EPICES (Evaluation de la Précarité et des Inégalités de santé pour les Centres d'examen de Santé)
 - Etude de faisabilité d'un répertoire sécurisé des situations fragiles qui pourrait fonctionner sur alerte des professionnels (système de plateforme) et des possibilités croisement de données provenant d'outils existants (répertoire du Plan Grand Froid ou du Plan Canicule)
 - Etude de pertinence et de faisabilité de la création d'un n° vert pour le public
- > **Animation de temps de sensibilisation et d'information des acteurs locaux** sur la remontée des informations préoccupantes

Pilotes

- > Direction Personnes Âgées Personnes handicapées
- > Maisons sociales de proximité (MSP)

Directions et partenaires associés

- > DDCS
- > Agence Régionale de Santé

Indicateurs d'évaluation

- > Nombre de réunions d'information et de sensibilisation
- > Nombre de saisines de la Cellule de recueil des informations préoccupantes suite à information ou sensibilisation

Objectifs

- > Elargir la palette de l'offre sociale et médico-sociale pour répondre à l'évolution des besoins des personnes âgées et des personnes en situation de handicap
- > Poursuivre notamment le mouvement de « désinstitutionnalisation » de l'offre médico-sociale pour mieux répondre au souhait des personnes âgées et des personnes en situation de handicap de vivre à domicile

Modalités de mise en œuvre :

- > **Expérimentation d'un EHPAD « hors les murs »** sur le territoire de Perpignan avant extension à l'ensemble du territoire départemental
 - Bilan puis examen de la faisabilité financière, juridique et technique avant de lancer un appel à projets conjointement avec l'Agence Régionale de Santé
- > **Harmoniser et promouvoir l'accueil de jour pour personnes âgées**
 - Harmoniser les fonctionnements des services d'accueils de jours existants et améliorer leur attractivité
 - Expérimentation d'un accueil de jour itinérant pour les personnes âgées et leurs proches aidants sur la Côte Vermeille : offre d'accueil de jour itinérante permettant de proposer un accompagnement et une solution de répit de proximité pour les personnes âgées et leurs aidants en zone rurale
- > **Repenser les modes d'intervention des SAVS SAMSAH** : rôle, moyens d'action, tarification...
- > **Optimiser l'hébergement temporaire, séquentiel et en urgence en établissements médico-sociaux** (EHPAD, foyers pour adultes handicapés) : réorganisation territoriale de l'offre et clarification des règles de fonctionnement
- > **Adaptation de l'offre médico-sociale aux besoins et aux caractéristiques des publics :**
 - Adaptation des modalités d'accompagnement médico-social aux personnes handicapées vieillissantes
 - Renforcement de l'intervention des psychologues dans les ESSMS pour personnes âgées
 - Evolution de l'offre en accueil familial pour personnes âgées et personnes handicapées : évolution des modalités d'accueil, réflexion sur la création d'un pôle accueil familial, élaboration d'un programme de formation dédié à l'accueil des personnes handicapées,...

Pilotes

- > Direction Personnes Âgées Personnes handicapées
- > Agence Régionale de Santé

Directions et partenaires associés

- > Etablissements et services médico-sociaux
- > Maisons sociales de proximité (MSP)

Indicateurs d'évaluation

- > Bilan de l'expérimentation EHPAD « hors les murs »
- > Bilan de l'expérimentation Accueil de jour itinérant
- > Evolution du nombre de places en hébergement temporaire, accueil de jour, accueil séquentiel

Objectifs

- > Répondre au besoin d'information des professionnels de santé sur les dispositifs médico-sociaux existants au bénéfice des personnes âgées et des personnes handicapées
- > Poursuivre le décloisonnement entre les dispositifs sanitaires et médico-sociaux pour fluidifier le parcours des personnes âgées et des personnes handicapées

Modalités de mise en œuvre :

- > **Actions de sensibilisation au handicap et à la dépendance auprès des professionnels de santé libéraux**
 - Journées d'information/sensibilisation des professionnels de santé aux questions médico-sociales (connaissance des dispositifs) avec le concours et l'appui des ordres professionnels
 - Soutien aux initiatives d'échanges professionnels entre acteurs sanitaires et sociaux qui interviennent au domicile des personnes âgées fragilisées (guichet intégré)
- > **Améliorer la prise en charge et l'accompagnement des personnes handicapées psychiques**
- > **en lien avec les orientations du Projet Territorial de Santé Mentale**
- > **Développement d'outils de coordination des interventions entre professionnels du social, du médico-social et du sanitaire dans le cadre de la MAIA**
 - Répertoire des acteurs et des ressources
 - Processus d'information et de coordination (ex. fiches de liaison)
 - Référentiels de pratiques
- > **Optimisation des procédures de sorties d'hospitalisation via la réactivation de l'APA temporaire de retour à domicile :**
 - Généralisation de l'APATRD à tous les établissements de santé et SSR (identification et formalisation des évaluateurs dans chaque établissement)
 - Elaboration de procédures visant à améliorer le retour à domicile des personnes âgées après hospitalisation
 - Mise en place des aménagements du plan d'aide APA lors des retours d'hospitalisation par lissage et modulation des heures d'intervention
- > **Etude de faisabilité de la création de Services Polyvalents d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD) via le groupement des SSIAD et de SAAD existants**
- > **Déploiement de Via Trajectoire** (système de gestion informatisé des demandes d'entrée en établissement pour personnes âgées et personnes handicapées)

Pilotes

- > Direction Personnes Âgées Personnes handicapées
- > MDPH
- > Agence Régionale de Santé

Directions et partenaires associés

- > Ordre des médecins
- > Etablissements de santé
- > Professionnels médicaux et paramédicaux
- > Etablissements et services sociaux et médico-sociaux
- > Contrats locaux de santé et Contrats locaux de santé mentale

Indicateurs d'évaluation

- > Nombre d'actions de sensibilisation et bilan
- > Outils de coordination déployés et bilan
- > Nombre de places en SPASAD et bilan

Objectifs

- > Permettre aux enfants en situation de handicap de bénéficier d'un accueil au sein d'une offre de loisirs tenant compte de leurs besoins

Modalités de mise en œuvre :

- > **Renforcement de l'accès des enfants en situation de handicap aux structures petite enfance et aux structures de loisirs de droits communs :**
 - Travail sur l'ensemble des aspects de l'accessibilité : accessibilité physique, formation des professionnels, etc.
 - Accompagnement par des structures dédiées (ex. service Hand'avant 66 porté par les associations Mireille Bonnet et Les Francas)
 - Réactivation du groupe de travail avec les Francas

Pilotes

- > Direction Personnes Âgées Personnes handicapées
- > DDCS

Directions et partenaires associés

- > Direction Enfance Famille
- > Direction éducation, jeunesse, sport
- > Etablissements d'accueil du jeune enfant et accueils de loisirs
- > Associations
- > Communes / EPCI

Indicateurs d'évaluation

- > Nombre de structures de droit commun accueillant des enfants en situation de handicap

Objectifs

- > Encourager la participation des citoyens et des acteurs locaux volontaires à la lutte contre l'isolement social et relationnel des personnes âgées
- > Promouvoir les actions bénévoles de proximité et favoriser les coopérations entre acteurs associatifs, professionnels et institutionnels pour encourager les liens intergénérationnels et pour rompre l'isolement des personnes âgées

Modalités de mise en œuvre :

- > **Expérimentation du dispositif MONALISA « Mobilisation Nationale contre l'isolement des personnes âgées »** : partenariat entre institutions et société civile afin de faciliter la mise en place d'équipes citoyennes bénévoles présentes auprès des personnes âgées pour lutter contre l'isolement relationnel
 - Organisation d'équipes citoyennes en association ou constitution au sein d'associations existantes, des CCAS, des centres sociaux, etc. pour repérer, en binômes, des personnes isolées
 - Soutien des institutions engagées dans le dispositif (ex. Collectivités locales, caisses de retraites, ...) aux actions bénévoles de proximité

Pilotes

- > Maisons sociales de proximité
- > Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC)

Directions et partenaires associés

- > Direction Personnes Âgées Personnes handicapées
- > EPCI, Communes / Centres communaux d'action sociale (CCAS)
- > Caisses de retraite et mutuelles
- > Associations locales

Indicateurs d'évaluation

- > Nombre d'équipes citoyennes créées et soutenues

Objectifs

- > Mieux accompagner les personnes en situation de handicap sur les questions touchant à leur vie affective et sexuelle

Modalités de mise en œuvre :

- > **Formation des professionnels** sur les questions liées à la vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap
 - Mutualisation de formations entre services et établissements accompagnant des personnes en situation de handicap, constitution d'un réseau de professionnels formés et transférant leurs connaissances
 - Actions de sensibilisation en direction des professionnels (ex. Services d'aide et d'accompagnement à domicile, organismes de tutelle, professionnels de santé...)
 - Travail conjoint avec le centre de planification et d'éducation familiale / le planning familial sur l'adaptation des discours et des documents d'information
- > **Actions de sensibilisation** sur les questions liées à la vie affective et sexuelle dédiées aux personnes en situation de handicap et à leurs familles. Ex. colloques, groupes de parole...

Pilotes

- > Direction Personnes Âgées Personnes handicapées

Directions et partenaires associés

- > Etablissements et services médico-sociaux intervenant auprès des personnes handicapées
- > Organismes de tutelle
- > Direction Enfance Famille
- > Associations
- > Comité départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA)

Indicateurs d'évaluation

- > Nombre de professionnels médico-sociaux formés
- > Nombre d'actions de sensibilisation menées et bilan

Objectifs

- > Diversifier les formules d'habitats dans un contexte où l'offre en établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA) valides et autonomes est peu développée
- > Limiter l'isolement social des personnes
- > Permettre aux personnes âgées et aux personnes handicapées de vivre dans un logement adapté à leurs besoins

Modalités de mise en œuvre :

- > **Soutien aux projets « habitat innovant » permettant de proposer des logements adaptés au handicap ou à la dépendance**, type habitats regroupés à vocation sociale :
 - Sensibilisation des bailleurs sociaux et des élus locaux
 - Élaboration d'un cahier des charges départemental : modalités d'installation, de fonctionnement, critères d'éligibilité.
 - Lancement d'un appel à projets / appel à candidatures en partenariat avec d'autres institutions publiques dans la mesure du possible
 - Aide à l'ingénierie des porteurs de projet.
 - Possibilité d'expérimentation de la mutualisation des plans d'aide

Pilotes

- > Direction Personnes Âgées Personnes handicapées

Directions et partenaires associés

- > Communes / EPCI
- > Bailleurs sociaux
- > Caisses de retraite
- > Agence Régionale de Santé

Indicateurs d'évaluation

- > Nombre de projets « habitat innovant » mis en œuvre et bilan

Objectifs

- > Sensibiliser et informer les proches aidants de personnes âgées et de personnes handicapées sur les dispositifs, les aides mobilisables
- > Permettre aux aidants de bénéficier de conseils, d'un accompagnement psychologique et d'une aide à l'orientation et à l'accomplissement des démarches.

Modalités de mise en œuvre :

- > **Création d'un « parcours d'accompagnement » adapté pour les aidants de personnes âgées ou de personnes handicapées**
 - Repérage des aidants ayant besoin d'aide
 - Sensibilisation et définition d'un plan d'aide individualisé avec un professionnel
 - Mise en œuvre du plan d'accompagnement : ateliers thématiques, rencontres et suivi avec les équipes de professionnels (groupes de parole, temps de psychologues), formation des aidants (conseils sur la prise en charge de la personne aidée, repères et outils)
 - Outils et supports d'information / communication : guide des aidants, campagne d'information
- > **Développement et optimisation des formules de répit : accueil familial à caractère social, accueil de jour et accueil temporaire**
- > **Développement des plateformes de répit avec les associations de parents et proches de personnes handicapées, avec relais d'information par la MDPH**

Pilotes

- > Direction Personnes Âgées Personnes handicapées

Directions et partenaires associés

- > Agence Régionale de Santé
- > Caisse de retraite
- > CPAM
- > Associations
- > Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie
- > MDPH
- > Maisons sociales de proximité (MSP)

Indicateurs d'évaluation

- > Nombre d'aidants repérés et inscrits dans un parcours
- > Nombre d'ateliers animés et nombre de participants
- > Nombre de personnes formées
- > Nombre d'outils de communication produits

Objectifs

- > Poursuivre les efforts de professionnalisation des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) et répondre aux besoins de formation du secteur

Modalités de mise en œuvre :

- > **Information des SAAD sur les dispositifs médico-sociaux existants, les procédures et les critères administratifs** applicables aux prestations pour personnes âgées dépendantes et personnes handicapées
- > **Développement de la formation des aides à domicile dans le cadre de la convention conclue entre le Département et la CNSA.**
 - Soutien des publics bénéficiaires du RSA via le financement de sessions de formation aux fins d'obtention du titre d'Assistant de vie aux familles et de périodes de stage en SAAD
- > **Plateforme d'échanges dématérialisée entre les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) et le Département** pour une meilleure application des plans d'aide APA et PCH

Pilotes

- > Direction de l'insertion professionnelle et de l'économie locale
- > Direction Personnes Âgées Personnes handicapées

Directions et partenaires associés

- > Services d'Aide et d'Accompagnement à domicile (SAAD)

Indicateurs d'évaluation

- > Nombre de sessions d'information
- > Nombre de bénéficiaires du RSA ayant obtenu le titre d'Assistant de vie aux familles suite à la formation

Objectifs

- > Développer des services adaptés au maintien à domicile des seniors et des personnes handicapées grâce à l'innovation technologique (domotique) et la modernisation des modes d'intervention de l'aide à domicile

Modalités de mise en œuvre :

- > Lutte contre l'isolement
- > Aide et formation des aidants (constitution d'un réseau d'entraide et d'échanges en partie informatisé)
- > Gestion des interventions à domicile (plateforme départementale d'échanges dématérialisés pour l'aide à domicile, télémédecine...)
- > Contribution à l'émergence d'une filière territorialisée de "silver économie"

Pilotes

- > Direction Personnes Âgées Personnes handicapées

Directions et partenaires associés

- > Communes et EPCI
- > Caisses de retraite
- > Université de Perpignan
- > Chambres consulaires
- > Pôle emploi
- > Agence Régionale de Santé
- > SAAD et EHPAD
- > Maisons sociales de proximité (MSP)

Indicateurs d'évaluation

- > Nombre et caractéristiques des services adaptés au maintien à domicile développés annuellement

Objectifs

- > Améliorer l'accès à l'information et l'accompagnement (notamment aux démarches administratives) des personnes vivant dans un logement inadapté, dans un contexte de complexité des dispositifs d'aide à l'adaptation du logement
- > Consolider le pré-repérage et le pré-diagnostic des besoins des publics âgés et/ou handicapés

Modalités de mise en œuvre :

- > **Repérage de situations d'inadaptation du logement au vieillissement ou à tout type de handicap** à partir notamment de la cellule de lutte contre la précarité énergétique du Département
- > **Réalisation d'un pré diagnostic, visite au domicile de la personne âgée ou de la personne handicapée puis mise en place d'un soutien** pour accomplir les démarches (adaptation du logement ou relogement) en lien étroit avec les partenaires

Pilotes

- > Direction de l'insertion professionnelle et de l'économie locale
- > Maisons sociales de proximité (MSP)

Directions et partenaires associés

- > Direction Personnes Âgées Personnes handicapées
- > Caisses de retraite
- > Acteurs du logement public et privé

Indicateurs d'évaluation

- > Nombre de contacts
- > Nombre de visites réalisées



Les
FICHES ACTION
VOLET TERRITORIAL



Solidaire et Engagé pour vous

Objectifs

- > **Faciliter et accompagner** la réalisation des démarches administratives dématérialisées
- > **Constituer un réseau d'acteurs locaux** autour de l'accès aux droits permettant de renforcer la connaissance et la cohérence des actions existantes
- > **Veiller à la cohérence géographique de la couverture territoriale** des points d'accès numériques (fixes ou itinérants)

Modalités de mise en œuvre :

- > **Accès facilité à l'outil informatique** pour la réalisation des démarches administratives dématérialisées, notamment dans les communes isolées. Ex. mise à disposition d'un accès internet et de matériel, ordinateur itinérant,...
- > **Accompagnement des usagers dans leurs démarches administratives dématérialisées** : favoriser les actions de médiation numérique en lien avec le secteur associatif et les partenaires institutionnels.
- > **Animation d'un partenariat local autour de l'accès aux droits** : échange d'informations sur les actions et dispositifs existants ainsi que sur les difficultés éventuelles rencontrées par les habitants, réflexion sur la mise en place de comités locaux de l'accès aux droits (en articulation avec le travail qui sera porté par la Direction de l'accompagnement social et de l'accès aux droits au niveau départemental), création d'outils adaptés aux problématiques rencontrées (ex. répertoire, carte, guide)

Pilotes

- > MSP de l'Agly

Partenaires associés

- > Habitants
- > Communes, CCAS
- > Maisons des services au public
- > CAF, MSA, CARSAT, Pôle emploi
- > Associations humanitaires

Indicateurs d'évaluation

- > Nombre de partenaires et d'habitants impliqués
- > Nombre d'actions ou de dispositifs créés
- > Nombre de personnes reçues
- > Distance pour accéder à un accueil social de premier niveau

Objectifs

- > **Consolider le partenariat et le maillage des professionnels** sur la question de la précarité énergétique au niveau local
- > **Mieux repérer, orienter et accompagner les habitants** confrontés à des situations de précarité énergétique

Modalités de mise en œuvre :

- > **Mise en place d'un forum** réunissant les professionnels et les institutionnels concernés par le sujet de la précarité énergétique
- > **Identification d'un groupe d'habitants** concernés par le sujet et prêts à s'engager sur une action collective en lien avec la mission développement durable
- > **Renforcement du repérage des personnes en situation de précarité énergétique** pour une orientation vers les professionnels compétents : actions de sensibilisation auprès des relais de terrain (associations qui interviennent à domicile, travailleurs sociaux hors MSP,...), réunion d'information globale sur la précarité énergétique, information au sein des instances existantes, communication sur les dispositifs existants (Ex. PIG, Habiter Mieux, Mieux se loger 66)

Pilotes

- > MSP de l'Agly en lien étroit avec la Mission développement durable

Partenaires associés

- > Communes, CCAS
- > Contrat local de santé Agly Fenouillèdes
- > Mission développement durable du Département
- > PIG
- > Associations humanitaires
- > Partenaires institutionnels (CAF, MSA, CARSAT,...)
- > MAIA
- > SAAD et SSIAD

Indicateurs d'évaluation

- > Nombre de familles ayant bénéficié d'un diagnostic énergétique via l'équipe dédiée
- > Nombre de partenaires et d'habitants présents au forum
- > Nombre d'habitants participant à l'action collective envisagée
- > Montant des aides accordées dans le cadre de la précarité énergétique

Objectifs

- > **Favoriser l'inclusion sociale** des jeunes du territoire dans toutes ses dimensions : logement, mobilité, scolarité, accès à la culture, au sport, à la santé (actions de prévention et/ou de dépistage)...
- > **Développer la mise en réseau des acteurs du territoire** intervenant auprès de la jeunesse, dans un contexte où les interlocuteurs sont nombreux et où il n'existe pas de chef de file

Modalités de mise en œuvre :

- > **Mise en place de rencontres territoriales « jeunesse » thématiques** permettant de mettre en lien l'ensemble des acteurs de la jeunesse sur le territoire (institutionnels, associatifs et les jeunes eux-mêmes).
- > **Renforcement et adaptation de la communication sur les dispositifs existants** en favorisant les nouveaux vecteurs de communication (réseaux sociaux, Internet...)
- > **Développement de dispositifs souples et mobiles** permettant de répondre aux problématiques rencontrées par les jeunes et identifiées lors des rencontres territoriales. Le développement sur le territoire pourrait se faire au travers de l'utilisation du bus solidaire dans une notion « d'aller vers ». Ex. Création d'un point jeune itinérant, mise en place d'un accompagnement autour du logement en s'appuyant sur la mobilisation de l'habitat social dispersé, mise à disposition de véhicules : scooters, etc.

Pilotes

- > MSP de l'Agly

Partenaires associés

- > CAF
- > Éducation nationale
- > Communes et leurs Points Informations Jeunesse (PIJ)
- > Communautés de communes
- > Mission Locale Jeunes
- > Pôle emploi
- > Associations locales
- > Direction Éducation, Jeunesse et Sports
- > Direction Culture Patrimoine Catalanité
- > Direction Accompagnement social et Accès aux droits
- > Direction de l'insertion professionnelle et de l'économie locale

Indicateurs d'évaluation

- > Nombre de jeunes et de partenaires présents aux rencontres territoriales
- > Nombre de connexions aux dispositifs d'informations
- > Nombre de jeunes fréquentant les dispositifs mobiles créés

Objectifs

- > **Renforcer la connaissance réciproque des acteurs** intervenant auprès des personnes âgées à l'échelle du territoire et des bassins de vie
- > **Permettre aux personnes âgées de mieux repérer les ressources existantes** sur le territoire

Modalités de mise en œuvre :

- > **Animation d'un partenariat local avec les acteurs intervenant auprès des personnes âgées à l'échelle des bassins de vie** : mise en place de rencontres régulières entre professionnels, partenariat à renforcer avec la MAIA.
- > **Diffusion d'une information exhaustive sur les ressources existantes** : plateforme de recensement de l'existant ou guide d'informations pour la population et/ou pour les professionnels, organisation de temps d'information et d'échanges à destination des habitants du territoire (ex. forum santé)
- > **Mobilisation de l'hébergement temporaire** pour accompagner les retours à domicile et permettre ainsi des périodes de répit pour les accompagnants.

Pilotes

- > MSP de l'Agly

Partenaires associés

- > MAIA
- > Caisses de retraite, CARSAT, MSA
- > SAAD et SSIAD
- > EHPAD, résidences autonomie
- > Communes et CCAS
- > Contrat Local de Santé « Agly Fenouillèdes »
- > MSAP
- > Maisons de santé

Indicateurs d'évaluation

- > Nombre de manifestations sur le territoire et nombre de professionnels présents aux rencontres partenariales
- > Nombre d'informations collectives réalisées auprès du public
- > Nombre de personnes ayant reçu une information sur les dispositifs de maintien à domicile ou sur les modalités de prise en charge en établissement

Objectifs

- > **Favoriser l'accessibilité des droits** et lutter contre le renoncement aux droits des publics les plus fragilisés, que ce soit en matière de couverture sociale ou de soins
- > **Assurer une égalité de traitement** (qualité d'accueil et de réponse) sur l'ensemble du territoire pour l'ensemble des usagers
- > **Proposer un accueil de proximité** permettant une prise en compte globale de la personne

Modalités de mise en œuvre :

- > **Expérimentation de nouvelles modalités d'accueil** : mise en place d'accueils de proximité permettant de répondre aux différents besoins de la personne (permanences sans rendez-vous tous publics et toutes thématiques), expérimentation d'un poste de chargé(e) d'accueil de 1er niveau, mise en place d'un guichet unique au sein des GCSMS pour simplifier les démarches
- > **Accès facilité au numérique et aux démarches en ligne** : ordinateurs accessibles dans les espaces d'accueil avec du personnel d'accompagnement ; ateliers informatiques ; initiatives d'achat de matériel numérique peu onéreux ; cartographie des points d'accès ; mise en place d'un « bus du numérique » afin de permettre à la population concernée par la fracture numérique, et ne pouvant se déplacer, d'accéder et d'être accompagnée dans la pratique du numérique.
- > **Diversification des supports d'information en direction du public** : forum annuel de l'accès aux droits, guide des démarches à suivre pour accéder à un droit...
- > **Consolidation de l'accompagnement et des réponses à apporter aux personnes en situation de précarité ou de fragilité** : consolidation du Point Conseil Budget, référence de résidence pour les domiciliations administratives, accès au logement durable pour les personnes sans domicile fixe en difficulté psychologique, aide à la mobilité pour les personnes les plus précaires, structuration de réseaux de partenaires autour de problématiques spécifiques (ex. personnes âgées isolées psychologiquement vulnérables) et construction de plans d'aide multipartenariale.
- > **Renouvellement des modes d'accompagnement des publics** : renforcer la participation du public pour améliorer le service rendu, approfondissement de l'expérimentation d'accompagnement par des pairs

Pilotes

- > Direction des MSP de Perpignan

Directions et Partenaires associés

- > CCAS
- > Maisons des services au public
- > Organismes de protection sociale
- > Bailleurs sociaux
- > Associations
- > Direction Personnes âgées-personnes handicapées
- > Direction des Systèmes d'informations
- > Direction de l'accompagnement social et de l'accès aux droits
- > Direction de l'Enfance-Famille

Indicateurs d'évaluation

- > Nombre d'actions menées, nombre de personnes touchées et bilan

Objectifs

- > **Construire une culture partenariale commune** autour de la prévention et de l'accompagnement
- > **Améliorer le repérage** pour une meilleure prise en charge des publics dits « vulnérables » (isolement, précarité, violence)
- > **Renouveler les modes d'accompagnement en prévention** en privilégiant le travail partenarial et pluridisciplinaire permettant une prise en compte globale de la personne, en développant les approches collectives permettant d'agir sur les facteurs de risque
- > **Rendre plus lisibles** les dispositifs existants et les champs de compétence des différents interlocuteurs présents sur le territoire

Modalités de mise en œuvre :

- > **Mise en place d'un référent de parcours unique** ayant une vision globale de la situation de la personne, et des intervenants spécialisés
- > **Diversification des modalités d'accompagnement en prévention** afin de mieux prendre en compte certains besoins :
 - **Accompagnement spécifique pour les jeunes mères mineures dans le cadre du RSA** afin de lutter contre la déscolarisation, d'accompagner ces publics dans leur parcours d'insertion socio-professionnelle et de lutter contre leur isolement.
 - **Mise en place d'un relais parental** (dispositif d'accueil immédiat d'enfants auprès d'assistantes maternelles afin de répondre aux situations d'accueil d'urgence ne relevant pas de la protection de l'enfance)
 - **Développement d'actions collectives d'information et de soutien à parentalité** (Ex. café des parents, journée des nouvelles familles)
 - **Soutien aux actions de prévention santé** (Ex. accès facilité aux dépistages)
- > **Renforcement de la lutte contre les violences faites aux femmes** : recensement des dispositifs d'hébergement en direction des femmes victimes de violences et déploiement d'un accompagnement global pour répondre aux différents besoins repérés (relogement, aides financières d'urgence, suivi de la scolarité des enfants, soutien psychologique dans la durée, etc.).
- > **Accompagnement des professionnels** du territoire dans leur montée en compétences et sur les questionnements liés aux prises en charge :
 - Formation des accompagnants et travailleurs médico-sociaux aux écrits professionnels

Pilotes

- > Direction des MSP de Perpignan

Directions et Partenaires associés

- > Direction de l'accompagnement social et de l'accès aux droits
- > Direction Enfance-Famille
- > Direction des personnes âgées-personnes handicapées
- > Mission départementale égalité
- > Organismes de protection sociale
- > CCAS
- > Associations
- > Etc.

Indicateurs d'évaluation

- > Nombre d'actions menées, nombre de personnes touchées et bilan

Objectifs

- > **S'appuyer sur des actions culturelles pour changer les représentations** réciproques entre les travailleurs médico-sociaux, les partenaires et les personnes accompagnées ;
- > **Faire des structures sociales de véritables espaces de vie sociale** pour les habitants ;
- > **Faciliter l'accès de tous aux associations sportives et culturelles d'utilité sociale** et notamment des personnes en situation de précarité ;
- > **S'appuyer sur les projets culturels, éducatifs** pour favoriser le vivre ensemble

Modalités de mise en œuvre :

- > **Mise en place d'une action de co-formation entre travailleurs sociaux et public accompagné** sous forme de théâtre - débat afin de faire évoluer les représentations réciproques et comprendre le phénomène de non recours aux droits
- > **Elaboration d'une politique de prévention de la santé par la pratique d'activités physiques et sportives** : développer des activités de bien-être par l'activité physique (à destination des personnes âgées et des personnes à mobilité réduite), création d'un pool d'éducateurs sportifs départementaux (*via* un conventionnement par une structure porteuse, ou une embauche directe d'éducateurs sportifs) pouvant déployer des activités sur le territoire.
- > **Faire des services publics des lieux de vie** : concilier accueil inconditionnel, guichet unique et activités socio culturelles dans un même espace. Ex. partenariat services sociaux et acteurs culturels (par ex. les médiathèques pour développer des actions autour du livre)
- > **Promotion des actions citoyennes et du vivre ensemble** : mise en place d'un groupe de travail dédié aux actions citoyennes (ex. de pistes à approfondir : bénévolat, journées citoyennes, réseau de partage d'expériences, ateliers inter-générationnels, inter-quartiers ou inter-villages...), soutien aux initiatives des habitants acteurs de la cohésion sociale et de la solidarité dans leurs quartiers, mise en place d'actions visant à mieux intégrer les établissements scolaires dans la vie des quartiers

Pilotes

- > Direction des MSP de Perpignan

Directions et Partenaires associés

- > Structures de promotion de la santé
- > Clubs sportifs
- > Acteurs culturels du territoire
- > Associations
- > Direction des sports, jeunesse, de la culture et du patrimoine

Indicateurs d'évaluation

- > Nombre d'actions menées, nombre de personnes touchées et bilan

Objectifs

- > **Coordonner et articuler** les différentes compétences mobilisables sur le territoire
- > **Valoriser, structurer et formaliser** le travail en réseau
- > **Mieux orienter les publics** vers les interlocuteurs et les dispositifs adaptés aux besoins des personnes
- > **Structurer des parcours individuels plus cohérents** *via* une meilleure articulation entre partenaires

Modalités de mise en œuvre :

- > **Structurer des supports d'information à destination des professionnels** afin d'inventorier de manière exhaustive l'existant, d'améliorer la connaissance commune des différentes actions et de promouvoir certains services et actions :
 - Elaboration d'un guide territorial ;
 - Organisation de rencontres annuelles autour du guide ;
 - Structuration d'outils spécifiques pour faciliter l'orientation de situations individuelles (fiches relais par exemple).
- > **Organiser des rencontres entre professionnels sur des thématiques transversales via l'élaboration d'un « agenda de rencontres » :**
 - Recueillir en amont les besoins et attentes des professionnels et partenaires du territoire ;
 - Construire un agenda de rencontres annuelles ;
 - A l'issue de chacune des rencontres, produire des documents de référence pour l'ensemble des acteurs médico-sociaux ;
- > **Proposer des actions de formation commune** entre différents partenaires

Pilotes

- > Direction des MSP de Perpignan

Partenaires associés

- > Acteurs du territoire

Indicateurs d'évaluation

- > Nombre de rencontres organisées, nombre des participants, retour des participants
- > Nombre de formations inter partenariales organisées et bilan

Objectifs

- > **Prévenir et accompagner les problématiques liées au logement** des habitants : accès au logement (notamment de certains publics fragilisés sans domicile fixe), impayés de loyer, sous occupation, ...
- > **Contribuer à l'élargissement de l'offre de logement** et à la meilleure connaissance par les habitants de leurs droits et devoirs dans le domaine du logement

Modalités de mise en œuvre :

- > **Développement de logements alternatifs** pour les publics fragilisés qui ne peuvent accéder à un logement classique, avec un accompagnement spécifique et adapté. Ex. Petites structures, nouvelles formes de logement
- > **Sensibiliser les bailleurs privés aux enjeux de rénovation** des logements: actions d'information et de sensibilisation pour élargir l'offre de logement et limiter la paupérisation de certains centres-villes
- > **Création, en lien avec l'ADIL66, d'un lieu unique dédié au logement** en partenariat avec l'office 66 pour informer les publics sur leurs droits et devoirs, pour orienter vers les dispositifs existants et pour faciliter l'appropriation du logement (ex. ateliers techniques)

Pilotes

- > MSP du Tech

Partenaires internes et externes associés

- > DASAD
- > DETIPEL
- > Bailleurs sociaux
- > AI Agir Ensemble
- > ADIL
- > Sous-Préfecture
- > CCAS
- > Communauté de Communes

Indicateurs d'évaluation

- > Création effective du lieu unique et bilan
- > Nombre de places en logements alternatifs
- > Délai moyen d'obtention d'un logement
- > Evolution du coût moyen de remise en état d'un logement

Objectifs

- > Permettre aux publics fragilisés d'accéder plus facilement à une offre de transport pour leur insertion sociale et professionnelle
- > Faciliter l'accès aux services publics des personnes peu mobiles en déployant des réponses itinérantes et en facilitant l'accès aux démarches dématérialisées
- > Lutter contre l'isolement des publics et créer du lien social
- > Faciliter l'accès à l'offre culturelle et aux pratiques artistiques des publics en situation de fragilité

Modalités de mise en œuvre :

- > **Développement des solutions de transport pour les publics** : mutualisation des moyens de transport existants pour les personnes âgées, systèmes de « navettes », accès facilité à la location de véhicule
- > **Rapprochement des services publics des personnes peu mobiles** : dispositifs itinérants type bus, développement des accompagnements à l'utilisation de l'outil numérique sur les divers lieux ressources du territoire (ex. Médiathèques, mairies, centres sociaux, culturels...)
- > **Soutien aux actions solidaires** de type « réseaux d'échanges et de savoirs ».
- > **Organisation de visites d'équipements culturels à destination des publics éloignés** dans le cadre d'un groupe de travail dédié (visites culturelles avec les publics dans un lieu identifié et en partenariat avec les acteurs culturels du territoire)
- > **Organisation de rencontres autour d'œuvres artistiques** : évènement annuel autour d'une forme d'expression artistique (livre, exposition, film,...) sous forme d'échanges entre professionnels, associations et publics bénéficiaires ; préparation en amont avec les publics

Pilotes

- > MSP du Tech

Partenaires associés

- > Directrice Culture Patrimoine, Catalanité du Département
- > EPCI
- > Maison des services au public
- > Al Agir Ensemble
- > Roule ma Frite
- > Régie régionale des transports

Indicateurs d'évaluation

- > Niveau d'utilisation des services itinérants
- > Nombre et répartition des points d'accueil numérique sur le territoire
- > Nombre d'actions déployées (actions solidaires, visites culturelles, ...), niveau de participation et bilan

Objectifs

- > **Mieux coordonner les parcours individuels**, éviter les doublons et/ou enchevêtrements, à travers la mise en place d'une plateforme locale d'aide et de soins
- > **Lutter contre l'isolement géographique et social des personnes âgées** et mieux repérer les situations de fragilité
- > **Adapter l'offre de maintien à domicile** à destination des personnes âgées et de leurs aidants

Modalités de mise en œuvre :

- > **Sensibilisation des professionnels au repérage des personnes isolées et fragiles via une meilleure connaissance des dispositifs et des acteurs** : mobilisation des partenaires des professionnels des champs sanitaire, social et médico-social, ainsi que les communes, pour travailler le repérage des personnes en difficulté ; diffusion de l'information sur les animations existantes à travers le CLIC ; expérimentation du programme national Monalisa pour limiter l'isolement des personnes âgées (via la mobilisation de bénévoles par exemple).
- > **Création d'une plateforme d'aide et de soins** : repérage des acteurs pouvant être porteurs de cette plateforme, définition du périmètre d'intervention de la plateforme et de ses modalités concrètes de fonctionnement (notamment sur les enjeux liés à la coordination des partenaires concernant les situations individuelles)
- > **Accroître les actions en faveur du maintien à domicile** : étude d'opportunité de la mise en place d'un accueil de jour permettant de stimuler les capacités cognitives de la personne âgée et de soulager les aidants en leur apportant des temps de répit (appui sur les travaux de la MAIA) ; identification des besoins de places en hébergement temporaire ; étude de faisabilité sur un dispositif de garde de nuit

Pilotes

- > MSP du Tech (ASAD, PAPH, CLIC, MAIA)
- > Direction personnes âgées-personnes handicapées

Partenaires associés

- > Services à domicile : SAAD, et SSIAD
- > Etablissements médico-sociaux
- > Communes/CCAS
- > CARSAT
- > Agence Régionale de Santé

Indicateurs d'évaluation

- > Expérimentation du programme MONALISA : nombre de personnes bénéficiaires, nombre de structures porteuses, questionnaire de satisfaction
- > Mise en place d'une plateforme d'aide et de soins : nombre de consultations de la plateforme, type de demandes, questionnaire de satisfaction
- > Diffusion des informations par le biais du CLIC

Objectifs

- > **Mieux prendre en compte la spécificité transfrontalière**, qui vient parfois complexifier l'accompagnement de certaines situations
- > **Coordonner les actions mises en place** sur le territoire du Tech et structurer le travail en réseau

Modalités de mise en œuvre :

- > **Développement des actions menées dans un cadre transfrontalier** : mise en place d'un référent parcours transfrontalier, mobilisation de traducteurs pour l'accompagnement des publics concernés et actions de formation à la langue, création d'un outil statistique pour mieux objectiver la réalité des flux transfrontaliers
- > **Consolidation du travail en réseau** : mise en place de référents thématiques sur les actions pouvant rapprocher les professionnels (ex. actions intergénérationnelles, décrochage scolaire), conventions facilitées avec les établissements sociaux et médico-sociaux (protocole d'entrée), renforcement des liens entre les structures d'accueil de la petite enfance et la MSP, mise en place d'un annuaire des professionnels (thématique et/ou par territoire d'intervention) et de réunions régulières de coordination (connaissances réciproques des acteurs, limites d'intervention, problématiques communes...).

Pilotes

- > MSP du Tech

Partenaires associés

- > Partenaires de Catalogne Sud
- > EPCI
- > Partenaires institutionnels et associatifs par thématique
- > Mission transversale transfrontalier Europe Innovation

Indicateurs d'évaluation

- > Nombre de situations transfrontalières suivies par le référent de parcours
- > Nombre d'interventions partenariales
- > Mise en place d'un annuaire
- > Nombre d'actions mises en place

Objectifs

- > **Lever les freins à l'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi**, notamment les jeunes et les familles monoparentales : modes de garde, mobilité, formation, information sur les possibilités d'emploi, ...

Modalités de mise en œuvre :

- > Création d'un réseau des entreprises situées sur la vallée
- > Construction d'un réseau d'assistant(e)s maternel(le)s pour un mode de garde adapté au projet d'insertion des parents
- > Mise en place d'un chantier pour les jeunes de moins de 25 ans
- > Travail spécifique pour l'accès au numérique
- > Amélioration de la coordination des dispositifs et de leur lisibilité sur le territoire
- > Renforcement de l'accompagnement relatif au permis de conduire
- > Développer la mutualisation des besoins en ressources humaines pour les chantiers et les associations
- > Renforcement des passerelles entre les chantiers d'insertion et les entreprises adaptées (répertorier les partenaires de la vallée, identifier des modalités de coordination afin de favoriser les coopérations)

Pilotes

- > MSP de la Têt

Partenaires associés

- > Acteurs de l'insertion (entreprises, entreprises adaptées, SIAE, ...)
- > Relais Assistants Maternels (RAM)
- > Communes et leurs CCAS, EPCI

Indicateurs d'évaluation

- > Nombre d'actions engagées autour des freins à l'insertion socio-professionnelle et bilan

Objectifs

- > **Anticiper le vieillissement et la montée en dépendance** de la population en développant de nouvelles formes d'accompagnement à domicile des personnes âgées
- > **Favoriser le lien social** et lutter contre l'isolement des personnes âgées

Modalités de mise en œuvre :

- > Création d'un accueil de jour itinérant pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées
- > Etude de faisabilité d'un dispositif de baluchonnage, en s'appuyant sur les expérimentations menées sur le territoire national
- > Renforcement des actions en faveur de la lutte contre l'isolement, notamment en s'appuyant sur les ateliers qui se mettent en place depuis la conférence des financeurs
- > Développement d'actions autour du numérique
- > Développement du dispositif « Sortir Plus »

Pilotes

- > MSP de la Têt

Partenaires associés

- > Direction des Personnes Âgées et des Personnes Handicapées
- > MAIA
- > Communes et leurs CCAS, EPCI

Indicateurs d'évaluation

- > Nombre de places d'accueil de jour itinérant et bilan du dispositif
- > Nombre d'actions menées en faveur de la lutte contre l'isolement et le numérique

Objectifs

- > **Faciliter l'accès aux loisirs, à la culture et aux sports** des publics en situation de fragilité
- > **Favoriser les échanges et les transmissions** entre les habitants du territoire

Modalités de mise en œuvre :

- > **Accompagnement des publics fragilisés vers les loisirs, la culture et le sport** : travail partenarial de recensement et de communication sur l'offre et les aides existantes pour mieux identifier et mutualiser les actions
- > **Création d'instances de rencontres entre habitants** (intergénérationnelles ou non) : création d'un groupe de réflexion pour mettre en place un questionnaire afin de réaliser un état des lieux des besoins réels des publics, création d'une instance d'échanges qui permettra d'apporter les réponses aux problématiques ciblées, mobilisation des publics cibles sur des temps de travail dédiés et, de manière régulière, avec des thématiques précises

Pilotes

- > MSP de la Têt

Partenaires associés

- > Clubs sportifs
- > Associations culturelles
- > Communes et EPCI

Indicateurs d'évaluation

- > Nombre d'actions mises en place autour de l'accès aux loisirs, à la culture et au sport des publics fragilisés

Objectifs

- > **Lever les freins à l'accès aux dispositifs et aux services liés à la mobilité** : offre de transport, information, etc.
- > **Rapprocher les dispositifs et les services de la population** en développant les solutions itinérantes

Modalités de mise en œuvre :

- > **Mise en place d'un Point Information Mobilité** : identification d'une personne ressource chargée de faire le lien avec les personnes potentiellement isolées, élaborer une plateforme permettant de centraliser les actions et dispositifs mobilisables, identification d'un lieu matérialisé pour informer les partenaires
- > **Amélioration de l'offre de service à la demande** (localisation des arrêts, horaires, tarifs)
- > **Développement du dispositif « Pouce »** (autostop organisé) : extension du rézo Pouce, utilisation pour les déplacements professionnels pour faire vivre le réseau Pouce
- > **Mise en place d'un socio-bus**, autour d'un binôme pluriprofessionnel (professionnels du Département mais également partenaires)

Pilotes

- > MSP de la Têt

Partenaires associés

- > Communes et EPCI

Indicateurs d'évaluation

- > Nombre d'actions mises en place en faveur de la mobilité des habitants et bilan



ANNEXES



Solidaire et Engagé pour vous

État des lieux préalable à l'élaboration du schéma départemental des solidarités 2017-2021



Département des Pyrénées-Orientales

État des lieux préalable à l'élaboration du schéma départemental des solidarités 2017-2021

Avril 2017

CREAI-ORS Languedoc-Roussillon

BP 35567 – ZAC de Tournezy – 135 Allée Sacha Guitry

34072 Montpellier cedex 3

Tél 04 67 69 25 03 – Fax 04 67 47 12 49

creaiorslr@creaiorslr.fr – www.creaiorslr.fr

Sommaire

Partie 1 – Données de cadrage	3
Partie 2 – Enfance - Famille.....	25
Partie 3 – Personnes âgées	50
Partie 4 – Personnes en situation de handicap	68
Partie 5 – Insertion sociale et lutte contre l'exclusion.....	80
Partie 6 – Logement	96
Partie 7 – Synthèse par territoires et départementale	106
Annexe – Tableaux d'indicateurs au niveau cantonal.....	124

Partie 1

DONNÉES DE CADRAGE

Contexte géographique	4
Nombre d'habitants et densité	5
Taux d'accroissement de la population.....	6
Migrations résidentielles	7
Projections de population	8
Espérance de vie à la naissance.....	9
Indicateur conjoncturel de fécondité.....	10
Mortalité toutes causes et mortalité prématurée	11
Revenu fiscal moyen et part des foyers non imposés.....	12
Rapport de dépendance	13
Entreprises et emploi	14
Transport	15
Transport à la demande – Transport adapté aux personnes à mobilité réduite	16
Équipements culturels.....	17
Équipements sportifs et de loisirs	18
Médecins généralistes libéraux.....	19
Professionnels libéraux des autres spécialités médicales et autres professions médicales.....	20
Infirmiers et masseurs-kinésithérapeutes libéraux.....	21
Maisons de santé pluri professionnelles	22
Évolutions marquantes sur cinq ans	23
Synthèse	24

Contexte géographique

► **Des territoires contrastés entre plaine littorale et massif pyrénéen**

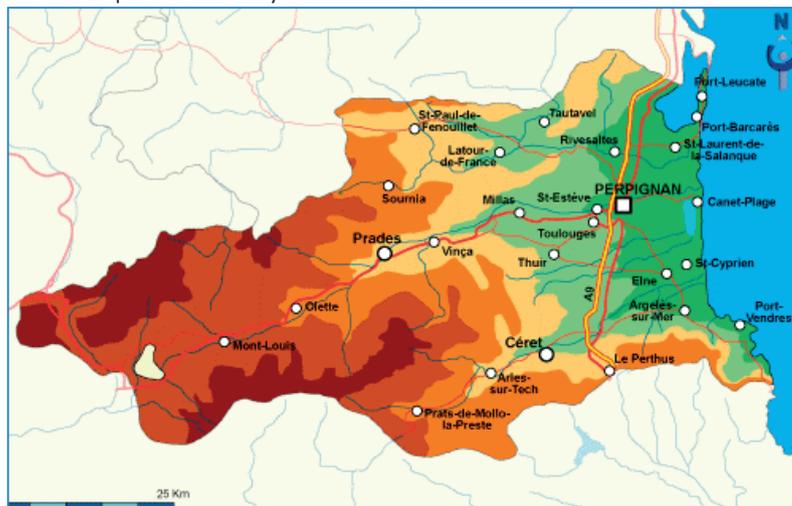
Le département des Pyrénées-Orientales s'étend sur 4 116 km² et borde la Méditerranée à l'ouest et les contreforts des Pyrénées au sud. Trois vallées parallèles (Agly, Têt et Tech) composent le paysage du département jusqu'à la plaine du Roussillon.

Le territoire est marqué par plusieurs reliefs des contreforts des Pyrénées (les Albères et le Massif du Canigou) et des Corbières. Les hauts cantons ont des villages parfois difficiles d'accès et isolés. Cette configuration géographique influe sur le peuplement du territoire.

Le département se compose de 17 cantons et 226 communes au 1^{er} janvier 2016. Au niveau social et médico-social, il est sectorisé en quatre territoires (le Perpignanais et les trois vallées : Agly, Tech et Têt) comprenant huit Maisons Sociales de Proximité avec 11 antennes et 98 permanences d'accueil.

Le territoire de démocratie sanitaire défini par l'ARS correspond au territoire départemental.

Carte 1 : Département des Pyrénées-Orientales



Source : InterCarto

Constats - Enjeux :

Des territoires présentant des caractéristiques géographiques très contrastées nécessitant une adaptation fine des politiques sociales pour proposer des réponses de proximité à la population dans un souci d'équité. Le maillage territorial actuel qui s'appuie sur les maisons sociales de proximité, leurs annexes et leurs antennes y contribue.

Carte 2 : Répartition des huit Maisons Sociales de Proximité du Conseil départemental



Source : Conseil départemental des Pyrénées-Orientales

Nombre d'habitants et densité

► La coexistence de territoires densément peuplés et de territoires moins peuplés

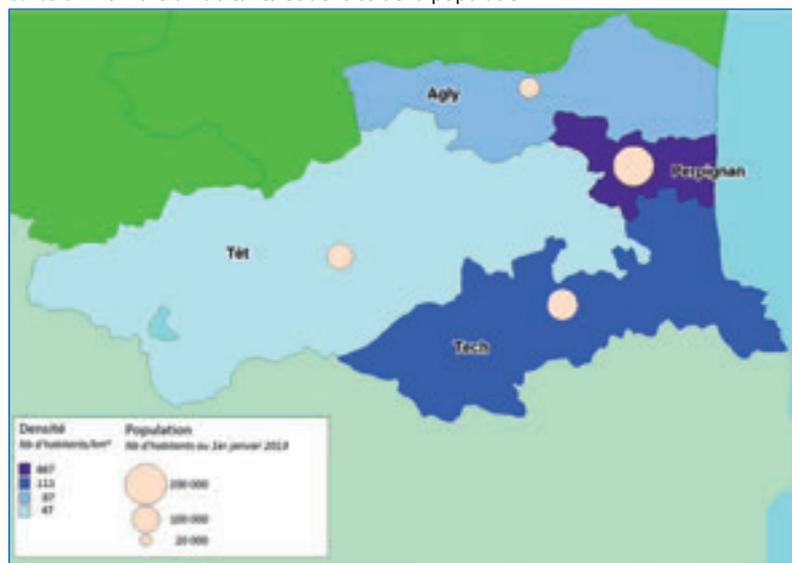
Avec un peu plus de 460 000 habitants début 2013, les Pyrénées-Orientales regroupent 0,7 % de la population de métropole et 8 % des habitants de la nouvelle grande région.

Plus des deux cinquièmes de ces habitants sont concentrés dans le territoire de Perpignan avec une densité de population qui dépasse 860 habitants au km². À l'inverse, l'Agly regroupe 13 % des habitants. Cependant, il ne s'agit pas du territoire le moins densément peuplé. En effet, le Territoire de la Têt ne regroupe pas plus de 42 habitants par km².

Constats - Enjeux :

Ces différences entre territoires en termes de nombre d'habitants d'une part, de densité de population d'autre part, sont le premier argument en faveur d'une déclinaison adaptée à chaque territoire de la politique départementale dans le champ des solidarités.

Carte 3 : Nombre d'habitants et densité de la population



Source : Insee – Recensements de population 2013
Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Tableau 1 : Nombre d'habitants et densité de la population au 1^{er} janvier 2013

	Agly	Perpignan	Tech	Têt	Pyrénées-Orientales	Nouvelle grande région	France métrop.
Nombre d'habitants	60 800	195 822	116 994	89 089	462 705	5 683 878	63 697 865
Densité (hab/km²)	87,0	866,7	111,0	41,7	112,4	78,2	117,1

Source : Insee – Recensements de population 2013
Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Repères méthodologiques

Le nombre d'habitants est issu des recensements de population réalisés par l'Insee. La population prise en compte est la population municipale agrégée par territoire.

La densité de population est obtenue en divisant le nombre d'habitants d'un territoire par sa superficie.

Taux d'accroissement de la population

► Près de 4 400 nouveaux habitants chaque année

La population des Pyrénées-Orientales augmente près de deux fois plus vite qu'au niveau métropolitain. Cette croissance démographique est cependant un peu moindre qu'au niveau régional.

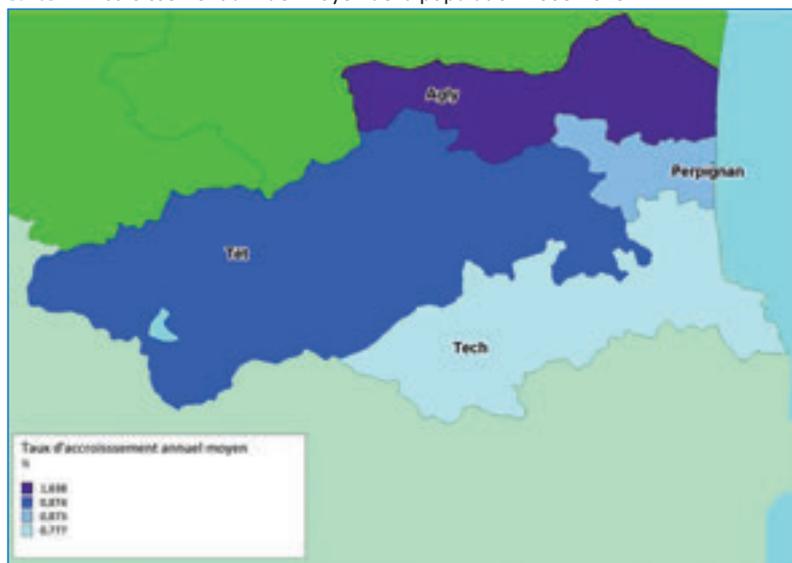
L'accroissement démographique annuel moyen est supérieur dans chaque territoire à celui observé au niveau national. Il est également supérieur à la valeur régionale dans l'Agly.

Ainsi, chaque année, c'est autour de 800 habitants de plus qui sont dénombrés dans la Têt, autour de 900 dans le Tech, autour de 1 000 dans l'Agly et, plus de 1 700 dans le Perpignanaise.

Constats - Enjeux :

Cette croissance démographique soutenue dans chaque territoire nécessite une adaptation des dispositifs de solidarité pour y faire face.

Carte 4 : Accroissement annuel moyen de la population 2008-2013



Source : Insee – Recensements de population 2013
Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Tableau 2 : Accroissement annuel moyen de la population 2008-2013

	Agly	Perpignan	Tech	Têt	Pyrénées-Orientales	Nouvelle grande région	France métrop.
Taux d'accroissement annuel moyen de la population (%)	1,6	0,9	0,8	0,9	0,9	1,0	0,5
Nombre annuel moyen de nouveaux habitants	996	1 710	910	779	4 386	54 309	317 287

Source : Insee – Recensements de population 2013
Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Repères méthodologiques

L'accroissement de la population est apprécié entre deux cycles de recensement, soit sur une période de 5 ans. Le taux observé sur 5 ans est présenté en moyenne annuelle et s'exprime en pourcentage.

Migrations résidentielles

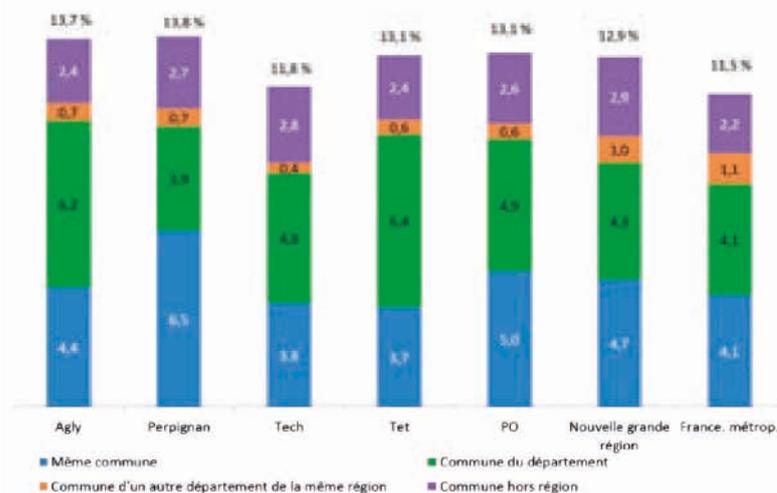
► Environ 59 800 habitants ont changé de logement en un an

Au 1^{er} janvier 2013, près d'un habitant des Pyrénées-Orientales sur sept (13,1 %) vit dans un logement différent de celui recensé un an auparavant. Cette proportion est supérieure à celles observées aux niveaux régional (12,9 %) et national (11,5 %).

Dans tous les territoires, cette proportion est supérieure à celle observée au niveau national ainsi qu'au niveau régional à l'exception du territoire de la Tech (11,8 %).

La part des habitants provenant d'un autre département dans les Pyrénées-Orientales est de 3,2 %, valeur inférieure à celle observée aux niveaux régional (3,9 %) et national (3,3 %).

Graphique 1 : Part des habitants vivant dans un logement différent de celui recensé un an auparavant selon la commune résidentielle – Unité : en %



Source : Insee – Recensements de population 2013
Exploitation : CREAL-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Constats - Enjeux :

Le mouvement résidentiel des habitants du département est non négligeable (un habitant sur sept) et peut laisser supposer que l'accès à un logement à loyer modeste et à un emploi stable est compliqué pour une part importante d'habitants en situation de précarité. L'enjeu est d'adapter une politique des solidarités qui puisse répondre aux besoins d'une population précaire.

Tableau 3 : Migrations résidentielles en un an en nombre d'habitants en 2013

	Agly	Perpignan	Tech	Têt	Pyrénées-Orientales	Nouvelle grande région	France métrop.
Nombre d'habitant ayant changé de commune résidentielle en un an	8 177	26 482	13 721	11 431	59 811	726 620	7 261 516
Part des habitants venant d'un autre département	3,1 %	3,4 %	3,2 %	3,0 %	3,2 %	3,9 %	3,3 %

Source : Insee – Recensements de population 2013
Exploitation : CREAL-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Repères méthodologiques

Lors du recensement de population, les habitants de chaque logement sont interrogés sur leur lieu de résidence un an avant. Cela permet de définir les migrations résidentielles au sein des communes, des départements, entre départements et hors métropole.

Projections de population

► **Près de 500 000 habitants en 2022 et plus de 516 000 en 2027**

Au regard des projections de population estimées à l'horizon 2022 et 2027, la population du département ne va cesser d'augmenter, elle va augmenter de 4 % entre 2017 et 2022 et de 7,8 % jusqu'à 2027. Cet accroissement serait le plus élevé pour les personnes âgées de 60 ans et plus (+ 19,4 % entre 2017 et 2027). Cette tendance serait observée dans l'ensemble des territoires avec des territoires plus marqués que d'autres. Ces accroissements des personnes âgées de 60 ans et plus vont varier de 14,3 % dans le territoire de Perpignan à 25,7 % dans le territoire de l'Agly.

Constats - Enjeux :

Un des enjeux importants du département va reposer sur « Comment assurer une continuité de service public de façon équitable sur l'ensemble des territoires pour une population qui va continuer à augmenter fortement dépassant d'ici une dizaine d'années, la barre des 500 000 habitants ? »

Tableau 4 : Projections de population par territoire

Effectifs (arrondis à la dizaine près)		2017		2022		2027	
		Nombre		Nombre	Evol/2017	Nombre	Evol/2017
AGLY	Moins de 20 ans	15 130		15 690	+ 3,7 %	16 170	+ 6,9 %
	20-59 ans	30 760		32 020	+ 4,1 %	32 800	+ 6,6 %
	60 ans et plus	19 640		22 060	+ 12,3 %	24 680	+ 25,7 %
	Total tous âges	65 530		69 770	+ 6,5 %	73 650	+ 12,4 %
PERPIGNAN	Moins de 20 ans	44 010		44 370	+ 0,8 %	44 650	+ 1,5 %
	20-59 ans	93 380		93 990	+ 0,7 %	94 110	+ 0,8 %
	60 ans et plus	57 150		60 890	+ 6,5 %	65 300	+ 14,3 %
	Total tous âges	194 540		199 250	+ 2,4 %	204 060	+ 4,9 %
TECH	Moins de 20 ans	23 890		24 270	+ 1,6 %	24 750	+ 3,6 %
	20-59 ans	53 030		53 340	+ 0,6 %	52 960	- 0,1 %
	60 ans et plus	46 650		51 230	+ 9,8 %	56 130	+ 20,3 %
	Total tous âges	123 570		128 840	+ 4,3 %	133 840	+ 8,3 %
TET	Moins de 20 ans	21 880		22 340	+ 2,1 %	22 890	+ 4,6 %
	20-59 ans	45 920		47 050	+ 2,5 %	47 520	+ 3,5 %
	60 ans et plus	27 540		30 730	+ 11,6 %	34 220	+ 24,3 %
	Total tous âges	95 340		100 120	+ 5,0 %	104 630	+ 9,7 %
PYRENEES-ORIENTALES	Moins de 20 ans	104 910		106 670	+ 1,7 %	108 460	+ 3,4 %
	20-59 ans	223 090		226 400	+ 1,5 %	227 390	+ 1,9 %
	60 ans et plus	150 980		164 910	+ 9,2 %	180 330	+ 19,4 %
	Total tous âges	478 980		497 980	+ 4,0 %	516 180	+ 7,8 %

Source : Insee – Projections de population OMPHALE-Scénario central -2017
Exploitation : CREAI-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Repères méthodologiques

Par une demande spécifique, l'Insee a réalisé des projections de population à l'aide du modèle Omphale 2010 (outil méthodologique de projections d'habitants). Ces projections de population permettent de fournir le niveau et la structure de la population, pour un territoire donné, à partir des tendances de fécondité, mortalité et de migrations régionales observées par le passé. Il ne s'agit pas de prévisions exactes puisqu'il est impossible de prédire ce que seront réellement les comportements individuels, certaines actions de politique publique ou encore des événements conjoncturels importants qui peuvent influencer ces évolutions tendancielle.

De nouvelles projections actualisées à partir des dernières données de recensement seront disponibles mi 2017 et pourront fournir des résultats pouvant différer. Les chiffres présentés permettent cependant de disposer des grandes tendances à venir.

Espérance de vie à la naissance

► Une espérance de vie inférieure à la moyenne nationale et régionale

Avec une espérance de vie de 78,6 ans pour les hommes et de 85,1 ans pour les femmes, les habitants des Pyrénées-Orientales ont une espérance de vie un peu moindre que la valeur nationale et moins longue qu'en nouvelle grande région dans son ensemble.

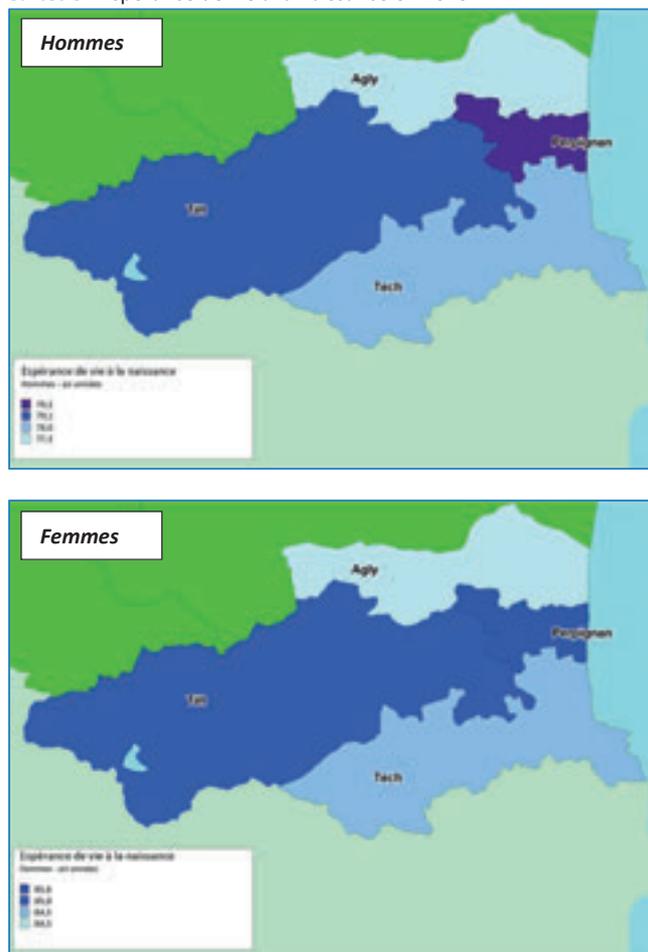
Seul le territoire de Perpignan présente une espérance de vie supérieure à la valeur nationale pour les hommes comme pour les femmes. Elle reste moindre que la valeur régionale.

Les écarts d'espérance de vie entre territoires dans les Pyrénées-Orientales peuvent atteindre 2,1 années pour les hommes et 1,1 année pour les femmes, soit des écarts plus importants qu'entre la valeur départementale et la valeur régionale.

Constats - Enjeux :

Cet indicateur traduit la vulnérabilité de la population face à la maladie dans l'ensemble du territoire mais de façon plus marquée dans certains, comme l'Agly, que dans d'autres comme le Perpignanais.

Cartes 5 : Espérance de vie à la naissance en 2013



Source : Insee – État-civil 2013 & RP 2013
Exploitation : CREAL-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Tableau 5 : Espérance de vie à la naissance en 2013

	Agly	Perpignan	Tech	Têt	Pyrénées-Orientales	Nouvelle grande région	France métrop.
Hommes	77,3	79,3	78,0	79,1	78,6	79,4	78,9
Femmes	84,5	85,6	84,5	85,0	85,1	85,7	85,2

Source : Insee – État-civil 2013 & RP 2013
Exploitation : CREAL-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Repères méthodologiques

L'espérance de vie à la naissance représente la durée de vie moyenne - autrement dit l'âge moyen au décès - d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité de l'année. Elle caractérise la mortalité indépendamment de la structure par âge.

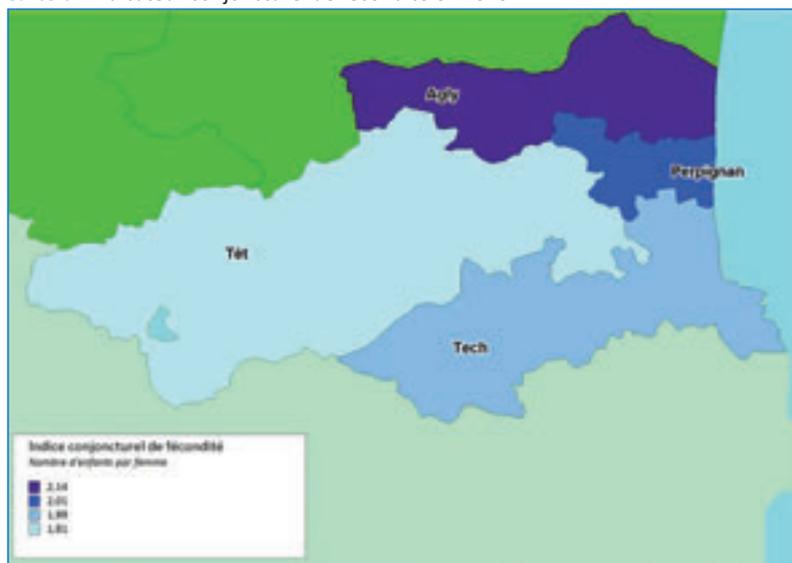
Indicateur conjonctuel de fécondité

► **Un nombre de naissances par femme supérieur à la valeur nationale et régionale**

En reproduisant les conditions de fécondité observées en 2013, chaque femme habitant les Pyrénées-Orientales aurait en moyenne 1,98 enfant sur la totalité de sa vie. Cet indicateur conjonctuel de fécondité est supérieur à ce qui est observé au niveau national et au niveau régional.

Dans deux territoires, Agly et Perpignan, cet indice est supérieur à 2, reflétant un dynamisme démographique en lien avec les naissances. Dans le Tech, cet indicateur est très voisin de 2. C'est dans la Têt qu'il prend la valeur la plus faible, soulignant un moindre dynamisme démographique. Cependant, il reste dans ce territoire supérieur à ce qui est observé au niveau d'autres départements de la région comme le Lot, la Lozère ou la Haute-Garonne.

Carte 6 : Indicateur conjonctuel de fécondité en 2013



Source : Insee – État-civil 2013 & RP 2013
Exploitation : CREAI-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Constats - Enjeux :

La valeur élevée de cet indice met en relief la nécessité de développer des réponses adaptées autour de la naissance et de la petite enfance dans les différents territoires des Pyrénées-Orientales.

Tableau 6 : Indicateur conjonctuel de fécondité en 2013

	Agly	Perpignan	Tech	Têt	Pyrénées-Orientales	Nouvelle grande région	France métrop.
Indicateur conjonctuel de fécondité (nb d'enfants par femme)	2,14	2,01	1,99	1,81	1,98	1,88	1,97

Source : Insee – État-civil 2013 & RP 2013
Exploitation : CREAI-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Point d'attention : Seules les naissances ayant eu lieu en France sont détaillées à un niveau géographique fin par l'Insee. Les naissances ayant eu lieu à l'étranger – et notamment à l'hôpital transfrontalier de Puigcerda – ne sont pas comptabilisées

Repères méthodologiques

L'indicateur conjonctuel de fécondité, ou somme des naissances réduites, mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés.

Mortalité toutes causes et mortalité prématurée

► Une mortalité prématurée qui varie fortement entre les territoires

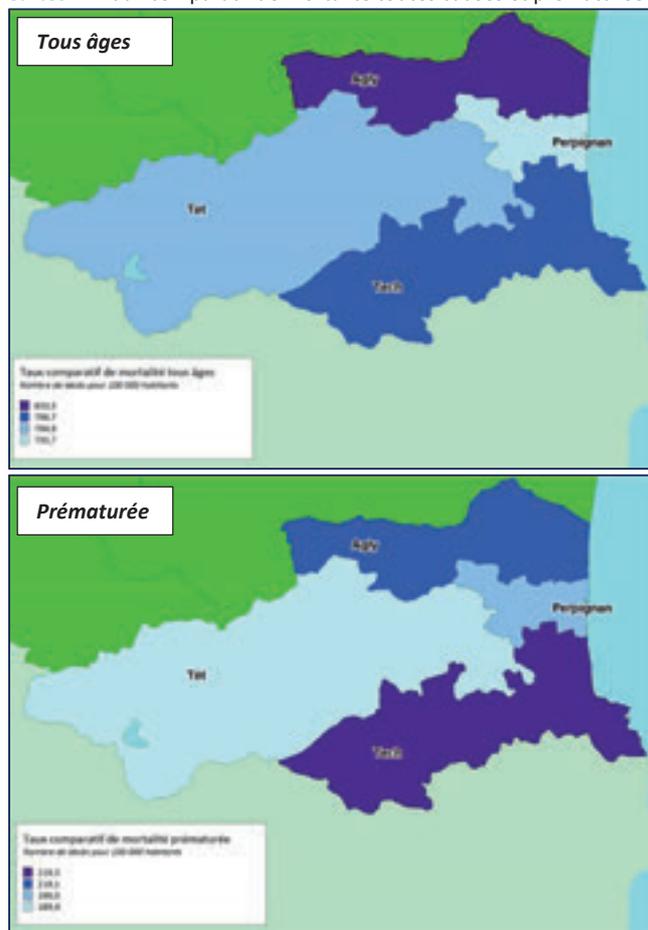
Les taux comparatifs de mortalité toutes causes d'une part, prématurée (c'est-à-dire avant 65 ans) d'autre part, prennent des valeurs plus élevées dans les Pyrénées-Orientales qu'au niveau de la France métropolitaine ou de la nouvelle grande région. Ceci est d'autant plus souligné par le fait que dans chacun des 4 territoires les valeurs observées sont toujours supérieures aux valeurs nationales ou régionales.

Les différences observées entre territoires sont importantes. A âge équivalent et toutes causes confondues, le niveau de mortalité est 13 % plus élevé en Agly que dans le Perpignanais. Pour la mortalité prématurée, le différentiel est de 17 % entre le territoire où elle est la plus basse, la Têt, et celui où elle est la plus élevée, le Tech.

Constats - Enjeux :

En complément de ce qui avait été souligné pour l'espérance de vie à la naissance, cet indicateur met en relief la vulnérabilité de la population face à la maladie dans l'ensemble du département. L'indicateur de mortalité prématurée met encore plus en relief ces variations de vulnérabilité sociale.

Cartes 7 : Taux comparatif de mortalité toutes causes et prématurée 2011-2013



Source : Inserm – CépiDc 2011-2013, Insee – RP 2013
Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Tableau 7 : Taux comparatif de mortalité toutes causes et prématurée 2011-2013 (nombre de décès pour 100 000 habitants)

	Agly	Perpignan	Tech	Têt	Pyrénées-Orientales	Nouvelle grande région	France métrop.
Mortalité toutes causes	833,5	735,7	796,7	784,8	773,0	725,3	753,4
Mortalité prématurée	219,1	196,0	219,3	189,4	203,4	179,1	186,9

Source : Inserm – CépiDc 2011-2013, Insee – RP 2013
Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Repères méthodologiques

Le taux comparatif de mortalité correspond au taux que l'on observerait sur une zone géographique donnée (département, région, ...) si elle avait la même structure par âge que la population de référence, ici la France entière au recensement de 2006. Cela permet de comparer les niveaux de mortalité entre territoires, indépendamment des différences de structure d'âge de leur population.

Revenu fiscal moyen et part des foyers non imposés

► **Des revenus inférieurs à la moyenne nationale et régionale dans tous les territoires**

Le revenu net fiscal moyen des foyers dans les Pyrénées-Orientales en 2013 est inférieur de 23 % au revenu net fiscal moyen en métropole et de 9 % à celui observé en région. Un ménage sur dix a des revenus inférieurs à 9 321 € par an (9 991 € en région et 10 640 € en métropole). À l’opposé, un ménage sur dix a des revenus supérieurs à 32 050 € (32 781 € en région et 32 790 € en métropole).

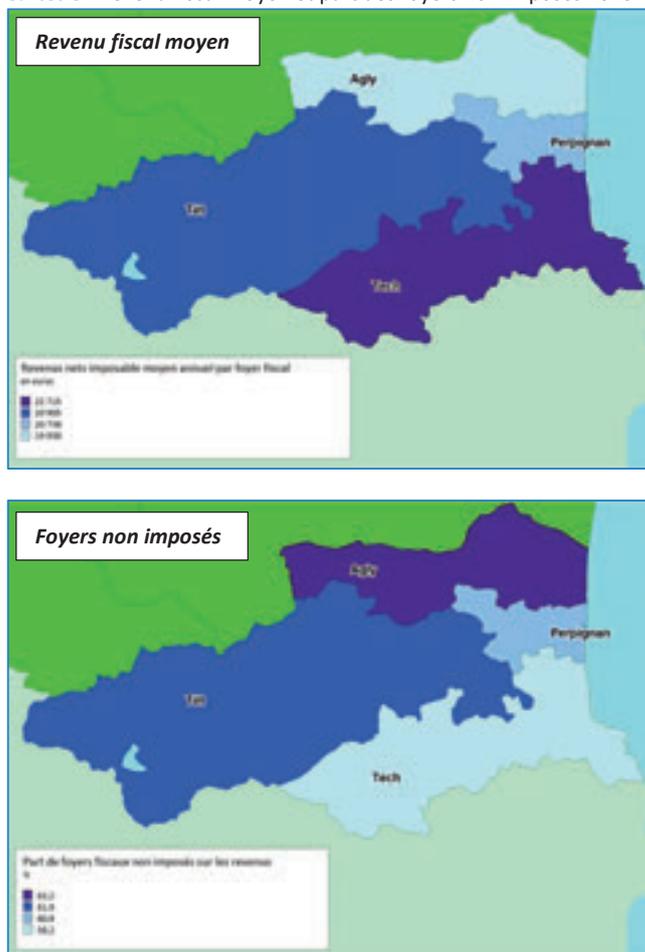
Les disparités entre territoires sont fortes : le revenu net fiscal moyen des foyers dans le Tech est près de 2 800 € supérieur à celui observé dans l’Agly.

En corollaire, la part des foyers fiscaux non imposés sur le revenu en 2013 est plus élevée dans les Pyrénées-Orientales qu’au niveau national (9 points de plus) ou qu’au niveau régional (4 points de plus). Les différences entre les deux territoires extrêmes du département, Agly et Tech, atteignent 5 points.

Constats - Enjeux :

Cet indicateur met en avant, au travers de la précarité pécuniaire des foyers des Pyrénées-Orientales, une plus grande vulnérabilité sociale face aux événements de la vie.

Cartes 8 : Revenu fiscal moyen et part des foyers non imposés 2013



Source : Ministère des Finances et des Comptes publics- DGFiP, 2013
Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Tableau 8 : Revenu fiscal moyen et part des foyers non imposés 2013

	Agly	Perpignan	Tech	Têt	Pyrénées-Orientales	Nouvelle grande région	France métrop.
Revenu net fiscal moyen (€)	19 930	20 736	22 715	20 905	21 181	23 101	25 981
Part des foyers non imposés sur les revenus (%)	63,2	60,9	58,2	61,9	60,7	56,8	51,4

Source : Ministère des Finances et des Comptes publics- DGFiP, 2013
Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Repères méthodologiques

Le revenu fiscal correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables sur la déclaration des revenus, avant tout abattement. Il ne correspond pas au revenu disponible. Il comprend ainsi les revenus d’activité, les pensions d’invalidité et les retraites, les pensions alimentaires reçues, certains revenus du patrimoine ainsi que les revenus sociaux imposables : indemnités de maladie et de chômage (hors RSA).

Rapport de dépendance

- Une part de jeunes et de personnes âgées plus importante qu'en région ou au niveau national mais variable entre les territoires

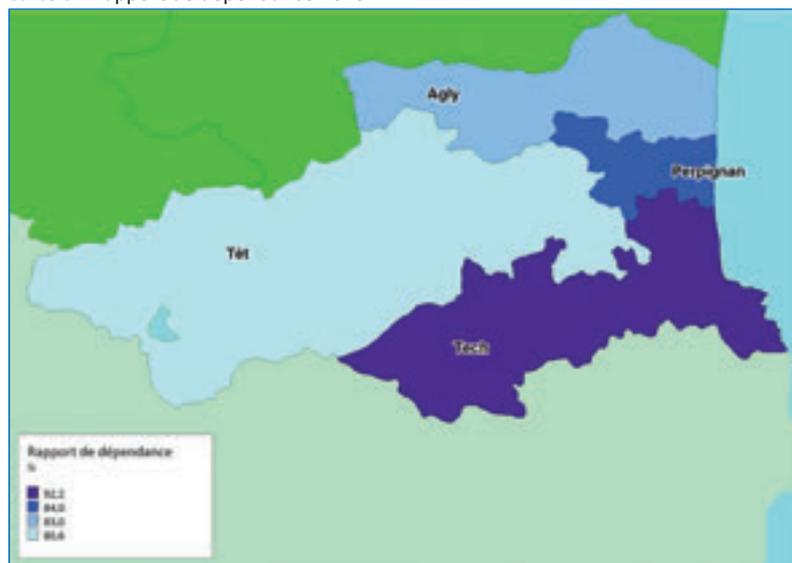
En 2013, dans les Pyrénées-Orientales, on dénombrait 85 personnes potentiellement inactives (moins de 20 ans ou plus de 65 ans) pour 100 personnes potentiellement actives (âgées entre 20 et 64 ans). Ce taux est nettement supérieur à celui noté au niveau de la métropole. Le différentiel est un peu moindre avec le niveau régional.

Dans tous les territoires, ce rapport est supérieur aux valeurs régionales et nationales. Le Tech se distingue avec un rapport autour de 10 points supérieur à ce qui est observé dans les trois autres territoires, les différences entre ceux-ci étant beaucoup plus limitées.

Constats - Enjeux :

Cet indicateur complète le tableau général des territoires en soulignant la part limitée en âge de travailler par rapport aux personnes plus jeunes ou plus âgées, population pouvant justifier d'un accompagnement social particulier.

Carte 9 : Rapport de dépendance 2013



Source : Insee – Recensements de population 2013
Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Tableau 9 : Rapport de dépendance 2013

	Agly	Perpignan	Tech	Têt	Pyrénées-Orientales	Nouvelle grande région	France métrop.
Rapport de dépendance	83,0	84,0	92,2	80,6	85,2	76,5	73,2

Source : Insee – Recensements de population 2013
Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Repères méthodologiques

Le rapport de dépendance est le nombre de personnes âgées de moins de 20 ans et de 65 ans ou plus pour 100 personnes âgées de 20 à 64 ans. Il est entre autres le rapport entre la population inactive et la population en âge de travailler.

Entreprises et emploi

► Un tissu de petites entreprises et des postes présentiels

En 2014, dans les Pyrénées-Orientales, la proportion de très petites entreprises (moins de 10 salariés) était supérieure à celle notée en région ou en métropole.

Les postes de travail sont principalement présentiels, c'est-à-dire tournés vers les habitants du département ou les personnes y passant. Les postes sont concentrés sur le secteur du commerce et des services avant l'administration publique.

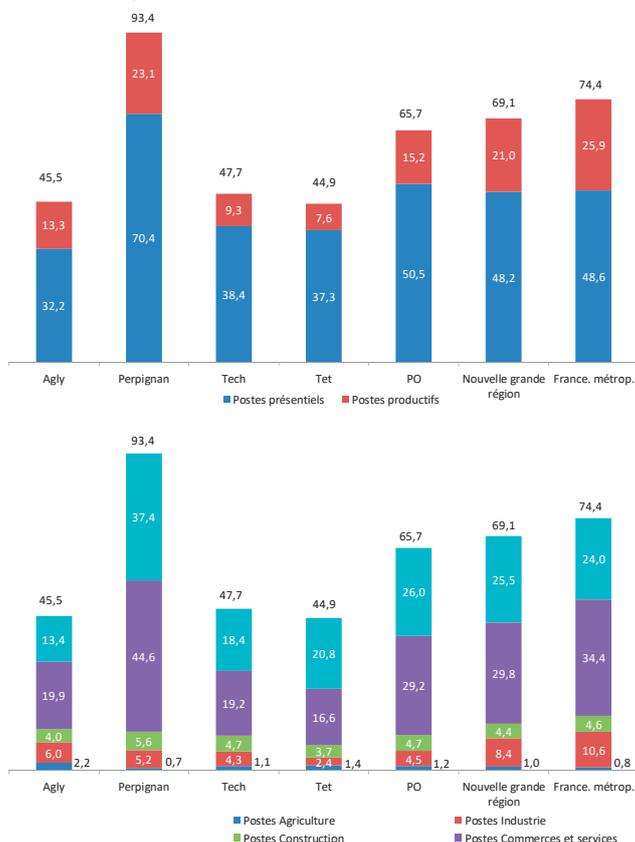
Le nombre de postes pour 100 actifs est deux fois supérieur sur Perpignan que dans les trois autres territoires.

Constats - Enjeux :

Des entreprises de petites tailles pouvant être de ce fait plus fragiles.

Mais des emplois de services à la population nombreux, peu dé-localisables et pouvant répondre aux besoins des habitants.

Graphiques 2 : Postes présentiels et productifs et postes par secteurs d'activité (pour 100 actifs)



Source : Insee – Clap 2014

Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Tableau 10 : Part des entreprises de moins de 10 salariés et nombre de postes par secteur d'activité (pour 100 actifs)

	Agly	Perpignan	Tech	Têt	Pyrénées-Orientales	Nouvelle grande région	France métrop.
Part moins de 10 salariés	96,1	94,4	96,8	96,6	95,6	95,2	94,2
Postes présentiels	32,2	70,4	38,4	37,3	50,5	48,2	48,6
Postes productifs	13,3	23,1	9,3	7,6	15,2	21,0	25,9
Agriculture	2,2	0,7	1,1	1,4	1,2	1,0	0,8
Industrie	6,0	5,2	4,3	2,4	4,5	8,4	10,6
Construction	4,0	5,6	4,7	3,7	4,7	4,4	4,6
Commerces et services	19,9	44,6	19,2	16,6	29,2	29,8	34,4
Administration publique	13,4	37,4	18,4	20,8	26,0	25,5	24,0

Source : Insee – Clap 2014 - Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Repères méthodologiques

Les activités présentielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes. Les activités productives produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

Transport

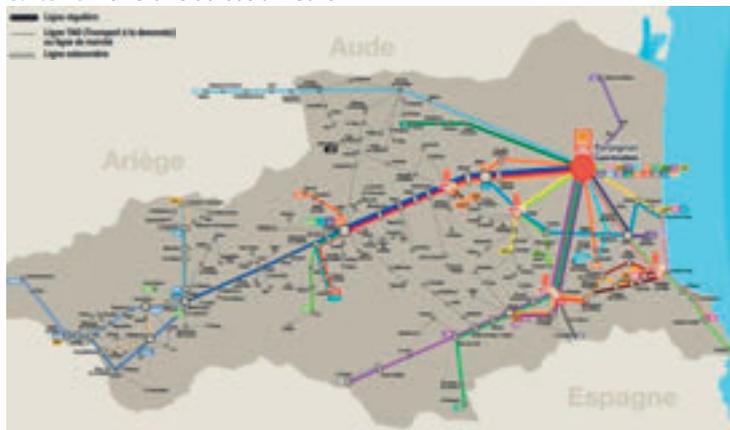
► Un tiers de la population interrogée a déclaré avoir recours aux transports publics

Selon l'enquête menée auprès des habitants en 2015 dans le cadre de l'élaboration du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASAP) des Pyrénées-Orientales, huit personnes sur dix (79 % parmi 200 répondants) jugent les transports très utiles ou utiles. Les transports locaux sont accessibles en 10 minutes en moyenne de leur domicile et 8 minutes depuis le lieu de travail. Ils apparaissent comme faciles d'accès pour plus des trois quarts des répondants (77 %).

Près d'un tiers (32 %) a déclaré utiliser les transports publics pour accéder aux services et commerces. Pour ceux déclarant ne jamais les utiliser (68 %), les modes de déplacement privilégiés sont la marche, le vélo ou l'usage d'un véhicule.

La moitié des répondants (50,4 %) ne possédant pas de véhicule ou n'ayant pas toujours un véhicule disponible estiment que les transports publics (ligne régulière, transport à la demande) leur permettent tout à fait ou partiellement d'accéder aux services.

Carte 10 : Itinéraire du bus à 1 euro

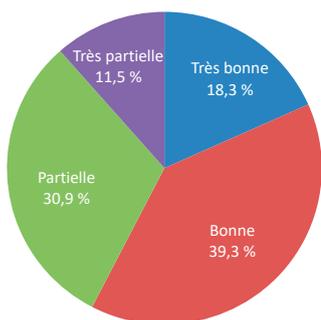


Source : Conseil départemental des Pyrénées-Orientales - site internet : bus1euro.cd66.fr
Exploitation : CREAL-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Constats - Enjeux :

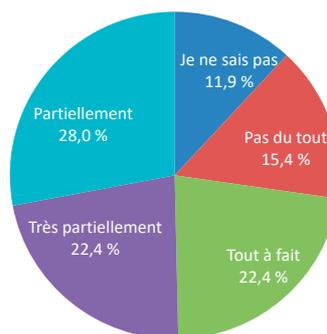
Les difficultés de mobilité sont un des premiers freins à l'accès aux services et à l'insertion sociale et professionnelle des populations les plus fragiles. Dans ce domaine, des avancées ont été notées avec une amélioration de l'offre, une tarification simplifiée et moins onéreuse pour les familles, le bus à 1 euro et le développement du transport à la demande (TAD). Il semble nécessaire de poursuivre les actions engagées : développement de l'inter-modalité et du TAD, meilleure lisibilité de l'offre, poursuite du développement de l'offre, coordination et consolidation des transports existants.

Graphique 3 : Connaissance de l'offre de transports publics présente sur le territoire (% parmi 191 personnes ayant répondu à l'item)



Source : Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
Diagnostic SDAASAP 2015-2016
Exploitation : CREAL-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Graphique 4 : Habitants ayant répondu à l'enquête et qui ne possèdent pas de véhicule ou n'ont pas toujours un véhicule disponible selon leur niveau de satisfaction des transports publics pour accéder aux services (% parmi 143 personnes concernées)



Source : Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
Diagnostic SDAASAP 2015-2016
Exploitation : CREAL-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Repères méthodologiques

Le Conseil départemental a la responsabilité d'organiser et de financer le transport scolaire, hors périmètre de transport urbain de la CU Perpignan Méditerranée Métropole, ainsi que le transport de voyageur. L'organisation des transports par le Conseil départemental évolue en 2017 dans le cadre de la loi NOTRe avec un transfert de la compétence lignes régulières par autocars et transport à la demande au Conseil régional.

Transport à la demande – Transport adapté aux personnes à mobilité réduite

► L’offre de transport à la demande globalement satisfaisante

Selon les élus interrogés en 2015 dans le cadre de l’élaboration schéma départemental d’amélioration de l’accessibilité des services au public des Pyrénées-Orientales (SDAASAP), l’offre du bus à 1€ du Département fonctionne bien globalement. Ils jugent l’offre en matière de transport à la demande (TAD) globalement satisfaisante. Elle constitue pour eux une réponse plutôt adaptée aux besoins de la population, notamment en zone rurale compte tenu de la dispersion de l’habitat et de la faible densité de population.

Les élus locaux relèvent des améliorations à apporter dans la lisibilité de l’offre, l’intermodalité, l’harmonisation et la consolidation des réseaux de bus départementaux et intercommunaux et la desserte de zones commerciales périphériques.

► Une accessibilité pour les PMR qui reste à améliorer

Les échanges avec les élus n’ont pas fait ressortir d’enjeu spécifique sur le transport des personnes à mobilité réduite (PMR). L’ensemble du département est accessible par le transport adapté.

Néanmoins, lors des entretiens menés en mars 2017 auprès des services du Conseil départemental dans le cadre du pré-diagnostic du futur schéma, il a été relevé des difficultés de mobilité pour les personnes en situation de handicap dans la cité en raison de réseaux de circulation peu adaptés et notamment dans la ville de Perpignan. Avec la 5^e édition du baromètre de l’accessibilité, l’APF constate une amélioration de l’état d’accessibilité des 96 villes de France ayant répondu à l’enquête. En effet, la ville de Perpignan occupe en 2013 la 71^e place au lieu de la 88^e place en 2012.

Repères méthodologiques :
Conformément au principe général d’accessibilité édicté dans la loi du 11 février 2005, le Conseil départemental doit apporter le même service de transport public, aux mêmes horaires, aux personnes à mobilité réduite titulaires d’une carte d’invalité 80 %.

Carte 11 : Communes des Pyrénées-Orientales desservies par le Bus à 1 euro ou par le transport à la demande du Département.



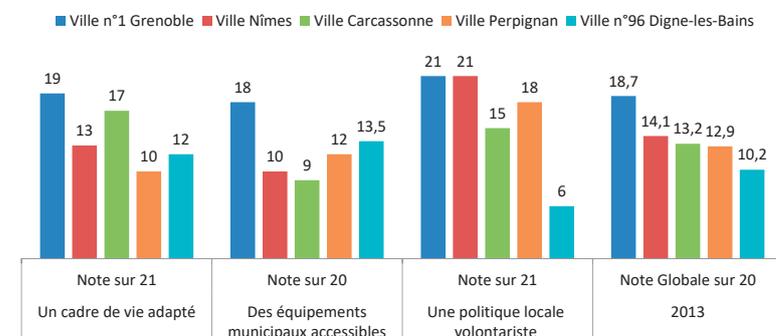
* : A l’intérieur de la communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole, il existe un accès à un service de TAD pour la population et pour les personnes à mobilité réduite qui est assuré par un opérateur de transport urbain.

Source : Conseil départemental des Pyrénées-Orientales - site internet – www.bus1euro.cd66.fr
Exploitation : CREAI-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Constats - Enjeux :

Lors des entretiens menés en mars 2017 auprès des services du Conseil départemental, il a été évoqué un besoin important de lignes directes entre St-Laurent-de-la-Salanque et Rivesaltes dans le territoire de l’Agly, entre Céret et Perpignan, Céret et Argelès-sur-Mer ou entre Cerdère et Perpignan dans le territoire du Tech. L’enjeu dans ce domaine concerne l’accompagnement du transfert de la compétence des lignes régulières par autocars et TAD au Conseil régional dans le cadre de la loi NOTRe.

Graphique 5 : Baromètre de l’accessibilité 2013 – Classement de la ville de Perpignan



Source : APF, Le Baromètre de l’accessibilité 2013
Exploitation : CREAI-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Équipements culturels

► L'offre d'équipements culturels globalement satisfaisante

Selon la base statistique communale des équipements culturels de l'année 2015, le département compte 20 cinémas regroupant 52 salles de projection. L'offre culturelle dans les Pyrénées-Orientales s'appuie aussi largement sur le tissu associatif, qui est présent et structuré sur le territoire.

Par ailleurs, en matière de lecture publique, la Médiathèque Départementale constitue un centre de ressources pour les 150 bibliothèques du département (Source : SDAASP66 2015).

L'ensemble des élus interrogés en 2015 dans le cadre de l'élaboration du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public des Pyrénées-Orientales (SDAASP66) note l'existence d'une offre d'équipements culturels (musée, cinéma, médiathèques, bibliothèques, salles de spectacles...) importante et de qualité sur le département des Pyrénées-Orientales.

De même, les habitants ayant répondu à l'enquête dans le cadre du SDAASP66 2015 attribuent un bon niveau d'utilité et d'accessibilité aux équipements culturels. Ces derniers sont jugés utiles voire très utiles par 89 % des répondants. Ces équipements sont jugés faciles d'accès par 82 % des répondants.

Dans le département des Pyrénées-Orientales, le taux d'équipement en salles de cinéma ou théâtre pour 10 000 habitants est supérieur à celui noté dans la nouvelle grande région ou en France métropolitaine. Les différences observées entre les territoires sont importantes : ce taux est 5,1 plus élevé dans le territoire de l'Agly que dans le territoire de la Têt.

Carte 12 : Implantation des équipements culturels (théâtre, cinéma et musée)



Source : Insee, Base Permanente des Equipements 2015
Exploitation : CREAL-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Constats - Enjeux :

L'accès à la culture participant à l'insertion sociale de la population, l'enjeu est de maintenir, voire de développer l'offre culturelle selon les besoins des territoires du département.

Tableau 11 : Nombre de salles de cinéma ou théâtre et taux pour 10 000 habitants

	Agly	Perpignan	Tech	Têt	Pyrénées-Orientales	Nouvelle grande région	France métr.
Nombre de salles de cinéma ou théâtre	14	25	9	4	52	578	7 007
Taux d'équipement en salles de cinéma ou théâtre pour 10 000 habitants	2,30	1,28	0,77	0,45	1,12	1,02	1,10

Source : Insee – Recensements de population 2013, Base Permanente des Equipements 2015
Exploitation : CREAL-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Équipements sportifs et de loisirs

► L'offre d'équipements sportifs et de loisirs relativement satisfaisante

Les données de l'Insee issues de la base communale permanente des équipements montrent un maillage relativement satisfaisant du département.

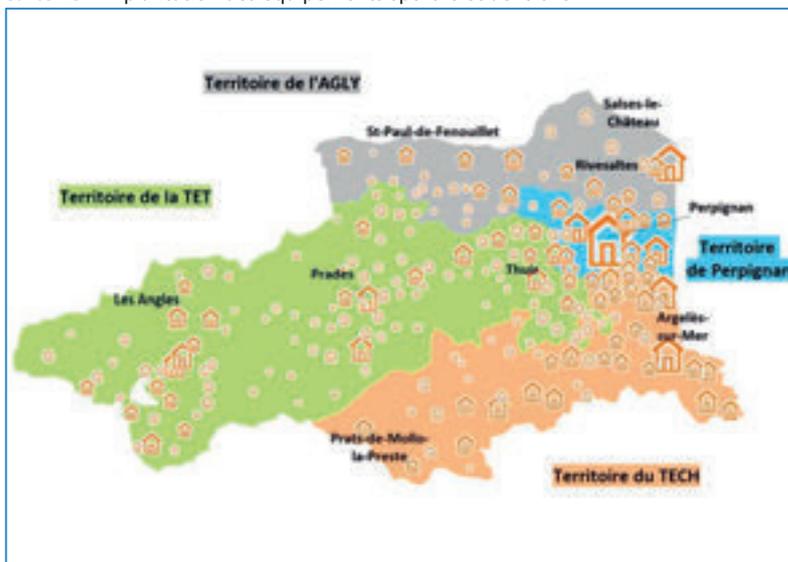
Dans le département des Pyrénées-Orientales, le taux d'équipement en salles multi-sports pour 10 000 habitants est inférieur à celui noté dans la nouvelle grande région ou la France métropolitaine. Les différences observées entre les territoires sont importantes : ce taux est 2,1 plus élevé dans le territoire de la Têt que dans le territoire du Tech.

La situation est plus contrastée pour les terrains de grands jeux (football, rugby,...), avec certains territoires peu ou pas dotés comme dans l'Agly Fenouillèdes et le Conflent-Canigou (Source : SDAASP66 2015).

L'offre départementale en activités de loisirs s'appuie également sur l'Union Départementale Scolaire et d'Intérêt Social.

L'ensemble des élus interrogés en 2015 dans le cadre de l'élaboration du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public des Pyrénées-Orientales (SDAASP66) note l'existence d'une offre d'équipements sportifs importante et de qualité sur le département des Pyrénées-Orientales. Ces équipements sont jugés faciles d'accès par 88 % des habitants ayant répondu à l'enquête.

Carte 13 : Implantation des équipements sportifs et de loisirs



Source : Insee, Base Permanente des Equipements 2015
Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Constats - Enjeux :

Dans un objectif de réduction de la vulnérabilité sociale de la population par l'inscription dans une offre d'activité de sports et de loisirs, l'enjeu est de renforcer cette offre en tenant compte des besoins de chacun des territoires du département.

Tableau 12 : Nombre de salles multi-sports (gymnase) et taux pour 10 000 habitants

	Agly	Perpignan	Tech	Têt	Pyrénées-Orientales	Nouvelle grande région	France métro.
Nombre de salles multi-sports (gymnase)	8	28	14	22	72	1 039	13 870
Taux d'équipement en salles multi-sports pour 10 000 habitants	1,32	1,43	1,20	2,47	1,56	1,83	2,18

Source : Insee – Recensements de population 2013, Base Permanente des Equipements 2015
Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Médecins généralistes libéraux

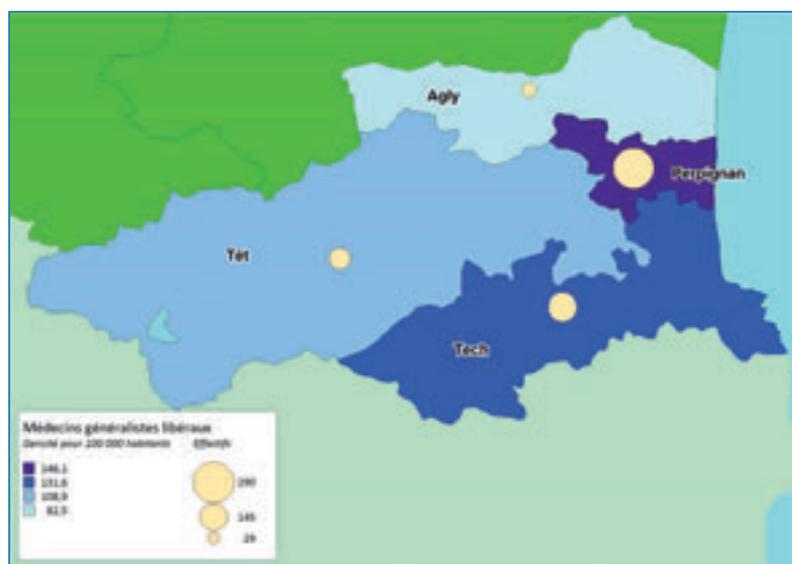
► De fortes disparités du nombre de médecins généralistes entre territoire

Au 1^{er} janvier 2016, 660 médecins généralistes libéraux exerçaient dans les Pyrénées-Orientales soit 142,6 médecins pour 100 000 habitants. Cette densité de médecins généralistes est supérieure à ce qui est noté dans la nouvelle grande région ou en métropole.

Le nombre et la densité en médecins généralistes est très variable d'un territoire à l'autre : rapporté au nombre d'habitants il y a 1,8 fois plus de médecins généralistes libéraux dans le Perpignanais que dans l'Agly.

Un peu plus de la moitié des médecins généralistes du département des Pyrénées-Orientales (51,7 %) sont âgés de 55 ans ou plus. Cette proportion est plus élevée que ce qui est observé dans la nouvelle grande région (49,1 %) ou en métropole (47,6 %). C'est dans l'Agly que la part des médecins généralistes de 55 ans et plus est la plus faible (47,2 %) et dans le Tech qu'elle est la plus élevée (59,5 %).

Carte 14 : Nombre et densité des médecins généralistes au 1^{er} janvier 2016



Sources : Drees – RPPS 2016 – Insee RP 2013
Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Constats - Enjeux :

Les disparités entre territoire du nombre de médecins généralistes et la proportion importante de médecins de 55 ans et plus posent la question du maintien de l'accès aux soins sur le département.

Tableau 13 : Médecins généralistes libéraux : nombre au 1^{er} janvier 2016 et densité (pour 100 000 personnes de 60 ans et plus)

	Agly	Perpignan	Tech	Têt	Pyrénées-Orientales	Nouvelle grande région	France métrop.
Nombre	50	286	154	97	660	7 017	66 663
Densité	82,5	146,1	131,6	108,9	142,6	123,5	104,7
Part des 55 ans et +	47,2%	52,2%	59,5%	53,5%	51,7%	49,1%	47,6%

Sources : Drees – RPPS 2016 – Insee RP 2013
Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Repères méthodologiques

Les médecins font partie des professions dont l'exercice est réglementé : leur inscription auprès de l'autorité administrative de leur lieu d'installation est obligatoire. Ces éléments sont rassemblés au sein du répertoire permanent des professionnels de santé (RPPS). Pour quelques professionnels, seul le département d'installation (et non la commune) est renseigné. Pour quelques autres, ils peuvent avoir plusieurs lieux d'activité. De ce fait, le nombre de professionnels au niveau du département n'est pas égal à la somme des professionnels par territoire.

Professionnels libéraux des autres spécialités médicales et autres professions médicales

► Un accès à certaines des principales spécialités médicales qui peut être limité

Si on s'intéresse aux spécialités médicales pour lesquelles l'accès direct sans passer par le médecin traitant est possible, on observe que les densités de ces professionnels sont variables : inférieures à la valeur nationale et régionale pour les gynécologues et obstétriciens et les pédiatres et supérieures pour les ophtalmologues.

Les sages-femmes libérales sont plus nombreuses, rapportées à la population, qu'au niveau régional ou national. Le même constat peut être fait pour les pharmaciens libéraux. La densité en chirurgiens-dentistes est supérieure à la valeur nationale mais inférieure à la valeur régionale.

L'analyse par territoire met en relief des disparités importantes. Ainsi, sur le territoire de l'Agly, aucun pédiatre n'est dénombré ; les gynécologues sont peu nombreux dans le Tech et la Têt et les ophtalmologues sont peu nombreux dans l'Agly. Peu de sages-femmes libérales sont présentes dans l'Agly alors que c'est dans la Têt qu'on retrouve le moins de chirurgiens-dentistes ou de pharmaciens rapportés à la population.

Constats - Enjeux :

L'accès aux spécialités médicales est très variable d'un territoire à un autre ce qui peut poser problème pour l'accès aux soins et à la santé des populations, notamment celles qui vivent sur des territoires peu denses ou sont en situation de précarité.

Tableau 14 : Autres spécialités médicales et autres professions médicales : nombre au 1^{er} janvier 2016 et densité (pour 100 000 habitants)

		Agly	Perpignan	Tech	Têt	Pyrénées-Orientales	Nouvelle grande région	France métrop.
Gynécologues et Obstétriciens*	Nb.	3	24	3	1	32	467	5 312
	Dens.	24,5	57,0	14,2	5,5	34,2	38,3	37,5
Ophtalmologues	Nb.	3	21	9	9	44	476	4 994
	Dens.	4,9	10,7	7,7	10,1	9,5	8,4	7,8
Pédiatres**	Nb.	0	17	1	1	20	310	3 051
	Dens.	0,0	42,8	5,1	5,6	22,3	28,1	23,1
Sages-femmes*	Nb.	2	33	9	6	60	730	5 826
	Dens.	16,3	78,4	42,7	33,3	64,2	59,8	41,1
Chirurgiens-dentistes	Nb.	30	160	76	37	303	3 929	36 324
	Dens.	49,5	81,7	65,0	41,5	65,5	69,1	57,0
Pharmaciens	Nb.	30	130	84	38	282	3 252	30 479
	Dens.	49,5	66,4	71,8	42,7	60,9	57,2	47,8

* pour 100 000 femmes de 15 à 49 ans

** pour 100 000 enfants de 0 à 16 ans

Sources : Drees – RPPS 2016 – Insee RP 2013

Exploitation : CREAI-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Repères méthodologiques

Les médecins et les chirurgiens-dentistes font partie des professions dont l'exercice est réglementé : leur inscription auprès de l'autorité administrative de leur lieu d'installation est obligatoire. Ces éléments sont rassemblés au sein du répertoire permanent des professionnels de santé (RPPS).

Pour quelques professionnels, seul le département d'installation (et non la commune) est renseigné. Pour quelques autres, ils peuvent avoir plusieurs lieux d'activité. De ce fait, le nombre de professionnels au niveau du département n'est pas égal à la somme des professionnels par territoire.

Infirmiers et masseurs-kinésithérapeutes libéraux

► Une offre importante en infirmiers et masseurs-kinésithérapeutes libéraux

Début 2016, plus de 1 900 infirmiers libéraux exerçaient dans les Pyrénées-Orientales et 820 masseurs-kinésithérapeutes. Rapporté à la population, le nombre de ces professionnels est plus élevé dans le département des Pyrénées-Orientales que ce qui est observé dans la nouvelle grande région ou en métropole. En particulier pour les infirmiers, la densité dans le département est plus du double de celle observée en métropole.

Dans chacun des territoires du département, le nombre d'infirmiers libéraux rapporté à la population est supérieur à la valeur régionale.

Le même constat peut-être fait pour la moitié des territoires (Perpignan et Tech) en ce qui concerne les masseurs-kinésithérapeutes. Dans la Têt, la densité est proche de la valeur régionale alors qu'elle est plus basse dans l'Agly.

Constats - Enjeux :

Malgré une offre importante en infirmiers et masseurs-kinésithérapeutes libéraux dans le département, celle-ci apparaît inégalement répartie sur le territoire pouvant poser la question de l'accès d'une partie de la population à ces professionnels notamment pour les personnes âgées dans le cadre du maintien à domicile.

Tableau 15 : Infirmiers et masseurs-kinésithérapeutes libéraux : nombre au 1^{er} janvier 2016 et densité (pour 100 000 habitants)

		Agly	Perpignan	Tech	Têt	Pyrénées-Orientales	Nouvelle grande région	France métrop.
Infirmiers	Nb.	258	869	531	388	1 902	16 712	111 031
	Dens.	420,6	443,8	453,9	435,5	411,1	294,0	174,3
Masseurs-kinésithérapeutes	Nb.	74	378	262	134	820	8 233	66 310
	Dens.	122,1	193,0	223,9	150,4	177,2	144,8	104,1

Sources : Drees – RPPS 2016 – Insee RP 2013

Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Repères méthodologiques

Les infirmiers et les masseurs-kinésithérapeutes font partie des professions dont l'exercice est réglementé : leur inscription auprès de l'autorité administrative de leur lieu d'installation est obligatoire. Ces éléments sont rassemblés au sein du répertoire permanent des professionnels de santé (RPPS).

Pour quelques professionnels, seul le département d'installation (et non la commune) est renseigné. Pour quelques autres, ils peuvent avoir plusieurs lieux d'activité. De ce fait, le nombre de professionnels au niveau du département n'est pas égal à la somme des professionnels par territoire.

Maisons de santé pluri professionnelles

► Quatre maisons de santé pluri professionnelles ouvertes et huit en projet

Quatre maisons de santé pluri professionnelles ont ouvert dans les Pyrénées-Orientales. La plus ancienne l'est depuis 2012.

Deux sont implantées dans l'Agly, à Latour-de-France et Saint-Paul-de-Fenouillet alors que les deux autres sont dans la Têt, à Bolquère et Ille-sur-Têt.

Les projets couvrent trois des quatre territoires du département :

- À Estagel dans l'Agly ;
- Aux Angles, à Bourg-Madame et Prades dans la Têt ;
- À Arles-sur-Tech, Cerbère, Prats-de-Mollo-la-Preste et Saint Laurent-de-Cerdans et dans le Tech.

Aucun projet n'existe actuellement sur le territoire de Perpignan.

Carte 15 : Maisons de santé pluri professionnelles existantes ou en projet fin 2016



Source : ARS Occitanie 2016
Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Repères méthodologiques

Une maison de santé est constituée entre des professionnels médicaux, auxiliaires médicaux ou pharmaciens. Ils assurent des activités de soins sans hébergement et peuvent participer à des actions de santé publique, de prévention, d'éducation pour la santé et à des actions sociales dans le cadre du projet de santé qu'ils élaborent et dans le respect d'un cahier des charges déterminé par arrêté du ministre chargé de la santé.

Évolutions marquantes sur cinq ans

Au niveau du département des Pyrénées-Orientales

- Croissance démographique importante de la population à raison d'une hausse de 1 % chaque année.
- Augmentation de 1,8 années de l'espérance de vie à la naissance chez les hommes, hausse plus élevée qu'en région et au national.
- Chez les femmes, une augmentation moindre de l'espérance de vie à la naissance de 0,4 année.
- Baisse de la mortalité toutes causes confondues de 7 %, équivalente aux valeurs notées en région ou au national.
- Baisse de la mortalité prématurée de 8 %, plus importante que celles notées en région ou au national.

Têt

- Augmentation de l'espérance de vie à la naissance chez les hommes la plus élevée après le territoire de Perpignan (+ 2,0 années).

Agly

- Croissance démographique la plus élevée de l'ensemble du département (+ 8,5 % entre 2008 et 2013).
- Baisse de la mortalité toutes causes confondues et de la mortalité prématurée la plus faible (autour de 3 %).

Tech

- Croissance démographique la plus faible de l'ensemble du département (+ 3,9 % entre 2008 et 2013).
- Augmentation de l'espérance de vie à la naissance chez les femmes la plus élevée de l'ensemble du département (+ 0,7 année).

Perpignan

- Augmentation de l'espérance de vie à la naissance chez les hommes la plus élevée de l'ensemble du département (+ 2,3 années).
- Baisse de la mortalité toutes causes confondues et de la mortalité prématurée la plus forte (de -12 % à - 8 %).

Synthèse

Au niveau du département des Pyrénées-Orientales

- Une croissance démographique de près de 1 % par an, plus élevée qu'en moyenne nationale.
- Une densité de population proche de la moyenne nationale.
- Une espérance de vie plus limitée qu'en région et proche de la valeur nationale avec une mortalité tous âges et une mortalité prématurée plutôt élevées.
- Un revenu fiscal moyen inférieur à la moyenne nationale et à la moyenne régionale et une part élevée de foyers non imposés.
- Une proportion faible de personnes potentiellement actives (20-64 ans) dans la population totale.

Têt

- La plus faible densité de population.
- Un territoire en nette croissance démographique.
- Une mortalité prématurée faible pour le département.
- Une proportion élevée de foyers fiscaux non imposés.
- La part de la population potentiellement active est plutôt élevée.

Agly

- Le territoire des Pyrénées-Orientales ayant la plus forte croissance démographique.
- Le taux de fécondité le plus élevé du département.
- Le taux de mortalité toutes causes le plus élevé avec une forte mortalité prématurée.
- Le revenu net moyen par foyer fiscal le plus bas avec une proportion importante de foyers non imposés.

Perpignan

- Le territoire le plus dense en population.
- Des taux de mortalité plutôt bas, en particulier pour la mortalité toutes causes.
- Une espérance de vie à la naissance pour les hommes ou pour les femmes la plus élevée.

Tech

- Des niveaux élevés de mortalité toutes causes ou prématurée.
- Le revenu net moyen par foyer fiscal le plus élevé.
- Une population potentiellement active en nombre limitée.

Partie 2

ENFANCE - FAMILLE

Nombre et part des enfants par tranches d'âge	26
Migrations résidentielles des 0-20 ans.....	27
Projections de population des 0-20 ans.....	28
Familles monoparentales	29
Taille des familles avec enfants	30
Revenus et pauvreté des familles avec enfants	31
Scolarité.....	32
Revenu de solidarité active majoré.....	33
Allocation de soutien familial.....	34
Taux d'allocataires parmi les familles monoparentales	35
Naissances et taux de natalité.....	36
Interruption volontaires de grossesse.....	37
Prématurité et faible poids de naissance.....	38
Vaccinations.....	39
Assistants maternels et capacité d'accueil.....	40
Établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE).....	41
Enfants ayant fait l'objet d'au moins une information préoccupante	42
Enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance	43
Familles bénéficiaires d'aide financière de l'Aide sociale à l'enfance	44
Assistants familiaux de l'Aide sociale à l'enfance	45
Places en établissements d'hébergement de l'Aide sociale à l'enfance	46
Enfants vivant dans une famille sans actif occupé.....	47
Évolutions marquantes sur cinq ans	48
Synthèse	49

Nombre et part des enfants par tranches d'âge

► Près d'un quart des habitants du département est âgé entre 0 et 20 ans

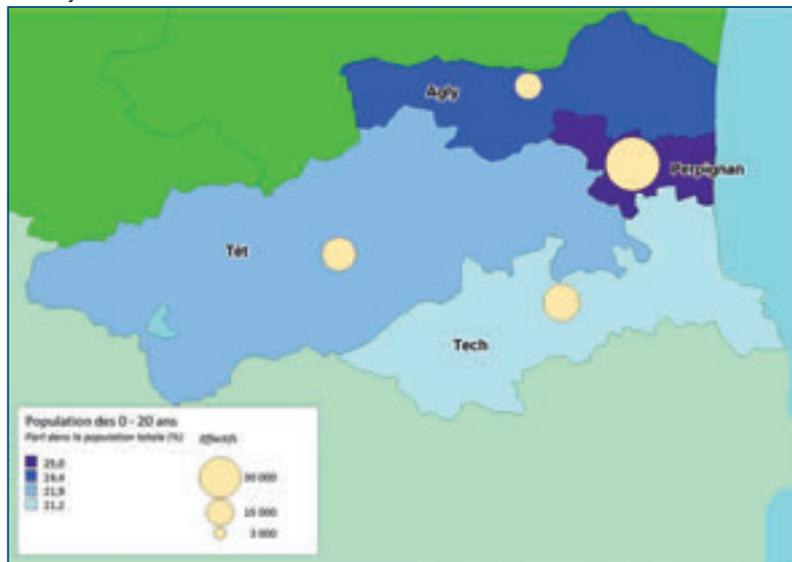
Avec un peu plus de 109 000 jeunes âgés entre 0 et 20 ans début 2013 représentant 23,6% de la population totale, le département des Pyrénées-Orientales est un département avec une part de jeunes inférieure à celles notées au régional et national.

Plus des deux cinquièmes de ces jeunes sont concentrés dans le territoire de Perpignan regroupant 44,9% de la population âgée de 0 à 20 ans. À l'inverse, l'Agly regroupe 13,6% des jeunes du département.

Constats - Enjeux :

Ces différences entre territoire en termes de nombre de jeunes d'une part, de poids dans la population totale d'autre part, sont le premier argument en faveur d'une déclinaison adaptée à chaque territoire de la politique départementale dans le champ des solidarités auprès des enfants et de leurs familles.

Carte 16 : Nombre d'enfants âgés de 20 ans au plus et part dans la population totale au 1er janvier 2013



Source : Insee – Recensements de population 2013
Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Tableau 16 : Nombre d'enfants par tranches d'âge et part dans la population totale au 1^{er} janvier 2013

	Agly	Perpignan	Tech	Têt	Pyrénées-Orientales	Nouvelle grande région	France métrop.
0-3 ans	N	2 657	9 251	3 962	3 784	19 654	247 316
	%	4,4	4,7	3,5	3,9	4,2	4,4
4-6 ans	N	2 250	7 023	3 295	2 980	15 548	193 969
	%	3,7	3,6	2,9	3,0	3,4	3,4
7-11 ans	N	3 818	11 928	5 949	5 571	27 266	328 860
	%	6,3	6,1	5,3	5,7	5,9	5,8
12-17 ans	N	4 438	13 721	7 652	6 693	32 505	397 492
	%	7,3	7,0	6,8	6,8	7,0	7,0
18-20 ans	N	1 632	7 099	2 983	2 449	14 163	200 950
	%	2,7	3,6	2,7	2,5	3,1	3,5

Source : Insee – Recensements de population 2013
Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Repères méthodologiques

Le nombre d'enfants est issu des recensements de population réalisés par l'Insee. La population prise en compte est la population municipale agrégée par territoires.

Migrations résidentielles des 0-20 ans

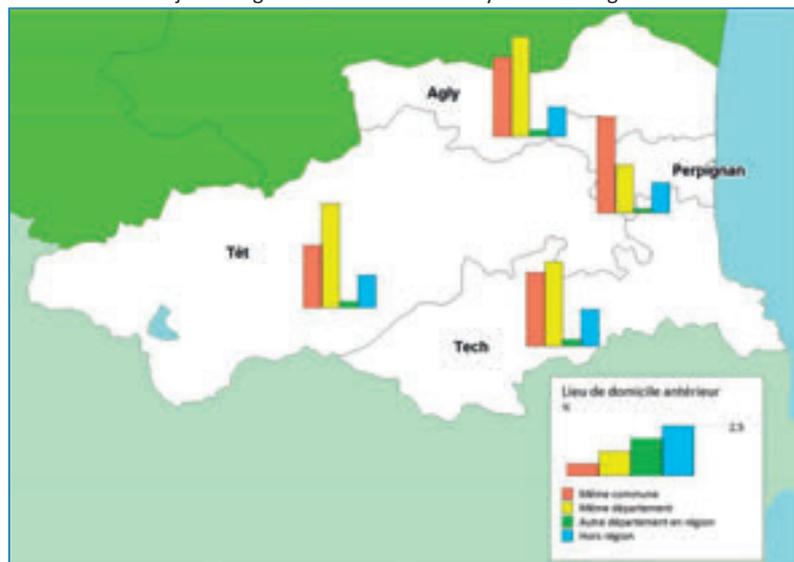
► Un accroissement moyen de près de 1 100 jeunes âgés entre 0 et 20 ans chaque année

Le nombre de jeunes âgés entre 0 et 20 ans a augmenté de 5,2 % entre les recensements de 2008 et 2013 (+ 1,03 % en moyenne par an), soit 5 434 jeunes supplémentaires en 5 ans. Cette croissance est supérieure à celles observées au niveau régional (+ 0,8 % en moyenne par an) et au niveau national (+ 0,3 % en moyenne par an).

Deux territoires présentent une croissance démographique plus marquée des 20 ans ou plus : les territoires d'Agly et de Perpignan avec une augmentation de plus de 7 % entre 2008 et 2013.

Près de 5 500 jeunes âgés de moins de 20 ans sont arrivés d'un autre département dans l'année (3,3 % des moins de 20 ans).

Carte 17 : Part de jeunes âgés de moins de 20 ans ayant déménagé dans l'année

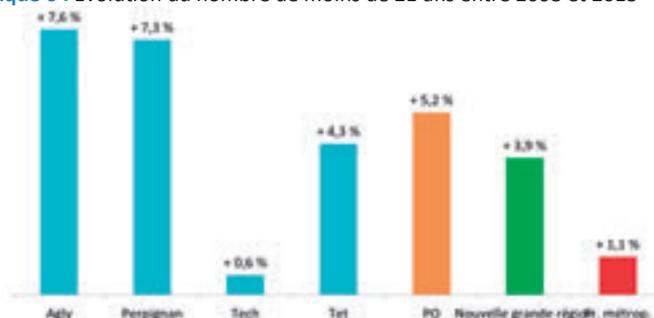


Source : Insee – Recensements de population 2013
Exploitation : CREAI-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Constats - Enjeux :

Au regard de l'attractivité du département, un des enjeux du Conseil départemental des Pyrénées-Orientales est de poursuivre ses actions de solidarités auprès des familles et de leurs enfants (EAJE, naissances, suivi des jeunes enfants, accompagnement des familles, protection de l'enfance...) avec des zones plus concernées que d'autres (communes autour de Saint-Laurent-de-la-Salanque, Perpignan et son agglomération,...)

Graphique 6 : Évolution du nombre de moins de 21 ans entre 2008 et 2013



Source : Insee – Recensements de population 2008 et 2013
Exploitation : CREAI-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Tableau 17 : Part de jeunes âgés de moins de 20 ans ayant déménagé dans l'année selon leur provenance

	Agly	Perpignan	Tech	Têt	Pyrénées-Orientales	Nouvelle grande région	France métrop.
A déménagé dans l'année	17,4	15,7	15,7	16,8	16,1	15,3	12,9
Même commune	6,3	8,0	5,8	5,2	6,7	5,6	4,8
Même département	8,1	4,2	6,5	8,4	6,1	5,3	4,7
Autre département de la région	0,6	0,7	0,6	0,6	0,6	1,2	1,2
Hors région	2,4	2,8	2,8	2,6	2,7	3,2	2,2

Source : Insee – Recensements de population 2013
Exploitation : CREAI-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Repères méthodologiques

Lors du recensement de population, les habitants de chaque logement sont interrogés sur leur lieu de résidence un an avant. Cela permet de définir les migrations résidentielles au sein des communes, des départements et entre départements et hors métropole.

Projections de population des 0-20 ans

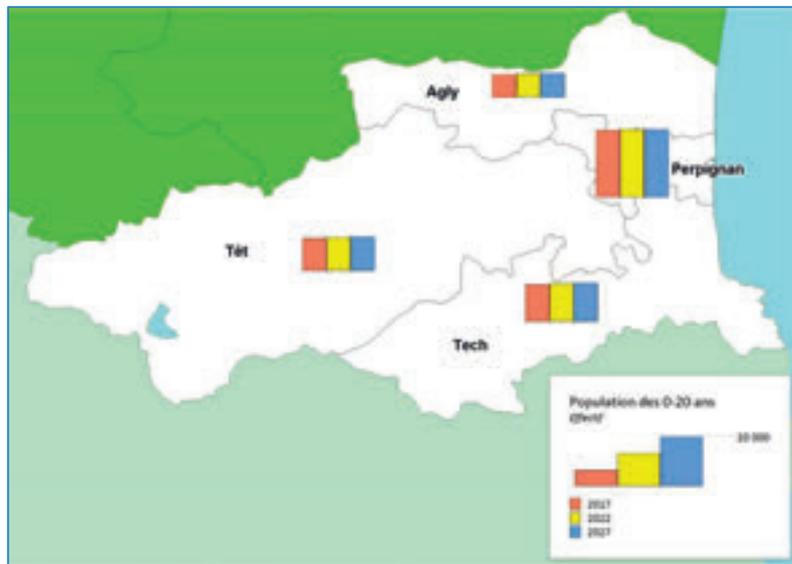
► Les 0-20 ans vont connaître une croissance importante

Entre 2017 et 2027, la population âgée de 0 à 20 ans dans le département des Pyrénées-Orientales va augmenter de 3,6 %. Un accroissement de près de 4 000 jeunes est projeté d'ici dix ans dans le département des Pyrénées-Orientales. L'augmentation de cette population va se faire de façon différenciée selon les territoires. Les progressions à l'horizon 2027 les plus fortes vont être observées dans le territoire de l'Agly (+ 7,3 %) et dans le territoire de la Têt (+ 4,7 %). Et Elles seront également marquées pour les jeunes enfants de moins de 6 ans (+ 6,8 % dans l'Agly et + 5,4 % dans la Têt). Sur le territoire du Tech, elle sera équivalente à la valeur départementale (+ 3,6 %) et dans le territoire de Perpignan elle sera la plus faible du département (+ 1,7 %).

Constats - Enjeux :

Un des enjeux repose sur l'adaptation des équipements en accueil de jeunes enfants et l'accompagnement des familles face aux évolutions démographiques projetées pour les dix années à venir.

Carte 18 : Effectifs de la population âgée de 0 à 20 ans en 2017 et projection en 2022 et 2027



Source : Insee – Projections de population OMPHALE Scénario central - 2017
Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Tableau 18 : Projections des jeunes de 20 ans au plus dans le département des Pyrénées-Orientales

Effectifs (arrondis à la dizaine près)		2017		2022		2027	
		Nombre		Nombre	Evol/2017	Nombre	Evol/2017
Agly	0-20 ans	15 780		16 410	+ 4,0 %	16 930	+ 7,3 %
	dont 0-5 ans	4 250		4 400	+ 3,5 %	4 540	+ 6,8 %
Perpignan	0-20 ans	46 290		46 740	+ 1,0 %	47 100	+ 1,7 %
	dont 0-5 ans	12 660		12 680	+ 0,2 %	12 750	+ 0,7 %
Tech	0-20 ans	24 990		25 390	+ 1,6 %	25 880	+ 3,6 %
	dont 0-5 ans	6 480		6 630	+ 2,3 %	6 710	+ 3,5 %
Têt	0-20 ans	22 780		23 310	+ 2,3 %	23 860	+ 4,7 %
	dont 0-5 ans	5 970		6 150	+ 3,0 %	6 290	+ 5,4 %
Pyrénées-Orientales	0-20 ans	109 830		111 840	+ 1,8 %	113 770	+ 3,6 %
	dont 0-5 ans	29 360		29 850	+ 1,7 %	30 290	+ 3,2 %

Source : Insee – Projections de population OMPHALE Scénario central - 2017
Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Repères méthodologiques

Par une demande spécifique, l'Insee a réalisé des projections de population à l'aide du modèle Omphale 2010 (outil méthodologique de projections d'habitants). Ces projections de population permettent de fournir le niveau et la structure de la population, pour un territoire donné, à partir des tendances de fécondité, mortalité et de migrations régionales observées par le passé. Il ne s'agit pas de prévisions exactes puisqu'il est impossible de prédire ce que seront réellement les comportements individuels, certaines actions de politique publique ou encore des événements conjoncturels importants qui peuvent influencer ces évolutions tendanciennes.

De nouvelles projections actualisées à partir des dernières données de recensement seront disponibles mi 2017 et pourront fournir des résultats pouvant différer. Les chiffres présentés permettent cependant de disposer des grandes tendances à venir.

Familles monoparentales

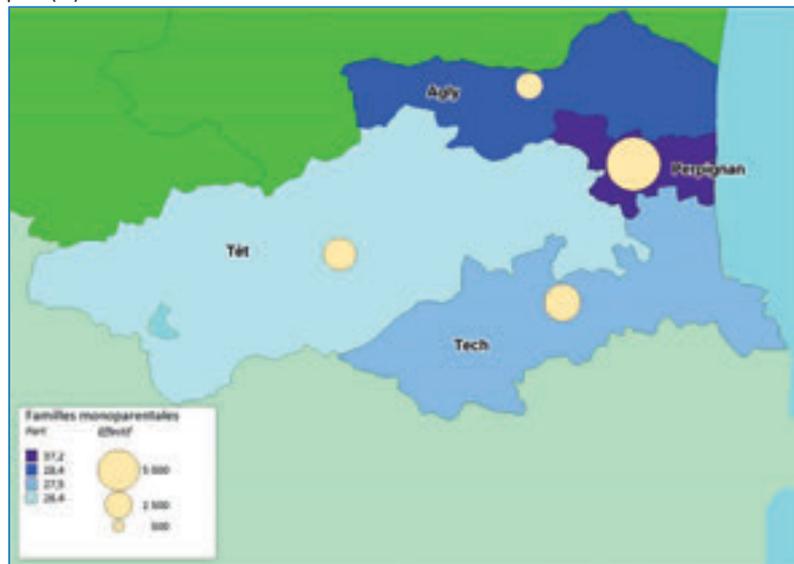
► Trois familles sur dix dans le département des Pyrénées-Orientales sont des familles monoparentales

Au 1^{er} janvier 2013, près de 20 000 familles sont des familles monoparentales. Leur part (31,6 %) est supérieure aux valeurs régionale (25,2 %) et nationale (23,0 %).

Dans trois territoires (Agly, Tech et Têt), la part des familles monoparentales est supérieure aux valeurs régionale et nationale mais reste inférieure à la valeur départementale. En revanche, dans le territoire de Perpignan, cette part atteint près de quatre familles sur dix (37,2 %).

Parce qu'elles ne comptent qu'un seul actif et qu'elles sont très largement féminines, les familles monoparentales connaissent, selon la littérature, deux fois plus souvent que l'ensemble des familles avec enfants des situations de pauvreté.

Carte 19 : Nombre de familles monoparentales avec enfants de moins de 25 ans et part (%) dans les familles avec enfants de moins de 25 ans en 2013



Source : Insee – Recensements de population 2013
Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Constats - Enjeux :

La fragilité des familles monoparentales (dans 85 % des cas il s'agit d'une mère et de ses enfants-Source Insee) est souvent sociale et économique. Elle est à recroiser avec le taux de pauvreté des familles, l'isolement social, le logement et l'insertion professionnelle. Un des enjeux est de poursuivre les actions de prévention et d'accompagnement auprès de ces familles.

Tableau 19 : Nombre de familles monoparentales avec enfants de moins de 25 ans et part (%) dans les familles avec enfants de moins de 25 ans en 2013

		Agly	Perpignan	Tech	Têt	Pyrénées-Orientales	Nouvelle grande région	France métrop.
Familles monoparentales avec 1 ou 2 enfant(s)	Nb	2 236	8 519	3 586	2 940	17 281	173 689	1 814 477
	%	25,2	31,3	24,9	23,3	27,4	22,4	20,1
Familles monoparentales avec 3 enfants ou plus	Nb	282	1601	380	392	2655	21792	265 164
	%	3,2	5,9	2,6	3,1	4,2	2,8	2,9
Ensemble des familles monoparentales	Nb	2 518	10 120	3 966	3 332	19 936	195 481	2 079 641
	%	28,4	37,2	27,5	26,4	31,6	25,2	23,0

Source : Insee – Recensements de population 2013
Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Repères méthodologiques

Une famille monoparentale comprend un parent isolé (hommes et femmes vivant sans conjoint) cohabitant avec des enfants de 24 ans ou moins (n'ayant pas d'enfant).

Taille des familles avec enfants

► Près de six familles avec enfant(s) sur dix vivent en couple

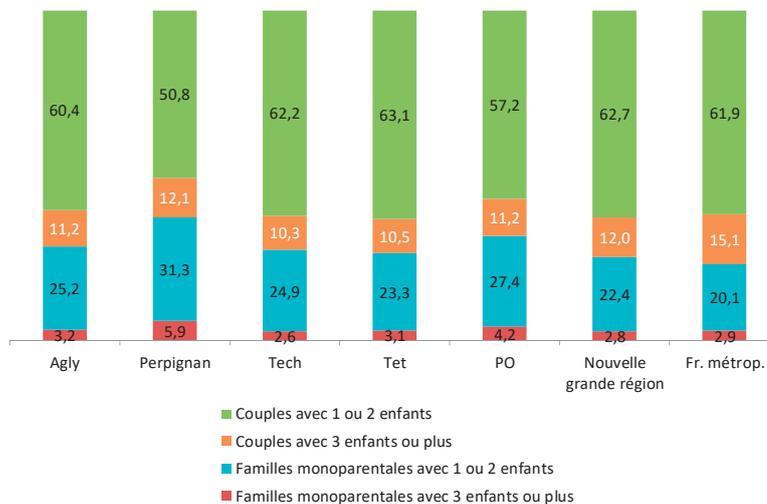
Les familles du département des Pyrénées-Orientales vivent dans leur très grande majorité en couple avec un ou deux enfants. Elles sont 57,2 % dans ce cas. Cette proportion est inférieure à celle notée au niveau régional et national.

Dans les territoires de l'Agly, la Têt et du Tech, cette proportion dépasse les 60 %. Elle est plus faible dans le territoire de Perpignan (50,8 %).

Concernant les familles vivant en couple avec 3 enfants ou plus, leur proportion est la plus élevée du département dans le territoire de Perpignan (12,1 %).

La part des familles monoparentales (31,6 %) est supérieure aux valeurs régionale (25,2 %) et nationale (23,0 %) (Cf. page précédente).

Graphique 7 : Taille des familles selon le nombre d'enfants au 1er janvier 2013 (%)



Source : Insee – Recensements de population 2013
Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Constats - Enjeux :

Un des enjeux Conseil départemental des Pyrénées-Orientales est de poursuivre l'accompagnement des familles avec enfants les plus fragiles pour les aider et les accompagner dans leur parentalité, leur insertion sociale et professionnelle ...

Tableau 20 : Taille des familles vivant en couple selon le nombre d'enfants au 1er janvier 2013

		Agly	Perpignan	Tech	Têt	Pyrénées-Orientales	Nouvelle grande région	France métrop.
Couples avec 1 ou 2 enfant(s)	N	5 363	13 828	8 972	7 974	36 137	486 001	5 588 599
	%	84,4	80,8	85,8	85,7	83,6	83,9	80,4
Couples avec 3 enfants ou plus	N	991	3 292	1 485	1 327	7 095	93 140	1 364 999
	%	15,6	19,2	14,2	14,3	16,4	16,1	19,6
Ensemble des couples avec un ou plusieurs enfants	N	6 354	17 120	10 457	9 301	43 231	579 141	6 953 597
	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Insee – Recensements de population 2013
Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Repères méthodologiques

Lors du recensement de population, les habitants sont interrogés sur la taille de leur famille. Une famille est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes :

Soit un couple, avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage ;

Soit un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale).

Pour qu'une personne soit enfant d'une famille, elle doit être célibataire et ne pas avoir de conjoint ou d'enfant faisant partie du même ménage.

Revenus et pauvreté des familles avec enfants

► Plus d'une famille monoparentale sur deux vit au dessous du seuil de pauvreté

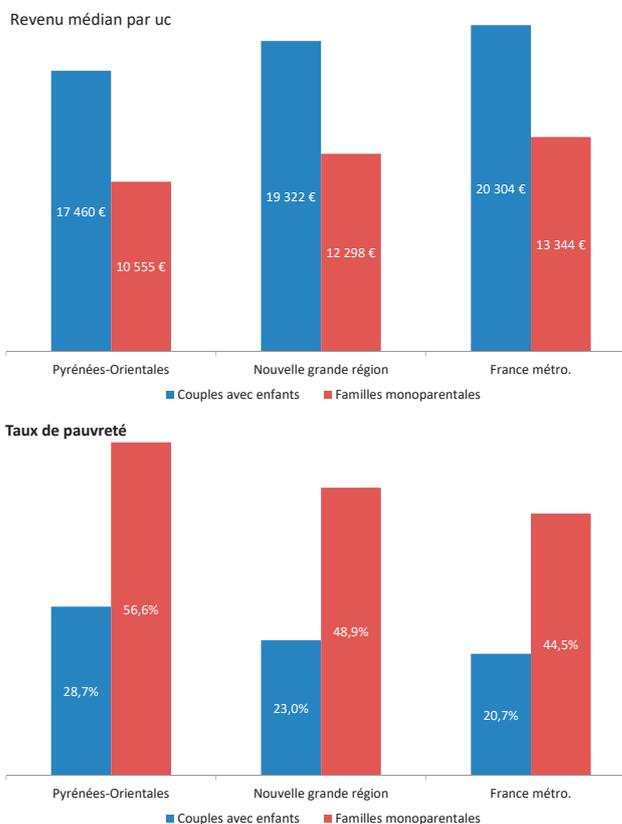
Avec un revenu fiscal médian par unité de consommation de 17 460 €, les couples avec enfants ont des ressources moindres qu'en nouvelle grande région et, plus encore, qu'en métropole. Les familles monoparentales ont un revenu inférieur de 40 % par unité de consommation soit environ 7 000 euros de moins par an. Cet écart, en montant, est similaire à ce qui est retrouvé en nouvelle grande région ou en métropole.

Si un peu plus d'un quart des couples avec enfants vivent sous le seuil de pauvreté dans les Pyrénées-Orientales, cette proportion est de près des deux cinquièmes pour les familles monoparentales. Ces situations sont retrouvées plus fréquemment qu'en nouvelle grande région ou qu'en métropole.

Constats - Enjeux :

La forte proportion de familles avec enfants, notamment monoparentales qui vivent sous le seuil de pauvreté nécessite des accompagnements sociaux adaptés et de proximité.

Graphiques 8 : Revenu médian par unité de consommation et taux de pauvreté des familles avec enfants en 2013



Sources : Insee – DGFIP – Cnaf - Cnav – CCMSA, Fichier localise social et fiscal 2013
Exploitation : CREAL-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Tableau 21 : Revenu médian par unité de consommation et taux de pauvreté des familles avec enfants en 2013

		Pyrénées-Orientales	Nouvelle grande région	France métrop.
Couples avec enfants	Revenu fiscal moyen par unité de consommation	17 460 €	29 322 €	20 304 €
	Taux de pauvreté	28,7 %	23,0 %	20,7 %
Familles monoparentales	Revenu fiscal moyen par unité de consommation	10 555 €	12 298 €	13 344 €
	Taux de pauvreté	56,6 %	48,9 %	44,5 %

Sources : Insee – DGFIP – Cnaf - Cnav – CCMSA, Fichier localise social et fiscal 2013
Exploitation : CREAL-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Repères méthodologiques

Le revenu disponible est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activités, indemnités de chômage, retraites et pensions, revenus fonciers, les revenus financiers et les prestations sociales reçues. Au total de ces ressources, on déduit les impôts directs et les prélèvements sociaux. Les aides locales (prestations versées par les mairies, association, etc...) ne sont pas prises en compte pour le calcul du revenu disponible. Le revenu disponible par unité de consommation (UC), également appelé "niveau de vie", est le revenu disponible par "équivalent adulte". Il est calculé en rapportant le revenu disponible du ménage au nombre d'unités de consommation qui le composent. Toutes les personnes rattachées au même ménage fiscal ont le même revenu disponible par UC (ou niveau de vie).

Scolarité

► Des effectifs d'élèves en progression et des résultats en deçà de la moyenne nationale

Le nombre d'élèves, aussi bien en 1^{er} degré qu'en 2nd degré ou post-bac augmente de façon plus rapide dans les Pyrénées-Orientales qu'au niveau académique ou national : avec un peu plus de 4 % d'augmentation des effectifs en 5 ans, c'est une progression de plus de 0,8 % par an en moyenne qui est observée.

L'accueil des jeunes enfants à l'école est plus développé dans le département par rapport à la moyenne de l'académie de Montpellier ou au niveau national.

On constate également que la part des élèves scolarisés en éducation prioritaire est plus élevée dans le département qu'au niveau académique mais moins qu'au niveau national.

Les retards à l'entrée en 6^e, puis à l'entrée en 2nd cycle, sont plus fréquents dans le département qu'au niveau académique ou national.

Le taux de réussite au bac en juillet 2016 était dans les Pyrénées-Orientales inférieur à ce qui était observé sur l'ensemble de l'académie ou au national.

Tableau 22 : Scolarisation des élèves et taux de réussite au baccalauréat en 2016

	Pyrénées-Orientales	Académie de Montpellier	France métrop.
Nombre d'élèves du 1^{er} degré	43 599	267 007	6 806 424
Évolution du nombre d'élèves du 1^{er} degré 2011-2016	+ 4,2 %	+ 3,7 %	+ 1,4 %
Taux de scolarisation à 2 ans	13,4	10,7	12,0
Nombre d'élèves du 2nd degré et post-bac	39 542	238 243	5 926 733
Évolution du nombre d'élèves du 2nd degré et post-bac 2011-2016	+ 4,4 %	+ 4,0 %	+ 3,2 %
Part des effectifs scolarisés en éducation prioritaire	12,8 %	10,3 %	13,9 %
Retard à l'entrée en 6^e	10,6 %	10,1 %	10,0 %
Retard à l'entrée en second cycle	23,0 %	20,2 %	20,5 %
Taux de réussite au Baccalauréat	88,4 %	89,0 %	89,6 %

Source : Indicateurs académiques - Académie de Montpellier - 2017
Exploitation : CREAI-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Revenu de solidarité active majoré

► **Près de 3 400 personnes isolées avec des enfants à charge perçoivent le RSA majoré**

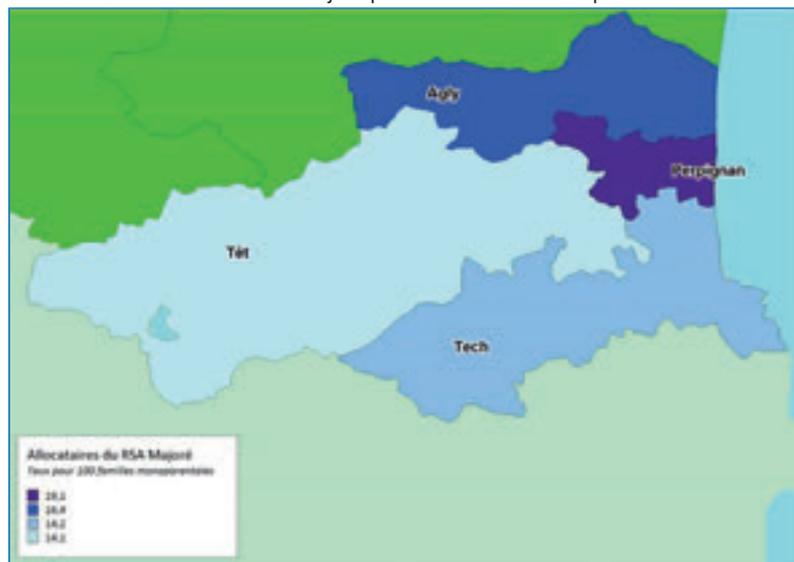
Près d'une famille monoparentale sur cinq (16,9 %) perçoit le Revenu de Solidarité Active (RSA) majoré. Cette proportion est plus élevée que ce qui est observé dans la nouvelle grande région ou en métropole.

Les différences entre territoires sont importantes : le taux de bénéficiaires du RSA majoré le plus élevé est noté dans le territoire de Perpignan et le taux le plus bas est observé dans la Têt. Entre ces deux territoires, le rapport du taux de bénéficiaires du RSA est de 1,4.

Constats - Enjeux :

Le RSA majoré permet aux parents isolés les plus fragiles de compléter leurs ressources financières. Cet indicateur souligne la fragilité financière de familles monoparentales dans le département des Pyrénées-Orientales.

Carte 20 : Bénéficiaires du RSA majoré parmi les familles monoparentales en 2015



Sources : CNAF-CCMSA 2015 – Insee RP 2013
Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Tableau 23 : Bénéficiaires du RSA majoré et taux pour 100 familles monoparentales en 2015

	Agly	Perpignan	Tech	Têt	Pyrénées-Orientales	Nouvelle grande région	France métrop.
Effectifs	413	1 932	564	470	3 379	26 854	255 925
Taux	16,4	19,1	14,2	14,1	16,9	13,7	12,3

Sources: CNAF-CCMSA 2015 – Insee RP 2013
Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Repères méthodologiques

Le revenu de solidarité active (RSA), versé chaque mois par la CAF ou la CCMSA, assure un revenu minimum aux personnes disposant de faibles revenus. Le montant forfaitaire du RSA socle versé aux personnes sans activité, peut être majoré pour les personnes seules, veuves ou séparées ayant des enfants à charge. La possibilité de bénéficier du RSA majoré (ex API), survient à la suite de l'un de ces événements : la naissance d'un enfant, la déclaration de grossesse, la séparation ou le veuvage.

Allocation de soutien familial

► **Près de 8 200 familles avec enfant(s) perçoivent l'allocation de soutien familial**

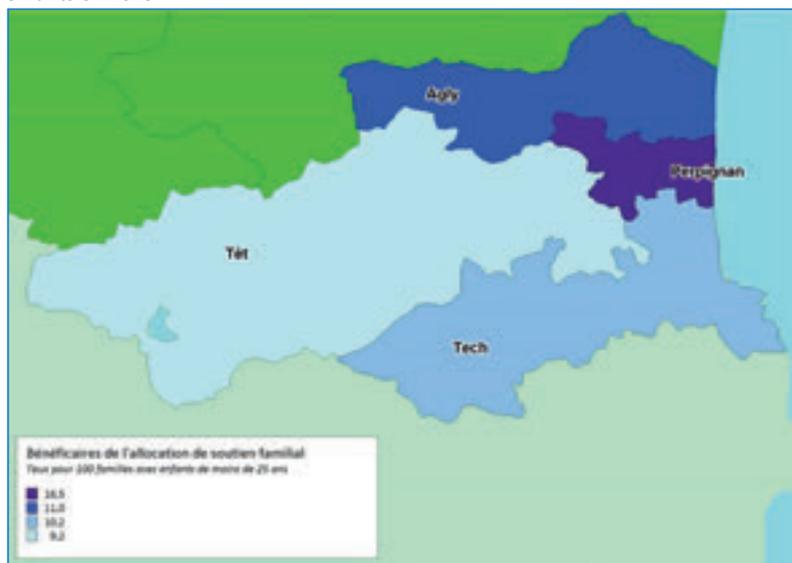
Dans le département des Pyrénées-Orientales, une famille avec enfant(s) sur sept (12,8 %) perçoit l'allocation de soutien familial (ASF). Cette proportion est plus élevée que ce qui est observé dans la nouvelle grande région ou en métropole. Les écarts sont importants : il est de 1,5 fois plus élevé dans le département qu'en région ou au national.

Les différences entre territoires sont importantes : le taux de bénéficiaires de l'ASF le plus élevé est noté dans le territoire de Perpignan (16,5 %) et le taux le plus bas est observé dans la Têt (9,2 %). Entre ces deux territoires, le rapport du taux de bénéficiaires de l'ASF est de 1,8.

Constats - Enjeux :

Cet indicateur souligne également la fragilité financière de familles avec un ou plusieurs enfants à charge pour lesquels aucune pension alimentaire n'est versée. Cette fragilité de familles est plus marquée dans le département des Pyrénées-Orientales.

Carte 21 : Taux de bénéficiaires de l'ASF pour 100 familles avec un ou plusieurs enfants en 2015



Sources : CNAF-CCMSA 2015 – Insee RP 2013
Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Tableau 24 : Bénéficiaires de l'ASF et taux pour 100 familles avec un ou plusieurs enfants en 2015

	Agly	Perpignan	Tech	Têt	Pyrénées-Orientales	Nouvelle grande région	France métrop.
Effectifs	975	4 497	1 468	1 167	8 170	67 695	663 320
Taux	11,0	16,5	10,2	9,2	12,8	8,7	7,3

Sources : CNAF-CCMSA 2015 – Insee RP 2013
Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Repères méthodologiques

L'Allocation de soutien familial (ASF) peut être versée à la mère ou au père qui élève seul son enfant pour lequel aucune pension alimentaire n'est versée. Elle peut également être versée si l'enfant est orphelin, non reconnu, adopté ou recueilli.

Taux d'allocataires parmi les familles monoparentales

► **Près de 20 000 familles monoparentales perçoivent des prestations sociales versées par la CNAF ou la CCMSA**

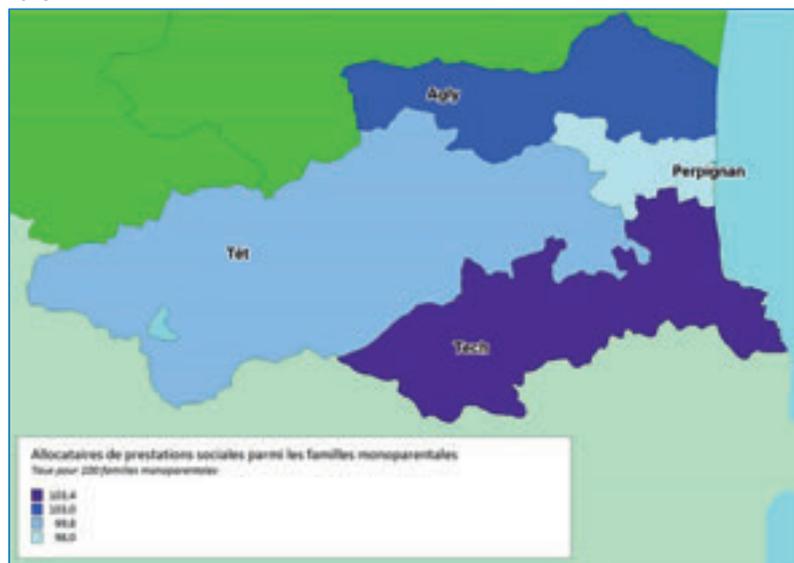
Dans le département des Pyrénées-Orientales, l'ensemble des familles monoparentales perçoit des allocations versées par la CNAF ou la CCMSA. Cette proportion est plus élevée que ce qui est observé dans la nouvelle grande région ou en métropole. Ce taux est 1,1 fois plus élevé dans le département qu'en région ou au national.

Les différences entre territoires sont importantes : le taux d'allocataires parmi les familles monoparentales le plus élevé est noté dans le territoire du Tech (103,4 %) et le taux le plus bas est observé dans le Perpignanais (98,0 %).

Constats - Enjeux :

Les familles monoparentales dans le département des Pyrénées-Orientales sont dans des situations de fragilités plus marquées que dans la nouvelle grande région ou métropole. Un des enjeux du Conseil départemental des Pyrénées-Orientales est de poursuivre et renforcer ses actions engagées auprès de ces familles.

Carte 22 : Allocataires de prestations sociales parmi les familles monoparentales en 2015



Sources : CNAF-CCMSA 2015 – Insee RP 2013
Exploitation : CREAM-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Tableau 25 : Allocataires de prestations sociales parmi les familles monoparentales et taux pour 100 familles monoparentales en 2015

	Agly	Perpignan	Tech	Têt	Pyrénées-Orientales	Nouvelle grande région	France métrop.
Effectifs	2 611	9 915	4 100	3 324	19 950	1 145 271	1 852 359
Taux	103,0	98,0	103,4	99,8	100,1	96,0	89,1

Sources : CNAF-CCMSA 2015 – Insee RP 2013
Exploitation : CREAM-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Repères méthodologiques

Les allocataires parmi les familles monoparentales regroupent l'ensemble des familles monoparentales qui bénéficient de prestations sociales versées par la CNAF ou la CCMSA. Le nombre de familles se déclarant monoparentales auprès de la CAF et de la MSA (numérateur du taux) est parfois supérieur au nombre de familles se déclarant monoparentales lors du recensement de la population (dénominateur du taux). De ce fait, le taux peut dépasser les 100 %.

Naissances et taux de natalité

► Un taux de natalité en dessous des valeurs régionale et nationale

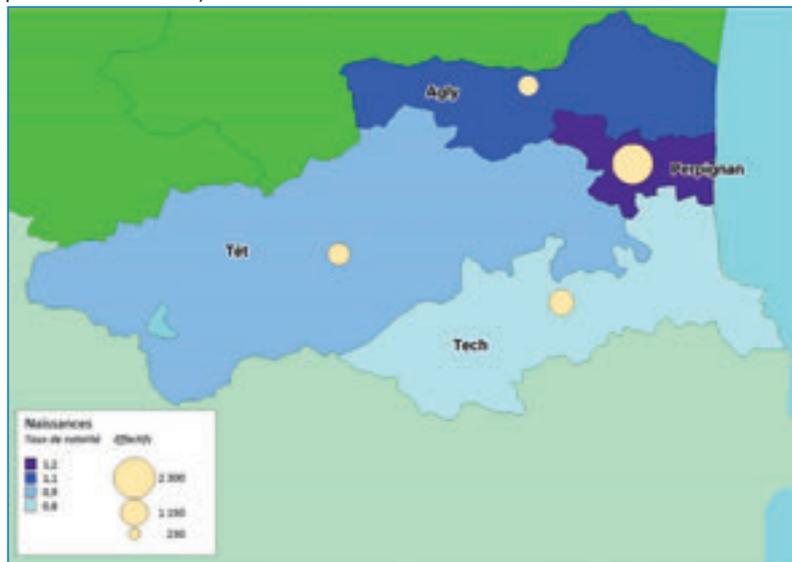
Au 1^{er} janvier 2013, le département des Pyrénées-Orientales compte environ 93 500 femmes âgées de 15 à 49 ans représentant 38,5 % de l'ensemble de la population féminine du département.

Depuis quelques années, une baisse de la natalité est observée dans le département comme au niveau régional et national. Cette baisse est de 3,1 % entre 2010 et 2015, plus importante qu'au niveau régional (- 2,2 %). Elle l'est moins par rapport à ce qui est observé au niveau national (-5,3 %).

On dénombre en 2015 une naissance vivante pour 100 habitants dans le département des Pyrénées-Orientales. Ce taux de natalité est inférieur aux valeurs notées au régional (1,1 pour 100) et au national (1,2 pour 100).

Les différences entre territoires sont importantes : le taux de natalité le plus élevé est noté dans le territoire du Perpignanais (1,2 %) et le taux le plus bas est observé dans le Tech (0,8 %).

Carte 23 : Naissances vivantes et taux de natalité (nombre de naissances vivantes pour 1 000 habitants) en 2013



Source : Insee – État-civil 2013 & RP 2013
Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Constats - Enjeux :

Le suivi des nouveau-nés et de leur mère est un des enjeux du Conseil départemental des Pyrénées-Orientales. Celui-ci est plus marqué dans des territoires où les besoins sont différents (Source : Entretiens Mars 2017 avec les services du CD 66) :

- des suivis importants de nouveau-nés dans la Salanque où il y a une forte croissance des naissances ;
- un accès aux soins au regard du déficit de gynécologues, de pédiatres dans les zones autour de Prades ou de Font-Romeu.

Tableau 26 : Naissances vivantes et taux de natalité (nombre de naissances vivantes pour 100 habitants) en 2013

	Agly	Perpignan	Tech	Têt	Pyrénées-Orientales	Nouvelle grande région	France métrop.
Nombre de naissances vivantes	673	2276	947	822	4718	61290	758344
Taux de natalité	1,1	1,2	0,8	0,9	1,0	1,1	1,2
Part des femmes âgées de 15 à 49 ans dans la population féminine (%)	38,8	40,4	34,3	39,3	38,5	41,5	43,2

Source : Insee – État-civil 2013 & RP 2013
Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Point d'attention : Seules les naissances ayant eu lieu en France sont détaillées à un niveau géographique fin par l'Insee. Les naissances ayant eu lieu à l'étranger – et notamment à l'hôpital transfrontalier de Puigcerda – ne sont pas comptabilisées

Repères méthodologiques

Les naissances vivantes domiciliées sont le nombre d'enfants nés vivants et comptabilisés au domicile de la mère. Ramené à la population totale, le taux de natalité est le nombre de naissances vivantes pour 100 habitants.

Interruption volontaires de grossesse

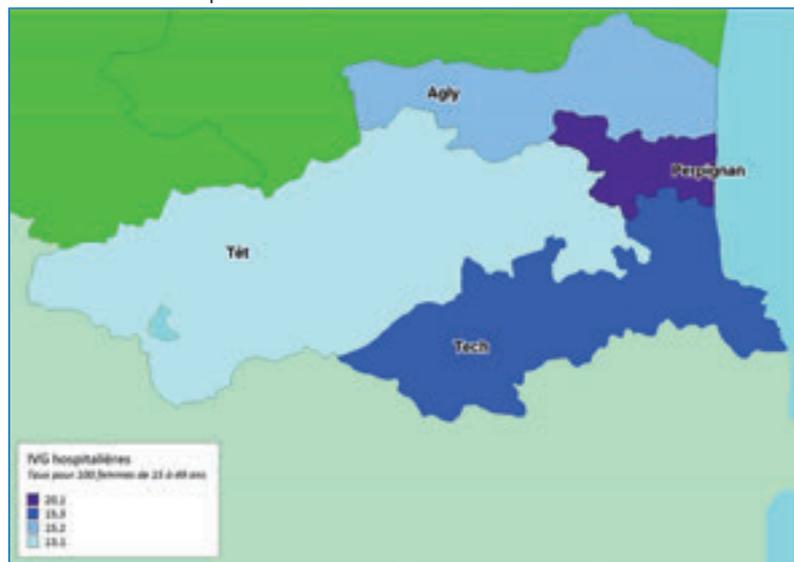
► Un fort taux de recours à l'IVG dans le département des Pyrénées-Orientales

Entre 2013-2015, près de 1 600 interruptions volontaires de grossesse (IVG) ont été réalisées en moyenne par an chez les femmes âgées de 15 à 49 ans et résidant dans le département des Pyrénées-Orientales.

Le taux de recours à l'IVG chez les habitantes du département est de 17,0 IVG pour 1 000 habitantes âgées de 15 à 49 ans. Ce taux est plus élevé qu'au niveau de la nouvelle grande région ou de la France métropolitaine. Ceci est également observé chez les plus jeunes, notamment plus marqué chez les jeunes femmes âgées de 18 à 24 ans. En effet, le taux pour cette tranche d'âge est deux fois plus élevé que celui observé chez les femmes âgées de 15 à 49 ans résidant dans le département des Pyrénées-Orientales.

Les différences observées entre territoires sont importantes. Le taux de recours à l'IVG est 1,5 plus élevé dans le territoire de Perpignan que dans le territoire de la Têt. Chez les mineures, ce taux est 7 fois plus élevé dans le territoire de Perpignan que dans le territoire de l'Agly.

Carte 24 : Taux d'IVG pour 1 000 femmes de 15 à 49 ans en 2013-2015



Source : ATIH – PMSI MCO 2013-2015
Exploitation : CREAL-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Constats - Enjeux :

Un des enjeux est d'anticiper et de prévenir le recours à l'IVG et tout particulièrement chez les jeunes femmes âgées de 18-24 ans.

Tableau 27 : Nombre et Taux d'IVG pour 1 000 femmes de 15 à 49 ans en 2013-2015

	Agly	Perpignan	Tech	Têt	Pyrénées-Orientales	Nouvelle grande région	France métrop.
Nombre d'IVG	187	845	323	236	1 590	16 849	148 260
Dont Moins de 18 ans	3	65	11	9	88	763	7 481
18-24 ans	60	293	99	68	521	5 509	47 602
Taux de recours à l'IVG	15,2	20,1	15,3	13,1	17,0	13,8	10,5
Taux de recours à l'IVG pour 1 000 jeunes âgées entre 15 et 17 ans	2,8	20,2	6,2	5,7	11,5	8,0	6,7
Taux de recours à l'IVG pour 1 000 jeunes âgées entre 18 et 24 ans	35,0	36,5	32,6	27,3	34,1	24,2	18,1

Source : ATIH – PMSI MCO 2013-2015
Exploitation : CREAL-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Repères méthodologiques

Les données présentées ci-dessus sont des données domiciliées. Elles ont été extraites du PMSI en considérant en diagnostic principal les avortements médicaux ou les actes liés à des difficultés liées à une grossesse non désirée. Elles concernent les IVG réalisées par les établissements de santé, qu'elles soient chirurgicales ou médicamenteuses. Par contre, les IVG médicamenteuses pratiquées par les professionnels de santé libéraux ne sont pas comptabilisées.

Prématurité et faible poids de naissance

► Près de 1 000 naissances prématurées en moyenne par an

Le département des Pyrénées-Orientales compte en moyenne par an, près de 1 000 naissances prématurées, avant 37 semaines d'aménorrhée. Ramené à l'ensemble des naissances vivantes, le taux de prématurité du département est équivalent à celui noté dans la nouvelle grande région et, est inférieur à ce qui est observé en métropole.

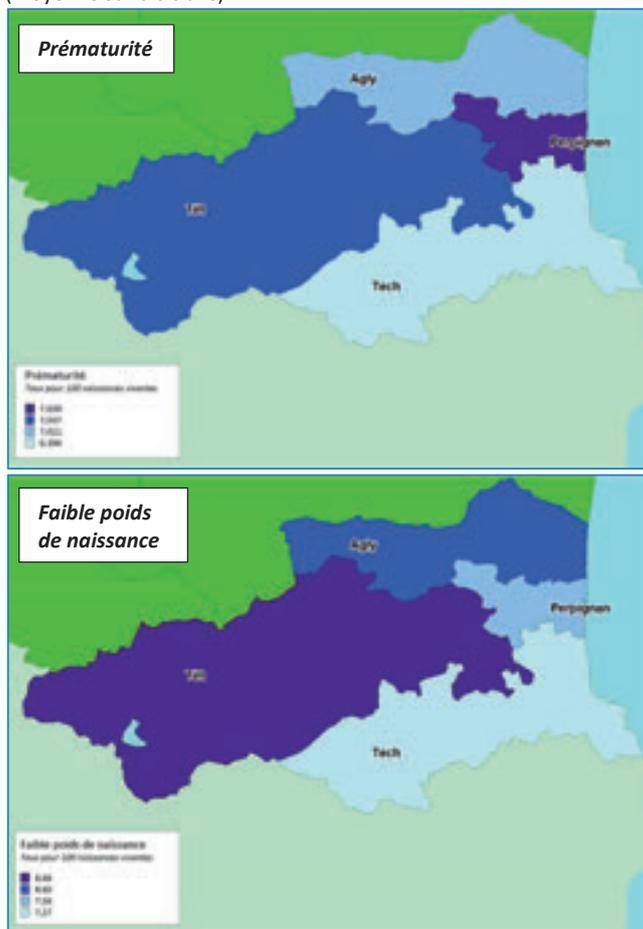
Ce taux de prématurité est soutenu dans trois territoires du département (Agly, Perpignan et Têt). Il est plus faible dans le territoire du Tech.

Le nombre de naissances de faible poids est en moyenne de 1 124 naissances par an représentant 7,8 naissances de faible poids pour 100 naissances vivantes. Ce taux est supérieur à ce qui est noté au régional et au national. Les différences entre territoires sont importantes : le taux de naissances de faible poids le plus élevé est noté dans le territoire de la Têt (8,7) et le taux le plus bas est observé dans le Tech (7,3).

Constats - Enjeux :

Un des enjeux est d'anticiper et de prévenir les naissances prématurées ou les nouveau-nés de faible poids. Ces naissances peuvent contribuer de façon importante aux affections périnatales et aux décès. On les associe à un taux plus élevé de problèmes de santé à long terme, séquelles neurologiques sévères difficultés scolaires.....

Carte 25 : Naissances prématurées et de faible poids –Période 2013-2015 (moyenne sur trois ans)



Source : ATIH – PMSI MCO 2013-2015
Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Tableau 28 : Naissances prématurées et de faible poids – Période 2013-2015 (moyenne sur trois ans)

	Agly	Perpignan	Tech	Têt	Pyrénées-Orientales	Nouvelle grande région	France métrop.
Nombre moyen de naissances prématurées	144	490	186	170	991	12 746	164 303
Taux de prématurité	7,0	7,0	6,4	7,0	6,9	6,9	7,2
Nombre moyen de naissances de faible poids	176	527	212	210	1 124	13 157	167 867
Taux de naissances de faible poids	8,6	7,6	7,3	8,7	7,8	7,1	7,3

Source : ATIH – PMSI MCO 2013-2015
Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Repères méthodologiques

Le nombre de naissances prématurées correspond au nombre de naissances survenues avant 37 semaines d'aménorrhées avec un âge gestationnel supérieur ou égal à 22 semaines d'aménorrhées ou un poids du nouveau-né à la naissance supérieur ou égal à 500 g.

Le nombre de naissances de faible poids est le nombre de naissances d'un nouveau-né ayant un poids à la naissance de moins de 2 500g.

Vaccinations

► Couverture vaccinale des enfants âgés de 2 ans globalement inférieure au niveau de la France entière

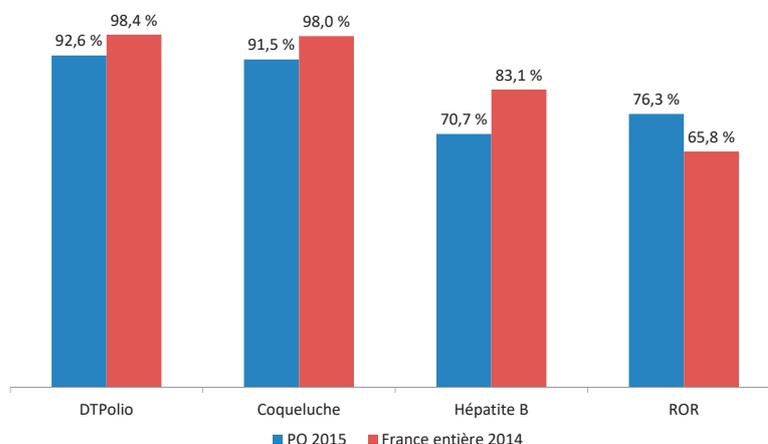
La couverture vaccinale des enfants âgés de 2 ans en 2015 dans le département des Pyrénées-Orientales dépasse le seuil des 90 % concernant le DTPolio et la Coqueluche mais reste encore en dessous des objectifs préconisés (d'au moins 95 %). Ces taux sont inférieurs à ceux observés au niveau de la France entière en 2014.

En revanche, le département des Pyrénées-Orientales se distingue de la France entière par une meilleure vaccination contre la rougeole, les oreillons et la rubéole (ROR).

Constats - Enjeux :

Un des enjeux pour le département est de maintenir une bonne couverture vaccinale et de la renforcer pour pouvoir lutter contre des maladies infectieuses pour lesquelles il existe un vaccin.

Graphique 9 : Couverture vaccinale chez les enfants âgés de deux ans en 2015



Source : Conseil départemental des Pyrénées-Orientales - CS24-2015, Drees, INVS Remontées des services de PMI – Certificat de santé du 24^{ème} mois.
Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Tableau 29 : Couverture vaccinale chez les enfants âgés de deux ans en 2015

	DT Polio 3 injections au plus	Coqueluche 3 injections au plus	Hépatite B 3 injections au plus	ROR 2 injections
Nombre d'enfants concernés	500	494	382	540
Taux d'enfants vaccinés (%)	92,6	91,5	70,7	76,3

Source : Conseil départemental des Pyrénées-Orientales - CS24-2015
Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Repères méthodologiques

Les données sur la couverture vaccinale à l'âge de 2 ans sont extraites des certificats de santé de l'enfant au 24^{ème} mois fournies par les Conseils départementaux. Au niveau de la France entière, ce sont des estimations à partir des données qui sont remontées des départements. Les résultats pour le département des Pyrénées-Orientales doivent être interprétés avec prudence car le taux de retour des CS24 semble ne pas dépasser les 11 % (540 CS24 reçus pour 4 800 enfants âgés de deux ans en 2014).

Assistants maternels et capacité d'accueil

► Près de 6 000 places d'accueil de jeunes enfants par assistants maternels

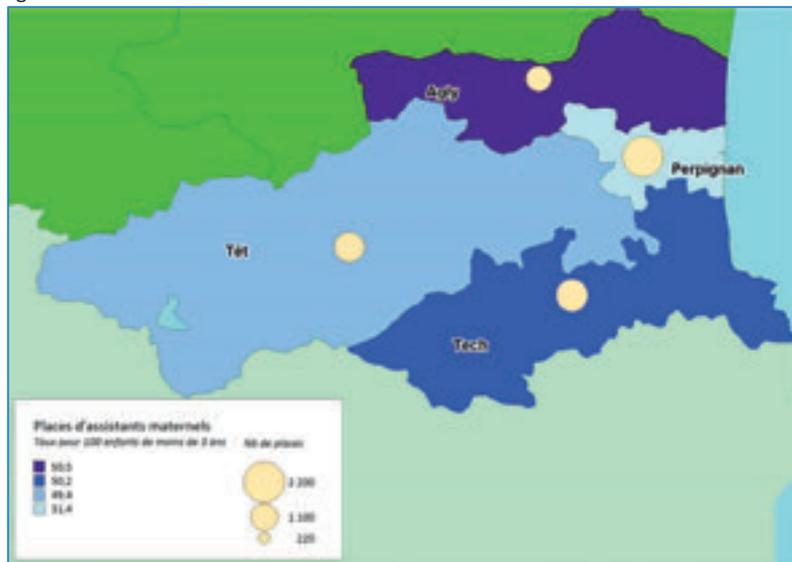
Dans le département des Pyrénées-Orientales, le nombre d'assistants maternels agréés par le Conseil départemental pouvant accueillir de jeunes enfants âgés de moins de 3 ans est de 1 988 en 2016. Ce mode de garde de jeunes enfants par assistants maternels offre 5 956 places dans le département des Pyrénées-Orientales. Ramené au nombre d'enfants âgés de moins de 3 ans, le taux de places d'accueil de jeunes enfants par assistants maternels est inférieur à celui noté pour la France entière, hors Mayotte.

Les différences observées entre les territoires sont importantes : le taux de places d'accueil de jeunes enfants par assistants maternels est 1,6 plus élevé dans le territoire de l'Agly que dans le territoire de Perpignan.

Constats - Enjeux :

Le Conseil départemental des Pyrénées-Orientales fait partie des Départements qui ont mis l'accent plutôt sur l'accueil collectif des jeunes enfants. Les assistants maternels y sont moins présents qu'ailleurs. Un des enjeux est de maintenir cette offre et d'évaluer les besoins à la développer.

Carte 26 : Nombre de places d'assistants maternels en 2016 et taux pour 100 enfants âgés de moins de trois ans



Source : Conseil départemental des Pyrénées-Orientales – 2016 – Insee RP 2013
Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Tableau 30 : Nombre de places d'assistants maternels en 2016 et taux pour 100 enfants de moins de trois ans

	Agly	Perpignan	Tech	Têt	Pyrénées-Orientales	Nouvelle grande région	France entière*
Nombre de places	989	2 173	1 426	1 368	5 956	nd	992 300
Taux pour 100 enfants de moins de 3 ans	50,5	31,4	50,2	49,4	41,1	nd	43,5

nd : données non disponibles

* : France entière, hors Mayotte au 31 décembre 2014

Source : Conseil départemental des Pyrénées-Orientales – 2016 – Insee RP 2013, DREES – Enquêtes PMI 2013

Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Repères méthodologiques :

Le nombre de places d'accueil de jeunes enfants par assistants maternels est inférieur au nombre d'enfants réellement accueillis, car une même place peut être occupée à temps partiel par plusieurs enfants.

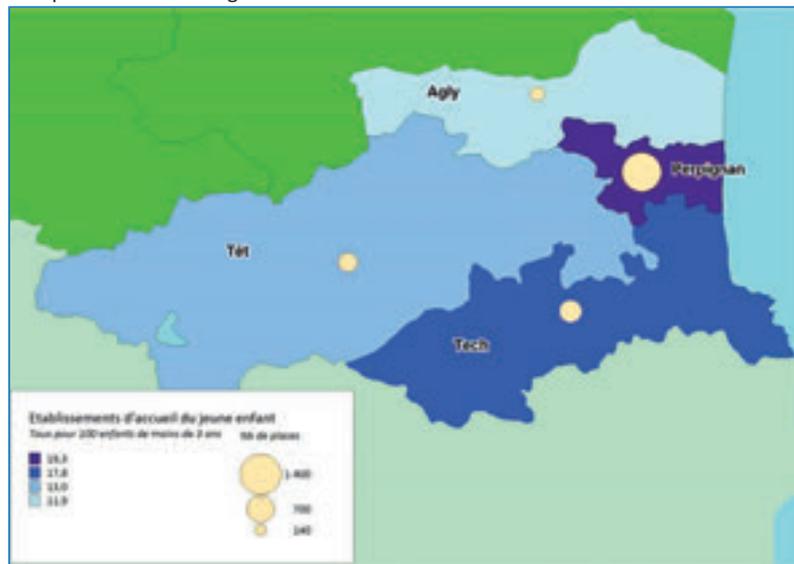
Établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)

► Environ 2 450 places en établissements d'accueil de jeunes enfants dans le département

Dans le département des Pyrénées-Orientales, le nombre de places en établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) âgé de moins de 3 ans est de 2 436 places en 2016. Le taux de places de ce mode de garde pour 100 enfants âgés de moins de 3 ans est supérieur à celui noté dans la nouvelle grande région ou la France métropolitaine.

Les différences observées entre les territoires sont importantes : le taux de places en établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) est 1,6 plus élevé dans le territoire de Perpignan que dans le territoire de l'Agly où pour ce territoire, le taux de places d'accueil par assistant maternel est plus important que dans le Perpignanais.

Carte 27 : Nombre de places en établissement d'accueil du jeune enfant en 2016 et taux pour 100 enfants âgés de moins de trois ans



Sources : Conseil départemental des Pyrénées-Orientales – 2016 – Insee RP 2013
Exploitation : CREAL-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Constats - Enjeux :

Le Conseil départemental des Pyrénées-Orientales fait partie des Départements qui ont mis l'accent plutôt sur l'accueil collectif des jeunes enfants. Les accueils collectifs y sont plus présents qu'ailleurs. Un des enjeux est de maintenir cette offre et d'évaluer les besoins à la renforcer. Lors des entretiens menés en mars 2017 auprès des services du Conseil départemental, il a été évoqué un besoin en accueil collectif de jeunes enfants dans le Haut de l'Agly notamment pour les bénéficiaires du RSA en recherche d'emploi.

Tableau 31 : Nombre de places en établissement d'accueil du jeune enfant en 2016 et taux pour 100 enfants âgés de moins de trois ans

	Agly	Perpignan	Tech	Têt	Pyrénées-Orientales	Nouvelle grande région*	France métrop.*
Ensemble des places en accueil collectif	234	1 338	505	359	2 436	30 487	344 811
Dont :							
Multi-Accueil	202	915	413	359	1 889	24 711	230 120
Micro-Crèche	20	120	80	0	220	259	5 873
Halte-Garderie	12	63	12	0	87	1 405	24 101
Crèches familiales	0	240	0	0	240	4 127	52 445
Taux pour 100 enfants de moins de 3 ans	11,9	19,3	17,8	13,0	16,8	16,6	15,1

* Données au 31 décembre 2013

Sources : Conseil départemental des Pyrénées-Orientales – 2016, Insee RP 2013, Drees-série statistique n°199 juillet 2016

Exploitation : CREAL-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Repères méthodologiques

Le nombre de places en établissements d'accueil du jeune enfant est inférieur au nombre d'enfants réellement accueillis, car une même place peut être occupée à temps partiel par plusieurs enfants.

Enfants ayant fait l'objet d'au moins une information préoccupante

► De plus en plus d'enfants faisant l'objet d'informations préoccupantes

Le département des Pyrénées-Orientales compte 1 950 enfants sujets d'une ou plusieurs informations préoccupantes (IP) en 2016. Ramené à 1 000 mineurs, le taux du département est égal à près de 21 enfants sujets d'une ou plusieurs IP pour 1 000 jeunes âgés de moins de 18 ans.

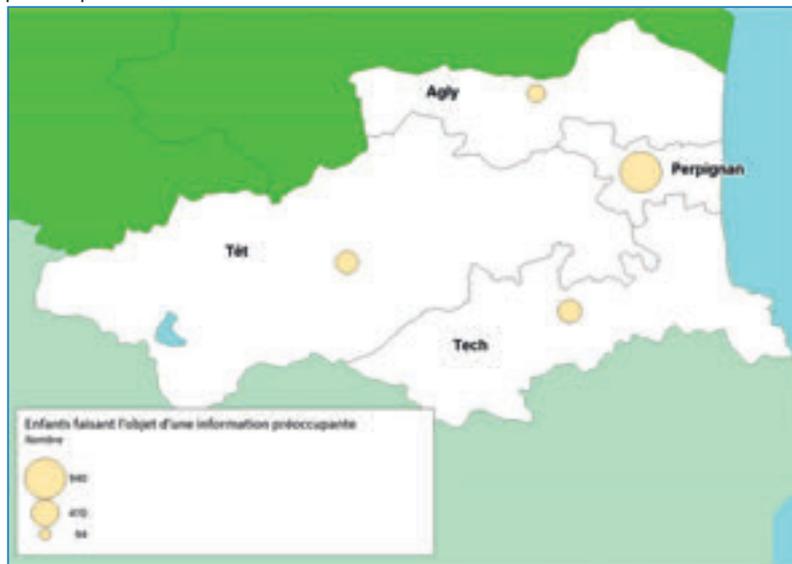
Ce taux est plus élevé dans le territoire de Perpignan (22,4 enfants sujets d'IP pour 1 000). Il est plus faible dans les trois autres territoires (autour de 17 enfants sujets d'IP pour 1 000).

Depuis six ans, le nombre d'enfants sujets d'une ou plusieurs IP ne cesse d'augmenter dans le département des Pyrénées-Orientales. Il est passé de 1 454 enfants concernés en 2009 à 1 950 en 2016 soit une hausse de 34,1 %.

Constats - Enjeux :

La montée en charge d'enfants sujets d'informations préoccupantes dans le département des Pyrénées-Orientales a été également soulevée lors des entretiens menés en mars 2017, auprès des services du Département. Un des enjeux pour le Conseil départemental des Pyrénées-Orientales est de pouvoir continuer à accompagner des situations faisant l'objet d'informations préoccupantes qui sont de plus en plus complexes.

Carte 28 : Nombre d'enfants ayant fait l'objet d'au moins une information préoccupante en 2016



Sources : Conseil départemental des Pyrénées-Orientales - 2016 – Insee RP 2013
Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Tableau 32 : Nombre d'enfants ayant fait l'objet d'au moins une information préoccupante en 2016 et taux pour 1 000 mineurs

	Agly	Perpignan	Tech	Têt	Pyrénées-Orientales
Nombre d'informations préoccupantes reçues	278	1 252	470	414	2 516
Nombre d'enfants ayant fait l'objet d'au moins une information préoccupante	229	938	369	335	1 950
Taux d'enfants sujets d'une ou plusieurs informations préoccupantes pour 1 000 enfants mineurs	17,4	22,4	17,7	17,6	20,5

Sources : Conseil départemental des Pyrénées-Orientales – 2016 – Insee RP 2013
Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Repères méthodologiques

Un même enfant peut éventuellement être le sujet de plusieurs informations préoccupantes déposées au cours d'une année.

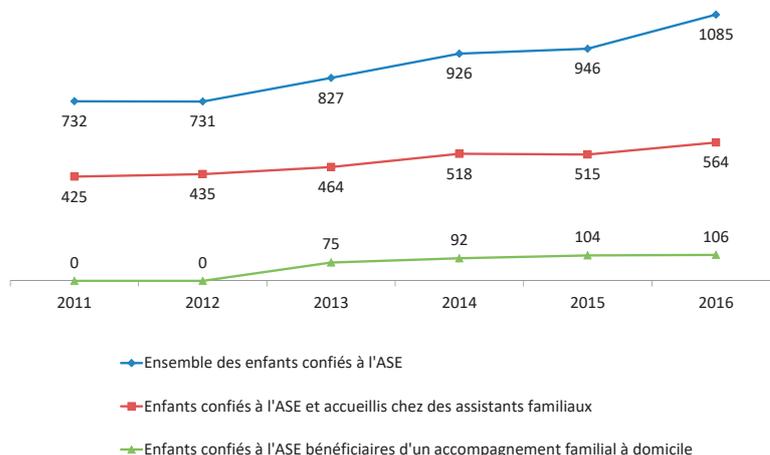
Enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance

► Plus de la moitié des enfants confiés à l'ASE sont accueillis chez des assistants familiaux dans le département

Le département des Pyrénées-Orientales compte 1 085 enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance au 31 décembre 2016. Plus de la moitié (52,0 %) est accueillie par des assistants familiaux. Un enfant confié à l'ASE sur dix (9,8 %) bénéficie d'un accompagnement familial à domicile. Le reste (38,2 %) est accueilli en établissement d'aide sociale à l'enfance.

Depuis cinq ans, le nombre d'enfants confiés à l'ASE ne cesse d'augmenter dans le département des Pyrénées-Orientales. Il est passé de 731 enfants en 2012 à 1 085 en 2016 soit une hausse de 48,4 %.

Graphique 10 : Evolution du nombre d'enfants confiés à l'ASE entre 2011 et 2016 dans le département des Pyrénées-Orientales



Source : Conseil départemental des Pyrénées-Orientales - Au 31 décembre 2016
Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Constats - Enjeux :

La croissance du nombre d'enfants confiés à l'ASE dans le département des Pyrénées-Orientales a été également soulevée lors des entretiens menés en mars 2017, auprès des services du Conseil départemental des Pyrénées-Orientales. Il a été évoqué notamment une hausse importante d'enfants confiés à l'ASE plus marquée dans les territoires de l'Agly et de la Têt.

Tableau 33 : Enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance en 2016 dans le département des Pyrénées-Orientales

	Tous types de mesures et lieux de placement	Dont accueillis chez des assistants familiaux	Dont Placement à domicile
Nombre d'enfants confiés à l'ASE	1 085	564	106

Source : Conseil départemental des Pyrénées-Orientales – Au 31 décembre 2016
Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Repères méthodologiques :

L'aide sociale à l'enfance (ASE) est un service du Département, placé sous l'autorité du président du Conseil départemental, dont la mission essentielle est de venir en aide aux enfants et à leur famille par des actions de prévention individuelle ou collective, de protection et de lutte contre la maltraitance.

Familles bénéficiaires d'aide financière de l'Aide sociale à l'enfance

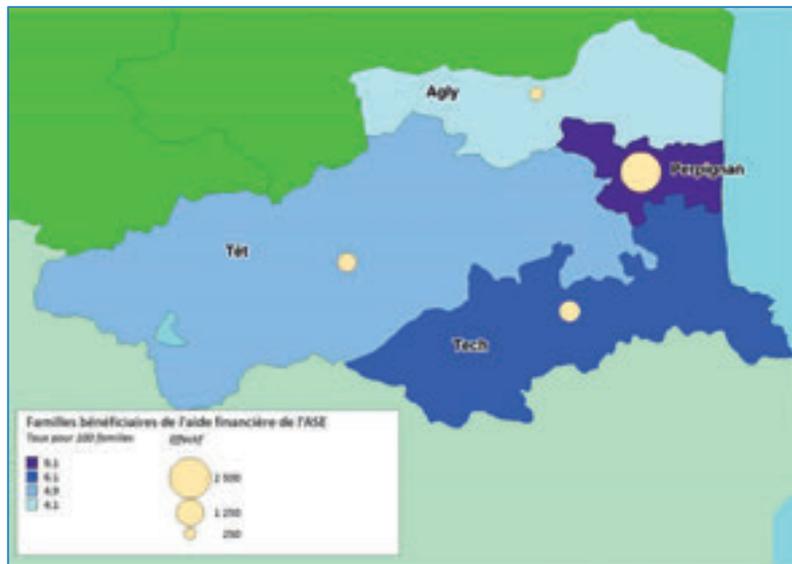
► **Près de 4 360 familles avec enfant(s) perçoivent une aide financière de l'aide sociale à l'enfance**

Dans le département des Pyrénées-Orientales, 4 354 familles avec enfants à charge perçoivent une aide financière de l'aide sociale à l'enfance (AFASE) soit un taux de 6,9 familles bénéficiaires pour 1 000 familles avec enfants.

Les différences entre territoires sont importantes : le taux de bénéficiaires de l'aide financière de l'ASE le plus élevé est noté dans le territoire de Perpignan (9,1 %) et le taux le plus bas est observé dans l'Agly (4,1 %). Entre ces deux territoires, le rapport du taux de bénéficiaires de l'aide financière de l'ASE est de 2,2.

Depuis 2009, le nombre de familles bénéficiaires d'AFASE a augmenté régulièrement de 1,2 % par an. Il est passé de 4 104 familles bénéficiaires en 2009 à 4354 en 2016.

Carte 29 : Nombre et taux de familles bénéficiaires de l'aide financière de l'ASE en 2016



Sources : Conseil départemental des Pyrénées-Orientales – au 31 décembre 2016 – Insee RP 2013
Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Constats - Enjeux :

Cette aide financière a pour objectif de renforcer l'autonomie de la famille et de mettre en place un projet avec la participation de la famille pour aider et soutenir la parentalité.

Tableau 34 : Nombre de familles bénéficiaires de l'aide financière de l'ASE en 2016 et taux pour 100 familles ayant au moins un enfant âgé de moins de 25 ans

	Agly	Perpignan	Tech	Têt	Pyrénées-Orientales
Nombre de familles bénéficiaires de l'aide financière de l'ASE	368	2 475	837	674	4 354
Taux	4,1	9,1	6,1	4,9	6,9

Sources : Conseil départemental des Pyrénées-Orientales – au 31 décembre 2016 – Insee RP 2013
Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Repères méthodologiques

L'AFASE est une aide financière versée dans un cadre de prévention pour pallier une insuffisance temporaire des ressources familiales lorsque la santé de l'enfant, sa sécurité, son entretien le nécessitent. Elle a pour but de renforcer l'autonomie matérielle de la famille. Un projet peut être élaboré pour aider et soutenir les parents dans leur parentalité en cas de difficultés éducatives associées aux problèmes financiers. Ce projet s'élabore avec la participation de la famille.

Assistants familiaux de l’Aide sociale à l’enfance

► 253 assistants familiaux du Département pour accueillir des enfants confiés à l’ASE

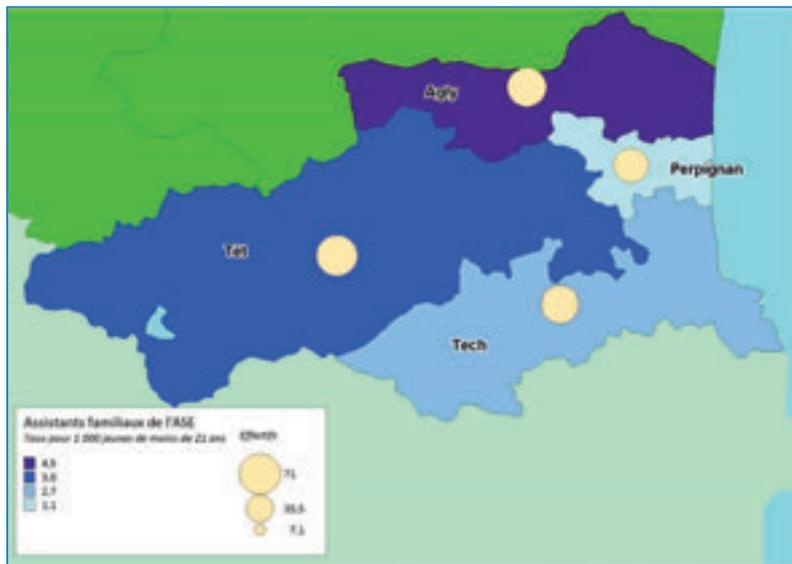
Dans le département des Pyrénées-Orientales, le nombre d’assistants familiaux gérés par le Conseil départemental et pouvant accueillir des enfants confiés à l’ASE est de 253 en 2016. Ramené à la population âgée de moins de 21 ans, le taux est de 2,3 assistants familiaux pour 1 000 habitants de moins de 21 ans.

Les différences observées entre les territoires sont importantes: le taux d’assistants familiaux de l’ASE est 4,1 plus élevé dans le territoire de l’Agly que dans le territoire de Perpignan.

Constats - Enjeux :

Le Conseil départemental des Pyrénées-Orientales semble avoir mis l’accent sur l’accueil des enfants confiés à l’ASE par assistants familiaux (en 2016, ils ont accueilli 52% des enfants confiés à l’ASE). L’accueil familial, et les conditions dans lesquelles il s’organise, constitue un enjeu absolument majeur pour la protection de l’enfance. Dans certains territoires comme l’Agly ou la Têt, les assistants familiaux de l’ASE semblent y être plus présents. Un des enjeux est de maintenir cet accueil par les assistants familiaux, de le soutenir et d’évaluer les besoins à le renforcer dans le cadre de l’accompagnement des enfants confiés à l’ASE.

Carte 30 : Nombre d’assistants familiaux de l’ASE et taux pour 1 000 jeunes âgés de moins de 21 ans en 2016



Sources : Conseil départemental des Pyrénées-Orientales – au 31 décembre 2016 – Insee RP 2013
Exploitation : CREAL-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Tableau 35 : Nombre d’assistants familiaux de l’ASE et taux pour 1 000 jeunes âgés de moins de 21 ans en 2016

	Agly	Perpignan	Tech	Têt	Pyrénées-Orientales
Nombre	66	55	61	71	253
Taux	4,5	1,1	2,7	3,0	2,3

Sources : Conseil départemental des Pyrénées-Orientales - au 31 décembre 2016 – Insee RP 2013
Exploitation : CREAL-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Repères méthodologiques

Le terme « assistant familial » est utilisé ci-dessus pour désigner la personne qui, gérée par le Conseil départemental et moyennant rémunération, accueille à son domicile des enfants et des jeunes majeurs de moins de 21 ans confiés à l’aide sociale de l’enfance, bien que ces professionnels soient en très grande majorité des femmes.

Places en établissements d’hébergement de l’Aide sociale à l’enfance

► Environ 380 places en établissements d’hébergement de l’ASE

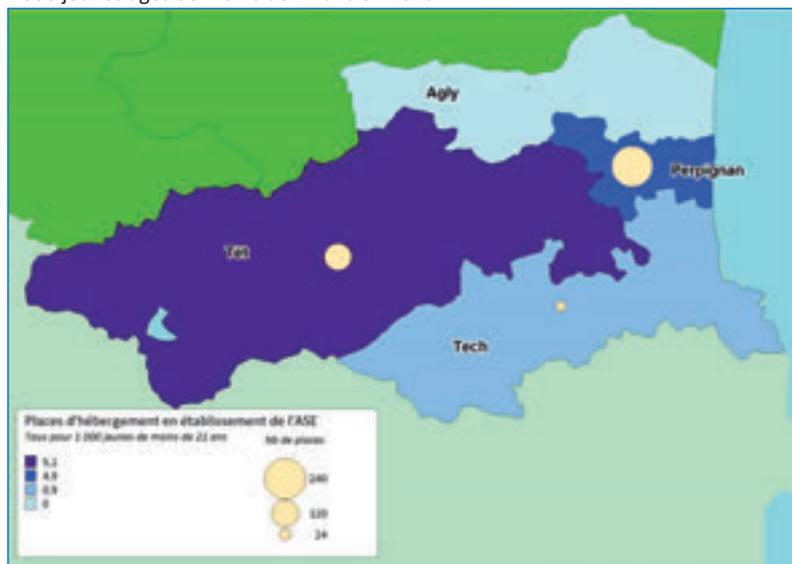
Dans le département des Pyrénées-Orientales, le nombre de places en établissements d’hébergement de l’ASE est de 376 places en 2016. Ramené à la population âgée de moins de 21 ans, on dénombre 3,4 places d’hébergement de l’ASE pour 1000 jeunes âgés de moins de 21 ans.

Les différences observées entre les territoires sont importantes : le taux de places d’hébergement de l’ASE est 5 fois plus élevé dans le territoire de Perpignan que dans le territoire de l’Agly où pour ce territoire, aucun hébergement de l’ASE n’a été dénombré.

Constats - Enjeux :

Face à la progression du nombre de placements dans tous les départements, l’organisation pertinente et qualitative du partenariat devient de plus en plus une obligation indispensable (Recommandations ANESM). La complexité même des situations des enfants nécessite de monter des réponses spécifiques qui imposent du lien entre tous les acteurs intervenant autour de l’enfant.

Carte 31 : Nombre de places d’hébergement en établissement de l’ASE et taux pour 1 000 jeunes âgés de moins de 21 ans en 2016



Sources : Conseil départemental des Pyrénées-Orientales – au 31 décembre 2016 – Finess Extraction Février 2017- Insee RP 2013

Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Tableau 36 : Nombre de places d’hébergement en établissement de l’ASE et taux pour 1 000 jeunes âgés de moins de 21 ans en 2016

		Agly	Perpignan	Tech	Têt	Pyrénées-Orientales
MECS	Nb. Etablissement	0	2	0	5	7
	Nb. Places	0	47	0	92	139
IDEA	Nb. Antennes	0	12	2	0	14
	Nb. Places	0	191	16	0	207
LVA	Nb. Etablissement	0	0	1	2	3
	Nb. Places	0	0	4	13	17
Structures expérimentales	Nb. Etablissement	0	0	0	2	2
	Nb. Places	0	0	0	13	13
Ensemble des établissements	Nb. Etablissement	0	14	3	9	26
	Nb. Places	0	238	20	118	376
Taux pour 1000 jeunes âgés de moins de 21 ans		0,0	4,9	0,9	5,1	3,4

Sources : Conseil départemental des Pyrénées-Orientales – au 31 décembre 2016 – Finess Extraction Février 2017- Insee RP 2013

Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Repères méthodologiques

Les établissements relevant de l’aide sociale à l’enfance (ASE) sont des établissements accueillant des enfants en difficulté sociale. Dans le département des Pyrénées-Orientales, ils regroupent des maisons d’enfants à caractère social (MECS), un Institut Départemental de l’Enfance et de l’Adolescence (IDEA) et des lieux de vie et d’accueil (LVA) offrant une prise en charge de type familial à des jeunes en grande difficulté.

Enfants vivant dans une famille sans actif occupé

► Plus d'un enfant âgé de moins de 25 ans sur cinq vit dans une famille sans actif occupé dans le département

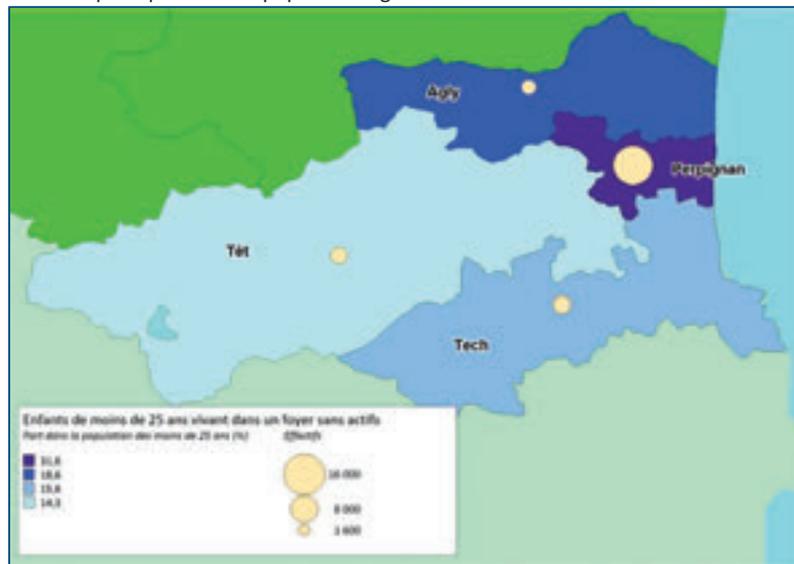
Au 1^{er} janvier 2013, près de 25 040 enfants âgés de moins de 25 ans vivent dans une famille où personne n'est en emploi. Leur part (22,8 %) est supérieure aux valeurs régionale (14,5 %) et nationale (11,9 %).

Les différences observées entre les territoires sont importantes : la part d'enfants âgés de moins de 25 ans vivant dans une famille sans actif occupé est 2,2 fois plus élevée dans le territoire de Perpignan que dans le territoire de la Têt.

Constats - Enjeux :

De la littérature, les enfants dont les parents ne sont pas insérés sur le marché du travail sont davantage soumis aux risques de fragilité que ceux dont les parents ont un emploi. Un des enjeux est de poursuivre les actions de prévention et d'accompagnement auprès de ces enfants et leurs familles pour réduire les inégalités, prévenir les ruptures, venir en aide et accompagner vers l'insertion.

Carte 32 : Nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans vivant dans une famille sans actif occupé et part dans la population âgée de moins de 25 ans en 2013



Source : Insee – Recensements de population 2013
Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Tableau 37 : Nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans vivant dans une famille sans actif occupé et part dans la population âgée de moins de 25 ans en 2013

	Agly	Perpignan	Tech	Têt	Pyrénées-Orientales	Nouvelle grande région	France métrop.
Nombre d'enfants de moins de 25 ans vivant dans une famille sans actif occupé	2845	15312	3795	3086	25038	194231	1953016
Part (%)	18,6	31,6	15,6	14,3	22,8	14,5	11,9

Source : Insee – Recensements de population 2013
Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Repères méthodologiques

Une famille sans actif est une famille où aucun membre n'exerce une activité professionnelle.

Évolutions marquantes sur cinq ans

Au niveau du département des Pyrénées-Orientales

- Croissance démographique des jeunes âgés de moins de 21 ans (+5,2 %) supérieure à celle notée en région (+3,9 %) ou au national (+1,1 %).
- Hausse de la part des familles monoparentales (+2,9 points) plus importante à ce qui a été noté en région (+1,7 point) ou au national (+1,9 point).
- Hausse du taux d'allocataires du RSA majoré (+1,0 point) inférieure à ce qui a été noté en région (+1,2 point) ou au national (+1,1 point).
- Hausse du taux d'allocataires d'ASF (+0,9 point) supérieure à ce qui a été noté en région (+0,7 point) ou au national (+0,2 point).
- Hausse importante du nombre d'enfants sujets d'une ou plusieurs IP (+ 34,1 %).
- Hausse importante du nombre d'enfants confiés à l'ASE (+ 48,4 %).

Têt

- Baisse démographique des jeunes âgés entre 4 et 6 ans la plus importante (-2,6 %).
- Taux d'allocataires du RSA majoré stable.

Agly

- Croissance démographique des jeunes âgés de moins de 21 ans (+7,6 %) la plus élevée de l'ensemble du département.
- Baisse du taux d'allocataires du RSA majoré (-0,5 point).

Tech

- Croissance démographique des jeunes âgés de moins de 21 ans (+0,6 %) la plus faible.
- Hausse de la part des familles monoparentales (+2,0 points) la plus faible.

Perpignan

- Croissance démographique des jeunes âgés de moins de 21 ans (+7,3 %) la plus élevée après le territoire de l'Agly.
- Hausse de la part des familles monoparentales (+3,4 points) la plus élevée.
- Hausse du taux d'allocataires du RSA majoré (+1,5 point) la plus élevée.

Synthèse

Au niveau du département des Pyrénées-Orientales

- Près d'un quart des habitants du département est âgé entre 0 et 20 ans.
- Près de 4 000 jeunes supplémentaires d'ici dix ans.
- La part de familles monoparentales plus élevée qu'en région ou au national.
- Plus d'une famille monoparentale sur deux vit au dessous du seuil de pauvreté.
- La proportion de bénéficiaires du RSA Majoré plus élevée qu'en région ou au national.
- Un taux de recours à l'IVG plus élevé qu'en région ou au national.
- Un nombre important d'enfants sujets d'informations préoccupantes.
- Un nombre d'enfants confiés à l'ASE qui ne cesse d'augmenter comme dans tous les autres départements.

Têt

- A l'horizon 2017, une augmentation projetée du nombre de jeunes âgés de moins de 21 ans la plus forte du département (+ 4,7 %) après le territoire de l'Agly.
- Le taux de bénéficiaires de l'ASF le plus faible.
- Le taux de recours à l'IVG le plus faible.

Agly

- La part des jeunes âgés de moins de 21 ans dans la population totale la plus faible du département.
- Mais avec une croissance démographique des moins de 21 ans les plus marquées du département.
- A l'horizon 2017, une progression des moins de 21 ans la plus forte du département (+ 7,3 %).
- Le taux de bénéficiaires de l'aide financière de l'ASE le plus faible.

Tech

- Territoire qui présente des valeurs intermédiaires par rapport aux trois autres territoires.
- Part des enfants âgés de moins de 7 ans la plus faible.

Perpignan

- Plus des deux cinquièmes des jeunes âgés de moins de 21 ans.
- Un taux d'enfants sujets d'IP le plus élevé du département.
- La part de famille monoparentale la plus élevée.
- Le taux de bénéficiaires du RSA majoré le plus élevé.
- Le taux de bénéficiaires de l'ASF le plus élevé.
- Le taux de recours à l'IVG le plus élevé.
- Le taux de bénéficiaires de l'aide financière de l'ASE le plus élevé.
- Le taux d'enfants vivant dans une famille sans actif occupé le plus élevé.

Partie 3

PERSONNES ÂGÉES

Nombre de personnes âgées et répartition par sexe	51
Nombre de personnes âgées et répartition par âge	52
Migrations résidentielles des personnes âgées	53
Projections de population (60 ans et plus).....	54
Projections de population (85 ans et plus).....	55
Indice de vieillissement et grand vieillissement.....	56
Lieu de vie des personnes âgées	57
Personnes âgées vivant seules	58
Revenu disponible des personnes âgées.....	59
Pauvreté monétaire des personnes âgées	60
Allocataires de prestations sociales versées par la CAF ou la MSA	61
Bénéficiaires de l'APA à domicile	62
Places d'hébergement en EHPAD ou USLD	63
Places d'hébergement en résidence-autonomie	64
Places en accueil de jour pour personnes âgées.....	65
Évolutions marquantes sur cinq ans	66
Synthèse	67

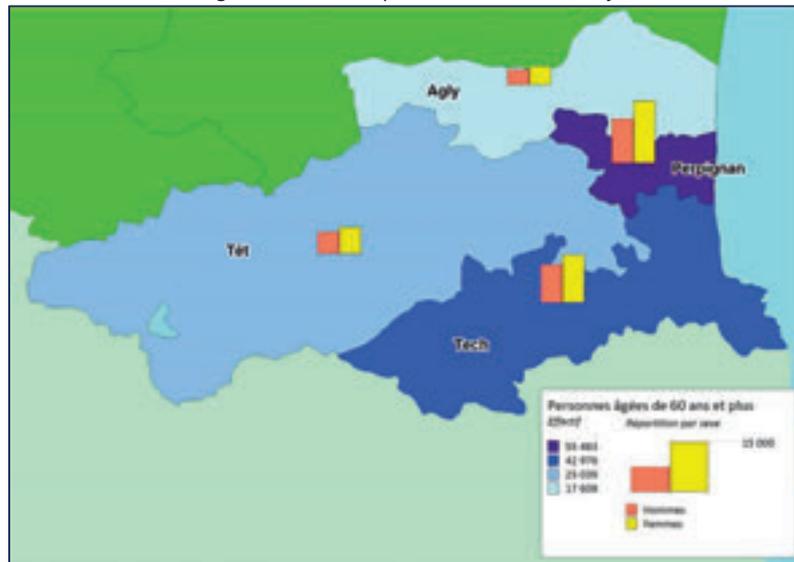
Nombre de personnes âgées et répartition par sexe

► Trois habitants du département sur dix sont âgés de 60 ans et plus

Avec un peu plus de 140 000 habitants âgés de 60 ans et plus début 2013 représentant 30,5 % de la population totale, le département des Pyrénées-Orientales est plus marqué par le vieillissement de sa population que la nouvelle grande région (27,1 %) et la France métropolitaine (24,2 %). Ce constat se confirme également au niveau des quatre territoires avec des écarts assez importants. Le territoire du Tech est le territoire le plus marqué par le vieillissement de sa population (36,7 %). En revanche, celui de la Têt l'est moins (28,1 %). Le territoire de Perpignan reste celui qui recense en volume, le nombre le plus important de personnes âgées de 60 ans et plus (55 483 personnes).

Les femmes âgées de 60 ans et plus représentent un tiers (32,9 %) de la population féminine du département alors que les hommes de 60 ans et plus représentent 27,8 % de la population masculine.

Carte 33 : Personnes âgées de 60 ans et plus selon le sexe au 1^{er} janvier 2013



Source : Insee – Recensements de population 2013
Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Constats - Enjeux :

Inégalement réparties sur les quatre territoires, les personnes âgées de 60 ans et plus sont concentrées principalement dans la plaine du département avec un volume de personnes plus important sur le territoire de Perpignan. Un des enjeux pour le Conseil départemental des Pyrénées-Orientales est de continuer à assurer auprès des personnes un accès aux services de proximité et aux soins dans l'arrière-pays, zones rurales ou montagneuses avec des problématiques de transports (zone de Saint-Paul de Fenouillet, Cerdagne-Capcir, Vallespir...).

Tableau 38 : Personnes âgées de 60 ans et plus selon le sexe au 1^{er} janvier 2013

	Agly	Perpignan	Tech	Têt	Pyrénées-Orientales	Nouvelle grande région	France métrop.
Hommes	7 887	23 052	19 059	11 129	61 126	680 520	6 736 839
Femmes	9 721	32 431	23 918	13 910	79 980	858 595	8 692 439

Source : Insee – Recensements de population 2013
Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Repères méthodologiques

Le nombre d'habitants est issu des recensements de population réalisés par l'Insee. La population prise en compte est la population municipale agrégée par territoires.

Nombre de personnes âgées et répartition par âge

- **Près d'un habitant sur cinq est âgé entre 60 et 74 ans, public cible de la prévention de la perte d'autonomie**

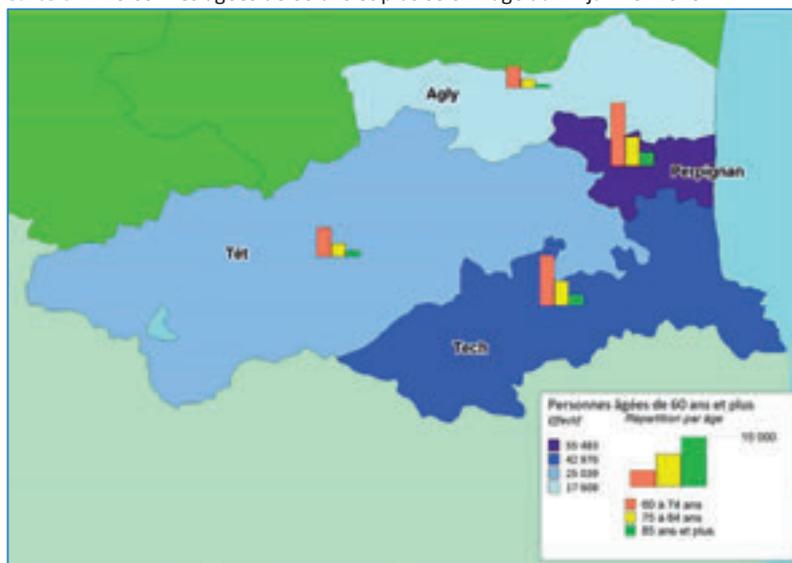
La part de personnes âgées selon chaque tranche âge reste dans le département des Pyrénées-Orientales toujours supérieure à celle observée au niveau régional et national. En effet pour les « 60-74 ans », population cible d'une prévention primaire, cette proportion est égale à près d'un cinquième de la population totale (18,3 %) contre 16,4 % dans la nouvelle grande région et 15,0 % au niveau national. Pour les « 75-84 ans » pour qui commencent à apparaître des situations de perte d'autonomie, on est à 8,4 % contre 7,2 % dans la nouvelle grande région et 6,4 % au niveau national. Les personnes âgées de 85 ans et plus représentent 3,8 % contre 3,4 % dans la nouvelle grande région et 2,9 % au niveau national.

Ces proportions selon l'âge sont plus prononcées dans le territoire du Tech que dans les trois autres territoires.

Constats - Enjeux :

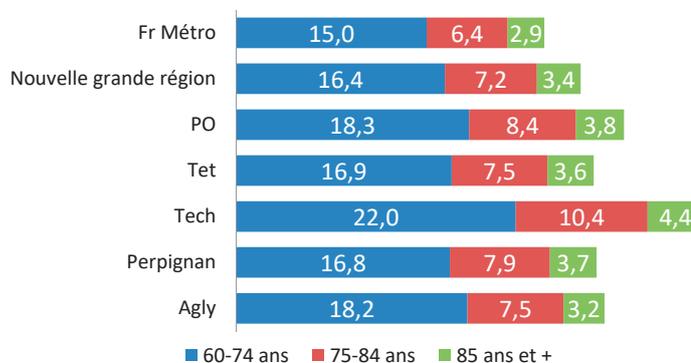
L'attractivité du département pour les jeunes retraités est un des facteurs du vieillissement marqué du département. Cette population est plus à risque d'isolement social avec l'avancée en âge. L'enjeu est de pouvoir continuer à les accueillir dans de bonnes conditions en développant les actions leur permettant une bonne insertion sociale.

Carte 34 : Personnes âgées de 60 ans et plus selon l'âge au 1^{er} janvier 2013



Source : Insee – Recensements de population 2013
Exploitation : CREAI-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Graphique 11 : Part (%) par tranches d'âge des 60 ans et plus dans la population totale au 1er janvier 2013



Source : Insee – Recensements de population 2013
Exploitation : CREAI-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Tableau 39 : Personnes âgées de 60 ans et plus selon l'âge au 1^{er} janvier 2013 – En nombre

	Agly	Perpignan	Tech	Têt	Pyrénées-Orientales	Nouvelle grande région	France métrop.
60-74 ans	11 054	32 897	25 704	15 087	84 741	932 627	9 539 804
75-84 ans	4 589	15 411	12 133	6 718	38 853	411 526	4 052 511
85 ans et plus	1 965	7 174	5 139	3 234	17 512	194 962	1 836 962

Source : Insee – Recensements de population 2013
Exploitation : CREAI-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Migrations résidentielles des personnes âgées

► **Un accroissement moyen de près de 3 200 personnes âgées de 60 ans et plus chaque année**

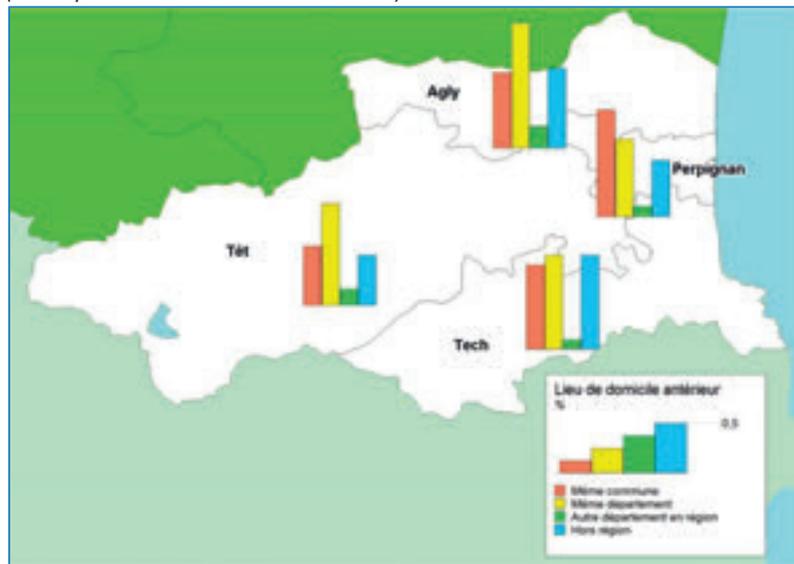
Comme d'autres départements de la nouvelle grande région, le département connaît une croissance démographique importante depuis plusieurs années et tout particulièrement pour les personnes âgées de 60 ans et plus. En effet, leur nombre a augmenté de 12,7 % entre les recensements de 2008 et 2013, soit 15 860 personnes supplémentaires en 5 ans. Cette croissance est cependant inférieure à celle observée au niveau régional (+ 13,2 %) et légèrement supérieure au niveau national (+ 12,5 %). Un seul territoire présente une croissance démographique plus marquée des 60 ans et plus : le territoire de l'Agly avec une hausse de 17,1 % entre 2008 et 2013.

Près de 1 550 personnes âgées de 65 ans et plus sont arrivées d'un autre département dans l'année (1,4 % des 65 ans et plus par an).

Constats - Enjeux :

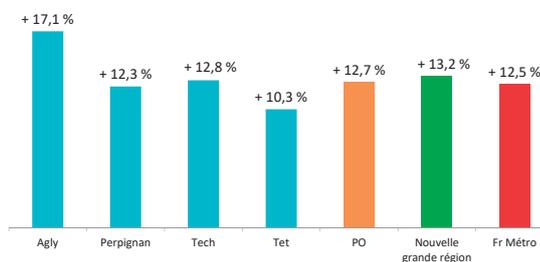
Au regard de l'attractivité du département, un des enjeux pour le Conseil départemental des Pyrénées-Orientales est de poursuivre ses actions de prévention en anticipant l'isolement social et familial de personnes âgées dans les zones très attractives du département (autour de St-Laurent-de-la-Salanque dans le territoire de l'Agly, Côte Vermeille dans le territoire du Tech, Thuir, Millas et Le Soler dans le territoire de la Têt....)

Carte 35 : Part des personnes âgées de 65 ans et plus ayant déménagé en 2012 (année précédant le recensement de 2013)



Source : Insee – Recensements de population 2013
Exploitation : CREAI-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Graphique 12 : Évolution (%) du nombre des 60 ans et plus entre 2008 et 2013



Source : Insee – Recensements de population 2008 et 2013
Exploitation : CREAI-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Tableau 40 : Part (%) des personnes âgées de 65 ans et plus ayant déménagé en 2012 (année précédant le recensement selon leur provenance

	Agly	Perpignan	Tech	Têt	Pyrénées-Orientales	Nouvelle grande région	France métrop.
A déménagé dans l'année	5,2	4,3	4,8	3,8	4,5	4,0	3,6
Même commune	1,3	1,8	1,4	1,0	1,5	1,3	1,3
Même département	2,2	1,3	1,6	1,7	1,6	1,3	1,3
Autre département de la région	0,4	0,2	0,2	0,3	0,2	0,4	0,3
Hors région	1,4	1,0	1,6	0,8	1,2	1,0	0,7

Source : Insee – Recensements de population 2013
Exploitation : CREAI-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Repères méthodologiques :

Lors du recensement de population, les habitants de chaque logement sont interrogés sur leur lieu de résidence un an avant. Cela permet de définir les migrations résidentielles au sein des communes, des départements et entre départements et hors métropole.

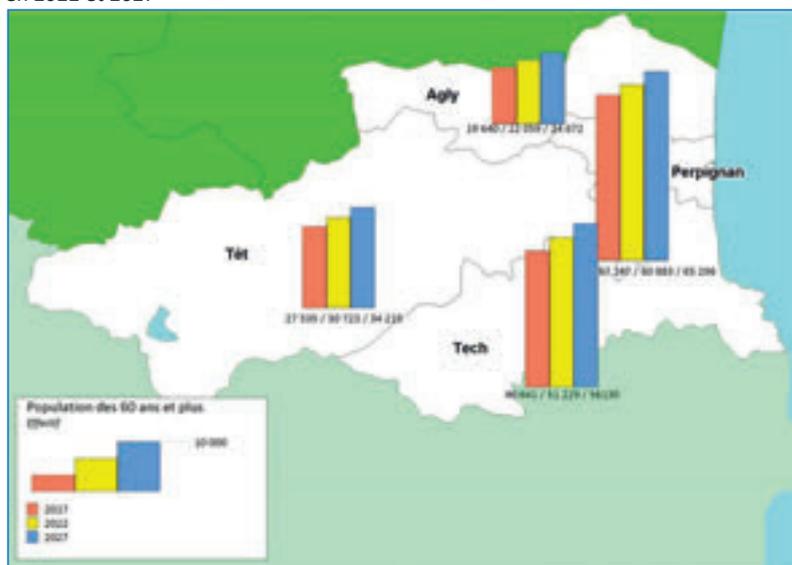
Projections de population (60 ans et plus)

► **L'avancée en âge des générations du baby-boom explique une grande partie du vieillissement de la population à l'horizon 2027**

Entre 2017 et 2022, la population âgée de 60 ans et plus dans le département des Pyrénées-Orientales devrait augmenter de 9,2 %. Elle ne va cesser de croître jusqu'à l'horizon 2027. Un accroissement de près de 29 400 personnes âgées de 60 ans et plus est projeté d'ici dix ans dans le département des Pyrénées-Orientales (+ 19,4 %). Cet accroissement serait plus élevé pour la génération du « baby-boom » (+ 38,9 %) qui aura en 2027 entre 75 et 84 ans.

L'augmentation de la population âgée va se faire de façon différenciée selon les territoires. Les progressions les plus fortes vont être observées dans les territoires de l'Agly (+ 25,6 %) et de la Têt (+ 24,3 %). Sur le territoire du Tech, elle sera proche de la valeur départementale (+ 20,3 %) et moins importante dans le territoire de Perpignan (+ 14,3 %).

Carte 36 : Effectifs de la population des 60 ans et plus en 2017 et projection en 2022 et 2027



Source : Insee – Projections de population OMPHALE-Scénario central -2017
Exploitation : CREAI-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Constats - Enjeux :

Un des enjeux repose sur l'adaptation des dispositifs en faveur des personnes de 60 ans et plus face à ces évolutions démographiques et afin de favoriser le bien vieillir dans les dix années à venir.

Tableau 41 : Projections de la population âgée de 60 ans et plus dans le département des Pyrénées-Orientales à l'horizon de 2022 et 2027

Effectifs (arrondis à la dizaine près)	2017		2022		2027	
	Nombre		Nombre	Evol/2017	Nombre	Evol/2017
60-74 ans	93 810		102 580	+ 9,3 %	106 540	+ 13,6 %
Département des Pyrénées-Orientales						
75-84 ans	36 990		40 290	+ 8,9 %	51 380	+ 38,9 %
85 ans et plus	20 180		22 030	+ 9,2 %	22 400	+ 11,0 %
60 ans et plus	150 980		164 900	+ 9,2 %	180 320	+ 19,4 %

Source : Insee – Projections de population OMPHALE-Scénario central -2017
Exploitation : CREAI-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Repères méthodologiques

Par une demande spécifique, l'Insee a réalisé des projections de population à l'aide du modèle Omphale 2010 (outil méthodologique de projections d'habitants). Ces projections de population permettent de fournir le niveau et la structure de la population, pour un territoire donné, à partir des tendances de fécondité, mortalité et de migrations régionales observées par le passé. Il ne s'agit pas de prévisions exactes puisqu'il est impossible de prédire ce que seront réellement les comportements individuels, certaines actions de politique publique ou encore des événements conjoncturels importants peuvent influencer ces évolutions tendancielle.

De nouvelles projections actualisées à partir des dernières données de recensement seront disponible mi 2017 et pourront fournir des résultats pouvant différer. Les chiffres présentés permettent cependant de disposer des grandes tendances à venir.

Projections de population (85 ans et plus)

► Les 85 ans et plus vont connaître également une forte croissance

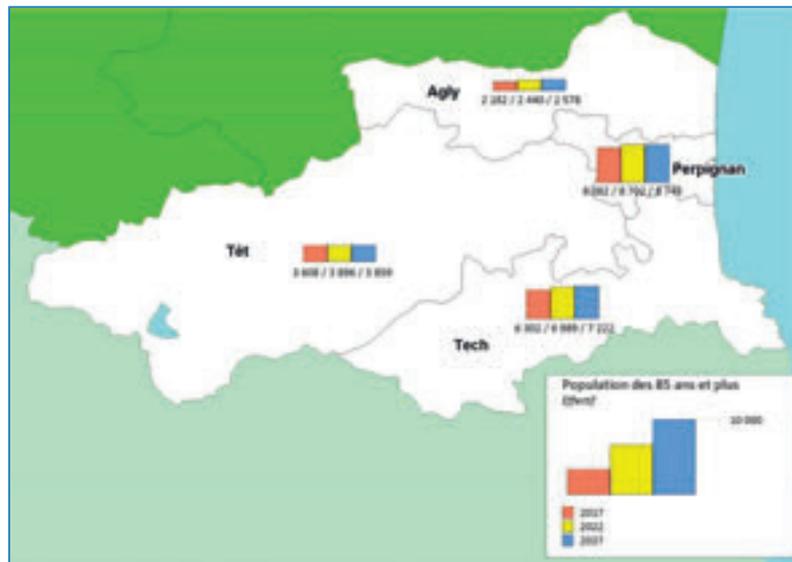
Entre 2017 et 2022, la population âgée de 85 ans et plus dans le département des Pyrénées-Orientales va augmenter de 9,2 % et elle ne va cesser de croître jusqu'à l'horizon 2027. Un accroissement de près de 2 230 personnes âgées de 85 ans et plus est projeté d'ici dix ans dans le département des Pyrénées-Orientales (+ 11,0 %).

L'augmentation de cette population va se faire de façon différenciée selon les territoires. Les progressions à l'horizon 2027 les plus fortes vont être observées dans les territoires de l'Agly (+ 17,8 %) et du Tech (+ 14,8 %). Sur les territoires de Perpignan et de la Têt, elles seront moins importantes, inférieures à la valeur départementale (respectivement + 8,2 % et + 6,9 %).

Constats - Enjeux :

L'augmentation attendue de l'espérance de vie favorise en partie l'augmentation du nombre de personnes âgées de 85 ans et plus dans les années à venir. Il est nécessaire de continuer à anticiper l'arrivée en âge où se développe le plus la grande dépendance.

Carte 37 : Effectifs de la population des 85 ans et plus en 2017 et projection en 2022 et 2027



Source : Insee – Projections de population OMPHALE-Scénario central -2017
Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Tableau 42 : Projections de la population âgée de 60 ans et plus dans le département des Pyrénées-Orientales

Effectifs arrondis à la dizaine près		2017		2022		2027	
		Nombre		Nombre	Evol/2017	Nombre	Evol/2017
Territoire de l'Agly	60-74 ans	12 800		14 400	+ 12,5 %	15 180	+ 18,6 %
	75-84 ans	4 660		5 220	+ 12,0 %	6 920	+ 48,5 %
	85 ans et plus	2 190		2 440	+ 11,4 %	2 580	+ 17,8 %
	60 ans et plus	19 650		22 060	+ 12,3 %	24 680	+ 25,6 %
Territoire de Perpignan	60-74 ans	34 700		36 890	+ 6,3 %	37 470	+ 8,0 %
	75-84 ans	14 380		15 300	+ 6,4 %	19 100	+ 32,8 %
	85 ans et plus	8 090		8 710	+ 7,7 %	8 750	+ 8,2 %
	60 ans et plus	57 170		60 900	+ 6,5 %	65 320	+ 14,3 %
Territoire du Tech	60-74 ans	28 630		31 320	+ 9,4 %	32 660	+ 14,1 %
	75-84 ans	11 720		12 930	+ 10,3 %	16 250	+ 38,7 %
	85 ans et plus	6 300		6 990	+ 10,9 %	7 230	+ 14,8 %
	60 ans et plus	46 650		51 240	+ 9,8 %	56 140	+ 20,3 %
Territoire de la Têt	60-74 ans	17 690		19 980	+ 12,9 %	21 250	+ 20,1 %
	75-84 ans	6 240		6 850	+ 9,8 %	9 120	+ 46,1 %
	85 ans et plus	3 610		3 900	+ 8,0 %	3 860	+ 6,9 %
	60 ans et plus	27 540		30 730	+ 11,6 %	34 230	+ 24,3 %

Source : Insee – Projections de population OMPHALE-Scénario central -2017
Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Indice de vieillissement et grand vieillissement

► Un vieillissement plus marqué qu'en région et au national

Avec un indice de vieillissement de 103,5 au 1^{er} janvier 2013, le département des Pyrénées-Orientales est marqué par un vieillissement de sa population plus important qu'au niveau régional (89,1) et national (73,6). La population des 65 ans et plus est supérieure à celle des moins de 20 ans.

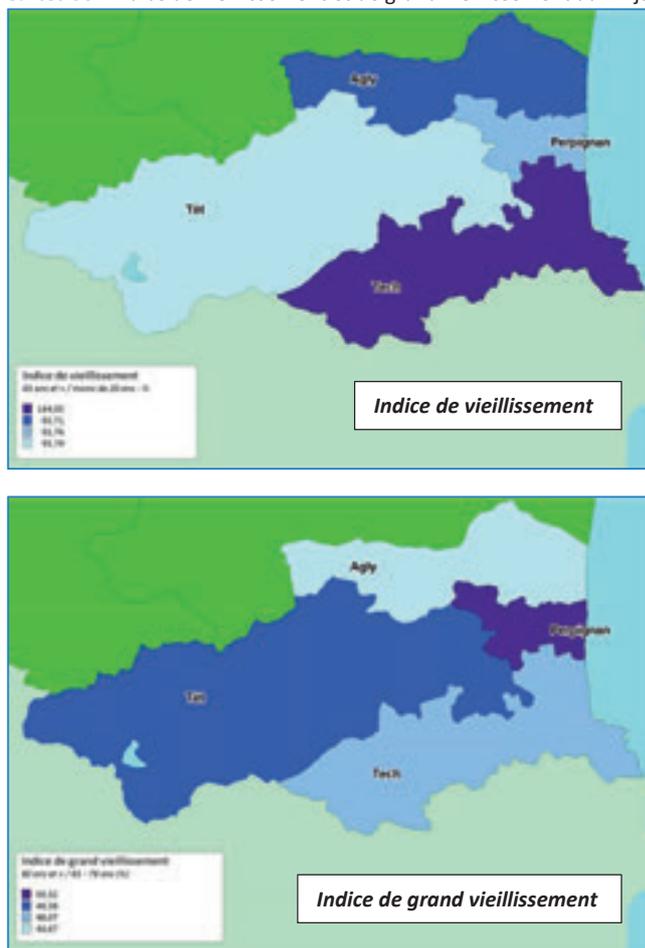
Ce vieillissement est plus marqué dans le territoire du Tech avec un indice égal à 145. Les autres territoires, avec un indice inférieur à 100, ont une population plus importante de jeunes de moins de 20 ans.

Le poids des personnes âgées qui sont dans l'âge de la dépendance par rapport à ceux qui vont y arriver est mesuré par l'indice de grand vieillissement. Dans le département des Pyrénées-Orientales, les personnes âgées de 85 ans et plus « potentiellement dépendantes » sont près de deux fois moins nombreuses que les personnes âgées entre 65 et 79 ans « population cible de la prévention de la perte d'autonomie ». Ce poids des 85 ans et plus est moins prononcé dans le territoire de l'Agly (43,7).

Constats - Enjeux :

Un enjeu fort se joue dans le département des Pyrénées-Orientales de mettre en place des actions de prévention de la perte d'autonomie au regard de l'arrivée dans l'âge de la dépendance des Baby-boomers.

Cartes 38 : Indice de vieillissement et de grand vieillissement au 1^{er} janvier 2013



Source : Insee – Recensements de population 2013
Exploitation : CREAI-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Tableau 43 : Indice de vieillissement et grand vieillissement au 1^{er} janvier 2013

	Agly	Perpignan	Tech	Têt	Pyrénées-Orientales	Nouvelle grande région	France métrop.
Indice de vieillissement	92,7	91,8	145,0	91,7	103,5	89,1	73,6
Indice de grand vieillissement	43,7	50,3	48,1	49,4	48,6	49,7	47,6

Source : Insee – Recensements de population 2013
Exploitation : CREAI-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Repères méthodologiques :

L'indice de vieillissement correspond au nombre de personnes âgées de 65 ans et plus pour 100 personnes âgées de moins de 20 ans. Si l'indice de vieillissement indique un ratio supérieur à 100, la population des 65 ans et plus est supérieure à celle des moins de 20 ans. Plus le ratio est élevé, plus le vieillissement est important. L'indice de grand vieillissement correspond au nombre de personnes âgées de 80 ans et plus pour 100 personnes âgées de 65 à 79 ans.

Lieu de vie des personnes âgées

► **Près d'un habitant âgé de 60 ans ou plus sur vingt vit en établissement d'hébergement pour personnes âgées**

Les personnes âgées de 60 ans et plus du département des Pyrénées-Orientales vivent dans leur très grande majorité en logement ordinaire (maison individuelle ou appartement). Ils sont autour de 97 % dans ce cas.

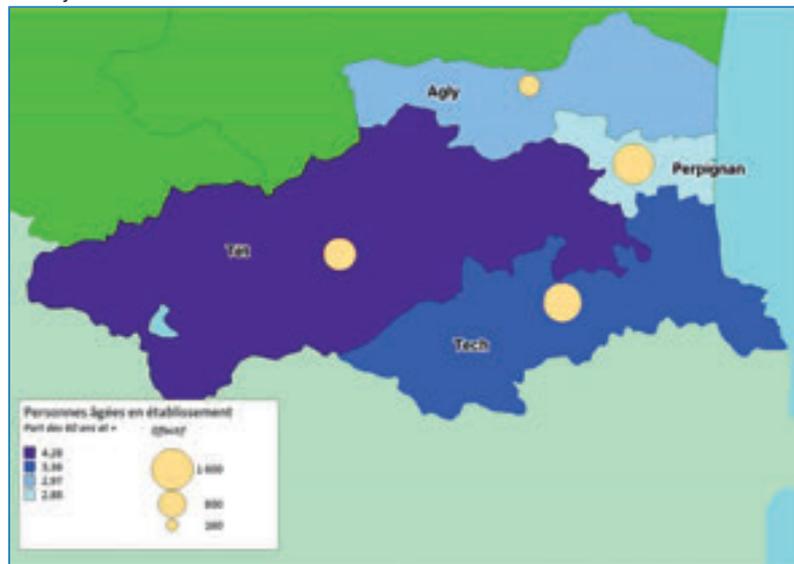
Dans les territoires de l'Agly, Perpignan et Tech, cette proportion reste proche des 97 %. Elle est inférieure dans le territoire de la Têt (95,6 %).

Dans les Pyrénées-Orientales, la proportion de personnes âgées de 60 ans et plus qui vit en établissement d'hébergement pour personnes âgées (3,3 %) est inférieure à la valeur régionale (4,2 %) et nationale (4,3 %). Elle est à mettre en relation avec l'offre de place d'hébergement pour personnes âgées.

Constats - Enjeux :

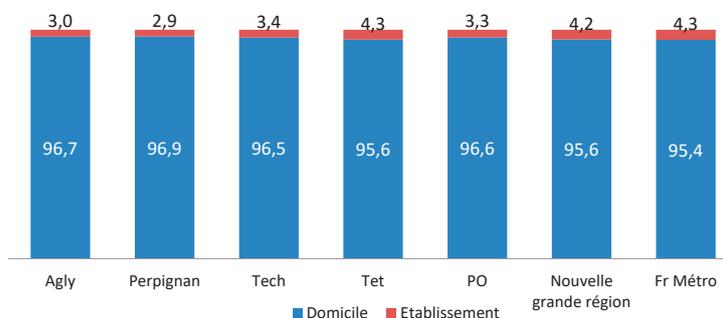
Le maintien à domicile est un enjeu fort dans le département des Pyrénées-Orientales qui a très peu de personnes âgées qui vivent en établissement d'hébergement pour personnes âgées. Ceci est étroitement lié aux ressources financières de cette population.

Carte 39 : Personnes âgées de 60 ans et plus vivant en établissement d'hébergement au 1^{er} janvier 2013



Source : Insee – Recensements de population 2013
Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Graphique 13 : Répartition (%) des personnes âgées de 60 ans et plus selon leur lieu de vie au 1^{er} janvier 2013



Source : Insee – Recensements de population 2013
Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Tableau 44 : Nombre de personnes âgées de 60 ans et plus selon leur lieu de vie au 1^{er} janvier 2013

	Agly	Perpignan	Tech	Têt	Pyrénées-Orientales	Nouvelle grande région	France métrop.
Logements ordinaires	17 034	53 789	41 482	23 944	136 250	1 470 855	14 725 693
Établissements	523	1 600	1 446	1 070	4 639	64 789	670 012
Autres	51	94	48	25	218	3 471	33 573
Ensemble	17 608	55 483	42 976	25 039	141 106	1 539 115	15 429 278

Source : Insee – Recensements de population 2013
Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Personnes âgées vivant seules

► Trois habitants âgés de 60 ans et plus sur dix vivent seuls à domicile

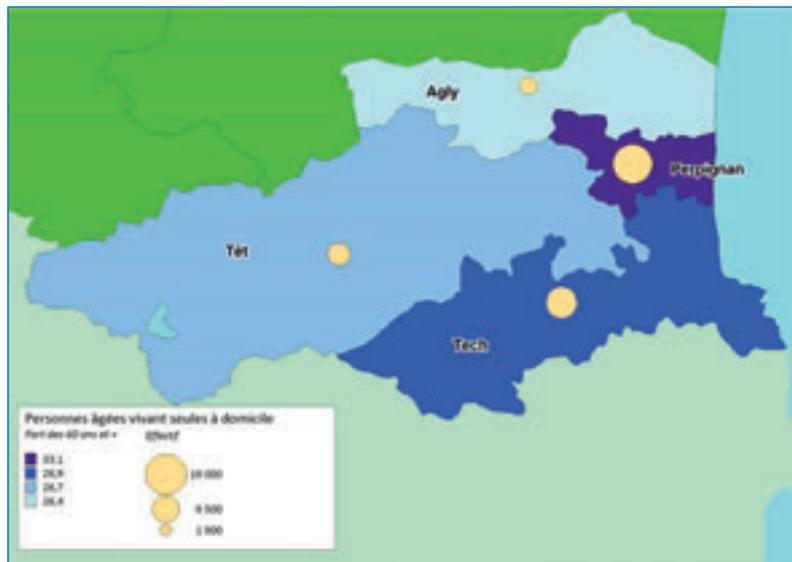
Au 1^{er} janvier 2013, près de 41 300 personnes âgées de 60 ans et plus vivent seules à domicile. Leur proportion (29,2 %) est supérieure aux valeurs régionale (27,6 %) et nationale (28,9 %).

Dans trois territoires (Agly, Tech et Têt), la proportion de personnes âgées de 60 ans et plus vivant seules est inférieure aux valeurs régionale et nationale. En revanche, dans le territoire de Perpignan, cette proportion atteint un tiers (33,1 %) des personnes âgées de 60 ans et plus.

Constats - Enjeux :

L'isolement des personnes âgées de 60 ans et plus vivant seules est à croiser avec le lieu de vie de la personne. Par exemple, dans les communes rurales du Vallespir, cet isolement va plutôt être en lien direct avec un lieu de vie difficile d'accès pour les SAAD ou les SSIAD. En revanche, dans les communes de la Côte Vermeille, cet isolement serait plutôt de l'isolement social et familial. Un des enjeux est de poursuivre la mise en place d'actions de prévention adaptées aux spécificités locales.

Carte 40 : Personnes âgées de 60 ans et plus vivant seules à domicile au 1^{er} janvier 2013



Source : Insee – Recensements de population 2013
Exploitation : CREAI-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Tableau 45 : Personnes âgées de 60 ans et plus vivant seules à domicile au 1^{er} janvier 2013

	Agly	Perpignan	Tech	Têt	Pyrénées-Orientales	Nouvelle grande région	France métrop.
Effectifs	4 650	18 354	11 560	6 695	41 258	424 814	4 457 124
Part (%)	26,4	33,1	26,9	26,7	29,2	27,6	28,9

Source : Insee – Recensements de population 2013
Exploitation : CREAI-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Revenu disponible des personnes âgées

► Un revenu disponible plus faible chez les plus âgés

Le revenu disponible par unité de consommation des foyers fiscaux ordinaires dont la personne de référence est âgée de 75 ans ou plus est moins élevé que si celle-ci a entre 60 et 74 ans (18 530 € pour les 75 ans ou plus et 20 595 € pour les 60-74 ans). Ce revenu est moins élevé que celui observé au niveau de la nouvelle grande région et, plus encore, de la métropole.

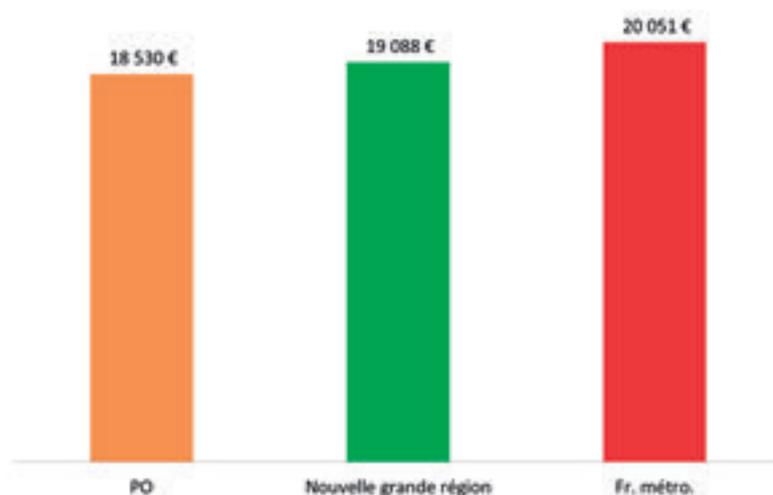
Un quart des personnes a un revenu disponible mensuel de moins de 1 184 € pour les 75 ans et plus et de moins de 1 275 € pour les 60-74 ans. Ces seuils sont plus bas que ceux observés en grande région et en métropole. Le rapport entre le 1^{er} et le 9^e décile de revenus (les plus pauvres et les plus riches) est de 3,7 dans le Pyrénées-Orientales contre 3,6 en nouvelle grande région et 3,5 en métropole.

La part des pensions de retraites dans le revenu des personnes âgées est plus élevée dans les Pyrénées-Orientales que dans la nouvelle grande région ou en métropole.

Constats - Enjeux :

Le revenu disponible des seniors apparaît plus faible dans le département des Pyrénées-Orientales avec une part plus limitée des revenus autres que ceux issus des pensions de retraites. Cela souligne la fragilité financière des personnes âgées dans les Pyrénées-Orientales.

Graphique 14 : Revenu disponible par unité de consommation des ménages fiscaux ordinaires dont la personne de référence est âgée de 75 ans ou plus en 2013



Sources : Insee – DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2013
Exploitation : CREAL-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Tableau 46 : Revenu disponible par unité de consommation des ménages fiscaux ordinaires et répartition par sources de revenus en 2013

	Pyrénées-Orientales	Nouvelle grande région	France métrop.
60-74 ans			
Revenu médian	20 595 €	21 555 €	22 205 €
1 ^{er} quartile	15 292 €	15 975 €	16 688 €
Part des pensions de retraite dans le revenu	73,2 %	68,1 %	66,5 %
75 ans et plus			
Revenu médian	18 530 €	19 088 €	20 051 €
1 ^{er} quartile	14 211 €	14 553 €	15 564 €
Part des pensions de retraite dans le revenu	89,2 %	85,3 %	85,0 %

Sources : Insee – DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2013
Exploitation : CREAL-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Repères méthodologiques

Le revenu disponible est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activités, indemnités de chômage, retraites et pensions, revenus fonciers, revenus financiers et les prestations sociales reçues. Au total de ces ressources, on déduit les impôts directs et les prélèvements sociaux. Le revenu disponible par unité de consommation, également appelé "niveau de vie", est le revenu disponible par "équivalent adulte".

Pauvreté monétaire des personnes âgées

► Un ménage sur sept en situation de pauvreté monétaire chez les 75 ans et plus

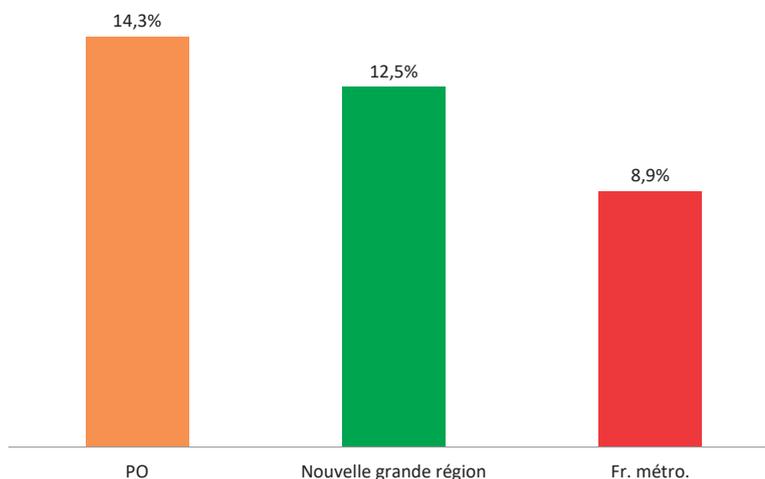
12,9 % des ménages fiscaux dont la personne de référence est âgée de 60 à 74 ans et 14,3 % de ceux dont la personne de référence a 75 ans ou plus vivent sous le seuil de pauvreté en 2013. Tous ménages confondus, ce taux est de 21 %. Les ménages âgés rencontrent, de manière relative, moins fréquemment que les autres ménages cette situation de pauvreté monétaire.

Le taux observé dans le département est plus élevé que celui noté dans la nouvelle grande région ou au niveau national pour les deux tranches d'âge étudiées.

Constats - Enjeux :

Une part importante des ménages fiscaux dont le référent est âgé de 60 ans ou plus rencontrent des situations de pauvreté monétaire. Il s'agit d'un des critères de fragilité de cette population.

Graphique 15 : Taux de pauvreté monétaire des ménages fiscaux dont la personne de référence est âgée de 75 ans ou plus en 2013



Sources : Insee – DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2013
Exploitation : CREAL-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Tableau 47 : Taux (%) de pauvreté monétaire des ménages fiscaux ordinaires de 60 ans et plus en 2013

	Pyrénées-Orientales	Nouvelle grande région	France métropolitaine
60-74 ans	12,9%	11,2%	9,3%
75 ans et plus	14,3%	12,5%	8,9%

Sources : Insee – DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2013
Exploitation : CREAL-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Repères méthodologiques

Le taux de pauvreté monétaire correspond à la proportion de ménages dont le revenu disponible par unité de consommation est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros). Ce seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Il correspond à 60 % du niveau de vie médian. En 2013, la valeur de ce seuil est de 1 005 €.

Allocataires de prestations sociales versées par la CAF ou la MSA

► **Plus de 13 300 habitants de 60 ans ou plus perçoivent des prestations de la CAF ou de la MSA**

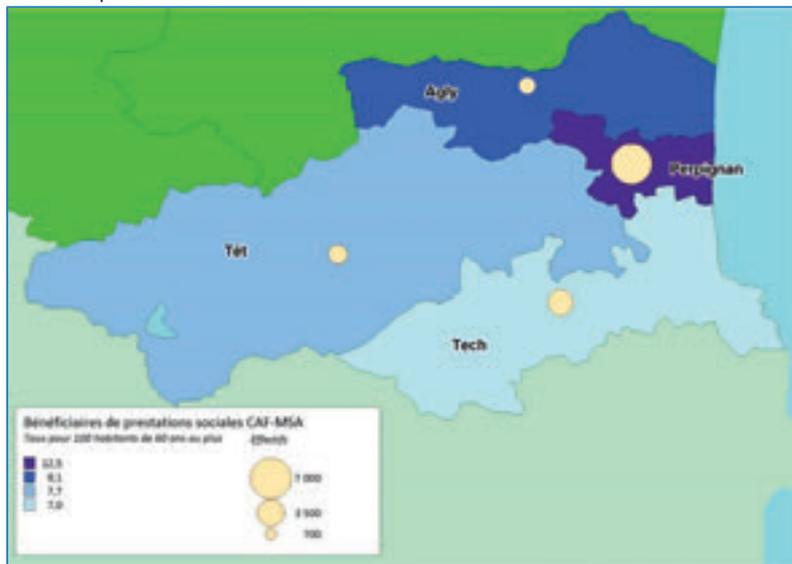
9,5 % des personnes âgées de 60 ans et plus dans les Pyrénées-Orientales perçoivent des prestations de la part de la CAF ou de la MSA. Cette proportion est plus élevée que ce qui est observé en nouvelle grande région ou en métropole.

Les différences entre territoires sont importantes : le taux le plus élevé est noté dans le Perpignanais et le taux le plus bas est observé dans le Tech. Entre ces deux territoires, le rapport du taux d'allocataires de prestations CAF ou MSA est de 1,8 chez les 60 ans et plus.

Constats - Enjeux :

La population âgée allocataire de prestations sociales versées par la CAF ou la MSA est très variable d'un territoire à un autre nécessitant des approches spécifiques selon les territoires.

Carte 41 : Allocataires de prestations sociales versées par la CAF ou la MSA parmi les 60 ans ou plus en 2015



Sources : CNAF-CCMSA 2015 – Insee RP 2013
Exploitation : CREAL-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Tableau 48 : Allocataires de prestations versées par la CAF ou la MSA de 60 ans et plus et taux pour 100 habitants de 60 ans et plus en 2015

	Agly	Perpignan	Tech	Têt	Pyrénées-Orientales	Nouvelle grande région	France métrop.
Effectif	1 429	6 948	3 022	1 941	13 340	137 254	1 282 189
Taux	8,1	12,5	7,0	7,8	9,5	8,9	8,3

Sources : CNAF-CCMSA 2015 – Insee RP 2013
Exploitation : CREAL-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Bénéficiaires de l'APA à domicile

► **Près d'un habitant âgé de 75 ans et plus sur sept bénéficie de l'APA à domicile dans le département**

Au 31 décembre 2016, dans les Pyrénées-Orientales, 8 100 personnes bénéficiaient de l'APA dont près de neuf sur dix (87,9 %) ont 75 ans ou plus.

La proportion de bénéficiaires de l'APA âgés de 75 ans et plus dans la population du même âge est de 12,6 % dans le département des Pyrénées-Orientales. Dans les territoires de Perpignan et du Tech, cette proportion est supérieure à ce qui est observé dans les deux autres territoires.

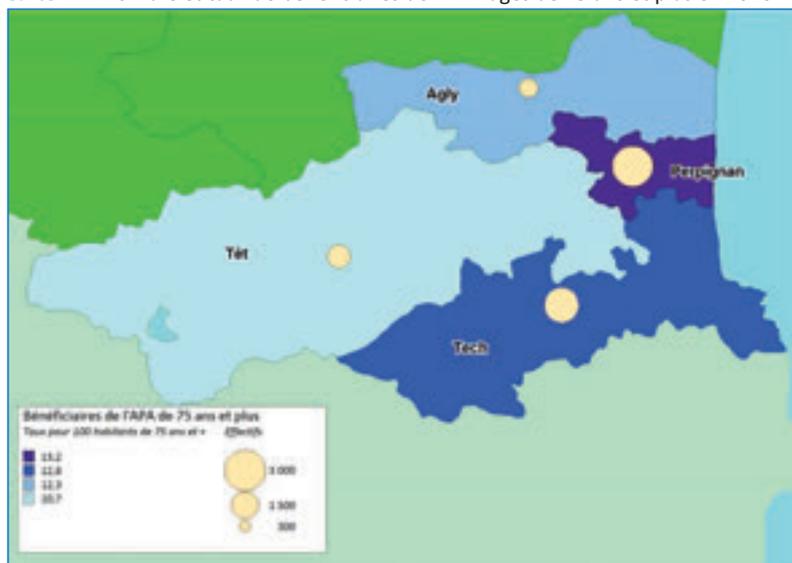
On observe une augmentation constante depuis 2013 du nombre de bénéficiaires de l'APA à raison de 1 % en moyenne par an entre 2013 et 2016.

En partant des projections de la population âgée de 60 ans et plus et en faisant l'hypothèse que la part des bénéficiaires de l'APA parmi les habitants du même âge reste stable, le nombre de bénéficiaires de l'APA âgés de 60 ans et plus augmenterait de 30 % entre 2017 et 2027 pour dépasser la barre des 10 450 bénéficiaires. Pour les personnes âgées de 75 ans et plus, il serait environ 9 290 bénéficiaires de l'APA en 2027.

Constats - Enjeux :

La progression du nombre de bénéficiaires de l'APA est en cohérence avec les évolutions démographiques. Un des enjeux va être de poursuivre la prévention primaire engagée par le Conseil départemental des Pyrénées-Orientales afin de retarder et limiter l'entrée dans la dépendance.

Carte 42 : Nombre et taux de bénéficiaires de l'APA âgés de 75 ans et plus en 2016



Source : Conseil départemental des Pyrénées-Orientales - 2016
Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Graphique 16 : Évolution du nombre de bénéficiaires de l'APA 2009-2016



Source : Conseil départemental des Pyrénées-Orientales - 2016
Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Tableau 49 : Nombre et taux de bénéficiaires de l'APA âgés de 75 ans et plus (taux pour 100 habitants âgés de 75 ans et plus) en 2016

	Agly	Perpignan	Tech	Têt	Pyrénées-Orientales
Nombre	807	2 983	2 129	1 182	7 101
Taux	12,3	13,2	12,8	10,7	12,6

Source : Conseil départemental des Pyrénées-Orientales - 2016
Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Repères méthodologiques

Les bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée Autonomie (APA) à domicile sont le nombre de personnes « payées » par les services du Département et résidant à leur propre domicile, en résidence autonomie ou en famille d'accueil.

Places d'hébergement en EHPAD ou USLD

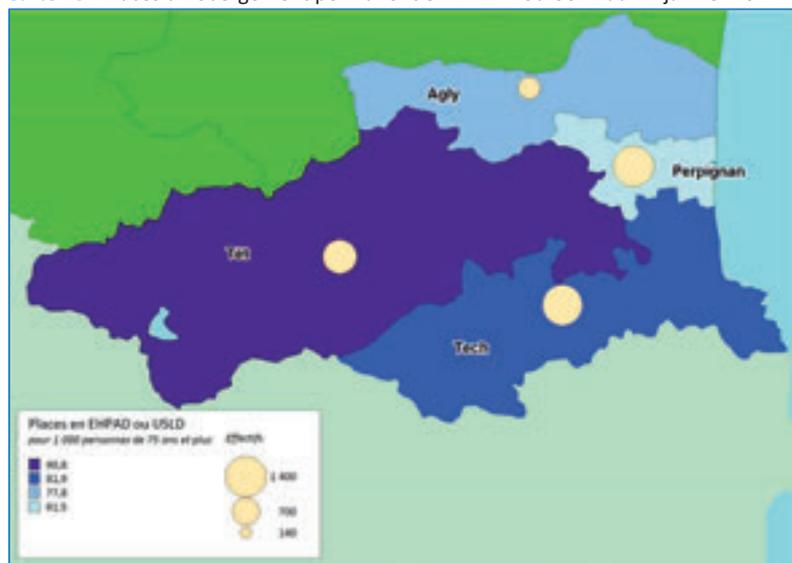
► Un taux d'équipement en places d'hébergement permanent en EHPAD ou USLD variable entre territoires

Début 2017, on dénombre près de 4 300 places en EHPAD ou USLD dans les Pyrénées-Orientales. La plupart de ces places sont en EHPAD (4 010 soit 94,0 %).

Cela correspond à un taux d'équipement de 76 places d'hébergement en EHPAD ou USLD pour 1 000 personnes de 75 ans et plus. Ce taux est inférieur à ce qui est observé sur l'ensemble de la nouvelle grande région et au niveau national.

Dans chacun des territoires du département, le taux d'équipement est inférieur à la valeur régionale. Si le différentiel reste limité à 10 places de moins pour 1 000 habitants de 75 ans ou plus dans la Têt, il atteint 40 places pour 1 000 dans le Perpignanais.

Carte 43 : Places d'hébergement permanent en EHPAD ou USLD au 1^{er} janvier 2017



Sources : Conseil départemental des Pyrénées-Orientales 2017 – Insee RP 2013
Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Constats - Enjeux :

Le taux d'équipement en places d'hébergement en EHPAD ou USLD dans les Pyrénées-Orientales apparaît plus faible qu'en région ou au national. De ce fait, cela nécessite un soutien accru aux actions de maintien à domicile des personnes âgées qui souhaitent le plus souvent rester dans leur lieu de vie.

Tableau 50 : Places d'hébergement permanent en EHPAD ou USLD au 1^{er} janvier 2017 et taux d'équipement (pour 1 000 personnes de 75 ans et plus)

	Agly	Perpignan	Tech	Têt	Pyrénées-Orientales	Nouvelle grande région*	France métrop.*
Places	510	1 389	1 359	1 007	4 265	62 062	617 059
Taux	77,8	61,5	81,9	90,8	75,7	102,3	104,8

* Au 1^{er} janvier 2016

Sources : Conseil départemental des Pyrénées-Orientales 2017 – Drees Finess 2016 – Insee RP 2013

Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Repères méthodologiques

Les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) hébergent des personnes âgées à temps complet ou partiel, de manière permanente ou temporaire, proposent des soins médicaux et paramédicaux adaptés, des actions de prévention et d'éducation à la santé et apportent une aide à la vie quotidienne adaptée. Il s'agit d'établissements médico-sociaux financés par le Département et l'Assurance maladie. Une personne âgée très dépendante, se trouvant dans l'incapacité d'effectuer elle-même les actes de la vie courante et dont l'état de santé nécessite une surveillance médicale constante peut être accueillie en unité de soins de longue durée (USLD) dans un établissement sanitaire.

Places d'hébergement en résidence-autonomie

► 362 places en résidence-autonomie mais avec un territoire non pourvu

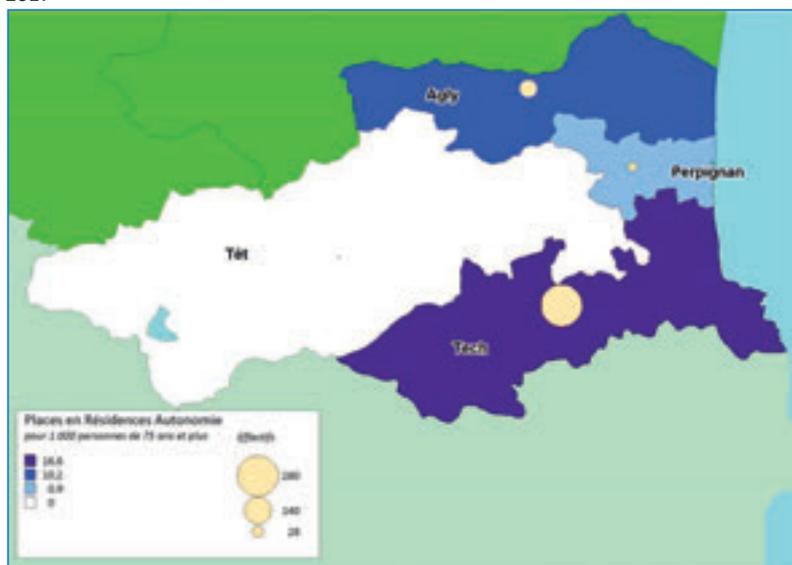
Début 2017, sept résidences-autonomie (anciennement logements-foyers) proposent 362 places d'hébergement permanent dans les Pyrénées-Orientales soit 6,4 places pour 1 000 habitants de 75 ans et plus.

Ce taux d'équipement est légèrement en retrait par rapport à la valeur régionale mais celle-ci est également basse par rapport aux autres régions françaises. Au final, le taux d'équipement national est près de trois fois supérieur à ce qui est observé dans le département.

Les taux d'équipement en résidence-autonomie sont également disparates entre territoires : aucune place dans la Têt et un taux d'équipement très bas sur Perpignan. Un taux plus élevé dans l'Agly et surtout le Tech mais sans atteindre la valeur nationale.

Il faut noter cependant que, dans le territoire de la Têt, deux petites unités de vie pour personnes âgées autonomes sont implantées, proposant 31 places au total.

Carte 44 : Places d'hébergement permanent en résidence-autonomie au 1^{er} janvier 2017



Sources : Conseil départemental des Pyrénées-Orientales 2017– Insee RP 2013
Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Constats - Enjeux :

Les alternatives à l'hébergement permanent médicalisé existant dans le département des Pyrénées-Orientales restent limitées et inégalement réparties sur le territoire.

Tableau 51 : Places d'hébergement permanent en résidence-autonomie au 1^{er} janvier 2017 et taux d'équipement (pour 1 000 personnes de 75 ans et plus)

	Agly	Perpignan	Tech	Têt	Pyrénées-Orientales	Nouvelle grande région*	France métrop.*
Places	67	20	275	0	362	4 270	110 255
Taux	10,2	0,9	16,6	0,0	6,4	7,0	18,7

* Au 1^{er} janvier 2016

Sources : Conseil départemental des Pyrénées-Orientales 2017– Drees Finess 2016 – Insee RP 2013
Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Repères méthodologiques

Une personne âgée capable d'effectuer elle-même les actes de la vie courante peut être accueillie en résidence autonomie (ex logement-foyer). Il s'agit de structures non médicalisées proposant la location de chambres ou d'appartements et bénéficiant d'équipements et de prestations collectives (par exemples, blanchisserie, restauration, services ménagers).

Places en accueil de jour pour personnes âgées

► 28 établissements proposant de l'accueil de jour pour personnes âgées

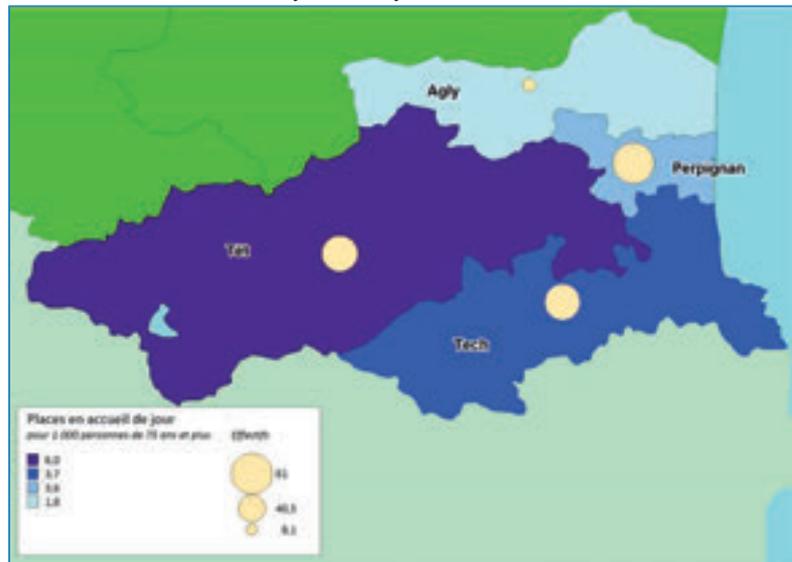
Près d'une trentaine de structures proposent une offre d'accueil de jour pour personnes âgées dans les Pyrénées-Orientales. Avec en moyenne 8 places par structure, c'est au total 222 places de ce type qui existent dans les Pyrénées-Orientales, soit 3,9 places pour 1 000 habitants de 75 ans ou plus.

C'est dans la Têt avec 67 places que l'offre rapportée à la population est la plus importante. Elle est près du double de celle observée dans le Tech ou le Perpignanais. Il faut noter que l'offre en accueil de jour dans l'Agly est très limitée.

Constats - Enjeux :

L'offre limitée en accueil de jour sur certains territoires peut se révéler un frein dans le maintien à domicile des personnes âgées et dans la prévention de la perte d'autonomie.

Carte 45 : Places en Accueil de jour au 1^{er} janvier 2017



Source : Conseil départemental des Pyrénées-Orientales 2017 – Insee RP 2013
Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Tableau 52 : Places en accueil de jour au 1^{er} janvier 2017 et taux d'équipement (pour 1 000 personnes de 75 ans et plus)

	Agly	Perpignan	Tech	Têt	Pyrénées-Orientales
Places	12	81	62	67	222
Taux	1,8	3,6	3,7	6,0	3,9

Source : Conseil départemental des Pyrénées-Orientales 2017 – Drees Finess 2016 – Insee RP 2013
Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Repères méthodologiques

L'accueil de jour propose un accompagnement individualisé aux personnes accueillies et un soutien aux aidants le plus souvent. Il a pour objectif de permettre aux personnes âgées en perte d'autonomie de rester le plus longtemps possible dans leur cadre de vie habituel.

Évolutions marquantes sur cinq ans

Au niveau du département des Pyrénées-Orientales

- Une progression de 27 % du nombre de personnes âgées de 85 ans et plus et de 15 % de celles âgées entre 60 et 74 ans ; le nombre de 75-84 ans progresse peu : + 3 %.
- Une augmentation de 21 % de la part des personnes âgées de 85 ans et plus dans la population.
- Un indice de vieillissement qui passe de 98 à 104.
- Une progression de 16 % du nombre de personnes de 60 ans et plus qui vivent seules à domicile.
- Une augmentation de 10 % du nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile parmi les 75 ans et plus.
- Une augmentation de 11,5 % du nombre de places en EHPAD et USLD.

Têt

- Une augmentation relativement modérée du nombre de personnes âgées : + 27 % pour les 85 ans et plus et + 12 % des 60-74 ans.
- Un indice de vieillissement en progression plus lente que dans d'autres territoires : de 88 à 921.
- Un nombre de personnes âgées vivant seules à domicile qui reste stable.

Agly

- Une augmentation de 40 % du nombre de 85 ans et plus et de 19 % des 60-74 ans.
- Une augmentation de 20 % du nombre de personnes âgées vivant seules à domicile.

Perpignan

- La plus faible augmentation du nombre de personnes âgées, mais qui reste cependant notable : + 24 % pour les 85 ans et plus.
- L'indice de vieillissement qui progresse le moins : de 89 à 92.

Tech

- La plus forte augmentation de l'indice de vieillissement, passant de 131 à 145.
- Une augmentation importante du nombre de personnes âgées vivant seules à domicile : + 19 %.

Synthèse

Au niveau du département des Pyrénées-Orientales

- Une croissance démographique de personnes âgées de 60 ans et plus de 2,6 % par an en moyenne.
- Un nombre important (1 500) de personnes âgées de 65 ans et plus qui arrivent chaque année d'autres départements avec un risque d'isolement social et familial.
- Des disparités en termes de vieillissement entre les quatre territoires à prendre en compte dans le développement des actions.
- Près de 13 % des habitants âgés de 75 ans et plus sont bénéficiaires de l'APA à domicile.
- Une part non négligeable de ménages de 75 ans et plus vivant en dessous du seuil de pauvreté (1 003 € en 2013).
- Un taux d'allocataires de prestations sociales parmi les 60 ans et plus, plus élevé que ceux observés en nouvelle grande région et en métropole.

Têt

- Un territoire ayant des projections d'augmentation de population âgée de 60 ans parmi les plus élevées.
- Une part de personnes âgées de 60 ans et plus vivant en établissement d'hébergement pour personnes âgées plutôt élevée.
- Une proportion moins élevée de bénéficiaires de l'APA à domicile.
- L'offre en hébergement permanent en EHPAD-USLD ou en accueil de jour la plus élevée du département.
- Aucune résidence-autonomie.

Agly

- Un territoire ayant des projections d'augmentation de population âgée de 60 ans parmi les plus élevées.
- L'offre en accueil de jour la plus faible du département.

Perpignan

- Le territoire qui regroupe le plus grand nombre de personnes âgées.
- Un tiers des personnes âgées de 60 ans et plus vivent seules à domicile.
- Une proportion plus élevée de bénéficiaires de l'APA à domicile.
- Le taux d'allocataires de prestations sociales parmi les 60 ans et plus, le plus élevé du département.
- L'offre en résidence autonomie très limitée.
- L'offre en hébergement permanent en EHPAD-USLD la plus faible.

Tech

- 37 % des habitants sont âgés de 60 ans et plus.
- L'indice de vieillissement (145) le plus élevé des quatre territoires.

Partie 4

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)	69
Allocation aux adultes handicapés (AAH)	70
Prestation de compensation du handicap et allocation compensatrice tierce personne.....	71
Services ménagers au titre de l'aide sociale aux personnes handicapées.....	72
Établissements pour adultes en situation de handicap	73
Services pour adultes en situation de handicap	74
Établissements pour enfants en situation de handicap	75
Services pour enfants en situation de handicap	76
Scolarisation des élèves en situation de handicap.....	77
Évolutions marquantes sur cinq ans	78
Synthèse	79

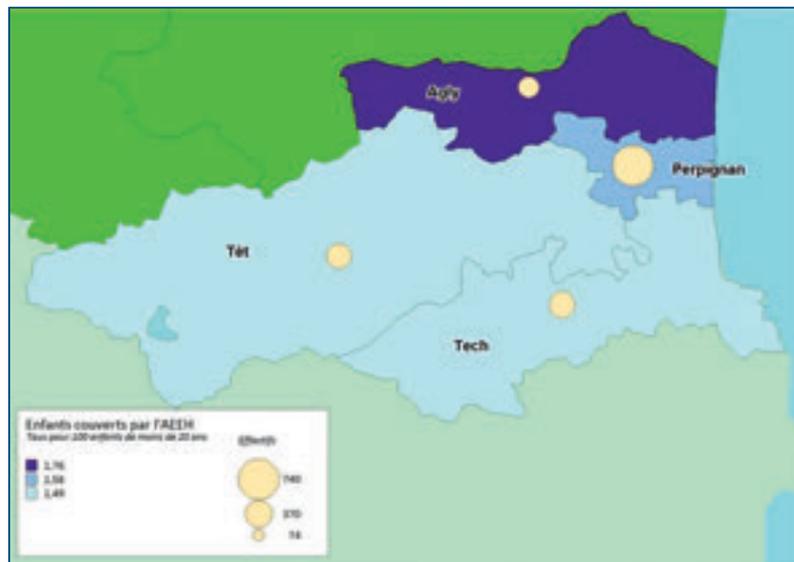
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)

► Des allocataires de l'AEEH répartis de façon variable sur le territoire

Près de 1 650 enfants âgés de moins de 20 ans sont couverts par l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé dans les Pyrénées-Orientales soit 1,6 % des habitants du département âgés de moins de 20 ans. Ce taux est voisin de la valeur métropolitaine et moins élevé que la valeur de la nouvelle grande région.

Deux des quatre territoires, Tech et Têt, présentent le même taux, inférieur à la valeur départementale. Dans le Perpignanaise, le taux départemental est retrouvé alors qu'une valeur supérieure est observée dans l'Agly.

Carte 46 : Nombre d'enfants couverts par l'AEEH en 2015 et taux pour 100 enfants âgés de moins de 20 ans



Sources : CNAF-CCMSA 2015 – Insee RP 2013
Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Constats - Enjeux :

Selon la littérature, le recours à l'AEEH de façon plus importante est lié à deux éléments :

- le contexte économique local si l'on considère que la demande d'AEEH par les familles dépend du niveau de vie de la famille et, donc, du reste à charge des différentes dépenses liées au handicap ;
- l'implantation de structures d'accueil collectives adaptées aux enfants handicapés (si insuffisance les familles doivent se retourner vers des solutions parfois onéreuses) ;
- l'implantation d'établissements scolaires en capacité de prendre en charge les situations de handicap des élèves pouvant inciter les familles à se retourner vers un accompagnement en milieu ordinaire et des soins en ambulatoire – développement des services d'éducation spécialisée et de soins à domicile (SESSAD) -, engendrant un reste à charge potentiellement plus élevé et, ainsi, un recours à l'AEEH et à ses compléments plus importants.

Tableau 53 : Nombre d'enfants couverts par l'AEEH en 2015 et taux pour 100 enfants âgés de moins de 20 ans

	Agly	Perpignan	Tech	Têt	Pyrénées-Orientales	Nouvelle grande région	France métrop.
Effectifs	252	735	342	308	1 637	24 252	247 062
Taux (%)	1,76	1,58	1,49	1,49	1,57	1,86	1,59

Sources : CNAF-CCMSA 2015 – Insee RP 2013
Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Repères méthodologiques

L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) est une prestation destinée à compenser les frais d'éducation et de soins apportés à un enfant en situation de handicap. Cette aide est versée par les organismes de Sécurité sociale à la personne qui en assume la charge. Elle peut être complétée, dans certains cas, d'un complément d'allocation. Le taux est calculé en rapportant le nombre d'enfants couverts par l'AEEH à la population correspondant aux conditions d'âge pour la percevoir, à savoir les moins de 20 ans.

Allocation aux adultes handicapés (AAH)

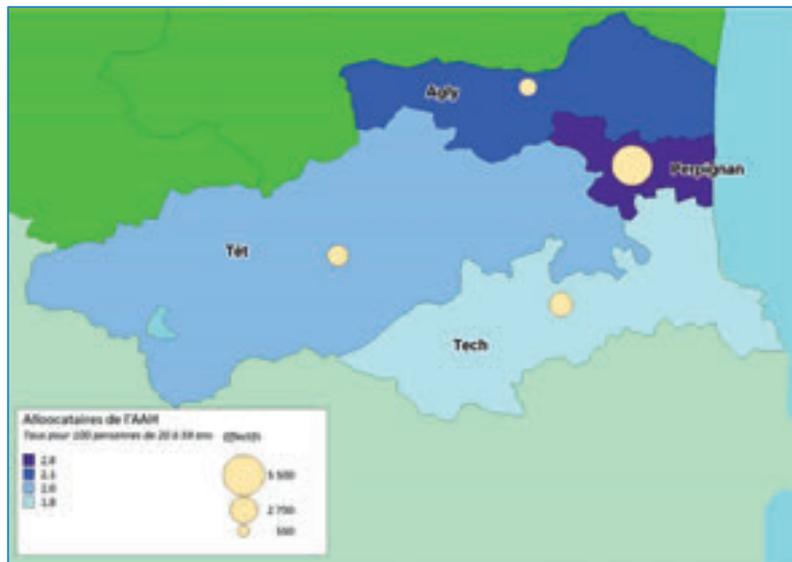
► Un taux d'allocataires de l'AAH supérieur à la moyenne régionale

Plus de 10 500 personnes perçoivent l'allocation adulte handicapé dans le département des Pyrénées-Orientales. Rapporté à la population des personnes âgées de 20 à 59 ans, cela correspond à un taux de 2,3 % de la population de cet âge, supérieur à ce qui est observé dans la nouvelle grande région et au niveau national. Proportionnellement, le nombre d'allocataires de l'AAH est 1,4 fois plus élevé dans les Pyrénées-Orientales qu'en métropole.

Les taux sont variables entre les différents territoires. Si les taux observés au niveau de chacun d'eux sont toujours supérieurs à la valeur métropolitaine, la proportion d'allocataire de l'AAH est 1,6 fois plus élevée dans le Perpignanais que dans le Tech.

Un tiers (33,4 %) des allocataires de l'AAH sont âgés de 50 à 59 ans et plus du quart (27,1 %) ont entre 40 et 49 ans.

Carte 47 : Nombre d'allocataires de l'AAH en 2015 et taux pour 100 personnes âgées de 20 à 59 ans



Sources : CNAF-CCMSA 2015 – Insee RP 2013
Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Constats - Enjeux :

Le nombre élevé d'adultes handicapés appréhendé au travers de l'AAH, notamment âgés de plus de 50 ans, nécessite des actions particulières vers cette population en tenant compte des variations entre territoires.

Tableau 54 : Nombre d'allocataires de l'AAH en 2015 et taux pour 100 personnes âgées de 20 à 59 ans

	Agly	Perpignan	Tech	Têt	Pyrénées-Orientales	Nouvelle grande région	France métrop.
Effectifs dont	1 288	5 445	2 063	1 790	10 586	113 612	1 024 110
20-29 ans	151	704	213	238	1 284	13 495	131 088
30-39 ans	175	899	282	315	1 657	18 263	173 782
40-49 ans	350	1 480	536	542	2 873	29 697	266 878
50-59 ans	425	1 774	759	580	3 538	37 856	328 007
Taux (%)	2,1	2,8	1,8	2,0	2,3	2,0	1,6

Sources : CNAF-CCMSA 2015 – Insee RP 2013
Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Repères méthodologiques

L'allocation aux adultes handicapés (AAH) est une aide financière qui permet d'assurer un revenu minimum. Cette aide est attribuée sous réserve de respecter 4 critères : incapacité, âge, nationalité et ressources. Elle est versée aux adultes de plus de 20 ans par les organismes de Sécurité sociale jusqu'à l'âge de départ en retraite. Le taux est calculé en rapportant le nombre d'allocataires de l'AAH à la population correspondante en âge, les 20 – 59 ans.

Prestation de compensation du handicap et allocation compensatrice tierce personne

► Un taux de bénéficiaires de la PCH plus élevé dans certains territoires

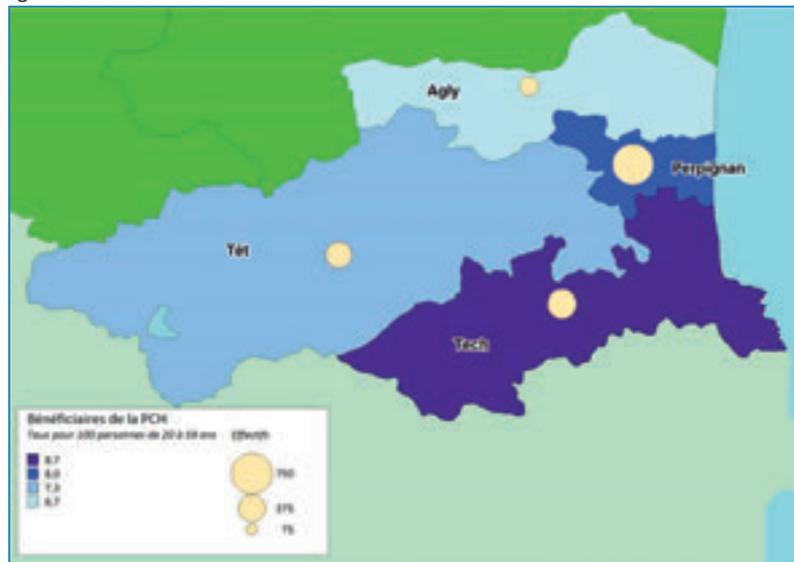
Plus de 1 700 personnes bénéficiaient de la prestation de compensation du handicap fin 2016. Cela correspond à 7,9 bénéficiaires pour 1 000 personnes âgées de 20 à 59 ans.

Pour la comparaison avec les valeurs régionales et métropolitaines disponibles uniquement pour fin 2013, la valeur correspondante des Pyrénées-Orientales utilisée est 1 524 bénéficiaires. Le taux est alors de 7,0 bénéficiaires pour 1 000 personnes âgées de 20 à 59 ans, proche de la valeur nationale et inférieur à la valeur régionale.

Le taux de bénéficiaires peut varier de façon importante entre territoires, allant de 6,7 pour 1 000 dans l'Agly à 8,7 pour 1 000 dans le Tech.

En outre, 544 personnes continuent à percevoir l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP) dans le département mais avec des variations entre territoire différentes : plus nombreux, proportionnellement dans l'Agly et moins nombreux dans le Tech.

Carte 48 : Nombre de bénéficiaires de la PCH en 2016 et taux pour 1 000 personnes âgées de 20 à 59 ans



Sources : Conseil départemental des Pyrénées-Orientales 2016– Drees 2014 – Insee RP 2013
Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Constats - Enjeux :

Un des enjeux est de poursuivre le maintien à domicile de personnes en situation de handicap qui souhaitent rester à leur domicile.

Tableau 55 : Nombre de bénéficiaires de la PCH en 2016 et taux pour 1 000 personnes âgées de 20 à 59 ans

		Agly	Perpignan	Tech	Têt	Pyrénées-Orientales	Nouvelle grande région*	France métrop.*
PCH	Effectifs	193	748	424	346	1 711	22 641	221 855
	Taux (%)	6,7	8,0	8,7	7,3	7,9	8,0	6,8
ACTP	Effectifs	83	258	128	75	544	nd	nd
	Taux (%)	2,9	2,8	2,6	1,6	2,5	nd	nd

* Au 31 décembre 2013

nd : données non disponibles

Sources : Conseil départemental des Pyrénées-Orientales 2016– Drees 2014 – Insee RP 2013

Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Repères méthodologiques

La prestation de compensation du handicap (PCH) est une aide financière versée par le Département. Elle est destinée à rembourser les dépenses liées à une perte d'autonomie. Son attribution dépend du degré d'autonomie, de l'âge, des ressources et de la résidence de la personne en perte d'autonomie. L'ACTP permet d'assumer les frais occasionnés par l'emploi d'une tierce personne pour aider dans les actes du quotidien. Les personnes qui la percevaient avant l'instauration de la PCH en 2006 peuvent continuer à la percevoir. Il s'agit de prestations en faveur des adultes de 20 à 59 ans même si des personnes peuvent percevoir la PCH en dehors de cet âge.

Services ménagers au titre de l'aide sociale aux personnes handicapées

► Un taux de bénéficiaires d'une aide sociale pour services ménagers plus élevé dans certains territoires

Près de 200 personnes en situation de handicap ont bénéficié de l'aide sociale pour des services ménagers à domicile en 2016.

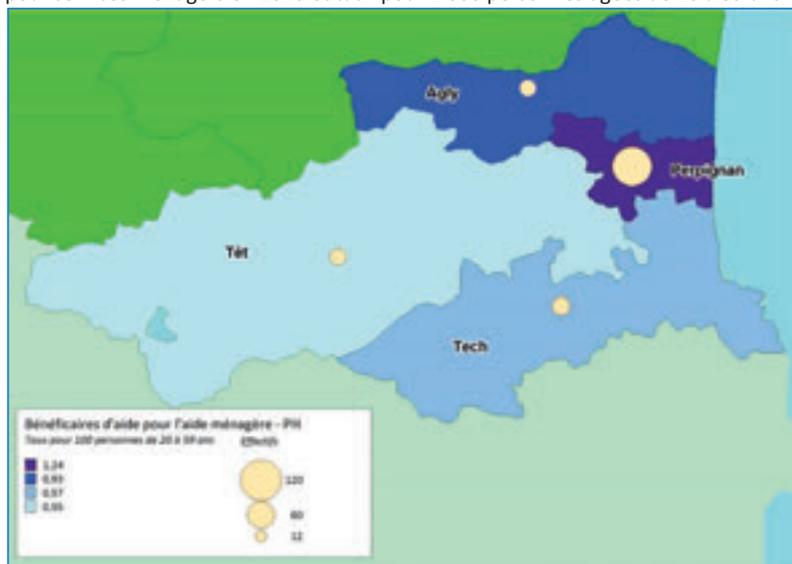
Les territoires du Département se répartissent en deux groupes :

- Dans le premier, le nombre de bénéficiaires de cette aide y est plus élevé. Il s'agit de l'Agly et du Perpignanais.
- Dans le second, constitué par le Tech et la Têt, le taux de bénéficiaires est près de deux fois moins élevé.

Constats - Enjeux :

Comme pour la PCH, un des enjeux est de poursuivre le maintien à domicile de personnes en situation de handicap qui souhaitent rester à leur domicile.

Carte 49 : Nombre de personnes en situation de handicap percevant une aide sociale pour services ménagers en 2016 et taux pour 1 000 personnes âgées de 20 à 59 ans



Sources : Conseil départemental des Pyrénées-Orientales 2016– Drees 2014 – Insee RP 2013
Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Tableau 56 : Nombre de personnes en situation de handicap percevant une aide sociale pour services ménagers en 2016 et taux pour 1 000 personnes âgées de 20 à 59 ans

	Agly	Perpignan	Tech	Têt	Pyrénées-Orientales
Effectifs	27	116	28	26	197
Taux	0,93	1,24	0,57	0,55	0,91

Sources : Conseil départemental des Pyrénées-Orientales 2016– Drees 2014 – Insee RP 2013
Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Établissements pour adultes en situation de handicap

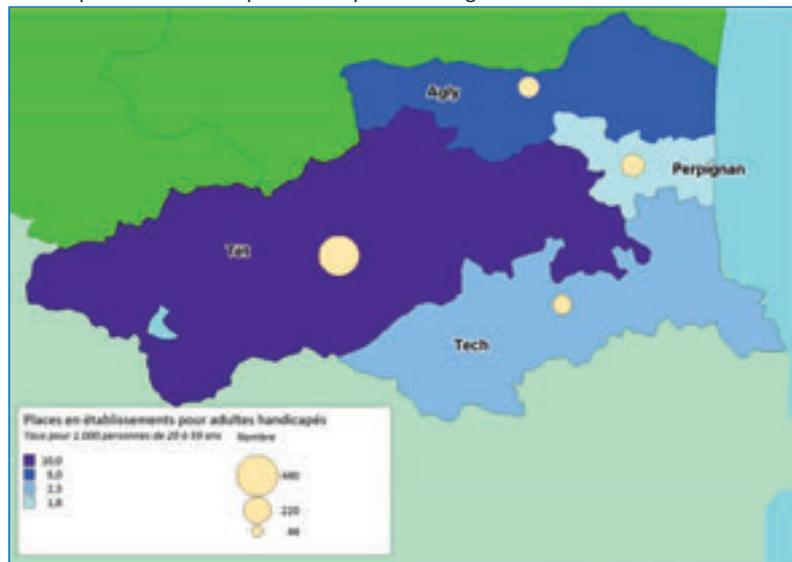
► Une offre plus importante dans la Têt

L'offre d'équipement en établissement pour adultes handicapés est constituée de 954 places d'hébergement. Parmi celles-ci, 43,6 % sont de l'accueil spécialisé (FAM et MAS), 9,4 % de l'accueil expérimental pour personnes handicapées vieillissantes et le reste de l'accueil spécialisé. Le taux d'équipement correspondant est de 4,4 places pour 1 000 personnes de 20 à 59 ans, proche de la valeur nationale (4,4) et plus bas que la valeur régionale (5,5).

Le taux d'équipement est très variable selon les territoires : près de la moitié des places sont localisées dans la Têt. Le taux d'équipement y est 5 fois supérieur à celui observé dans le Perpignanais.

729 places en ESAT sont également proposées dans le département soit proportionnellement moins qu'au niveau national ou régional. Le territoire de Perpignan est celui qui propose le plus de places rapportées à la population alors qu'aucune place de ce type n'existe dans l'Agly.

Carte 50 : Nombre de places en établissements pour adultes en situation de handicap en 2016 et taux pour 1 000 personnes âgées de 20 à 59 ans



Sources : Conseil départemental des Pyrénées-Orientales 2016 – Insee RP 2013
Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Constats - Enjeux :

Un des enjeux est de maintenir une offre suffisante d'accueil en établissements pour adultes en situation de handicap et répartie équitablement sur le département de façon adaptée aux besoins. Lors des entretiens menés en mars 2017 auprès des services du Conseil départemental, il a été évoqué le redéploiement de l'offre pour créer des places dédiées à des personnes handicapées vieillissantes apportant des réponses à des besoins évalués dans certains territoires comme la côte vermeille.

Tableau 57 : Nombre de places en établissements pour adultes en situation de handicap en 2016 et taux pour 1 000 personnes âgées de 20 à 59 ans

		Agly	Perpignan	Tech	Têt	Pyrénées-Orientales	Nouvelle grande région*	France métrop.*
Foyers d'hébergement (FH)	Places	14	67	18	98	197	4 635	39 394
	Taux	0,5	0,7	0,4	2,1	0,9	1,6	1,2
Foyers de vie (FV)	Places	92	52	0	107	251	5 125	48 844
	Taux	3,2	0,6	0,0	2,3	1,2	1,8	1,5
Foyers d'accueil médicalisé (FAM)	Places	39	0	0	41	80	2 090	27 908
	Taux	1,4	0,0	0,0	0,9	0,4	0,7	0,9
Maison d'accueil spécialisé (MAS)	Places	0	50	101	185	336	3 647	27 327
	Taux	0,0	0,5	2,1	3,9	1,5	1,3	0,8
Pers. handicapées vieillissantes (Exp.)	Places	20	15	25	30	90	-	-
	Taux	0,7	0,2	0,5	0,7	0,4	-	-
Etab. et serv. d'aide par le travail (ESAT)	Places	0	408	138	183	729	11 779	116 596
	Taux	0,0	4,4	2,8	3,9	3,4	4,1	3,6

* Au 31 décembre 2015

Sources : Conseil départemental des Pyrénées-Orientales 2016 – Drees Statist Finess 2016 – Insee RP 2013
Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Services pour adultes en situation de handicap

► Moins de services pour adultes en situation de handicap qu'en région ou qu'en métropole

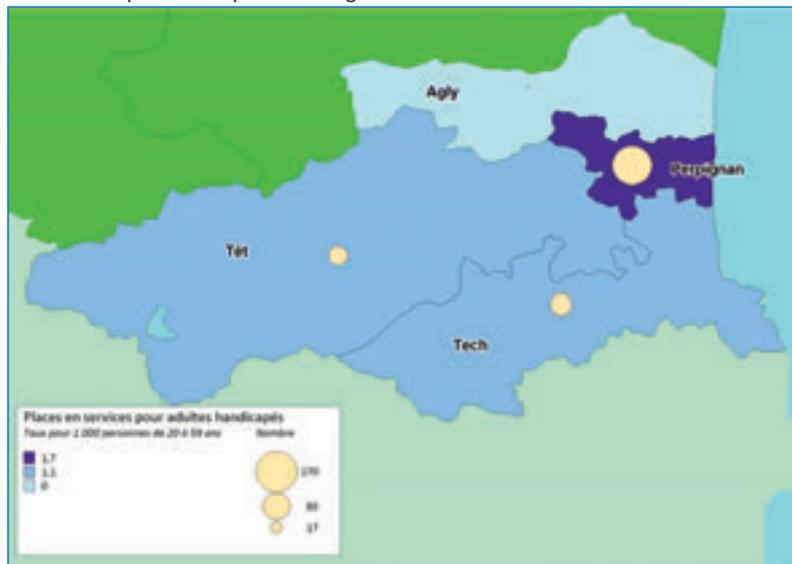
262 places en services pour adultes en situation de handicap sont proposées dans les Pyrénées-Orientales : 224 en service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) et 38 en service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH). Le taux d'équipement correspondant – 1,2 places pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans – est plus bas que celui observé au niveau régional ou national.

Près des deux tiers de ces places sont regroupés sur le Perpignanais. Le Tech et la Têt ont un taux d'équipement similaire et proche de la valeur départementale. Dans l'Agly, aucune place de ce type n'est offerte.

Constats - Enjeux :

Un des enjeux est de maintenir une offre suffisante de services pour adultes en situation de handicap en assurant une équité d'accès sur le territoire.

Carte 51 : Nombre de places en services pour adultes en situation de handicap en 2016 et taux pour 1 000 personnes âgées de 20 à 59 ans



Sources : Conseil départemental des Pyrénées-Orientales 2016 – Insee RP 2013
Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Tableau 58 : Nombre de places en services pour adultes en situation de handicap en 2016 et taux pour 1 000 personnes âgées de 20 à 59 ans

		Agly	Perpignan	Tech	Têt	Pyrénées-Orientales	Nouvelle grande région*	France métrop.*
Places	SAVS	0	149	39	36	224	4 230	45 504
	SAMSAH	0	13	15	10	38		
Taux	SAVS	0,0	1,6	0,8	0,8	1,0	1,5	1,4
	SAMSAH	0,0	0,1	0,3	0,2	0,2		

* Au 31 décembre 2015

Sources : Conseil départemental des Pyrénées-Orientales 2016 – Drees Statiss Finess 2016 - Insee RP 2013
Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Établissements pour enfants en situation de handicap

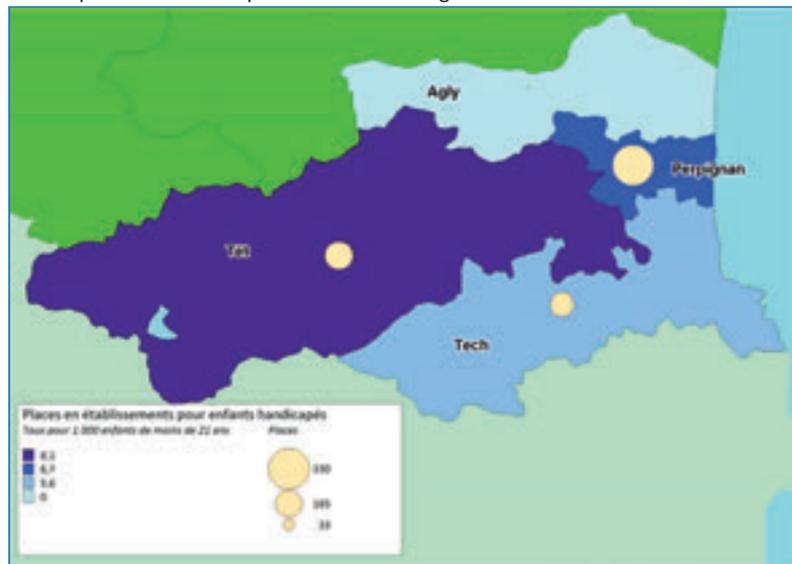
► Un taux d'équipement inférieur à la valeur régionale ou nationale

Au total, 634 places sont proposées en établissements pour enfants handicapés : les deux tiers (65 %) sont proposées en institut médico éducatif, 16 % en institut thérapeutique éducatif et pédagogique et les autres (19 %) en institut d'éducation motrice ou établissement pour enfants et adolescents polyhandicapés. Aucune place en établissement pour déficients sensoriels ou en établissements expérimentaux n'est proposée dans les Pyrénées-Orientales.

Avec 5,8 places en établissement pour 1 000 enfants de moins de 21 ans, les Pyrénées-Orientales présentent un taux d'équipement plus bas que la région ou la métropole.

Aucune place n'est installée dans l'Agly. Si le plus grand nombre de places sont proposées dans le Perpignanaise, c'est dans la Têt que, rapportées à la population, elles sont les plus nombreuses.

Carte 52 : Nombre de places en établissements pour enfants en situation de handicap en 2016 et taux pour 1 000 enfants âgés de moins de 21 ans



Sources : Conseil départemental des Pyrénées-Orientales 2016 – Insee RP 2013
Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Constats - Enjeux :

Un des enjeux est de maintenir une offre suffisante et équitablement répartie d'accueil en établissements pour enfants en situation de handicap. Lors des entretiens menés en mars 2017 auprès des services du Conseil départemental, il a été noté le nombre important d'enfants confiés à l'ASE et ayant une orientation prononcée par la CDAPH. Ces enfants font partie des démarches engagées par le Département, département pilote dans le cadre de la mission nationale « Réponse accompagnée pour tous ».

Tableau 59 : Nombre de places en établissements pour enfants en situation de handicap en 2016 et taux pour 1 000 enfants âgés de moins de 21 ans

		Agly	Perpignan	Tech	Têt	Pyrénées-Orientales	Nouvelle grande région*	France métrop.*
Institut médico éducatif (IME)	Places	0	252	70	91	413	5 120	66 590
	Taux	0,0	5,1	2,9	4,2	3,8	3,7	4,1
Institut d'éducation motrice (IEM) - Etab. pour enfants/ ados polyhandicap.	Places	0	26	63	32	121	951	12 528
	Taux	0,0	0,5	2,6	1,5	1,1	0,7	0,8
Institut thérap. educ. et pédagogique. (ITEP)	Places	0	50	0	50	100	2 512	15 107
	Taux	0,0	1,0	0,0	2,3	0,9	1,8	0,9
Autres	Places	0	0	0	0	0	1 333	15 487
	Taux	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0	1,0

* Au 31 décembre 2015

Sources : Conseil départemental des Pyrénées-Orientales 2016 – Drees Statiss Finess 2016 - Insee RP 2013
Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Services pour enfants en situation de handicap

► Une offre essentiellement dans le Perpignanais

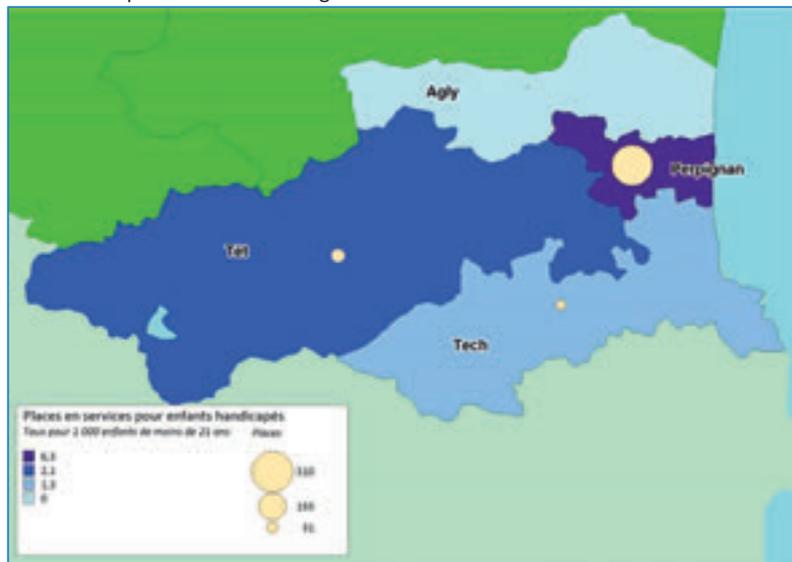
Le nombre de places en Service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) s'élève à 384 dans les Pyrénées-Orientales. Cela correspond à un taux d'équipement de 3,5 places pour 1 000 enfants de moins de 21 ans, taux supérieur à ce qui est observé en nouvelle grande région ou en métropole.

Aucune place n'est installée dans l'Agly et plus des trois quart des places départementales sont installées dans le Perpignanais.

Constats - Enjeux :

Un des enjeux est d'assurer autant que possible une offre de proximité pour les enfants en situation de handicap orientés vers ces services afin de limiter l'impact des déplacements sur la vie de ces enfants et de leurs familles.

Carte 53 : Nombre de places en services pour enfants en situation de handicap en 2016 et taux pour 1 000 enfants âgés de moins de 21 ans



Sources : Conseil départemental des Pyrénées-Orientales 2016 – Insee RP 2013
Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Tableau 60 : Nombre de places en services pour enfants en situation de handicap en 2016 et taux pour 1 000 enfants âgés de moins de 21 ans

		Agly	Perpignan	Tech	Têt	Pyrénées-Orientales	Nouvelle grande région*	France métrop.*
Service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD)	Places	0	308	30	46	384	4 152	48 356
	Taux	0,0	6,3	1,3	2,1	3,5	3,0	3,0

* Au 31 décembre 2015

Sources : Conseil départemental des Pyrénées-Orientales 2016 – Drees Statiss Finess 2016 - Insee RP 2013
Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Scolarisation des élèves en situation de handicap

► Une scolarisation des élèves en situation de handicap inférieure à la valeur régionale

1 042 élèves du 1^{er} degré en situation de handicap étaient scolarisés en milieu ordinaire dans les établissements publics des Pyrénées-Orientales à la rentrée 2015 et 607 dans le 2nd degré.

La proportion d'élèves en situation de handicap parmi l'ensemble des élèves scolarisés est plus basse dans le département qu'au niveau régional, quel que soit le niveau. Par rapport au niveau national, il est supérieur dans le département pour les élèves de 1^{er} degré mais inférieur pour ceux du 2nd degré.

Constats - Enjeux :

L'école inclusive est un enjeu majeur dans la scolarisation des enfants en situation de handicap qui ont des besoins spécifiques adaptés. Le Conseil départemental des Pyrénées-Orientales et l'Education nationale doivent continuer à travailler ensemble dans ce sens.

Tableau 61 : Nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire et proportion parmi l'ensemble des élèves

		Pyrénées-Orientales	Nouvelle grande région	France métrop.
1 ^{er} degré	Nombre	1 042	13 417	160 074
	Taux (‰)	25,7	27,9	23,5
2 nd degré	Nombre	607	9 204	118 956
	Taux (‰)	19,8	21,6	21,5
Total	Nombre	1 649	22 621	279 030
	Taux (‰)	23,2	25,0	22,6

Source : Académies de Montpellier et de Toulouse – 2015-2016
Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Évolutions marquantes sur cinq ans

Au niveau du département des Pyrénées-Orientales

- Hausse du nombre d'allocataires de l'AAH (+ 6,3 %) proche de celle notée au national (+ 6,4 %) mais inférieure à celle notée en région (+ 9,8 %).
- Augmentation du nombre d'allocataires de l'AAH la plus marquée chez les 25-29 ans (+ 10,2 %), valeur supérieure à celle notée en région (+ 8,4 %) ou au national (+ 4,2 %).
- Hausse du nombre d'allocataires de l'AEEH (+ 18,9 %) supérieure à celle notée au national (+ 16,0 %) mais inférieure à celle notée en région (+ 30,9 %).
- Hausse importante du nombre de bénéficiaires de la PCH : leur nombre en 2016 (1 711 personnes) est 1,3 fois plus élevé que celui noté en 2011 (1 080 personnes).
- Baisse de moitié du nombre de personnes en situation de handicap percevant une aide sociale pour des services ménagers à domicile (388 en 2011 à 197 en 2016).

Têt

- Hausse du nombre d'allocataires de l'AAH (+6,9 %) la plus élevée de l'ensemble du département.
- Hausse du nombre d'allocataires de l'AAH âgés entre 25 et 29 ans (+47,9 %) la plus élevée.

Agly

- Hausse du nombre d'allocataires de l'AAH âgés de 20 à 24 ans (+ 21,4 %) la plus élevée de l'ensemble du département.
- Hausse du nombre d'allocataires de l'AEEH (+34,8 %) la plus élevée.

Perpignan

- Hausse du nombre d'allocataires de l'AAH (+6,7 %) la plus élevée après le territoire de la Têt.

Tech

- Hausse du nombre d'allocataires de l'AAH (+4,9 %) la plus faible de l'ensemble du département.
- Hausse du nombre d'allocataires de l'AEEH (+14,0 %) la plus faible.

Synthèse

Au niveau du département des Pyrénées-Orientales

- Le taux de bénéficiaires de l'AAEH est inférieur à ce qui est noté en région ou au national.
- Le taux de bénéficiaires de l'AAH est supérieur à ce qui est noté en région ou au national.
- Le taux d'équipement en établissements pour enfants en situation de handicap est inférieur à celui noté en région ou national.
- Le taux de scolarisation des élèves en situation de handicap est plus bas que les valeurs régionale ou nationale.
- L'offre de services pour adultes en situation de handicap est en dessous des niveaux observés en région ou au national.

Agly

- Le taux de bénéficiaires de l'AAEH le plus élevé.
- Aucun établissement et services pour enfants en situation de handicap.
- Aucun service pour adultes en situation de handicap.

Têt

- Le taux de bénéficiaires de l'AAEH le plus faible.
- Le taux d'équipement en établissements pour enfants ou adultes en situation de handicap le plus élevé.

Perpignan

- Le taux de bénéficiaires de l'AAH le plus élevé.
- Le taux d'équipement en SESSAD pour enfants en situation de handicap le plus élevé.
- Le taux d'équipement en établissements pour adultes en situation de handicap le plus faible.

Tech

- Le taux de bénéficiaires de l'AAEH le plus faible.
- Le taux de bénéficiaires de l'AAH le plus faible.
- Le taux de bénéficiaires de la PCH le plus élevé.

Partie 5

INSERTION SOCIALE ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

Taux d'activité	81
Répartition des actifs ayant un emploi par catégories sociales.....	82
Temps partiel et emplois précaires	83
Taux standardisé d'inactifs.....	84
Jeunes peu ou pas diplômés.....	85
Allocataires et personnes couvertes par des prestations sociales	86
Allocataires de prestations sociales vivant seuls	87
Dépendance aux prestations sociales	88
Allocataires de prestations sociales à bas revenus	89
Revenu de solidarité active	90
Allocataires du RSA soumis à des droits et devoirs.....	91
Actions d'insertion par l'économie	92
Fonds d'aide aux jeunes	93
Évolutions marquantes sur cinq ans	94
Synthèse	95

Taux d'activité

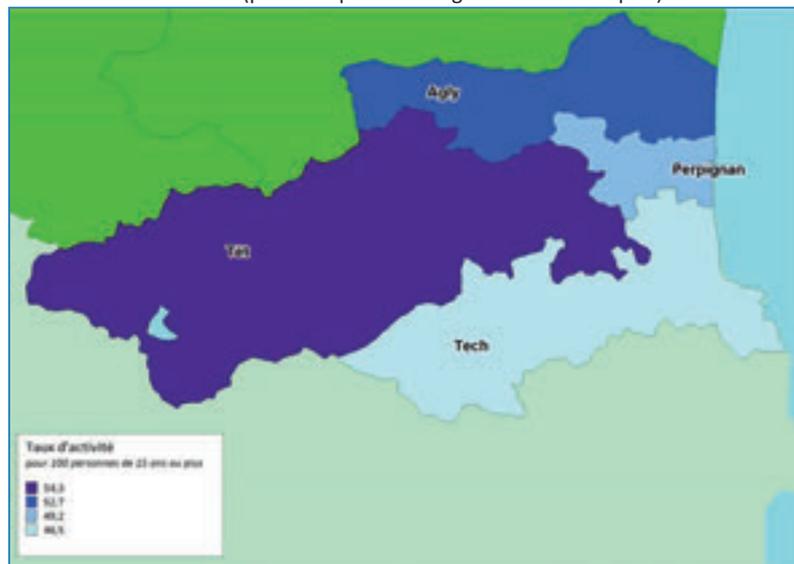
► Une personne sur deux de 15 ans ou plus est un actif

49,9 % des personnes de 15 ans ou plus sont des actifs dans les Pyrénées-Orientales, c'est-à-dire qu'ils exercent une activité professionnelle ou qu'ils sont à la recherche d'un emploi. Ce taux est inférieur de 5 points à ce qui est noté dans la nouvelle grande région et de 8 points à ce qui est noté en métropole.

Dans chacun des territoires du Département le taux d'activité est inférieur à la valeur régionale. C'est dans la Têt qu'il est le plus élevé, proche de la valeur régionale, et 8 points au dessus de ce qui est observé dans le Tech.

Le taux d'activité des femmes est inférieur à celui observé sur l'ensemble de la population. L'écart de 4 points constaté au niveau départemental est retrouvé au niveau régional et national et dans chacun des territoires du Département.

Carte 54 : Taux d'activité (pour 100 personnes âgées de 15 ans et plus) en 2013



Source : Insee RP 2013
Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Constats - Enjeux :

Le taux d'activité limité qui est observé, notamment pour les femmes, souligne la vulnérabilité sociale d'une partie de la population.

Tableau 62 : Taux d'activité (pour 100 personnes de 15 ans et plus) en 2013

	Agly	Perpignan	Tech	Têt	Pyrénées-Orientales	Nouvelle grande région	France métrop.
Ensemble	52,7	49,2	46,5	54,3	49,9	54,8	57,8
Femmes	48,7	44,6	43,2	50,6	45,9	50,8	53,5

Source : Insee RP 2013
Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Repères méthodologiques

Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.

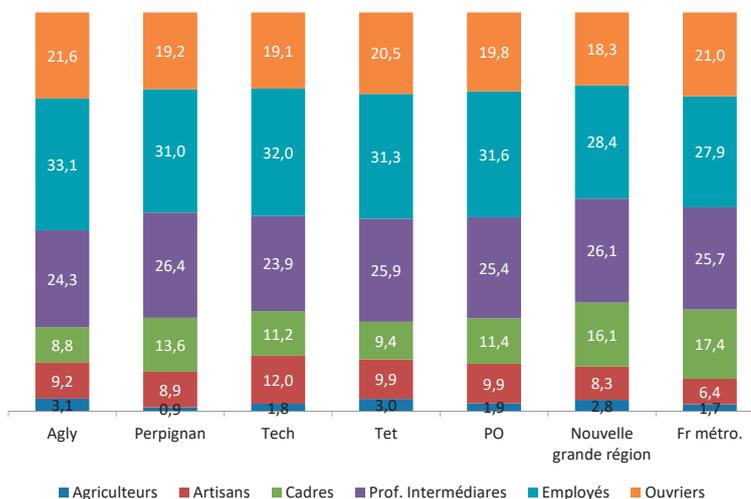
Répartition des actifs ayant un emploi par catégories sociales

► Une part importante d'employés parmi les actifs ayant un emploi

Près d'un actif sur trois ayant un emploi dans les Pyrénées-Orientales est un employé. C'est la catégorie sociale la plus représentée et elle est proportionnellement plus importante dans le département qu'au niveau régional ou métropolitain. Les professions intermédiaires viennent ensuite avec un quart des actifs occupés comme en région ou au niveau national. Les ouvriers représentent un actif sur cinq, soit proportionnellement moins qu'en région ou au niveau national.

Au niveau des territoires, les employés et les ouvriers sont plus nombreux dans l'Agly et les cadres et les professions intermédiaires dans le Perpignanaise. C'est dans le Tech qu'on retrouve le plus d'artisans.

Graphique 17 : Répartition des actifs ayant un emploi par principales catégories sociales en 2013 (en %)



Source : Insee RP 2013
Exploitation : CREAI-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Constats - Enjeux :

La proportion importante d'employés met en relief la part importante de la population dont les ressources restent limitées, les rendant plus vulnérables aux aléas de la vie.

Tableau 63 : Répartition des actifs ayant un emploi par principales catégories sociales en 2013 (en %)

	Agly	Perpignan	Tech	Têt	Pyrénées-Orientales	Nouvelle grande région	France métrop.
Agriculteurs	3,1	0,9	1,8	3,0	1,9	2,8	1,7
Artisans	9,2	8,9	12,0	9,9	9,9	8,3	6,4
Cadres	8,8	13,6	11,2	9,4	11,4	16,1	17,4
Prof. Intermédiaires	24,3	26,4	23,9	25,9	25,4	26,1	25,7
Employés	33,1	31,0	32,0	31,3	31,6	28,4	27,9
Ouvriers	21,6	19,2	19,1	20,5	19,8	18,3	21,0

Source : Insee RP 2013
Exploitation : CREAI-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Repères méthodologiques

La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles dite PCS a remplacé, en 1982, la CSP. Elle classe la population selon une synthèse de la profession (ou de l'ancienne profession), de la position hiérarchique et du statut (salarié ou non).

Temps partiel et emplois précaires

► Un emploi sur cinq est à temps partiel et un emploi sur trois est précaire

La part d'actifs occupés travaillant à temps partiel – un sur cinq – est proche de la valeur régionale mais supérieure à la valeur nationale.

La part des emplois précaires, c'est-à-dire ceux qui ne sont pas en contrat à durée indéterminée, est plus élevée dans les Pyrénées-Orientales que dans la nouvelle grande région et, plus encore, qu'en métropole.

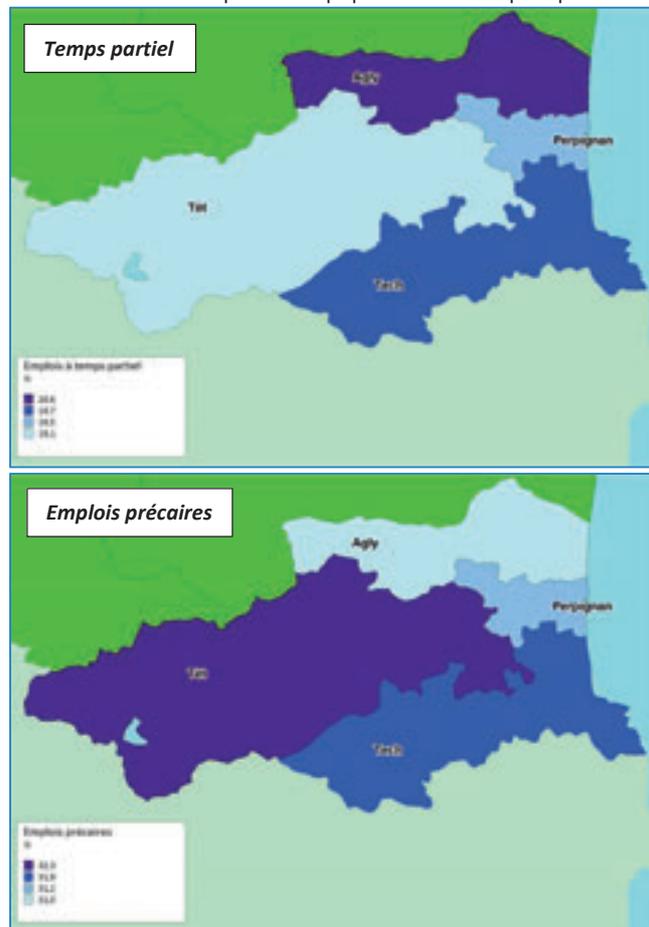
La fréquence des emplois à temps partiel varie peu entre territoires : de 19,1 % dans la Têt à 20,6 % dans l'Agly.

Il en est de même pour les emplois précaires : de 31,0 % dans l'Agly à 32,3 % dans la Têt.

Constats - Enjeux :

L'importance des emplois à temps partiel qui, le plus souvent, ne sont pas choisis et la précarité de l'emploi accentuent la fragilité sociale des personnes concernées et de leur entourage proche.

Cartes 55 : Part des emplois à temps partiel et des emplois précaires en 2013



Source : Insee RP 2013
Exploitation : CREAL-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Tableau 64 : Part des emplois à temps partiel et des emplois précaires en 2013

	Agly	Perpignan	Tech	Têt	Pyrénées-Orientales	Nouvelle grande région	France métrop.
Emplois à temps partiel	20,6	19,5	19,7	19,1	19,6	19,2	17,4
Emplois précaires	31,0	31,2	31,9	32,3	31,6	30,1	27,5

Source : Insee RP 2013
Exploitation : CREAL-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Repères méthodologiques

Sont considérés comme emplois précaires tous les emplois autres qu'en contrat à durée indéterminée.

Taux standardisé d'inactifs

► Une proportion d'inactifs élevée dans les Pyrénées-Orientales

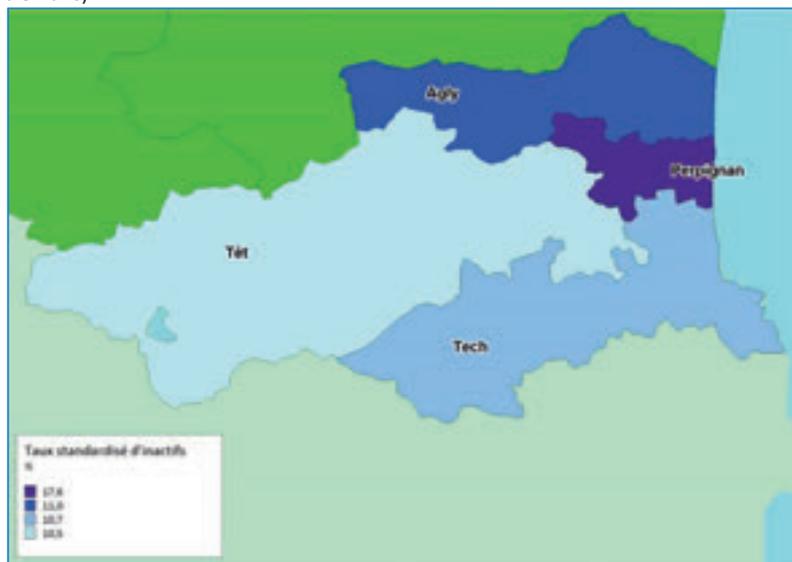
A structure d'âge et de sexe équivalente, la proportion d'inactifs parmi les 25-54 ans est supérieure dans les Pyrénées-Orientales à ce qui est observée dans la nouvelle grande région ou en métropole.

Ce taux est particulièrement important dans le Perpignanaise car il atteint presque une personne sur cinq alors qu'il dépasse de peu les 10 % dans les autres territoires.

Constats - Enjeux :

La part élevée d'inactifs dans la population des 25-54 ans révèle les situations de difficultés fréquemment rencontrées par la population.

Carte 56 : Taux standardisé d'inactifs en 2013 (Taux pour 100 personnes âgées de 25 à 54 ans)



Source : Insee RP 2013
Exploitation : CREAI-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Tableau 65 : Taux standardisé d'inactifs en 2013

	Agly	Perpignan	Tech	Têt	Pyrénées-Orientales	Nouvelle grande région	France métrop.
Taux	11,0	17,6	10,7	10,5	13,7	10,2	9,4

Source : Insee RP 2013
Exploitation : CREAI-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Repères méthodologiques

Le taux standardisé d'inactifs (personnes de 25 à 54 ans inactives pour 100 personnes de 25 à 54 ans) correspond au taux que l'on observerait sur une zone géographique donnée (département, région,...) si elle avait la même structure par âge et par sexe que la population de référence, ici la France entière au recensement de 2006. Cela permet de comparer les niveaux d'inactivité entre territoires, indépendamment des différences de structure d'âge et de sexe de leur population.

Jeunes peu ou pas diplômés

► Un jeune de 15-24 ans sur trois est sorti du système scolaire peu ou pas diplômé

La proportion de jeunes sortis du système scolaire et qui sont peu ou pas diplômés dans les Pyrénées-Orientales est supérieure à la valeur régionale et à la valeur métropolitaine, aussi bien pour les 15-24 ans que pour les 25-34 ans.

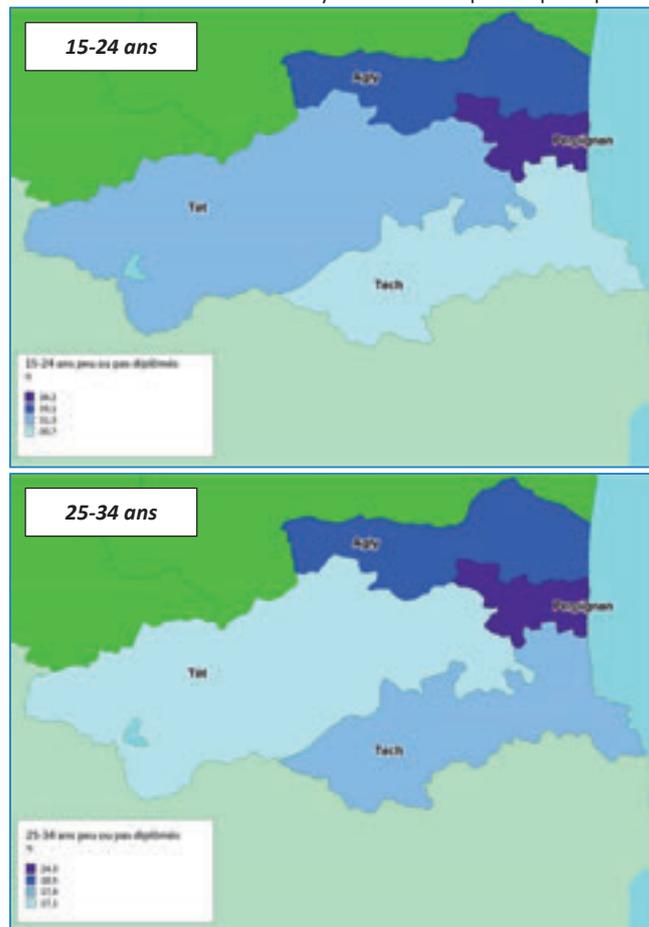
Au niveau de chacun des territoires constituant le département, cet indicateur, quel que soit l'âge, est toujours supérieur à la valeur régionale. C'est dans le territoire de Perpignan qu'il prend les valeurs les plus élevées : plus du tiers des 15-24 ans et un quart des 25-34 ans.

Constats - Enjeux :

L'absence de diplôme ou un niveau de diplôme peu élevé a un impact sur les possibilités d'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Sa fréquence élevée, particulièrement à Perpignan, justifie des actions d'accompagnement adaptées.

Cartes 57 : Personnes sorties du système scolaire peu ou pas diplômés (%) en 2013



Source : Insee RP 2013
Exploitation : CREAI-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Tableau 66 : Personnes sorties du système scolaire peu ou pas diplômés (%) en 2013

	Agly	Perpignan	Tech	Têt	Pyrénées-Orientales	Nouvelle grande région	France métrop.
15-24 ans	33,1	36,2	30,7	31,3	33,7	25,7	24,7
25-34 ans	18,5	24,3	17,4	17,1	20,7	14,7	14,7

Source : Insee RP 2013
Exploitation : CREAI-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Repères méthodologiques

Les personnes peu ou pas diplômés sont celles qui ne sont ni élèves, ni étudiants et qui n'ont aucun diplôme ou au plus le BEPC, le brevet des collèges ou le diplôme national du brevet (DNB).

Allocataires et personnes couvertes par des prestations sociales

► **Près d'une personne sur deux est couverte par des prestations versées par la CAF ou la MSA**

45 % des ménages sont allocataires de la CAF ou de la MSA dans les Pyrénées-Orientales. Cette proportion est légèrement supérieure à ce qui est noté au niveau de la nouvelle grande région et plus nettement de ce qui est observé en métropole.

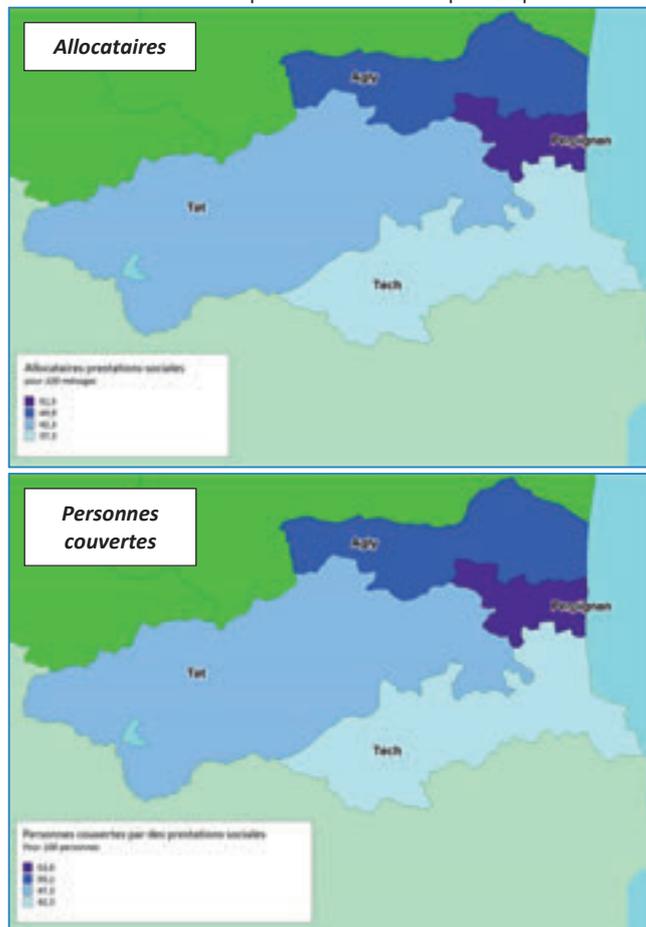
En termes de population, c'est un habitant sur deux qui est concerné, taux presque identique à la valeur régionale et métropolitaine.

C'est dans le territoire de Perpignan que cette situation est le plus souvent notée, concernant plus de la moitié des ménages et de la population. À l'inverse, c'est dans le Tech que les valeurs les plus basses sont notées, inférieures aux valeurs régionales et nationales.

Constats - Enjeux :

Cet indicateur met en avant la part importante des ménages et des habitants des Pyrénées-Orientales dont la situation sociale nécessite un soutien par les organismes de protection sociale.

Cartes 58 : Allocataires et personnes couvertes par des prestations sociales en 2015



Sources : CNAF-CCMSA 2015 - Insee RP 2013
Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Tableau 67 : Taux d'allocataires et personnes couvertes par des prestations sociales en 2015 (%)

	Agly	Perpignan	Tech	Têt	Pyrénées-Orientales	Nouvelle grande région	France métrop.
Ménages allocataires	44,9	51,5	37,3	42,3	45,3	44,6	41,9
Personnes couvertes	50,1	53,0	42,3	47,3	48,8	48,7	48,3

Sources : CNAF-CCMSA 2015 - Insee RP 2013
Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Repères méthodologiques

Les prestations sociales présentées ici sont des transferts versés en espèces par la CAF ou la MSA (dans certains cas pour le compte du Département) à des individus ou à des familles afin de réduire la charge financière que représente la protection contre divers risques : maternité-famille (allocations familiales, aides pour la garde d'enfants), les difficultés de logement (aides au logement), le handicap (allocations aux personnes handicapées) et la pauvreté et l'exclusion sociale (minima sociaux).

Allocataires de prestations sociales vivant seuls

► **Plus de la moitié des personnes vivant seules perçoivent des prestations sociales**

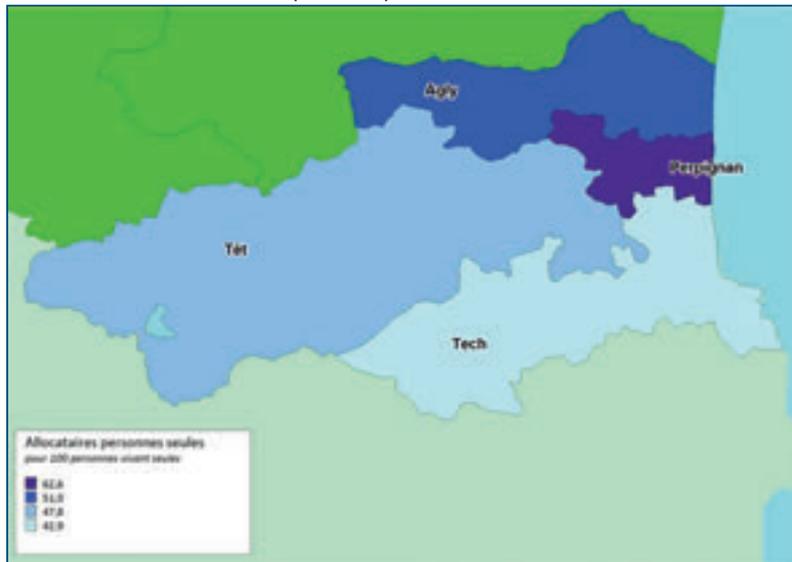
Le taux d'allocataires de prestations sociales versées par la CAF ou la MSA parmi les personnes vivant seules dans les Pyrénées-Orientales est proche de la valeur régionale mais supérieur à la valeur métropolitaine.

Ce taux dépasse les 60 % dans le Perpignanais alors qu'il est 20 points plus faible dans le Tech.

Constats - Enjeux :

En comparaison du taux d'allocataires tous ménages confondus, cet indicateur souligne la plus grande vulnérabilité socio économique des personnes vivant seules.

Carte 59 : Part des allocataires parmi les personnes vivant seules en 2015



Sources : CNAF-CCMSA 2015 - Insee RP 2013
Exploitation : CREAL-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Tableau 68 : Part des allocataires parmi les personnes vivant seules en 2015

	Agly	Perpignan	Tech	Têt	Pyrénées-Orientales	Nouvelle grande région	France métrop.
Allocataires vivant seuls (%)	51,0	62,6	42,9	47,8	54,0	53,3	44,9

Sources : CNAF-CCMSA 2015 - Insee RP 2013
Exploitation : CREAL-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Repères méthodologiques

Les prestations sociales présentées ici sont des transferts versés en espèces par la CAF ou la MSA à des personnes vivant seules afin de réduire la charge financière que représente la protection contre divers risques : maternité-famille (allocations familiales, aides pour la garde d'enfants), les difficultés de logement (aides au logement), le handicap (allocations aux personnes handicapées) et la pauvreté et l'exclusion sociale (minima sociaux).

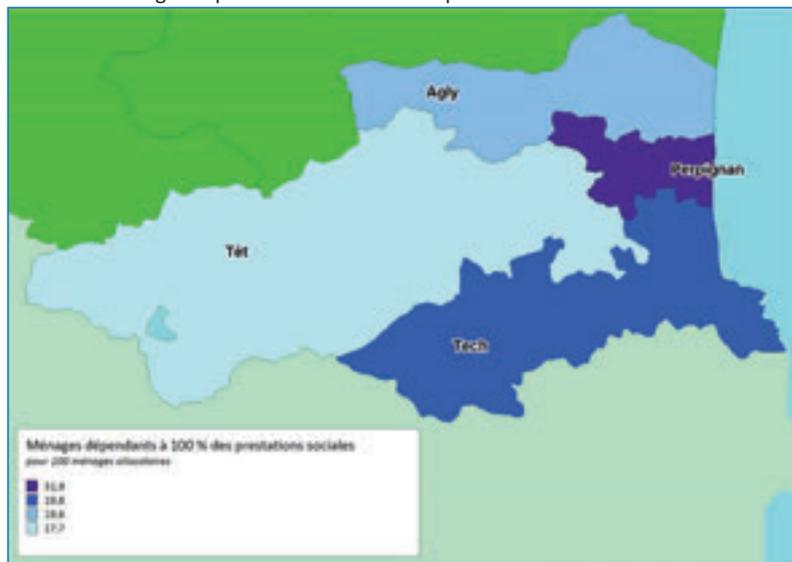
Dépendance aux prestations sociales

► Un quart des allocataires de prestations sociales n'ont pas d'autre revenu

Pour deux ménages sur cinq dans les Pyrénées-Orientales, au moins la moitié des revenus est constituée de prestations sociales versées par la CAF ou la MSA. Pour un quart des ménages, il s'agit de la totalité des revenus. Cette proportion est nettement supérieure à ce qui est noté au niveau régional et, plus encore, métropolitain.

C'est dans le territoire de Perpignan que cette proportion est la plus élevée : près de la moitié des ménages dépendent à 50 % ou plus de ces prestations et près d'un tiers totalement. La Têt est le territoire où ces indicateurs prennent les valeurs les plus basses, tout en restant supérieures aux valeurs métropolitaines.

Carte 60 : Ménages dépendant totalement des prestations sociales en 2015



Sources : CNAF-CCMSA 2015 - Insee RP 2013
Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Constats - Enjeux :

Une part importante des ménages dans les Pyrénées-Orientales dépendent fortement, voire totalement, des allocations. L'enjeu est de leur proposer un accompagnement à la hauteur de leur vulnérabilité sociale.

Tableau 69 : Part des prestations sociales dans le revenu des ménages des allocataires en 2015 (en %)

	Agly	Perpignan	Tech	Têt	Pyrénées-Orientales	Nouvelle grande région	France métrop.
50 à 74 % du revenu	7,6	8,7	7,8	7,7	8,2	7,5	6,8
75 à 99 % du revenu	5,9	6,7	5,5	5,6	6,1	5,5	4,7
100 % du revenu	19,6	31,9	19,8	17,7	25,1	19,6	16,9

Sources : CNAF-CCMSA 2015 - Insee RP 2013
Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Repères méthodologiques

Les prestations sociales présentées ici sont des transferts versés en espèces par la CAF ou la MSA à des individus ou à des familles afin de réduire la charge financière que représente la protection contre divers risques : maternité-famille (allocations familiales, aides pour la garde d'enfants), les difficultés de logement (aides au logement), le handicap (allocations aux personnes handicapées) et la pauvreté et l'exclusion sociale (minima sociaux). La part dans le revenu est déterminée à partir des déclarations de revenus effectuées auprès des organismes de protection sociale.

Allocataires de prestations sociales à bas revenus

► Plus de la moitié des ménages allocataires sont à bas revenus

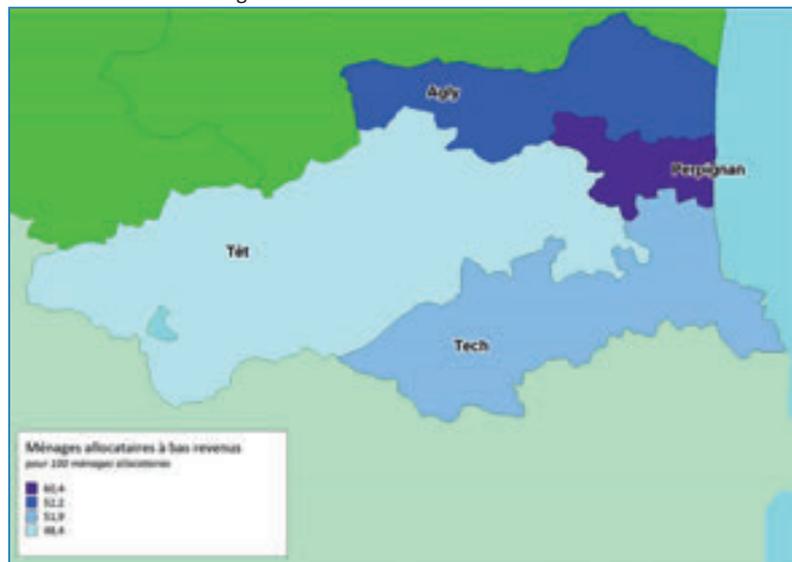
55 % des ménages allocataires de la CAF ou de la MSA dont les revenus sont connus sont qualifiés comme étant à bas revenus, c'est-à-dire sous le seuil de pauvreté par unité de consommation. Cette proportion est plus basse en région et, plus encore, en métropole (13 points d'écart).

Ce taux atteint 60 % dans le territoire de Perpignan alors qu'il est inférieur à 50 % (mais supérieur à la valeur métropolitaine) dans la Têt.

Constats - Enjeux :

Cet indicateur, en complément de celui sur le taux de pauvreté présenté dans la partie 1, souligne la fragilité économique d'une part importante de la population du département.

Carte 61 : Part des ménages allocataires à bas revenus en 2015



Sources : CNAF-CCMSA 2015 - Insee RP 2013
Exploitation : CREAL-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Tableau 70 : Part des ménages allocataires à bas revenus en 2015

	Agly	Perpignan	Tech	Têt	Pyrénées-Orientales	Nouvelle grande région	France métrop.
Ménages allocataires à bas revenus (%)	52,2	60,4	51,9	48,4	55,4	47,8	42,1

Sources : CNAF-CCMSA 2015 - Insee RP 2013
Exploitation : CREAL-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Repères méthodologiques

Le revenu des ménages allocataires est déterminé à partir des déclarations de revenus effectuées auprès des organismes de protection sociale. Le seuil de pauvreté par unité de consommation de l'INSEE est utilisé pour identifier les ménages à bas revenus. Ce seuil était de 1 005 € en 2015.

Revenu de solidarité active

► 13,4 % des ménages perçoivent le RSA

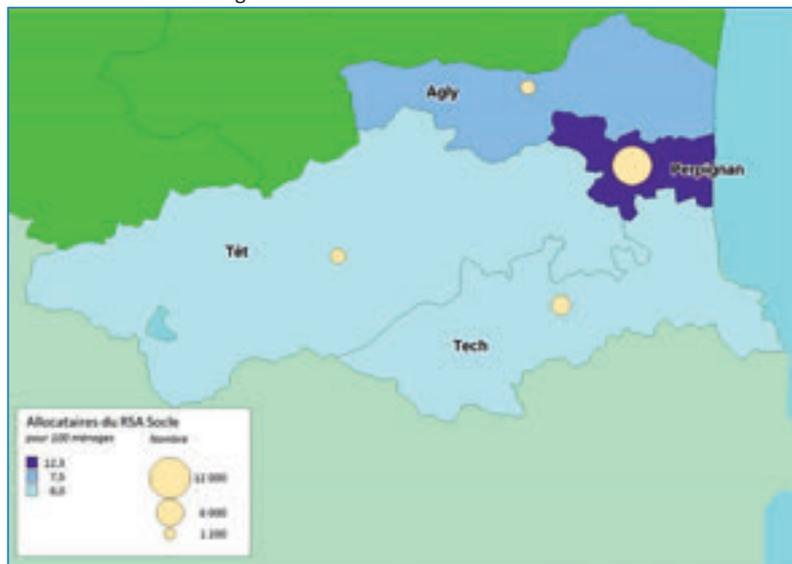
Près d'un ménage sur 10 dans les Pyrénées-Orientales perçoit le RSA socle. D'autres ménages sont également allocataires du RSA : 1,4 % perçoivent le RSA socle et activité et 3,1 % le RSA activité seul. Ces proportions sont supérieures à ce qui est observé au niveau régional (10,0 % de ménages allocataires tous types de RSA confondus) ou métropolitain (8,3 %).

C'est dans le territoire de Perpignan que le taux de ménages allocataires du RSA est le plus élevé (17,2 %) et dans celui de le Tech qu'il est le plus bas (9,8 %), très près de la valeur observée dans la Têt (10,1 %).

Constats - Enjeux :

Le nombre d'allocataires du RSA met en relief la part importante des personnes ne percevant pas de revenus d'activité ou le niveau limité des revenus découlant de celle-ci. Cette situation traduit la plus grande vulnérabilité sociale de ces personnes.

Carte 62 : Part des ménages allocataires du RSA socle en 2015



Sources : CNAF-CCMSA 2015 - Insee RP 2013
Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Tableau 71 : Nombre et part des ménages allocataires du RSA selon le type en 2015

		Agly	Perpignan	Tech	Têt	Pyrénées-Orientales	Nouvelle grande région	France métrop.
RSA Socle seul	n	1 986	11 222	3 287	2 334	18 829	158 732	1 441 717
	%	7,5	12,3	6,0	6,0	8,9	6,2	5,2
RSA Socle + activité	n	389	1 476	665	476	3 006	35 054	291 129
	%	1,5	1,6	1,2	1,2	1,4	1,4	1,0
RSA activité seul	n	879	2 996	1 452	1 148	6 475	61 920	590 531
	%	3,3	3,3	2,6	2,9	3,1	2,4	2,1

Source : CNAF-CCMSA 2015 - Insee RP 2013
Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Repères méthodologiques

Le revenu de solidarité active (RSA) assure aux personnes sans ressources un niveau minimum de revenu variable selon la composition du foyer. Le RSA est ouvert, sous certaines conditions, aux personnes d'au moins 25 ans et aux jeunes actifs de 18 à 24 ans s'ils sont parents isolés ou justifient d'une certaine durée d'activité professionnelle.

IL est versé en absence d'activité professionnelle ou en complément de revenus professionnels. Depuis le 1^{er} janvier 2016, le RSA activité a été remplacé par la prime d'activité.

Allocataires du RSA soumis à des droits et devoirs

► Un allocataire du RSA sur cinq a une obligation d'accompagnement social

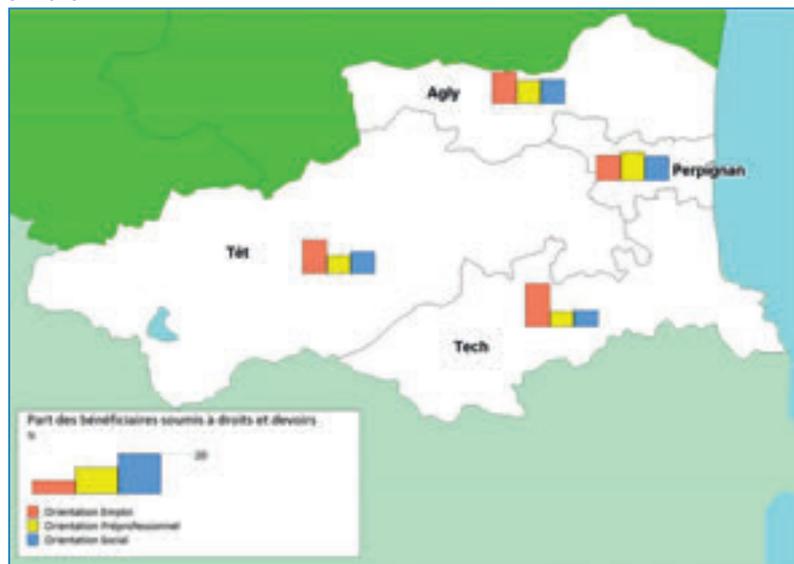
Plus du quart des allocataires du RSA ont une obligation d'orientation « emploi », un cinquième une orientation « préprofessionnel » et autant une orientation « social ».

Ces taux d'obligations sont variables d'un territoire à un autre : les obligations d'orientation « emploi » concernent une part plus importante de bénéficiaires du RSA dans l'Agly, le Tech et la Têt ; les orientations « préprofessionnelles » concerne une part plus importante d'allocataires dans le territoire de Perpignan et les obligations sociales sont proportionnellement plus nombreuses dans l'Agly et le Perpignanaise.

Constats - Enjeux :

Les différences d'obligations des bénéficiaires du RSA selon les territoires mettent en relief les caractéristiques et les histoires différentes de ces personnes et la nécessité d'une offre d'accompagnement différenciée.

Carte 63 : Part des allocataires du RSA (socle ou activité) soumis à droits et devoirs en 2015



Sources : Conseil départemental des Pyrénées-Orientales 2015 - CNAF-CCMSA 2015
Exploitation : CREAL-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Tableau 72 : Nombre d'allocataires du RSA soumis à droits et devoirs en 2015 et part parmi les allocataires du RSA socle ou activité

		Agly	Perpignan	Tech	Têt	Pyrénées-Orientales
Orientation « Emploi »	n	890	3 473	1 984	1 172	7 519
	%	27,4	22,1	36,7	29,6	26,6
Orientation « Préprofessionnel »	n	641	3 840	728	624	5 833
	%	19,7	24,5	13,5	15,8	20,6
Orientation « Social »	n	666	3 341	747	759	5 513
	%	20,5	21,3	13,8	19,2	19,5

Sources : Conseil départemental des Pyrénées-Orientales 2015 - CNAF-CCMSA 2015
Exploitation : CREAL-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Repères méthodologiques

Le bénéficiaire du RSA a certaines obligations d'insertion dès lors qu'il est sans emploi ou lorsqu'en moyenne, ses revenus d'activité professionnelle sont inférieurs à 500 euros par mois. Sa situation est examinée par les services du Département, qui déterminent l'accompagnement le plus adapté pour faciliter son accès à l'emploi ou consolider ses capacités professionnelles :

- orientation professionnelle ou emploi : l'objectif est de rechercher un emploi, l'accompagnement est en principe confié à Pôle emploi, même si la loi prévoit que le Conseil départemental peut choisir de faire appel à un autre organisme ;
- orientation socioprofessionnelle ou préprofessionnelle : il s'agit de résoudre les difficultés sociales de la personne tout en l'aidant à rechercher un emploi ou à créer son activité professionnelle.
- orientation sociale : il s'agit en premier lieu de résoudre les difficultés sociales de la personne, qui posent problème pour rechercher un emploi.

Actions d'insertion par l'économique

► Une offre en action d'insertion par l'économique qui varie entre les territoires

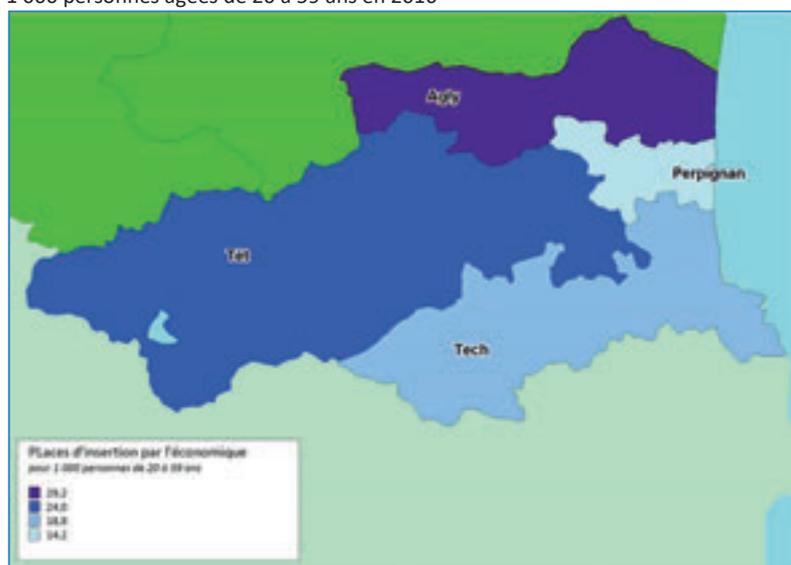
Ce sont les personnes vivant dans la Têt ou dans l'Agly qui ont, potentiellement, accès à la plus grande offre en action d'insertion par l'économique. Cependant, cette offre peut être à distance de leur domicile limitant l'accessibilité à cette offre.

Le taux le plus bas est observé à Perpignan et alentour.

Constats - Enjeux :

L'accessibilité potentielle à des actions d'insertion par l'économique est variable entre les territoires et l'accessibilité potentielle l'est sans doute encore plus.

Carte 64 : Nombre de places d'actions d'insertion par l'économique pour 1 000 personnes âgées de 20 à 59 ans en 2016



Sources : Conseil départemental des Pyrénées-Orientales 2015 – Insee RP 2013
Exploitation : CREAI-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Tableau 73 : Nombre et taux de places d'actions d'insertion par l'économique en 2016 (pour 1 000 personnes âgées de 20 à 59 ans)

	Agly	Perpignan	Tech	Têt	Pyrénées-Orientales
Nombre de places	844	1335	918	1134	2505
Taux	29,2	14,2	18,8	24,0	11,5

Sources : Conseil départemental des Pyrénées-Orientales 2015 – Insee RP 2013
Exploitation : CREAI-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Repères méthodologiques

L'insertion par l'activité économique (IAE) est un accompagnement dans l'emploi proposé par certaines structures à certaines personnes très éloignées de l'emploi afin de faciliter leur insertion sociale et professionnelle. Elle s'adresse aux personnes particulièrement éloignées de l'emploi, notamment :

- chômeurs de longue durée,
- personnes bénéficiaires des minimas sociaux (RSA...),
- jeunes de moins de 26 ans en grande difficulté,
- travailleurs reconnus handicapés.

Le territoire couvert par une action d'insertion par l'économique peut être variable et concerner plusieurs territoires voire tout le département. Les taux ont été calculés sur les actions proposées sur chaque territoire. Si elle est proposée sur deux territoires, elle est comptée sur chaque territoire. De ce fait, le taux départemental est inférieur aux taux par territoire.

Fonds d'aide aux jeunes

► Plus d'un millier de bénéficiaires du FAJ en 2015

Près de 2 700 aides individuelles ont été distribuées en 2015 à 1 057 jeunes. Le montant moyen par jeune a été de 198 € pour un total de 210 000 €.

Dans plus de la moitié des cas (54 %) il s'agissait d'une aide alimentaire et dans 29 % des cas d'une aide pour le transport. 10 % des aides ont été versées dans le cadre d'une démarche de recherche d'emploi et 5 % des aides pour de la formation. Les aides pour le logement ou pour d'autres finalités représentent chacune 1 % du nombre d'aides.

Repères méthodologiques

Le fonds d'aide aux jeunes (FAJ) est un dispositif départemental de dernier recours destiné aux jeunes adultes en grande difficulté sociale, âgés pour la plupart entre 18 et 25 ans. Il vise à favoriser leur insertion sociale et professionnelle et, le cas échéant, à leur apporter des secours temporaires pour faire face à des besoins urgents. Le fonds octroie essentiellement des aides financières individuelles versées le plus souvent à titre subsidiaire lorsque les autres dispositifs existants ne peuvent être mobilisés.

Évolutions marquantes sur cinq ans

Au niveau du département des Pyrénées-Orientales

- Hausse du taux d'activité de 0,5 point, moins importante que celle notée en région (+ 0,7 point) et au national (+ 0,4 point).
- Hausse du taux d'activité des femmes de 0,9 point, moins importante que celle notée en région (+ 1,3 point) et au national (+ 1,0 point).
- Hausse du taux d'allocataires et de personnes couvertes par des prestations sociales plus importante.
- Hausse du taux d'allocataires parmi les personnes seules plus importante.

Têt

- Hausse la plus élevée du taux d'activité ainsi que celui chez les femmes.
- Baisse la plus élevée de la part de jeunes âgés de 25 à 34 ans sortis du système scolaire peu ou pas diplômés (-1,4 point) après le territoire du Tech.
- Hausse la plus élevée du taux d'allocataires chez les personnes seules (+4,7 points) après le territoire du Perpignan.

Agly

- Hausse la plus élevée du taux d'activité ainsi que celui chez les femmes après le territoire de la Têt.

Tech

- Baisse la plus élevée de la part de jeunes âgés de 25 à 34 ans sortis du système scolaire peu ou pas diplômés (-1,8 point).

Perpignan

- Baisse du taux d'activité (-0,3 point).
- Hausse la plus élevée du taux de chômage (+3,6 points).
- Hausse la plus élevée du nombre d'allocataires du RSA (autour de 20 %).
- Hausse la plus élevée du taux d'allocataires chez les personnes seules (+4,9 points).

Synthèse

Au niveau du département des Pyrénées-Orientales

- Une vulnérabilité sociale plus importante qu'au niveau régional ou national.
- Des emplois à temps partiels et des emplois précaires plus nombreux.
- Une proportion élevée de jeunes peu ou pas diplômés.
- De nombreux ménages dépendant totalement des prestations sociales.
- Une proportion plus importante d'allocataires du RSA socle.

Agly

- Des employés et des ouvriers plus nombreux.
- Une peu moins d'emplois précaires mais plus d'emplois à temps partiel.
- Des jeunes peu ou pas diplômés nombreux.

Têt

- Le plus fort taux d'activité.
- Le moins de ménages allocataires à bas revenus.
- De nombreux emplois précaires mais moins de temps partiels.

Perpignan

- Des cadres et des professions intermédiaires plus nombreux.
- Une part d'inactifs plus élevée.
- Plus de jeunes peu ou pas diplômés.
- Une dépendance aux prestations sociales plus importante.

Tech

- Un taux d'activité plus limité.
- Des emplois partiels ou précaires assez nombreux.
- Une part moindre de personnes seules recevant des prestations sociales.

Partie 6

LOGEMENT

Logements sociaux	97
Parc privé potentiellement indigne.....	98
Logements selon le type d'occupation.....	99
Résidences principales selon le statut d'occupation	100
Allocations logement.....	101
Aides du fonds de solidarité pour le logement	102
Hébergement pour les personnes en difficulté sociale	103
Évolutions marquantes sur cinq ans	104
Synthèse	105

Logements sociaux

► Près des trois cinquièmes des logements sociaux dans le Perpignanais

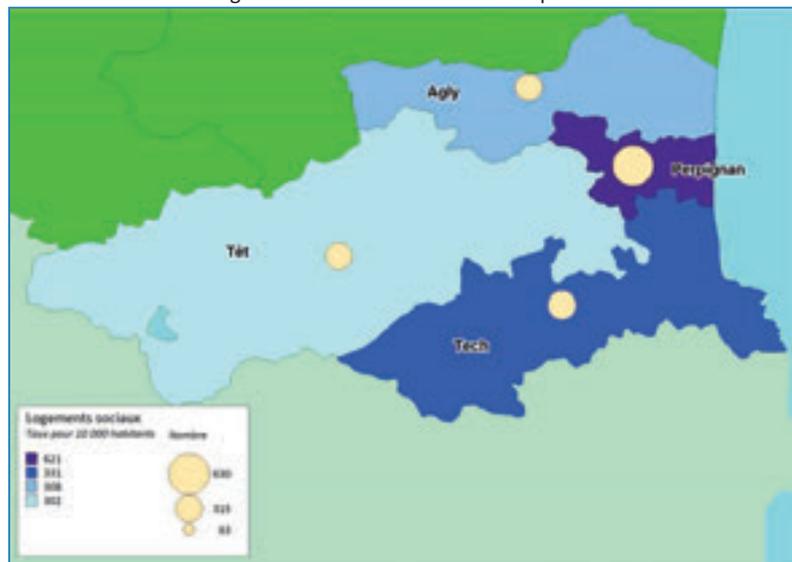
Fin 2015, près de 20 600 logements sociaux étaient disponibles dans les Pyrénées-Orientales. Cela correspond à un taux d'équipement de 445 logements sociaux pour 10 000 habitants, valeur plus basse que ce qui est observé au niveau régional et, surtout, métropolitain.

Un peu moins d'un quart (22,8 %) de ces logements sont de type individuel, soit une proportion supérieure à ce qui est observé en région (17,6 %) ou en métropole (16,0 %).

Le loyer mensuel moyen par mètre carré de surface habitable est de 5,30 €, inférieur au loyer moyen en nouvelle grande région (5,50 €) ou en métropole (5,70 €).

La plupart de ces logements sociaux (59,0 %) se retrouvent dans le Perpignanais. Le taux d'équipement y est le double de ce qui est observé dans les autres territoires.

Carte 65 : Nombre de logements sociaux en 2015 et taux pour 10 000 habitants



Sources : Ministère en charge du logement - SOeS, Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux 2015 – Insee RP 2013

Exploitation : CREAL-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Constats - Enjeux :

La problématique de l'accès à un logement à loyer modeste est très marquée dans l'ensemble du département au regard du taux de pauvreté de la population et des revenus faibles d'une grande partie des ménages du département. Un des enjeux pour le Conseil départemental des Pyrénées-Orientales est de poursuivre les démarches de partenariat engagées dans le cadre des programmes PDALPD et PDI.

Tableau 74 : Nombre de logements sociaux en 2015 et taux pour 10 000 habitants

	Agly	Perpignan	Tech	Têt	Pyrénées-Orientales	Nouvelle grande région	France métrop.
Nombre	1 874	12 155	3 870	2 688	20 587	266 683	4 701 300
Taux	308	621	331	302	445	469	738

Sources : Ministère en charge du logement - SOeS, Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux 2015 – Insee RP 2013

Exploitation : CREAL-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Repères méthodologiques

Un logement social est un logement destiné, à la suite d'une initiative publique ou privée, à des personnes à revenus modestes qui auraient des difficultés à se loger sur le marché privé.

Parc privé potentiellement indigne

► Près d'un logement privé sur dix potentiellement indigne

9,1 % des logements du parc privé dans les Pyrénées-Orientales peuvent être considérés comme potentiellement indignes : logements dégradés ou logements exigus avec absence fréquente de locaux d'hygiène.

Cette proportion est plus élevée que ce qui est observé dans la nouvelle grande région mais inférieure à ce qui est observé en Languedoc-Roussillon (9,8 %). Dans l'ancienne région, seul le département de l'Hérault présente une proportion de logements du parc privé potentiellement indignes plus faible que celle observée dans les Pyrénées-Orientales.

Constats - Enjeux :

Depuis quelques années, d'importantes actions ont été engagées pour lutter contre le logement indigne dans le département (PDAPLD 2011-2015). Lors des entretiens menés en mars 2017, des problématiques liées à des logements potentiellement indignes sont remontées notamment dans les communes autour de St-Paul-de-Fenouillet.

Tableau 75 : Proportion de logements privés potentiellement indignes en 2013

	Pyrénées-Orientales	Nouvelle grande région	France métrop.
Taux	9,1 %	7,8 %	nd

nd : données non disponibles

Source : Anah-DREAL 2013

Exploitation : CREAI-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Repères méthodologiques

À partir du fichier FILOCOM (fichier des logements par communes) les logements classés de 1 à 5 (du plus luxueux au logement standard) sont en principe sans problème technique majeur. Ce sont parmi les trois catégories suivantes que se localisent a priori les logements médiocres, voire dégradés :

- *Catégorie 8 : « Aspect délabré, qualité de construction particulièrement délabré. Ne présente plus les caractères élémentaires d'habitabilité »*
- *Catégorie 7 : « Qualité de construction médiocre, matériaux bon marché, logement souvent exigü en collectif, absence très fréquente de locaux d'hygiène »*
- *Catégorie 6 : « Qualité de construction courante, matériaux habituels dans la région, mais durabilité moyenne, conditions d'habitabilité normales, mais dimension des pièces réduites, et absence à l'origine assez fréquente des locaux d'hygiène dans les logements anciens »*

Sur cette base, le parc privé potentiellement indigne (PPPI) est le nombre de résidences principales privées : – de catégorie 6, occupées par un ménage au revenu fiscal de référence inférieur à 70% du seuil de pauvreté, – et de catégories 7 et 8, occupées par un ménage au revenu fiscal de référence inférieur à 150% du seuil de pauvreté.

Logements selon le type d'occupation

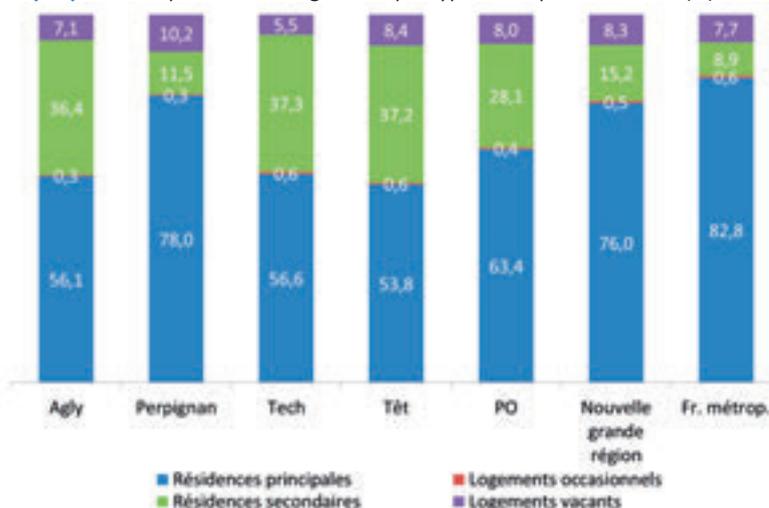
► Des logements vacants nombreux dans le Perpignanais

Moins des deux tiers des logements sont des résidences principales dans les Pyrénées-Orientales alors que cette proportion atteint les trois quarts dans la nouvelle grande région et dépasse les quatre cinquièmes en métropole.

8 % des logements sont vacants soit une proportion voisine de ce qui est observé en région et en métropole.

La situation dans les territoires est contrastée : les résidences principales représentent autour de 55 % des logements dans l'Agly, le Tech ou la Têt et les résidences secondaires autour du tiers de logements. Dans le Perpignanais, les résidences principales représentent plus des trois quarts des logements et les résidences secondaires un dixième. Il faut noter la part importante des logements vacants sur ce territoire : un sur dix.

Graphique 18 : Répartition des logements par type d'occupation en 2013 (%)



Source : Insee RP 2013
Exploitation : CREAL-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Constats - Enjeux :

L'accès à un logement est un enjeu majeur dans le département notamment dans des zones touristiques (Côte Vermeille..) où les loyers sont élevés. Au regard du taux départemental de logements vacants, la remise sur le marché de logements vacants du parc privé constitue un enjeu important pour répondre aux besoins de la population d'avoir accès à des logements abordables pour tous.

Tableau 76 : Nombre et répartition des logements par type d'occupation en 2013 (%)

		Agly	Perpignan	Tech	Têt	Pyrénées-Orientales	Nouvelle grande région	France métrop.
Résidences principales	N	26 379	91 289	54 809	39 025	211 502	2 565 299	27 805 420
	%	56,1	78,0	56,6	53,8	63,4	76,0	82,8
Logements occasionnels	N	148	301	560	406	1 415	16 761	202 071
	%	0,3	0,3	0,6	0,6	0,4	0,5	0,6
Résidences secondaires	N	17 125	13 473	36 109	27 025	93 732	512 381	2 996 873
	%	36,4	11,5	37,3	37,2	28,1	15,2	8,9
Logements vacants	N	3 345	11 934	5 329	6 106	26 714	281 088	2 570 379
	%	7,1	10,2	5,5	8,4	8,0	8,3	7,7

Source : Insee RP 2013
Exploitation : CREAL-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Repères méthodologiques

Les logements occasionnels sont des logements ou pièces indépendantes utilisés occasionnellement pour des raisons professionnelles et les logements vacants sont des logements inoccupés proposés à la vente ou à la location, déjà attribués à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation, en attente de règlement de succession, conservés par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés ou gardés vacants et sans affectation précise par le propriétaire (exemple : un logement très vétuste, ...).

Résidences principales selon le statut d'occupation

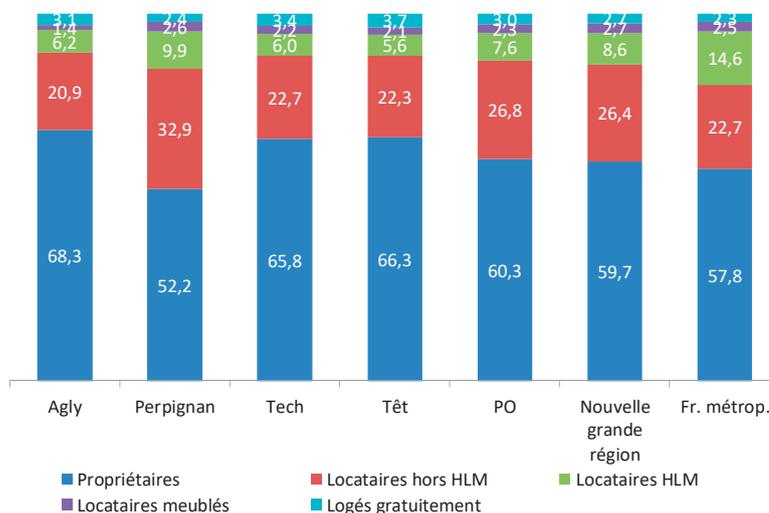
► De nombreux ménages propriétaires de leur résidence principale

Trois ménages sur cinq sont propriétaires de leur résidence principale dans les Pyrénées-Orientales. Cette proportion est un peu supérieure à ce qui est observé en région et au niveau métropolitain.

Les ménages locataires en HLM sont proportionnellement deux fois moins nombreux dans le département qu'en métropole alors que les locataires du parc public non HLM sont un peu moins nombreux.

Dans le Perpignanais, la proportion de propriétaires est moindre que dans les autres territoires alors que celles des locataires hors HLM et des locataires en HLM y est plus élevée.

Graphique 19 : Répartition des résidences principales par statut d'occupation en 2013 (%)



Source : Insee RP 2013
Exploitation : CREAI-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Constats - Enjeux :

La composition des résidences principales en termes de statut d'occupation est souvent liée d'après la littérature à la densité de la population dans un territoire : une part de propriétaires plus élevée dans des zones à faible densité et en revanche une part de locataires plus élevée à densité de population élevée. L'accès à la propriété est inégal sur l'ensemble du département.

Tableau 77 : Nombre et répartition des résidences principales par statut d'occupation en 2013 (%)

		Agly	Perpignan	Tech	Têt	Pyrénées-Orientales	Nouvelle grande région	France métrop.
Propriétaires	N	18 022	47 645	36 046	25 863	127 577	1 531 272	16 069 846
	%	68,3	52,2	65,8	66,3	60,3	59,7	57,8
Location hors HLM	N	5 525	30 019	12 414	8 687	56 646	677 103	6 319 307
	%	20,9	32,9	22,7	22,3	26,8	26,4	22,7
Location HLM	N	1 630	9 063	3 294	2 190	16 178	219 489	4 064 988
	%	6,2	9,9	6,0	5,6	7,6	8,6	14,6
Location meublés	N	373	2 405	1 190	832	4 799	69 370	700 675
	%	1,4	2,6	2,2	2,1	2,3	2,7	2,5
Location gratuite	N	829	2 157	1 864	1 452	6 302	68 065	650 604
	%	3,1	2,4	3,4	3,7	3,0	2,7	2,3

Source : Insee RP 2013
Exploitation : CREAI-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Allocations logement

► Plus d'un quart des ménages perçoivent des allocations logements

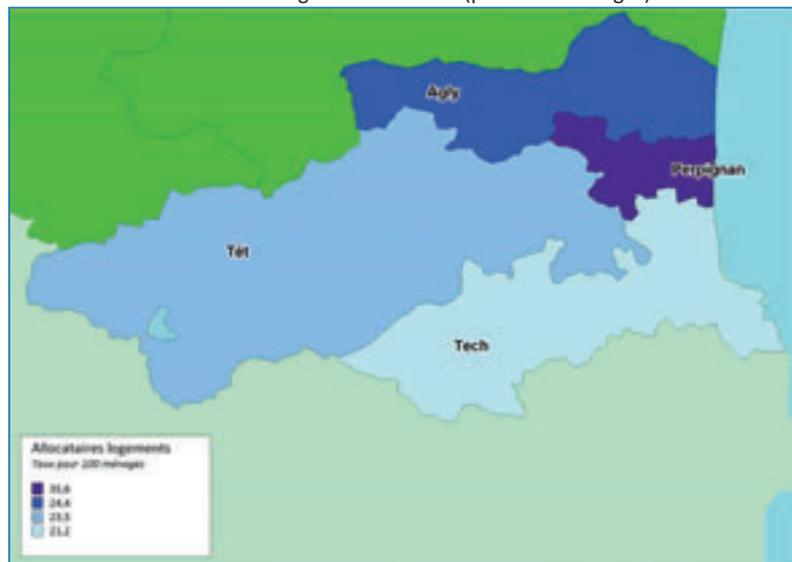
Plus d'un ménage sur quatre perçoit des allocations logements versées par la CAF ou la MSA dans les Pyrénées-Orientales. Cette situation est plus fréquente que ce qui est observé dans la nouvelle grande région ou en métropole.

Le taux de ménages percevant une allocation logement dépasse un tiers dans le Perpignanaise alors qu'elle est d'un peu plus un cinquième dans le Tech.

Constats - Enjeux :

La population allocataire d'allocations logement versées par la CAF ou la MSA est très variable d'un territoire à un autre nécessitant des approches spécifiques selon les territoires.

Carte 66 : Taux d'allocataires logements en 2015 (pour 100 ménages)



Sources : CNAF-CCMSA 2015 - Insee RP 2013
Exploitation : CREAL-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Tableau 78 : Taux d'allocataires logements en 2015 (pour 100 ménages)

	Agly	Perpignan	Tech	Têt	Pyrénées-Orientales	Nouvelle grande région	France métrop.
Taux	24,4	35,6	21,2	23,5	28,2	26,6	22,7

Sources : CNAF-CCMSA 2015 - Insee RP 2013
Exploitation : CREAL-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Repères méthodologiques

Une allocation logement peut être versée, sous certaines conditions, à toute personne qui loue ou qui achète un logement. Il existe 3 types d'allocations : l'aide personnalisée au logement (APL), l'allocation de logement familiale (ALF) et l'allocation de logement sociale (ALS). L'APL est versée en raison d'un critère de financement du logement (conventionné), l'ALF est versée en raison de la situation familiale, et l'ALS est versée dans tous les autres cas.

Aides du fonds de solidarité pour le logement

► Près de 2 500 ménages aidés pour leurs factures d'énergie

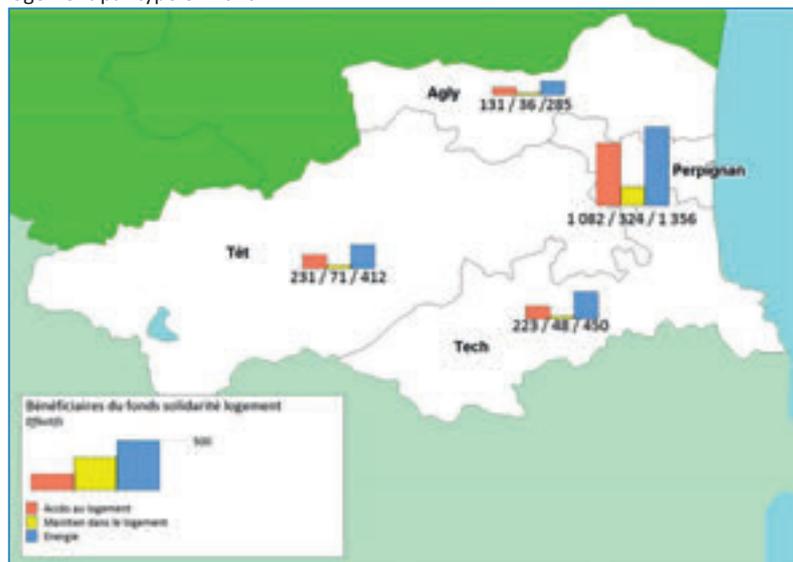
Le fonds solidarité logement a apporté son soutien à près de 1 700 ménages pour qu'ils puissent accéder à un logement, à près de 500 ménages pour permettre le maintien dans le logement et à près de 2 500 ménages pour les aider à régler leurs factures d'énergie.

Le taux de ménages aidés, quel que soit le type d'aide, est supérieur dans le Perpignanaise à ce qui est observé dans les trois autres territoires. Ainsi, pour le maintien dans le logement, les aides apportées sont près de quatre fois plus fréquentes, proportionnellement, dans ce territoire que dans le Tech.

Constats - Enjeux :

La population bénéficiaire d'aides du fonds de solidarité pour le logement est très variable d'un territoire à un autre. Cette disparité est très souvent liée à l'état des logements selon les territoires. Celle-ci nécessite des approches spécifiques selon les territoires en termes de lutte contre la précarité énergétique et d'actions favorisant le « habiter mieux ».

Carte 67 : Nombre de ménages ayant reçu une aide du fonds de solidarité pour le logement par type en 2016



Source : Conseil départemental des Pyrénées-Orientales 2016
Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Tableau 79 : Nombre et taux de ménages ayant reçu une aide du fonds de solidarité pour le logement par type en 2016 (pour 1 000 ménages)

		Agly	Perpignan	Tech	Têt	Pyrénées-Orientales
Aide à l'accès au logement	N	131	1 082	223	231	1 667
	%	5,0	11,9	4,1	5,9	7,9
Aide au maintien dans le logement	N	36	324	48	71	479
	%	1,4	3,5	0,9	1,8	2,3
Aide aux factures d'énergie	N	235	1 356	450	412	2 453
	%	8,9	14,9	8,2	10,6	11,6

Sources : Conseil départemental des Pyrénées-Orientales 2016 – Insee RP 2013
Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Repères méthodologiques

Le fonds de solidarité pour le logement (FSL) accorde des aides financières aux personnes qui rencontrent des difficultés pour assurer les dépenses de leur logement (factures, loyers...). Il existe un FSL dans chaque département. Les aides du FSL peuvent notamment permettre de financer les dépenses liées à l'entrée dans un logement (dépôt de garantie, premier loyer, assurance du logement, frais de déménagement), les dettes de loyers charges comprises, et les factures d'énergies (électricité, gaz), d'eau et de téléphone.

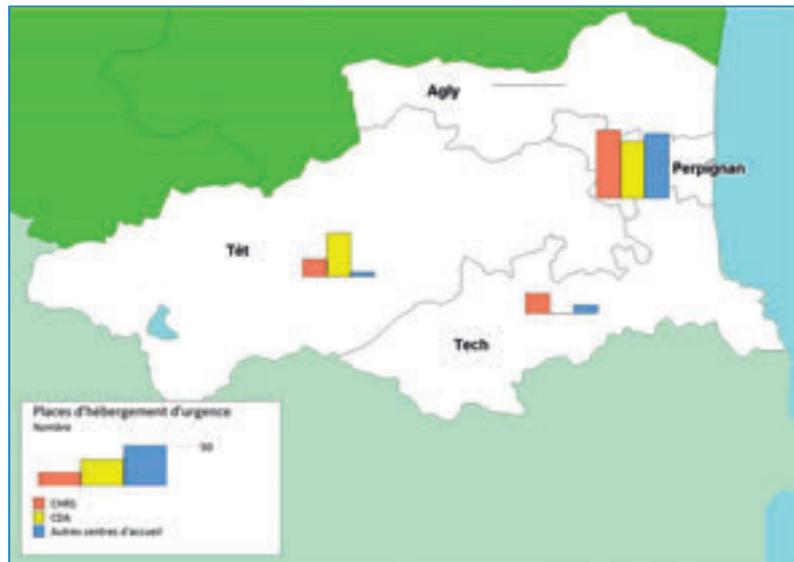
Hébergement pour les personnes en difficulté sociale

► **Des places d’hébergement pour les personnes en difficulté sociale concentrées principalement sur le territoire de Perpignan**

Plus de 600 places d’hébergement pour les personnes en difficulté sociale sont proposées dans les Pyrénées Orientales : 37 % en centre d’hébergement et de réinsertion sociale, 36 % en centre d’accueil des demandeurs d’asile et 27 % dans d’autres types de centres d’accueil.

Dans le territoire de l’Agly, aucune place d’hébergement pour les personnes en difficulté sociale n’est installée. Des places de CADA sont proposées dans la Têt et le Perpignanais. C’est à Perpignan que le nombre de places d’hébergement pour les personnes en difficulté sociale est le plus important en nombre et en taux.

Carte 68 : Nombre de places d’hébergement pour personnes en difficulté sociale en 2016



Source : Conseil départemental des Pyrénées-Orientales 2016
Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Constats - Enjeux :

Un des enjeux est de maintenir une offre suffisante d’hébergement pour personnes en difficulté sociale et répartie équitablement sur le département de façon adaptée aux besoins.

Tableau 80 : Nombre et taux de places d’hébergement pour personnes en difficulté sociale en 2016 (pour 10 000 habitants de 20 à 59 ans)

		Agly	Perpignan	Tech	Têt	Pyrénées-Orientales
Centres d’hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)	N	0	149	42	38	229
	%	0,0	15,9	8,6	8,1	10,6
Centres d’accueil des demandeurs d’asile (CADA)	N	0	125	0	95	220
	%	0,0	13,3	0,0	20,1	10,1
Autres centres d’accueil	N	0	142	18	10	170
	%	0,0	15,2	3,7	2,1	7,8

Sources : Conseil départemental des Pyrénées-Orientales 2016 – Insee RP 2013
Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Repères méthodologiques

Un Centre d’hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) est une catégorie d’établissements sociaux intervenant dans le domaine de l’accueil, de l’hébergement et de la réinsertion sociale et professionnelle des personnes en situation d’exclusion.

Un Centre d’accueil de demandeurs d’asile (CADA) est un foyer ou dispositif hôtelier spécialisé pour l’hébergement des demandeurs d’asile durant le temps d’examen de leur demande.

Évolutions marquantes sur cinq ans

Au niveau du département des Pyrénées-Orientales

- Une augmentation de 6,1 % du nombre de résidences principales et une stabilisation du nombre de résidences secondaires.
- Une progression de 24 % du nombre de logements vacants (+ 5 200).
- Une augmentation de 12 % du nombre de ménages locataires en HLM et de 11 % des locataires en meublés.
- Une progression de 4 % du taux d'allocataires ayant droit à une allocation logement.

Têt

- ▶ Une forte augmentation du nombre de logements vacants (+ 40 %) et une progression limitée du nombre de résidences principales (+6 %).
- ▶ Une des plus fortes augmentations du nombre de locataires en HLM (+18 %) et la plus faible augmentation du nombre d'autres locataires (+ 4 %).
- ▶ La plus forte augmentation du taux d'allocataires logement (+ 6 %).

Aqly

- ▶ La plus forte augmentation du nombre de résidences principales (+11 %).
- ▶ Une progression de 21 % du nombre de logements vacants, plus modérée que dans d'autres territoires.
- ▶ L'augmentation la plus importante du nombre de ménages propriétaires (+9 %), du nombre de locataires hors HLM (+18 %) et du nombre de locataires en HLM (+24 %).
- ▶ Une augmentation plus modérée que dans les autres territoires du taux d'allocataires logement.

Perpignan

- ▶ La plus faible augmentation du nombre de résidences principales (+ 5 %) et du nombre de logements vacants (+17 %).
- ▶ La plus faible augmentation du nombre de ménages propriétaires (+ 4 %) et de ménages locataires en HLM (+7 %).

Tech

- ▶ Une diminution du nombre de résidences secondaires (- 3 %) et une augmentation plus importante que dans d'autres territoires des résidences principales (+7 %).
- ▶ La plus faible augmentation du taux d'allocataires logement (+ 3 %).

Synthèse

Au niveau du département des Pyrénées-Orientales

- Taux d'équipement en logement sociaux plus bas à ce qui est noté en région ou au national.
- Proportion de logements potentiellement indignes supérieure.
- Proportion de ménages propriétaires de leur résidences principales légèrement supérieure.
- Part d'allocataires logement supérieure.

Aaly

- Proportion de ménages propriétaires de leur résidences principales la plus élevée de l'ensemble du département.
- Aucun hébergement pour personnes en difficulté sociale dénombré.

Têt

- Taux d'équipement en logement sociaux le plus faible de l'ensemble du département.
- Proportion de ménages logés à titre gratuit la plus élevée.

Perpignan

- Taux d'équipement en logement sociaux le plus élevé de l'ensemble du département.
- Part de logements vacants la plus élevée.
- Part de ménages locataires (HLM ou hors HLM) de leur résidence principale la plus élevée.
- Proportion d'allocataires logement la plus élevée.
- Taux d'équipement en hébergement pour personnes en difficulté sociale le plus élevé.

Tech

- Proportion d'allocataires logement la plus faible.

Partie 7

Synthèse par territoires et départementale

Territoire de l'Agly	107
Territoire de Perpignan	111
Territoire du Tech	115
Territoire de la Têt.....	119
Département des Pyrénées-Orientales.....	123

Territoire de l'Agly

► **Un territoire contrasté avec une part prépondérante de communes rurales de moins de 2 000 habitants**

Le territoire de l'Agly s'étend sur 699 km² et borde la Méditerranée à l'est, les contreforts des Corbières au nord et des Fenouillèdes à l'ouest. La vallée de l'Agly compose le paysage de ce territoire.

Le territoire est marqué par sa diversité géographique (littoral, plaine et montagne) et par son pôle urbain de Rivesaltes (2^e ville du territoire la plus peuplée avec 8 422 habitants au 1^{er} janvier 2013) qui assure le lien entre le littoral et la montagne. Les hauts cantons ont des villages parfois difficiles d'accès et isolés. Cette configuration géographique influe sur le peuplement du territoire.

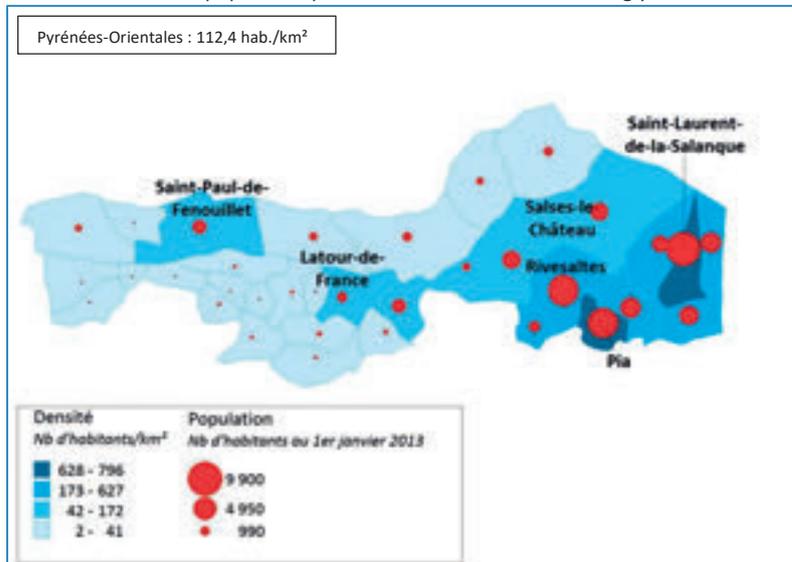
Au 1^{er} janvier 2017 le territoire de l'Agly se compose de 34 communes rattachées à trois communautés de communes (Agly Fenouillèdes, Roussillon Conflent et Salanque Méditerranée) et à la communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole. Sept communes sur dix de ce territoire sont des communes rurales de moins de 2 000 habitants. Au niveau social et médico-social, le territoire est sectorisé en une Maison Sociale de Proximité à Rivesaltes avec une antenne à Saint Laurent de La Salanque et six permanences d'accueil (Espira-de-l'Agly, Estagel, Pia, St-Paul-de-Fenouillet, Salses-le Château et Tautavel).

► **Une croissance démographique importante mais pas partout**

Le territoire de l'Agly se caractérise par une croissance démographique la plus forte du département (+ 8,5 % entre les recensements de 2008 et 2013 contre + 4,8 % au niveau du département). Mais cette croissance est plus marquée à Opoul-Périllos (+ 28,0 %) et à St-Laurent-de-la-Salanque (+ 15,4 %) et ses communes environnantes (St-Hippolyte +18,9 % ; Salses-le-Château +12,2 % ; Torrelles +12,1 % ; Clairà +11,2 % ; Pia +13,2 %...). À l'opposé, des communes comme St-Paul-de-Fenouillet (- 3,4 %) sont marquées par une baisse de leur population entre 2008 et 2013 ou une quasi stabilité de celle-ci (Rivesaltes- 0,1 %).

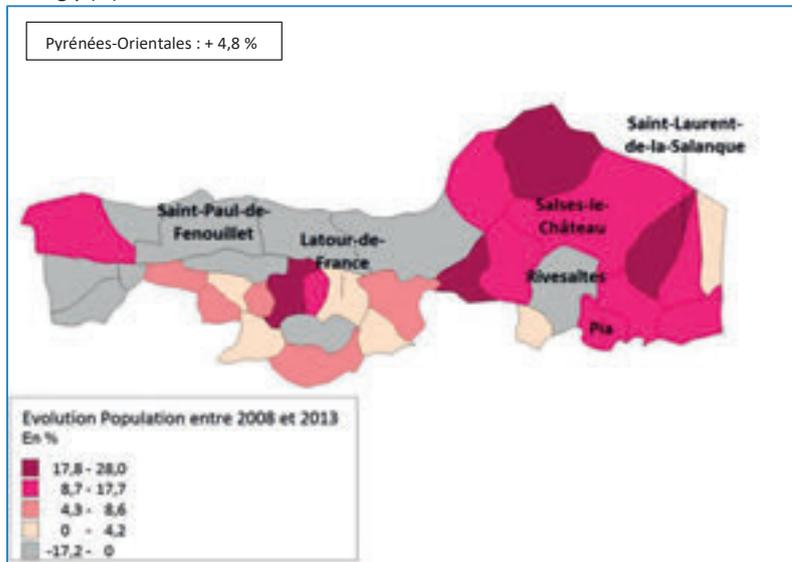
De plus, la croissance démographique des jeunes âgés de moins de 21 ans dans le territoire de l'Agly (+ 7,6 %) est la plus élevée des quatre territoires du Département.

Carte 69 : Densité de population par commune du Territoire de l'Agly



Source : Insee – Recensements de population 2013
Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Carte 70 : Évolution de la population entre 2008 et 2013 par commune du territoire de l'Agly (%)



Source : Insee – Recensements de population 2013
Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

► Synthèse départementale et par territoires

► Les 60 ans et plus vont connaître la plus forte croissance

La population dans le territoire de l'Agly ne va cesser de croître et devrait augmenter de 12,4 % entre 2017 et 2027, soit près de 8 200 personnes supplémentaires.

Cet accroissement serait le plus important pour les personnes âgées de 60 ans et plus des quatre territoires du Département. En dix ans leur nombre devrait augmenter de 25,7 %.

► Des revenus inférieurs à la moyenne départementale

Le revenu net fiscal moyen des foyers du territoire de l'Agly en 2013 est le plus bas des quatre territoires du Département avec la proportion de foyers non imposés la plus élevée. Ce revenu est inférieur de 6 % à la valeur départementale. Dans le territoire de l'Agly, plus de la moitié des actifs ayant un emploi (54,7 %) est un employé ou un ouvrier. Ce sont les catégories sociales les plus représentées et elles sont proportionnellement plus importantes dans ce territoire que dans les trois autres.

► La densité de médecins généralistes la plus faible de l'ensemble du département

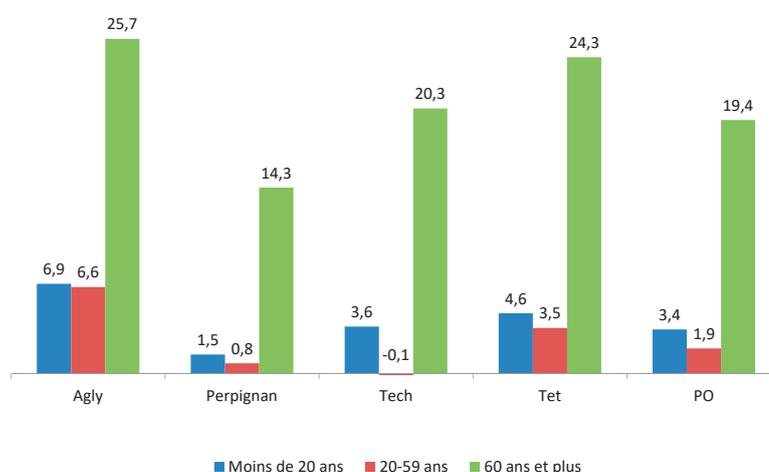
Au 1er janvier 2016, 50 médecins généralistes libéraux exerçaient dans le territoire de l'Agly soit 82,5 médecins pour 100 000 habitants. Cette densité de médecins généralistes libéraux est la plus faible des quatre territoires du département.

Parmi les quatre maisons de santé pluri professionnelles ouvertes dans les Pyrénées-Orientales, deux sont implantées dans le territoire de l'Agly, à Latour-de-France et Saint-Paul-de-Fenouillet. Une troisième maison de santé dans le territoire de l'Agly est en projet à Estagel.

► La proportion de ménages propriétaires de leur résidence principale la plus élevée de l'ensemble du département

L'augmentation la plus importante du nombre de ménages propriétaires de leur résidence principale est observée dans le territoire de l'Agly (+ 9 % entre 2008 et 2013) ainsi que du nombre de locataires hors HLM (+ 18 %) et du nombre de locataires en HLM (+ 24 %). Près de sept ménages sur 10 (68,3 %) sont propriétaires de leur résidence principale au 1er janvier 2013. Cette proportion est supérieure à ce qui est observé dans les trois autres territoires.

Graphique 20 : Évolution entre 2017 et 2027 de la population selon les projections – Unité : en %



Source : Insee – Projections de population OMPHALE-Scénario central -2017
Exploitation : CREAI-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Tableau: 81 : Indicateurs principaux du territoire de l'Agly

Territoire de l'Agly	Valeur du territoire	Position du territoire ¹	Territoires du département		Valeur départementale	Valeur de la nouvelle grande région
			Valeur mini	Valeur maxi		
Données de cadrage						
Croissance démographique entre 2008 et 2013	+ 8,5 %	●	+ 3,9 %	+ 8,5 %	+ 4,8 %	+ 4,9 %
Projection de la population Evolution à l'horizon 2027	+ 12,4 %	●	+ 4,9 %	+ 12,4 %	+ 7,8 %	nd
Part des foyers non imposés	63,2 %	●	58,2 %	63,2 %	60,7 %	56,8 %
Densité de médecins généralistes libéraux	82,5	●	82,5	146,1	142,6	146,1
Enfance - Famille						
Part des enfants âgés de 0-6 ans	8,1 %	●	6,2 %	8,3 %	7,6 %	7,8 %
Projection des jeunes de moins de 21 ans - Evolution à l'horizon 2027	+ 7,6 %	●	+ 1,8 %	+ 7,6 %	+ 3,6 %	nd
Part des familles monoparentales	28,4 %	●	26,4 %	37,2 %	31,6 %	25,2 %
Part des bénéficiaires du RSA majoré	16,4 %	●	14,1 %	19,1 %	16,9 %	13,7 %
Part des bénéficiaires de l'ASF	11,0 %	●	9,2 %	16,5 %	12,8 %	8,7 %
Taux de places d'assistants maternels pour 100 enfants de 0-2 ans	50,5	●	31,4	50,5	41,1	nd
Taux de places en EAJE pour 100 enfants de 0-2 ans	11,9	●	11,9	19,3	16,8	16,6
Taux d'enfants sujets d'une ou plusieurs IP pour 1000 mineurs	17,4	●	17,4	22,4	20,5	nd
Part des enfants de moins de 25 ans vivant dans une famille sans actif occupé	18,6 %	●	14,3 %	31,6 %	22,8 %	14,5 %
Personnes âgées (PA)						
Indice de vieillissement	92,7	●	91,7	145,0	103,5	89,1
Projection des 75-84 ans – Evolution à l'horizon 2017	+ 48,5 %	●	+ 32,8 %	+ 48,5 %	+ 38,9 %	nd
Part des PA vivant seules à domicile	26,4 %	●	26,4 %	33,1 %	29,2 %	27,6 %
Taux d'allocataires de prestations (CAF ou MSA) âgés de 60 ans et plus	8,1 %	●	7,0 %	12,5 %	9,5 %	14,0 %
Taux de bénéficiaires de l'APA	12,5 %	●	10,7 %	13,2 %	12,6 %	nd
Personnes handicapées (PH)						
Taux de bénéficiaires de la PCH pour 1000 personnes âgées de 20 à 59 ans	6,7	●	6,7	8,7	7,9	8,0
Insertion sociale et lutte contre l'exclusion						
Taux d'activité	52,7 %	●	46,5 %	54,3 %	49,9 %	54,8 %
Part des employés ou ouvriers dans les actifs	54,6 %	●	50,2 %	54,6 %	51,4 %	46,7 %
Taux standardisé d'inactifs	11,0 %	●	10,5 %	17,6 %	13,7 %	10,2 %
Taux de personnes couvertes par des prestations sociales	50,1 %	●	42,3 %	53,0 %	48,8 %	48,7 %
Part des ménages dépendant à 100 % des prestations sociales	19,6 %	●	17,7 %	31,9 %	25,1 %	19,6 %
Logement						
Part de logements vacants	7,1 %	●	5,5 %	10,2 %	8,0 %	8,3 %
Part des ménages propriétaires de leurs résidences principales	52,2 %	●	52,2 %	68,3 %	60,3 %	59,7 %

¹ Position du territoire par rapport aux trois autres territoires

● Valeur la plus faible ● Valeur intermédiaire ● Valeur la plus élevée

Les principaux éléments évoqués par les services du Département rencontrés en mars 2017 dans le cadre du pré-diagnostic au futur schéma des solidarités :

- la forte progression démographique dans certaines zones du territoire ;
- l'offre limitée en accueil de jour pour personnes âgées et notamment spécialisé « Alzheimer » et les difficultés pour les services à domicile (SAAD et SSIAD) à accompagner des personnes âgées vivant dans les zones les plus reculées du territoire d'Agly ;
- les difficultés d'accès aux soins des habitants de St-Paul-de-Fenouillet, Latour-de-France et Estagel. Ces difficultés apparaissent plus marquées dans le secteur de la pédopsychiatrie et de la psychiatrie ;
- la construction de nombreux lotissements et la requalification du parc social au sein des cœurs de village dans la communauté de communes Salanque Méditerranée avec des offres foncières et immobilières intéressantes pour des jeunes familles. A l'opposé, il semble que perdure dans la communauté de communes de l'Agly-Fenouillèdes la problématique de logements potentiellement indignes ou inadaptés avec des propriétaires du secteur agricole et viticole vieillissants. Il a été également souligné le nombre important de personnes qui peuvent être dans des situations de précarité énergétique importante car vivant dans des logements sur le littoral qui ne sont pas adaptés pour y vivre en hiver.

Enjeux :

La forte progression démographique observée dans la Salanque permet au territoire de l'Agly d'avoir une population moins vieillissante que dans les hauts cantons. La population du territoire de l'Agly très contrastée selon la zone géographique de domiciliation a des besoins différents en termes de services. Les nouveaux arrivants semblent être dans des situations de fragilité sociale et économique importante. L'offre limitée en accueil de jour dans le territoire de l'Agly et une offre en transports impliquant des trajets complexes dans certaines zones pouvant se révéler des freins dans le maintien à domicile des personnes âgées et dans la prévention de la perte d'autonomie.

Les enjeux sur ce territoire sont :

- de mieux connaître les nouveaux arrivants et les populations les plus fragiles (familles en difficultés et personnes âgées isolées vivant à leur domicile) pour mieux anticiper leurs besoins ;
- de poursuivre l'accompagnement des familles en difficultés sociales et financières en travaillant sur les leviers comme l'accès aux droits, aux soins et à l'accueil des jeunes enfants favorisant l'insertion professionnelle ;
- de continuer à assurer une accessibilité des services sociaux et de santé auprès des populations les plus fragiles en renforçant le travail partenarial ;
- de développer la coordination entre les différents acteurs engagés dans la prévention de la perte d'autonomie et l'offre existante pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et le soutien aux aidants familiaux.

Pistes

Nouveaux arrivants :

Qui sont-ils ?
Arrivent-ils dans le territoire de l'Agly avec des difficultés socio-économiques ?
Quelle est la part des transferts de droits du RSA majoré ?
Quels sont leurs besoins ?

Personnes âgées :

Quelles solutions à renforcer ou à développer pour favoriser leur maintien à domicile et la coordination des acteurs ?

Enfance-Familles :

Quelles solutions à renforcer ou à développer pour accompagner les familles en difficultés ?

Mobilité :

Quelles réponses à apporter aux besoins de transport entre différentes communes sans passer par Perpignan ?
Comment assurer une équité au sein même du territoire en termes de transport avec des communes rattachées à la CU Perpignan Méditerranée Métropole et d'autres non ?
Quelles articulations dans le cadre du transfert des compétences des transports départementaux vers la région ?

Logement :

Quelles actions à renforcer pour lutter contre le logement potentiellement indigne ou inadapté ?

Territoire de Perpignan

► Le territoire le plus urbain et le plus dense du département

Le territoire de Perpignan construit autour de la ville-centre de Perpignan s'étend sur 226 km² avec la densité de population la plus élevée du département, dépassant 860 habitants au km². Il borde la Méditerranée à l'Est et s'étend à l'Ouest vers la plaine.

Plus des deux cinquièmes des habitants du département sont concentrés dans le territoire de Perpignan.

Au 1^{er} janvier 2017 le territoire de Perpignan se compose de 15 communes rattachées à la communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole. La majorité des communes de ce territoire sont des communes urbaines de 2 000 habitants ou plus. Sur la ville de Perpignan, neuf quartiers ont été retenus comme étant prioritaires au titre de la politique de la ville. Ces quartiers prioritaires regroupent près de 32 400 habitants représentant 16,5 % de la population de ce territoire.

Au niveau social et médico-social, le territoire est organisé en deux Maisons Sociales de Proximité (Perpignan Nord et Perpignan Sud) avec sept antennes et 14 permanences d'accueil. Un dispensaire du Département délivre des soins sur ce territoire.

► Une population en situation de fragilité sociale et financière plus marquée que dans les autres territoires

Le territoire de Perpignan est celui du département des Pyrénées-Orientales qui présente les indicateurs de fragilité sociale et économique les plus élevés.

Au 1^{er} janvier 2013, 10 120 familles habitant dans le territoire de Perpignan sont des familles monoparentales. Leur part parmi les familles avec enfants (37,2 %) est supérieure aux valeurs observées dans les trois autres territoires. Près d'une famille monoparentale sur cinq (19,1 %) perçoit le RSA majoré, proportion la plus élevée de l'ensemble du département. La fragilité financière des familles avec un ou plusieurs enfants à charge pour lesquels aucune pension alimentaire n'est versée est la plus marquée dans le territoire de Perpignan (16,5 % des familles avec un ou plusieurs enfants).

Carte 71 : Part des familles monoparentales avec enfants de moins de 25 ans dans les familles avec enfants de moins de 25 ans en 2013 (%)



Source : Insee – Recensements de population 2013
Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Carte 72: Ménages dépendant totalement des prestations sociales en 2015



Sources : CNAF-CCMSA 2015 - Insee RP 2013
Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

► Synthèse départementale et par territoires

► Des informations préoccupantes à un niveau élevé

Dans le territoire de Perpignan, près de 940 enfants ayant été sujets d'une ou plusieurs informations préoccupantes (IP) sont dénombrés en 2016. Ramené à 1 000 mineurs, le taux du territoire est égal à près de 23 enfants sujets d'une ou plusieurs IP pour 1 000 jeunes âgés de moins de 18 ans, taux le plus élevé de l'ensemble du département. Dans le rapport d'activité de 2015 du Conseil départemental des Pyrénées-Orientales, la progression du nombre de mineurs suivis dans le cadre de l'ASE est soulignée, avec des solutions de placement qui sont « *de plus en plus complexes à trouver et à mettre en œuvre au regard des situations* » et de l'offre existante. De plus, il est également précisé que le nombre d'IP pour des adultes vulnérables reste dans des proportions élevées dans le territoire de Perpignan, reflétant l'importance de la vulnérabilité des personnes en situation de précarité.

► Près d'un enfant sur trois vit dans une famille sans actif occupé

Près d'un tiers des enfants âgés de moins de 25 ans vit dans une famille sans actif occupé dans le territoire de Perpignan. Au 1^{er} janvier 2013, près de 15 350 enfants âgés de moins de 25 ans vivent dans une famille où personne n'est en emploi. Leur part (31,6 %) est environ 2 fois supérieure aux valeurs observées dans les trois autres territoires.

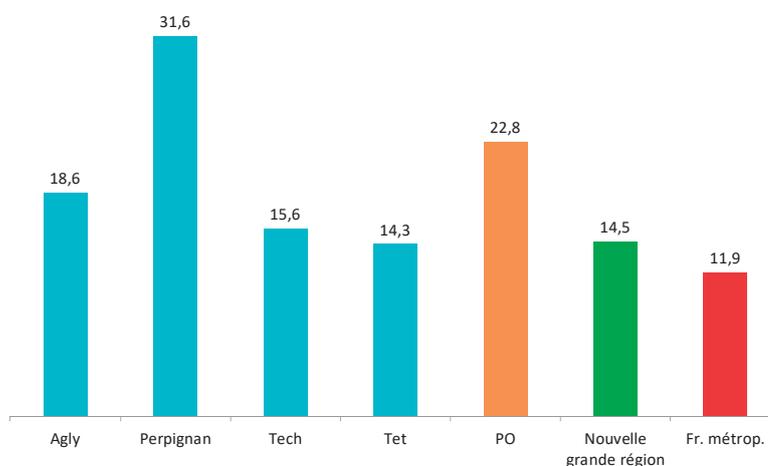
► Des personnes âgées nombreuses à vivre seules

Les personnes âgées de 60 ans et plus vivant dans le territoire de Perpignan sont proportionnellement plus nombreuses à vivre seules à leur domicile (33,1 %) que dans les trois autres territoires (autour de 26,7 %). Cette population est également plus fragile financièrement dans le territoire de Perpignan car 12,5 % des habitants de 60 ans et plus sont allocataires de prestations sociales versées par la CAF ou la MSA.

► L'importance des expulsions locatives

Le rapport d'activité de 2015 du Département, souligne la forte progression des enquêtes d'expulsions sur le territoire de Perpignan (+ 48 % entre 2014 et 2015) ce qui met en évidence une précarisation rapide des populations et du logement de ce territoire.

Graphique 21 : Part des enfants âgés de moins de 25 ans vivant dans une famille sans actif occupé



Source : Insee – Recensements de population 2013
Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Tableau: 82 : Indicateurs principaux du territoire de Perpignan

Territoire de Perpignan	Valeur du territoire	Position du territoire ¹	Territoires du département		Valeur départementale	Valeur de la nouvelle grande région
			Valeur mini	Valeur maxi		
Données de cadrage						
Croissance démographique entre 2008 et 2013	+ 4,4 %	●	+ 3,9 %	+ 8,5 %	+ 4,8 %	+ 4,9 %
Projection de la population Evolution à l'horizon 2027	+ 4,9 %	●	+ 4,9 %	+ 12,4 %	+ 7,8 %	nd
Part des foyers non imposés	60,9 %	●	58,2 %	63,2 %	60,7 %	56,8 %
Densité de médecins généralistes libéraux	146,1	●	82,5	146,1	142,6	146,1
Enfance - Famille						
Part des enfants âgés de 0-6 ans	8,3 %	●	6,2 %	8,3 %	7,6 %	7,8 %
Projection des jeunes de moins de 21 ans - Evolution à l'horizon 2027	+ 1,8 %	●	+ 1,8 %	+ 7,3 %	+ 3,6 %	nd
Part des familles monoparentales	37,2 %	●	26,4 %	37,2 %	31,6 %	25,2 %
Part des bénéficiaires du RSA majoré	19,1 %	●	14,1 %	19,1 %	16,9 %	13,7 %
Part des bénéficiaires de l'ASF	16,5 %	●	9,2 %	16,5 %	12,8 %	8,7 %
Taux de places d'assistants maternels pour 100 enfants de 0-2 ans	31,4	●	31,4	50,5	41,1	nd
Taux de places en EAJE pour 100 enfants de 0-2 ans	19,3	●	11,9	19,3	16,8	16,6
Taux d'enfants sujets d'une ou plusieurs IP pour 1000 mineurs	22,4	●	17,4	22,4	20,5	nd
Part des enfants de moins de 25 ans vivant dans une famille sans actif occupé	31,6 %	●	14,3 %	31,6 %	22,8 %	14,5 %
Personnes âgées (PA)						
Indice de vieillissement	91,8	●	91,7	145,0	103,5	89,1
Projection des 75-84 ans – Evolution à l'horizon 2017	+ 32,8 %	●	+ 32,8 %	+ 48,5 %	+ 38,9 %	nd
Part des PA vivant seules à domicile	33,1 %	●	26,4 %	33,1 %	29,2 %	27,6 %
Taux d'allocataires de prestations (CAF ou MSA) âgés de 60 ans et plus	12,5 %	●	7,0 %	12,5 %	9,5 %	14,0 %
Taux de bénéficiaires de l'APA	13,2 %	●	10,7 %	13,2 %	12,6 %	nd
Personnes handicapées (PH)						
Taux de bénéficiaires de la PCH pour 1000 personnes âgées de 20 à 59 ans	8,0	●	6,7	8,7	7,9	8,0
Insertion sociale et lutte contre l'exclusion						
Taux d'activité	49,2 %	●	46,5 %	54,3 %	49,9 %	54,8 %
Part des employés ou ouvriers dans les actifs	50,2 %	●	50,2 %	54,6 %	51,4 %	46,7 %
Taux standardisé d'inactifs	17,6 %	●	10,5 %	17,6 %	13,7 %	10,2 %
Taux de personnes couvertes par des prestations sociales	53,0 %	●	42,3 %	53,0 %	48,8 %	48,7 %
Part des ménages dépendant à 100 % des prestations sociales	31,9 %	●	17,7 %	31,9 %	25,1 %	19,6 %
Logement						
Part de logements vacants	10,2 %	●	5,5 %	10,2 %	8,0 %	8,3 %
Part des ménages propriétaires de leurs résidences principales	52,2 %	●	52,2 %	68,3 %	60,3 %	59,7 %

¹ Position du territoire par rapport aux trois autres territoires

● Valeur la plus faible ● Valeur intermédiaire ● Valeur la plus élevée

Les principaux éléments évoqués par les services du Département rencontrés en mars 2017 dans le cadre du pré-diagnostic au futur schéma des solidarités :

- la grande hétérogénéité du territoire de Perpignan pouvant présenter d'importants contrastes entre quartiers ou, dans les communes limitrophes de Perpignan entre un centre ville paupérisé et une périphérie plus favorisée ;
- un territoire dense regroupant 40 % de la population du département des Pyrénées-Orientales et 60 % de l'activité ;
- la nécessité de travailler les questions sociales de manière transversale plus que par dispositifs ou par approche populationnelle : les problématiques rencontrées sont souvent intriquées en associant, par exemple, difficultés d'accès à l'emploi et à la formation, difficultés de logement et difficultés dans le domaine de la parentalité... ;
- les problématiques de déscolarisation et d'augmentation de l'illettrisme dans certains quartiers avec, en corollaire, une très forte discrimination dans l'accès à l'emploi ;
- des populations très précaires qui ne sollicitent pas les aides auxquelles elles peuvent prétendre ;
- une augmentation des travailleurs pauvres avec un effet « couperet » des seuils de revenus pour l'accès à certains droits ;
- une mobilité très limitée de la population en HLM : le changement de logement HLM en fonction de l'agrandissement de la famille ou du départ des enfants vers un logement de taille plus adaptée est qualifié de quasi impossible.

Enjeux :

Le territoire de Perpignan est le plus peuplé du département des Pyrénées-Orientales. De ce fait, un volume important de personnes en situation de fragilité sociale et financière (enfants, familles avec un ou plusieurs enfants, familles monoparentales, personnes âgées de 60 ans et plus) est présent sur ce territoire. L'accès à l'emploi reste une question majeure pour une grande partie de cette population et tout particulièrement dans les neuf quartiers prioritaires de la ville de Perpignan. Au-delà se pose également la question de l'accès au logement, et notamment au logement social, sur ce territoire.

Les enjeux sur ce territoire sont :

- de mettre en place des dispositifs de repérage des personnes en situation de vulnérabilité sociale qui ne font pas appel aux dispositifs et services auxquels elles ont droit ;
- de développer des actions de prévention de la désinsertion sociale ou des conséquences de celles-ci ;
- de poursuivre l'accompagnement des populations les plus fragiles socialement et économiquement en travaillant notamment sur les leviers comme la prévention de l'isolement social, l'accès aux droits et au logement ;
- de renforcer le travail partenarial et la coordination entre les différents acteurs qui sont nombreux dans le territoire de Perpignan.

Pistes

Fragilité sociale et économique de la population :

Quels sont les différents types d'isolement qui touchent les habitants du territoire de Perpignan ?
Quels sont les leviers pour prévenir cet isolement ?

Accès à la formation et à l'emploi :

Quels sont les outils à développer pour lutter contre la déscolarisation et limiter les difficultés d'accès à la formation et à l'emploi ?

Coopération entre acteurs :

Comment développer, sur un territoire où ils sont nombreux, la connaissance réciproque entre acteurs ?
Comment mettre en place des outils permettant la coordination et la coopération autour des situations repérées ?

Identification des populations vulnérables :

Comment développer, avec les partenaires, des modalités de repérages des situations de vulnérabilité sociale avant que celles-ci ne s'expriment sous forme de problématiques difficiles à traiter ?

Logement :

Comment favoriser la mobilité dans le logement social pour accéder à des logements mieux adaptés ?
Quelles actions à renforcer pour limiter le nombre de logements vacants ?

Territoire du Tech

► Un territoire très étendu avec une dominante « rural et isolé »

Le territoire du Tech est un territoire qui s'étend sur 1 054 km² avec une densité de population de 111 habitants au km². Il borde la Méditerranée à l'est et les contreforts des Pyrénées au sud et du Haut Vallespir à l'Ouest. La vallée du Tech compose le paysage de ce territoire.

Le territoire est marqué par sa diversité géographique (littoral, plaine et haute-montagne) et par des zones frontalières avec l'Espagne. Dans le Haut Vallespir et une partie de la Côte Vermeille, de nombreux villages sont difficiles d'accès. Cette configuration géographique influe sur le peuplement du territoire et ses caractéristiques.

Au 1^{er} janvier 2017 le territoire du Tech se compose de 51 communes qui se répartissent selon six EPCI (Albères et de la Côte Vermeille, Aspres, Haut Vallespir, Vallespir, Sud Roussillon et CU Perpignan Méditerranée Métropole).

Au niveau social et médico-social, le territoire est sectorisé en deux Maisons Sociales de Proximité (Côte Vermeille à Argelès-sur-Mer et Vallespir à Céret) avec deux antennes à Elné et Saint-Cyprien et 29 permanences d'accueil réparties sur tout le territoire.

► Une croissance démographique plus limitée

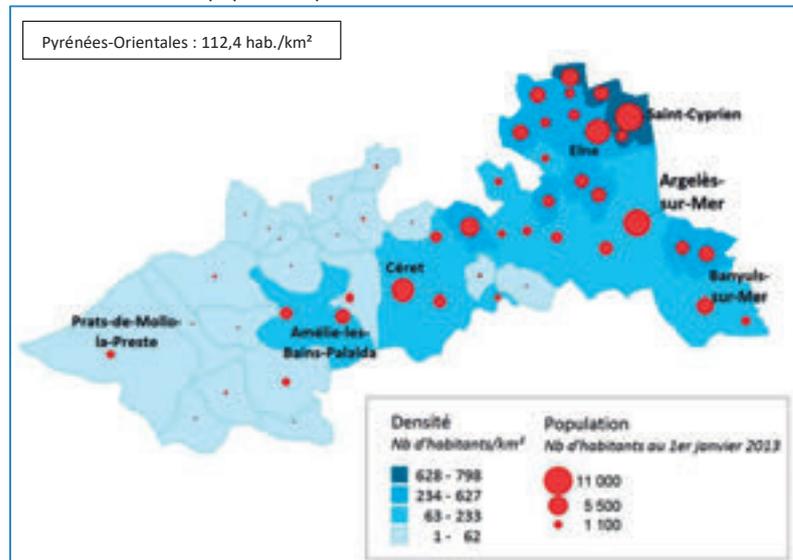
Le territoire du Tech se caractérise par la croissance démographique la plus faible des quatre territoires (+ 3,9 % entre les recensements de 2008 et 2013). Au sein de ce territoire, cinq des communes les plus peuplées ont une croissance démographique : St-Cyprien (+ 1,6 %, 10 716 hab. en 2013), Elné (+ 11,5 %, 8 450 hab. en 2013), Le Boulou (+ 4,8 %, 5 547 hab. en 2013) et Saleilles (+ 12,7 %, 4 887 hab. en 2013).

A l'opposé, des communes comme Argelès-sur-Mer (-1,0 %) et Céret (-0,1 %) sont marquées par une stabilité démographique entre 2008 et 2013.

► Des revenus supérieurs à la moyenne départementale

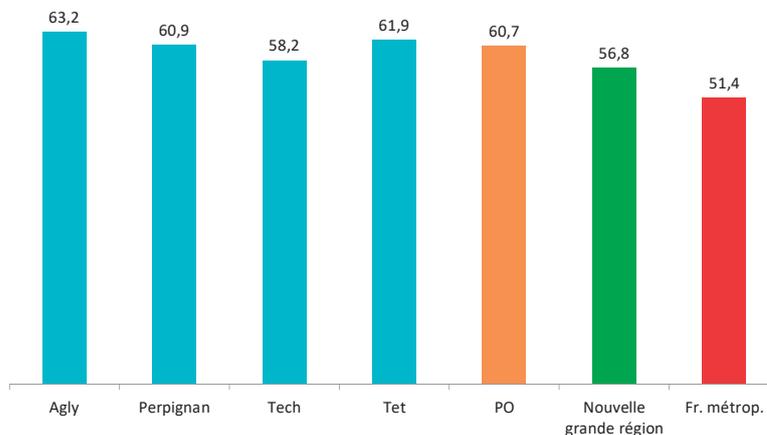
Le revenu net fiscal moyen des foyers du territoire du Tech en 2013 est le plus élevé des quatre territoires du Département avec la proportion de foyers non imposés la plus faible du département (58,2 %). Ce revenu est supérieur de 7 % à la valeur départementale.

Carte 73 : Densité de population par commune du Territoire du Tech



Source : Insee – Recensements de population 2013
Exploitation : CREAL-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Graphique 22 : Part des foyers non imposés en 2013 (%)



Source : Ministère des Finances et des Comptes publics- DGFiP, 2013
Exploitation : CREAL-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

► Synthèse départementale et par territoires

► Le territoire le plus marqué par le vieillissement de sa population

Au 1^{er} janvier 2013, près de quatre habitants du territoire du Tech sur dix (36,7 %) sont âgés de 60 ans et plus. Cette proportion est environ 1,3 fois supérieure aux valeurs observées dans les trois autres territoires (autour de 28,4 %).

Le territoire du Tech est marqué par le vieillissement de sa population avec un indice de vieillissement égal à 145 (contre 92,0 en moyenne pour les autres territoires).

Les personnes âgées de 60 ans et plus vivant dans le territoire du Tech sont moins nombreuses en proportion (7,0 %) à être allocataires de prestations sociales versées par la CAF ou la MSA que celles vivant dans les autres territoires.

► Le taux d'activité le plus faible

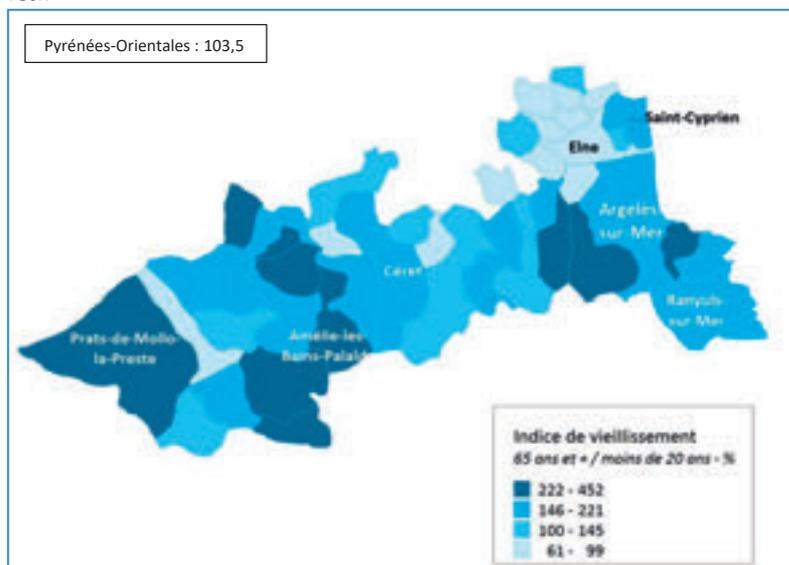
Sur le territoire de la Tech, moins d'un habitant de 15 ans et plus sorti du système scolaire est un actif : 46,5 %. Cette valeur est inférieure à ce qui est observé sur les autres territoires où elle atteint ou dépasse 50 %.

Ce taux relativement bas s'explique par la part importante de personnes âgées – et donc de retraités – dans la population. Ce territoire se caractérise aussi par un taux de dépendance – c'est-à-dire le rapport entre le nombre d'inactifs de moins de 20 ans et de 65 ans et plus sur la population âgée de 20 à 64 ans – qui est le plus élevé du département : 92,5 %. Dans les autres territoires, il est compris entre 82 et 84 %.

► Une proportion plus élevée qu'ailleurs de bénéficiaires de la PCH

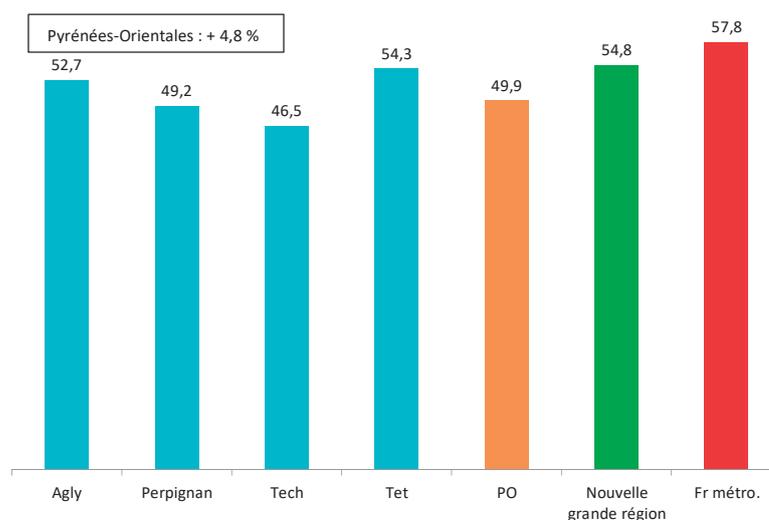
Dans le Tech, près d'une personne sur dix – 8,7 % - parmi les 20-59 ans bénéficie de la prestation de compensation du handicap. C'est le taux le plus élevé du département : il varie entre 6,7 % et 8,0 % dans les trois autres territoires. Il est également supérieur à la valeur régionale et nationale.

Carte 74 : Indice de vieillissement au 1^{er} janvier 2013 par commune du Territoire du Tech



Source : Insee – Recensements de population 2013
Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Graphique 23 : Taux d'activité (%)



Source : Insee RP 2013
Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Tableau: 83 : Indicateurs principaux du territoire du Tech

Territoire du Tech	Valeur du territoire	Position du territoire ¹	Territoires du département		Valeur départementale	Valeur de la nouvelle grande région
			Valeur mini	Valeur maxi		
Données de cadrage						
Croissance démographique entre 2008 et 2013	+ 3,9 %	●	+ 3,9 %	+ 8,5 %	+ 4,8 %	+ 4,9 %
Projection de la population Evolution à l'horizon 2027	+ 8,3 %	●	+ 4,9 %	+ 12,4 %	+ 7,8 %	nd
Part des foyers non imposés	58,2 %	●	58,2 %	63,2 %	60,7 %	56,8 %
Densité de médecins généralistes libéraux	131,6	●	82,5	146,1	142,6	146,1
Enfance - Famille						
Part des enfants âgés de 0-6 ans	6,2 %	●	6,2 %	8,3 %	7,6 %	7,8 %
Projection des jeunes de moins de 21 ans - Evolution à l'horizon 2027	+ 3,6 %	●	+ 1,8 %	+ 7,3 %	+ 3,6 %	nd
Part des familles monoparentales	27,5 %	●	26,4 %	37,2 %	31,6 %	25,2 %
Part des bénéficiaires du RSA majoré	14,2 %	●	14,1 %	19,1 %	16,9 %	13,7 %
Part des bénéficiaires de l'ASF	10,2 %	●	9,2 %	16,5 %	12,8 %	8,7 %
Taux de places d'assistants maternels pour 100 enfants de 0-2 ans	50,2	●	31,4	50,5	41,1	nd
Taux de places en EAJE pour 100 enfants de 0-2 ans	17,8	●	11,9	19,3	16,8	16,6
Taux d'enfants sujets d'une ou plusieurs IP pour 1000 mineurs	17,7	●	17,4	22,4	20,5	nd
Part des enfants de moins de 25 ans vivant dans une famille sans actif occupé	15,6 %	●	14,3 %	31,6 %	22,8 %	14,5 %
Personnes âgées (PA)						
Indice de vieillissement	145,0	●	91,7	145,0	103,5	89,1
Projection des 75-84 ans – Evolution à l'horizon 2017	+ 38,7 %	●	+ 32,8 %	+ 48,5 %	+ 38,9 %	nd
Part des PA vivant seules à domicile	26,9%	●	26,4 %	33,1 %	29,2 %	27,6 %
Taux d'allocataires de prestations (CAF ou MSA) âgés de 60 ans et plus	7,0 %	●	7,0 %	12,5 %	9,5 %	14,0 %
Taux de bénéficiaires de l'APA	12,8 %	●	10,7 %	13,2 %	12,6 %	nd
Personnes handicapées (PH)						
Taux de bénéficiaires de la PCH pour 1000 personnes âgées de 20 à 59 ans	8,7	●	6,7	8,7	7,9	8,0
Insertion sociale et lutte contre l'exclusion						
Taux d'activité	46,5 %	●	46,5 %	54,3 %	49,9 %	54,8 %
Part des employés ou ouvriers dans les actifs	51,1 %	●	50,2 %	54,6 %	51,4 %	46,7 %
Taux standardisé d'inactifs	10,7 %	●	10,5 %	17,6 %	13,7 %	10,2 %
Taux de personnes couvertes par des prestations sociales	42,3 %	●	42,3 %	53,0 %	48,8 %	48,7 %
Part des ménages dépendant à 100 % des prestations sociales	19,8 %	●	17,7 %	31,9 %	25,1 %	19,6 %
Logement						
Part de logements vacants	5,5 %	●	5,5 %	10,2 %	8,0 %	8,3 %
Part des ménages propriétaires de leurs résidences principales	65,8 %	●	52,2 %	68,3 %	60,3 %	59,7 %

¹ Position du territoire par rapport aux trois autres territoires

● Valeur la plus faible ● Valeur intermédiaire ● Valeur la plus élevée

Les principaux éléments évoqués par les services du Département rencontrés en mars 2017 dans le cadre du pré-diagnostic au futur schéma des solidarités :

- une proportion de personnes âgées importante avec des problématiques différentes. Tout particulièrement l'isolement des personnes âgées se présente sous différentes natures selon le lieu de vie, celui-ci n'étant pas de même nature dans le Haut Vallespir que celui observé sur la Côte Vermeille ;
- des mouvements importants transfrontaliers de population dans la commune du Boulou avec de nombreuses situations familiales complexes à accompagner ;
- un parc important de logements onéreux, peu adaptés sur la Côte Vermeille et le Haut Vallespir, mettant de nombreuses familles en difficultés : précarité énergétique, accessibilité, logements peu adaptés à la perte d'autonomie
- une proportion importante de jeunes déscolarisés et de familles fragilisées dans la ville d'Elne où a été signé en 2015, un contrat ville ;
- des besoins importants en transport en commun permettant d'avoir des connexions plus adaptées aux personnes qui occupent un emploi ou à la recherche d'un emploi entre Céret et Perpignan, Céret et Argelès-sur-Mer, Cerbère et Perpignan ou St-Cyprien et Argelès-sur-Mer.

Constats - Enjeux :

Le territoire du Tech se caractérise par une population plus âgée qu'ailleurs. Ce territoire est couvert par l'ensemble des services œuvrant dans le champ des personnes âgées (CLIC, MAIA, CCAS et mairies et autres acteurs...). L'isolement des personnes âgées est une des problématiques de ce territoire ainsi que le renforcement du travail partenarial dans la prévention de la perte d'autonomie. Par ailleurs, il existe aussi des familles avec enfants en difficultés notamment dans le Haut Vallespir et un accroissement des situations de grossesses difficiles (Source : Rapport d'activité 2015 du département des Pyrénées-Orientales).

Les enjeux sur ce territoire sont :

- de mieux connaître les besoins des nouveaux arrivants, et tout particulièrement des personnes âgées de 60 ans et plus ;
- de renforcer le travail partenarial et la coordination entre les différents acteurs œuvrant dans le champ des personnes âgées ;
- de poursuivre le travail engagé par le département sur la question transfrontalière du territoire ;
- de poursuivre les actions engagées dans les différents programmes en cours (PDALPD, PDI, SAASP66...) sur les questions de logement et de mobilité.

Pistes

Personnes âgées :

Quelles solutions sont à renforcer ou à développer pour favoriser leur maintien à domicile et la coordination des acteurs ?

Isolement des personnes :

Qui sont-elles ?
Où sont-elles ?
De quel isolement parle-t-on ?
Quels besoins ?
Quelles réponses ?

Problématiques transfrontalières :

Quel accompagnement des familles en difficultés ?

Logement :

Quelles actions à renforcer pour lutter contre les logements onéreux ou peu adaptés ?

Mobilité :

Quelles réponses apporter aux besoins de connexions plus fréquentes en transports en commun entre différentes communes ?

Territoire de la Têt

► Le territoire le plus étendu et le moins densément peuplé

Le territoire de la Têt s'étend sur 2 138 km² avec la densité de population la plus faible (41,7 habitants au km²) du département. La vallée de la Têt compose le paysage de ce territoire, elle est un axe stratégique reliant la Méditerranée aux Pyrénées.

Le territoire est marqué par l'importance des zones de montagne. Il est également composé de zones de plaine, d'une enclave territoriale espagnole à Llívia et de zones frontalières avec l'Espagne (notamment la commune espagnole frontalière de Puigcerda où est implanté l'hôpital transfrontalier). Dans les communes de montagne, de nombreux villages sont difficiles d'accès et isolés. Cette configuration géographique influe sur le peuplement du territoire, les déplacements, le logement et l'attractivité du territoire.

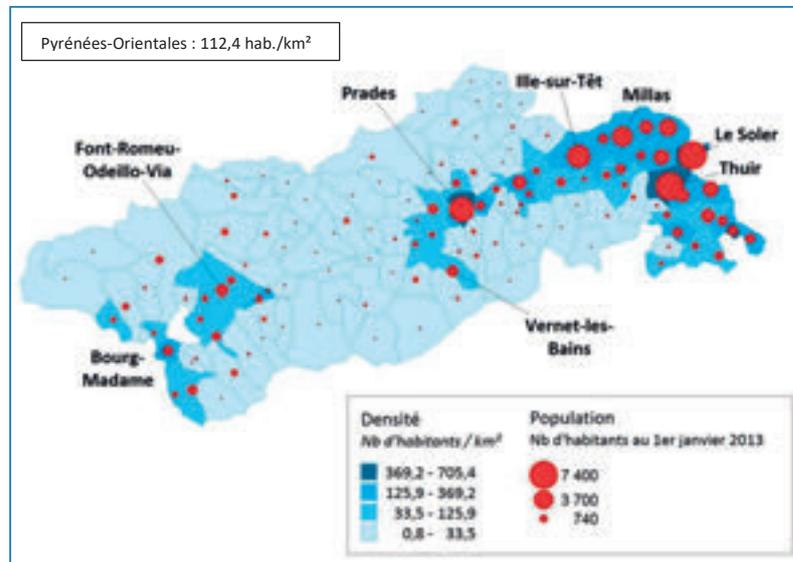
Au 1^{er} janvier 2017 le territoire de la Têt se compose de 126 communes qui se répartissent en sept EPCI (Agly Fenouillèdes, Aspres, Capcir Haut Conflent, Conflent-Canigò, Pyrénées-Cerdagne, Roussillon-Conflent et CU Perpignan Méditerranée Métropole).

Au niveau social et médico-social, le territoire est sectorisé en trois Maisons Sociales de Proximité (Cerdagne-Capcir à Font-Romeu, Conflent à Prades et Aspres-Ribéral à Thuir) avec une permanence renforcée à Ille-sur-Têt, une antenne à Millas et 29 autres permanences d'accueil réparties sur tout le territoire.

► Une croissance démographique importante dans certaines zones

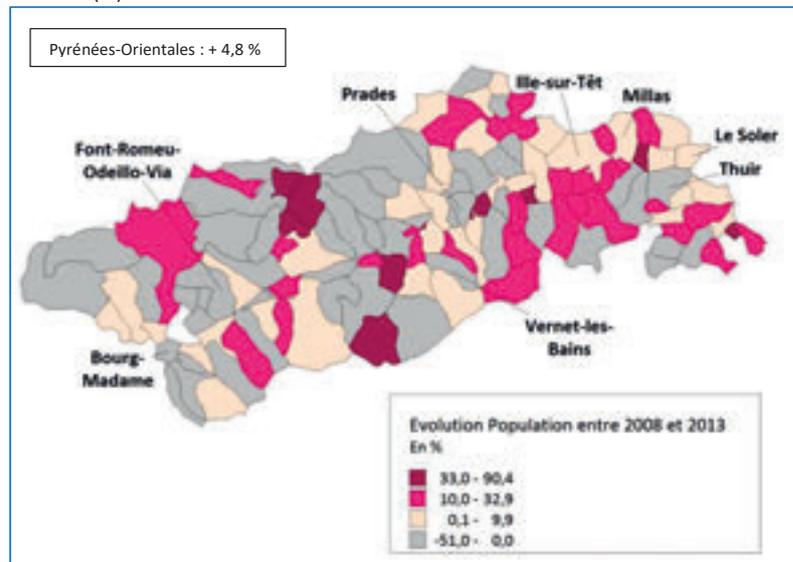
Malgré sa faible densité de population, le territoire de la Têt se caractérise par une croissance démographique équivalente à celle observée sur le territoire de Perpignan (+ 4,5 % entre 2008 et 2013). Certaines zones, plutôt situées en plaine et proches de Perpignan, connaissent un essor démographique important : Le Soler (+ 8,4 %, 7 300 hab. en 2013), Ille-sur-Têt (+ 2,4 %, 5 405 hab. en 2013) et Millas (+ 5,2 %, 4 077 hab. en 2013). A l'opposé, de nombreuses zones, plutôt situées en piémont ou haute-montagne sont en perte de population comme Prades (- 11,2 %, 5 835 hab. en 2013), Font-Romeu (-3,1 %, 1 877 hab. en 2013) et Bourg-Madame (-0,9 %, 1 233 hab. en 2013).

Carte 75 : Densité de population par commune du Territoire de la Têt



Source : Insee – Recensements de population 2013
Exploitation : CREAL-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Carte 76 : Évolution de la population entre 2008 et 2013 par commune du territoire de la Têt (%)



Source : Insee – Recensements de population 2013
Exploitation : CREAL-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

► Synthèse départementale et par territoires

► Les 60 ans et plus vont connaître une croissance démographique importante

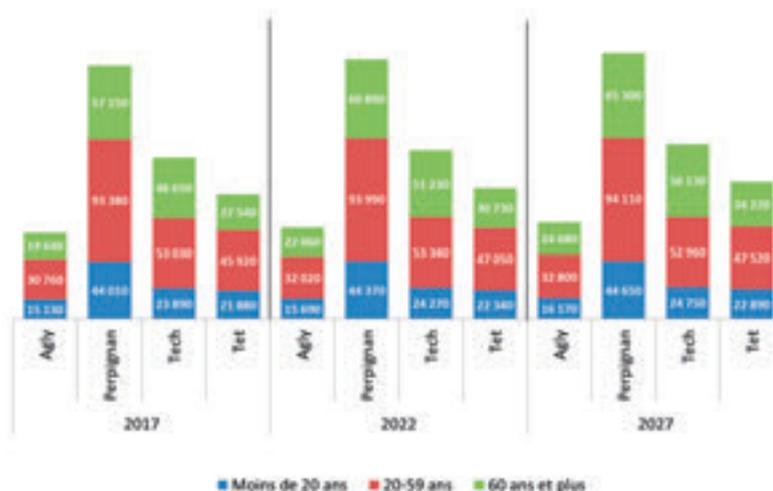
La population dans le territoire de la Têt ne va cesser de croître jusqu'à l'horizon 2027 et devrait augmenter de 9,7 % entre 2017 et 2027, soit près de 9 300 personnes supplémentaires d'ici dix ans. Cet accroissement serait plus marqué pour les personnes âgées de 60 ans et plus. En dix ans leur nombre devrait augmenter de 24,3 %, et cet accroissement serait ainsi un des plus élevés du département. Cet accroissement serait plus élevé pour la génération du « baby-boom » (+ 46,1 %) qui aura en 2027 entre 75 et 84 ans.

La proportion de bénéficiaires de l'APA âgés de 75 ans et plus dans la population du même âge est de 10,7 % dans le territoire de la Têt, valeur la plus basse des quatre territoires.

► Plus d'une personne sur deux de 15 ans ou plus est un actif (en emploi ou à la recherche d'un emploi)

Plus de la moitié des personnes de 15 ans ou plus (54,3 %) sont des actifs dans le territoire de la Têt, c'est-à-dire qu'ils exercent une activité professionnelle ou qu'ils sont à la recherche d'un emploi. C'est dans ce territoire que ce taux d'activité est le plus élevé, proche de la valeur régionale, et 8 points au-dessus de ce qui est observé dans le territoire du Tech ayant le taux le plus faible.

Graphique 24 : Projections de population par territoires 2017-2022-2027 (effectifs)



Source : Insee – Projections de population OMPHALE-Scénario central -2017
Exploitation : CREA-ORS Languedoc-Roussillon, ORS Midi-Pyrénées

Tableau: 84 : Indicateurs principaux du territoire de la Têt

Territoire de la Têt	Valeur du territoire	Position du territoire ¹	Territoires du département		Valeur départementale	Valeur de la nouvelle grande région
			Valeur mini	Valeur maxi		
Données de cadrage						
Croissance démographique entre 2008 et 2013	+ 4,5 %	●	+ 3,9 %	+ 8,5 %	+ 4,8 %	+ 4,9 %
Projection de la population Évolution à l'horizon 2027	+ 9,7 %	●	+ 4,9 %	+ 12,4 %	+ 7,8 %	nd
Part des foyers non imposés	61,9 %	●	58,2 %	63,2 %	60,7 %	56,8 %
Densité de médecins généralistes libéraux	108,9	●	82,5	146,1	142,6	146,1
Enfance - Famille						
Part des enfants âgés de 0-6 ans	7,6 %	●	6,2 %	8,3 %	7,6 %	7,8 %
Projection des jeunes de moins de 21 ans - Évolution à l'horizon 2027	+ 4,8 %	●	+ 1,8 %	+ 7,3 %	+ 3,6 %	nd
Part des familles monoparentales	26,4 %	●	26,4 %	37,2 %	31,6 %	25,2 %
Part des bénéficiaires du RSA majoré	14,1 %	●	14,1 %	19,1 %	16,9 %	13,7 %
Part des bénéficiaires de l'ASF	9,2 %	●	9,2 %	16,5 %	12,8 %	8,7 %
Taux de places d'assistants maternels pour 100 enfants de 0-2 ans	49,4	●	31,4	50,5	41,1	nd
Taux de places en EAJE pour 100 enfants de 0-2 ans	13,0	●	11,9	19,3	16,8	16,6
Taux d'enfants sujets d'une ou plusieurs IP pour 1000 mineurs	17,6	●	17,4	22,4	20,5	nd
Part des enfants de moins de 25 ans vivant dans une famille sans actif occupé	14,3 %	●	14,3 %	31,6 %	22,8 %	14,5 %
Personnes âgées (PA)						
Indice de vieillissement	91,7	●	91,7	145,0	103,5	89,1
Projection des 75-84 ans – Évolution à l'horizon 2017	+ 46,1 %	●	+ 32,8 %	+ 48,5 %	+ 38,9 %	nd
Part des PA vivant seules à domicile	26,7%	●	26,4 %	33,1 %	29,2 %	27,6 %
Taux d'allocataires de prestations (CAF ou MSA) âgés de 60 ans et plus	7,8 %	●	7,0 %	12,5 %	9,5 %	14,0 %
Taux de bénéficiaires de l'APA	10,7 %	●	10,7 %	13,2 %	12,6 %	nd
Personnes handicapées (PH)						
Taux de bénéficiaires de la PCH pour 1000 personnes âgées de 20 à 59 ans	7,3	●	6,7	8,7	7,9	8,0
Insertion sociale et lutte contre l'exclusion						
Taux d'activité	54,3 %	●	46,5 %	54,3 %	49,9 %	54,8 %
Part des employés ou ouvriers dans les actifs	51,8 %	●	50,2 %	54,6 %	51,4 %	46,7 %
Taux standardisé d'inactifs	10,5 %	●	10,5 %	17,6 %	13,7 %	10,2 %
Taux de personnes couvertes par des prestations sociales	47,3 %	●	42,3 %	53,0 %	48,8 %	48,7 %
Part des ménages dépendant à 100 % des prestations sociales	17,7 %	●	17,7 %	31,9 %	25,1 %	19,6 %
Logement						
Part de logements vacants	8,4 %	●	5,5 %	10,2 %	8,0 %	8,3 %
Part des ménages propriétaires de leurs résidences principales	66,3 %	●	52,2 %	68,3 %	60,3 %	59,7 %

¹ Position du territoire par rapport aux trois autres territoires

● Valeur la plus faible ● Valeur intermédiaire ● Valeur la plus élevée

Les principaux éléments évoqués par les services du Département rencontrés en mars 2017 dans le cadre du pré-diagnostic au futur schéma des solidarités :

- une croissance démographique importante dans certaines zones du territoire ;
- des logements à loyers élevés dans certaines zones notamment en Cerdagne ;
- des difficultés d'accès aux soins pour les familles avec enfants dans des zones situées dans le piémont autour de Prades et en montagne autour de Font-Romeu (un pédiatre libéral et un gynécologue-obstétricien libéral pour tout le territoire) ;
- une multitude de dispositifs existants œuvrant dans le champ des personnes âgées avec un risque de confusion pour les familles et les usagers ;
- des difficultés de maintien à domicile pour les personnes âgées vivant dans des zones de haute-montagne ;
- des implantations de siège et d'antenne des MSP à retravailler au regard de l'évolution démographique de certaines zones du territoire (besoins importants sur Ille-sur-Têt et Le Soler par exemple)
- des besoins pour faciliter les déplacements et la mobilité au sein du territoire.

Constats - Enjeux :

Le territoire de la Têt se caractérise par son importante superficie, sa faible densité de population et sa croissance démographique plutôt élevée dans certaines zones. Ce territoire est couvert par l'ensemble des services œuvrant dans le champ des personnes âgées (Plateforme d'Informations et d'Orientations Gérontologiques (PIOG), MAIA, CCAS et mairies et autres acteurs...). Le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie est une des problématiques de ce territoire ainsi que le renforcement du travail partenarial dans la prévention de la perte d'autonomie. Par ailleurs, il existe aussi des familles avec enfants en difficultés d'accès aux soins notamment en Cerdagne.

Les enjeux sur ce territoire sont :

- de renforcer le travail partenarial et la coordination entre les différents acteurs œuvrant dans le champ des personnes âgées ;
- de poursuivre le travail engagé par le Département sur la question transfrontalière du territoire ;
- de poursuivre la coopération avec les partenaires territoriaux institutionnels et associatifs sur les questions de logement, mobilité et amélioration de l'accessibilité des services au public.

Pistes

Personnes âgées :

Quelles solutions sont à renforcer ou à développer pour favoriser leur maintien à domicile et la coordination des acteurs ?

Enfance-Famille :

Comment accompagner les familles en difficultés d'accès aux soins dans des zones marquées par une désertification médicale importante ?

Logement :

Quelles actions à renforcer pour lutter contre les logements onéreux ?

Mobilité :

Quelles réponses à apporter aux besoins de déplacement en moyenne et haute montagne ?

Département des Pyrénées-Orientales

Les principaux éléments évoqués par les services du Département rencontrés en mars 2017 dans le cadre du pré-diagnostic au futur schéma des solidarités :

- une problématique forte autour du logement : répartition du parc social sur le territoire en fonction des besoins de la population, mobilité au sein du parc social, lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique dans les logements privés, notamment ceux occupés par des propriétaires à faible niveau de revenus ;
- la question du maintien à domicile des personnes âgées dans les territoires ruraux ou isolés et dans les centres urbains en favorisant la coordination des acteurs et l'approche des situations dans une logique de parcours ;
- la capacité à identifier les personnes n'accédant pas à leurs droits : RSA, aide au logement...
- les freins aux actions d'insertion professionnelle mises en place en lien avec les questions de mobilité sur le territoire ou d'offre d'accueil ou de garde des jeunes enfants ;
- les problématiques spécifiques des travailleurs saisonniers en termes de logement, de ressources économiques, de qualification...
- la répartition des services publics sur le territoire et la raréfaction de certains d'entre eux : implantation des points d'accueil de Pôle emploi, limitation des permanences des organismes de protection sociale, développement de la dématérialisation des procédures pouvant mettre en difficulté des personnes âgées que des jeunes peu qualifiés... ;
- une inégalité d'équipement en dispositifs sociaux (enfance-famille, personnes âgées, personnes en situation de handicap, aide au logement...) entre territoires renforcée par les différences de niveau de vulnérabilité sociale des populations ;
- une inégalité de traitement des situations en lien avec des organisations et des modes de fonctionnement qui peuvent varier entre territoires ;
- le besoin de réfléchir au maillage du territoire entre les différents dispositifs, notamment entre maisons sociales de proximité et maisons de services au public ;
- la nécessité de faire face à l'augmentation des besoins en lien avec les évolutions sociales, économiques, démographiques... : enfance en danger, familles monoparentales, personnes âgées... ;
- le besoin de développer l'évaluation des nouvelles actions mises en place en vue de les conforter et de les dupliquer quand cela s'avère pertinent.

Constats - Enjeux :

Le département des Pyrénées-Orientales se caractérise par une population en croissance démographique soutenue posant la question du développement des services pour répondre aux besoins de cette population. Les éléments qui ressortent du diagnostic mettent en relief un tissu économique inégalement réparti sur le territoire, où la part de l'activité présente, à destination de la population résidente ou touristique, est prépondérante.

Une proportion importante de la population des enfants et des familles d'une part, des personnes âgées d'autre part, présente des facteurs de vulnérabilité sociale nécessitant des actions de repérage et d'accompagnement adaptées à chaque situation.

Les enjeux sur le département sont :

- d'assurer une répartition la plus équitable possible des services sur les différents territoires ;
- de maintenir le tissu social et médico-social de proximité ;
- d'assurer un traitement similaire des situations, quel que soit le lieu de résidence ;
- de travailler particulièrement les questions de mobilité – transport au sein du territoire, facteur limitant pour une partie de la population dans l'accès à la formation, à l'emploi et aux services ;
- de réfléchir aux offres de logement, et notamment la mobilité au sein des logements sociaux au fur et à mesure de l'évolution de la taille des familles et des opportunités d'accès à la formation et à l'emploi ;
- de favoriser l'approche et le traitement transversal et inter-partenaires des situations rencontrées, le cumul de difficultés dans différents domaines (famille, logement, emploi, mobilité...) étant généralement la règle.

Plus largement, au niveau du schéma des solidarités, les enjeux portent sur :

- l'importance de la construction d'un diagnostic partagé ;
- la définition de fiches actions permettant d'identifier les objectifs poursuivis, les acteurs à mobiliser et les éléments d'évaluation ;
- une lisibilité de la mise en œuvre du schéma au-delà de son adoption et de manière régulière sur les cinq années à venir.

Annexe

Tableaux d'indicateurs au niveau cantonal

Données de cadrage	125
Enfance-Famille	127
Personnes âgées	128
Personnes en situation de handicap	129
Insertion sociale et lutte contre l'exclusion	130

Données de cadrage

Canton	Nombre d'habitants 2013	Densité 2013	Taux d'accroissement de la population 2008-2013
	<i>N</i>	<i>Habitants / km²</i>	<i>% par an</i>
Les Aspres	29 220	112,2	1,6
Le Canigou	20 836	23,0	0,4
La Côte Sableuse	30 581	559,7	0,6
La Côte Salanquaise	32 396	366,7	2,4
La Côte Vermeille	29 685	188,8	0,4
Perpignan-2 (Bompas)	15 067	649,4	0,8
Perpignan-3 (Cabestany)	9 577	919,1	2,1
Perpignan-5 (Canohès)	4 914	574,1	0,3
Perpignan-6 (Toulouges)	6 544	813,9	1,8
La Plaine d'Illobérès	28 752	368,3	1,7
Les Pyrénées catalanes	26 597	21,3	-0,6
Le Ribéral	23 892	264,8	1,2
La Vallée de l'Agly	28 316	37,7	0,9
La Vallée de la Têt	25 574	202,9	1,6
Vallespir-Albères	29 795	124,2	0,6
Perpignan	120 959	1777,0	0,7

Canton	Espérance de vie – Hommes 2013	Espérance de vie – Femmes 2013	Indice conjoncturel de fécondité 2013	Taux standardisé de mortalité tous âges 2009-2013	Taux standardisé de mortalité prématurée 2009-2013
	<i>Années</i>	<i>Années</i>	<i>Enfants par femmes</i>	<i>Décès pour 100 000 habitants</i>	<i>Décès pour 100 000 habitants</i>
Les Aspres	80,2	83,4	1,8	757,8	185,0
Le Canigou	77,3	83,4	1,8	831,2	237,1
La Côte Sableuse	79,0	85,1	1,6	783,9	194,9
La Côte Salanquaise	76,9	83,6	2,1	892,3	253,9
La Côte Vermeille	76,7	84,6	1,6	845,0	245,4
Perpignan-2 (Bompas)	78,4	85,1	1,9	714,1	183,6
Perpignan-3 (Cabestany)	83,2	87,6	1,8	792,9	153,8
Perpignan-5 (Canohès)	81,2	83,6	3,5	663,3	108,5
Perpignan-6 (Toulouges)	80,3	83,8	1,9	762,6	163,6
La Plaine d'Illobérès	80,4	84,7	2,1	768,0	202,8
Les Pyrénées catalanes	78,6	84,3	1,4	771,1	214,3
Le Ribéral	81,3	87,4	1,8	761,4	168,4
La Vallée de l'Agly	77,3	86,0	1,9	816,9	208,6
La Vallée de la Têt	79,3	86,3	2,1	839,2	175,5
Vallespir-Albères	78,4	85,4	1,8	755,3	201,3
Perpignan	78,2	85,2	2,0	783,4	236,9

► Tableaux d'indicateurs au niveau cantonal

Canton	Revenu fiscal moyen 2014 €/an	Part de foyers non imposés 2014 %	Rapport de dépendance 2013 %
Les Aspres	22 551	61,6	77,1
Le Canigou	18 765	67,0	94,0
La Côte Sableuse	23 708	56,1	94,6
La Côte Salanquaise	20 875	62,9	80,6
La Côte Vermeille	22 153	60,1	96,4
Perpignan-2 (Bompas)	22 075	61,6	83,1
Perpignan-3 (Cabestany)	28 676	53,0	101,1
Perpignan-5 (Canohès)	28 257	53,0	71,1
Perpignan-6 (Toulouges)	24 485	56,6	78,2
La Plaine d'Illobérès	22 535	61,8	78,9
Les Pyrénées catalanes	20 774	62,6	77,8
Le Ribéral	22 815	60,4	81,9
La Vallée de l'Agly	18 735	69,2	85,7
La Vallée de la Têt	21 078	65,8	84,7
Vallespir-Albères	22 656	60,5	95,3
Perpignan	18 473	67,1	83,9

Canton	Densité médecins généralistes libéraux 2016 <i>Nb pour 100 000 habitants</i>	Densité Chirurgiens-dentistes libéraux 2016 <i>Nb pour 100 000 habitants</i>	Densité Sages-femmes libérales 2016 <i>Nb pour 100 000 habitants</i>	Densité Pharmaciens libéraux 2016 <i>Nb pour 100 000 habitants</i>	Densité infirmiers libéraux 2016 <i>Nb pour 100 000 habitants</i>	Densité masseurs-kinésithérapeutes libéraux 2016 <i>Nb pour 100 000 habitants</i>
Les Aspres	85,6	27,4	13,4	41,1	479,1	164,3
Le Canigou	134,4	38,4	9,4	48,0	393,5	115,2
La Côte Sableuse	88,3	65,4	0,0	52,3	438,2	209,3
La Côte Salanquaise	86,4	55,6	5,9	46,3	444,5	129,6
La Côte Vermeille	151,6	74,1	25,4	70,7	488,5	313,3
Perpignan-2 (Bompas)	92,9	46,5	38,3	33,2	311,9	272,1
Perpignan-3 (Cabestany)	281,9	177,5	39,1	135,7	929,3	459,4
Perpignan-5 (Canohès)	81,4	81,4	0,0	40,7	488,4	203,5
Perpignan-6 (Toulouges)	91,7	91,7	29,1	45,8	382,0	305,6
La Plaine d'Illobérès	100,9	62,6	6,7	93,9	379,1	198,2
Les Pyrénées catalanes	169,2	56,4	22,1	60,2	315,8	229,3
Le Ribéral	113,0	67,0	0,0	41,9	435,3	205,1
La Vallée de l'Agly	77,7	42,4	6,8	56,5	402,6	148,3
La Vallée de la Têt	101,7	39,1	15,0	43,0	590,4	101,7
Vallespir-Albères	137,6	67,1	12,8	57,1	573,9	275,2
Perpignan	159,6	84,3	41,7	72,8	456,4	161,2

Enfance-Famille

Canton	Population des 0-3 ans 2013		Population des 4-6 ans 2013		Population des 7-11 ans 2013		Population des 12-17 ans 2013		Population des 18-20 ans 2013	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Les Aspres	1 327	4,5	1 038	3,6	1 902	6,5	2 239	7,7	772	2,6
Le Canigou	667	3,2	565	2,7	1 085	5,2	1 249	6,0	424	2,0
La Côte Sableuse	839	2,7	708	2,3	1 423	4,7	2 001	6,5	880	2,9
La Côte Salanquaise	1 454	4,5	1 155	3,6	2 000	6,2	2 332	7,2	871	2,7
La Côte Vermeille	879	3,0	778	2,6	1 400	4,7	1 732	5,8	686	2,3
Perpignan-2 (Bompas)	581	3,9	505	3,4	882	5,9	1 140	7,6	418	2,8
Perpignan-3 (Cabestany)	395	4,1	350	3,7	590	6,2	749	7,8	272	2,8
Perpignan-5 (Canoëhès)	153	3,1	126	2,6	303	6,2	415	8,4	150	3,0
Perpignan-6 (Toulouges)	286	4,4	224	3,4	410	6,3	523	8,0	189	2,9
La Plaine d'Illobérès	1 353	4,7	1 061	3,7	1 732	6,0	2 194	7,6	809	2,8
Les Pyrénées catalanes	1 010	3,8	813	3,1	1 573	5,9	1 936	7,3	759	2,9
Le Ribéral	985	4,1	784	3,3	1 503	6,3	1 744	7,3	696	2,9
La Vallée de l'Agly	1 193	4,2	1 095	3,9	1 798	6,3	2 076	7,3	751	2,7
La Vallée de la Têt	1 200	4,7	936	3,7	1 661	6,5	2 034	8,0	768	3,0
Vallespir-Albères	907	3,0	756	2,5	1 455	4,9	1 910	6,4	753	2,5
Perpignan	6 426	5,3	4 653	3,8	7 548	6,2	8 229	6,8	4 965	4,1

Canton	Part de familles monoparentales 2013	Taux d'allocataires du RSA majoré 2015	Taux d'allocataires de l'ASF 2015	Taux d'allocataires parmi les familles monoparentales 2015	Naissances 2015	Taux de natalité 2015	Part d'enfants vivants dans une famille sans actifs occupés 2013
	N	%	N	%	N	%	N
Les Aspres	23,9	11,4	7,8	97,4	279	1,0	10,0
Le Canigou	24,5	16,9	11,8	116,0	150	0,7	16,6
La Côte Sableuse	33,7	10,9	11,2	94,7	208	0,7	19,1
La Côte Salanquaise	28,7	17,6	11,4	108,2	387	1,2	18,6
La Côte Vermeille	31,3	11,4	11,0	98,9	200	0,7	17,1
Perpignan-2 (Bompas)	30,2	15,2	10,1	96,3	138	0,9	18,9
Perpignan-3 (Cabestany)	33,0	7,7	7,3	71,7	79	0,8	15,6
Perpignan-5 (Canoëhès)	18,9	10,2	6,5	134,7	74	1,5	8,0
Perpignan-6 (Toulouges)	29,5	9,5	7,6	92,7	65	1,0	10,8
La Plaine d'Illobérès	23,0	16,7	9,1	110,9	331	1,2	13,2
Les Pyrénées catalanes	28,6	12,1	9,3	92,8	189	0,7	12,8
Le Ribéral	28,0	12,2	9,0	96,7	234	1,0	11,9
La Vallée de l'Agly	28,3	14,7	10,4	96,3	279	1,0	18,7
La Vallée de la Têt	26,2	17,8	10,3	106,8	284	1,1	17,2
Vallespir-Albères	27,6	15,3	9,8	105,2	217	0,7	15,2
Perpignan	42,3	22,7	21,3	99,6	1 604	1,3	42,1

Personnes âgées

Canton	Population des 60 ans et plus		Population des 60-74 ans 2013		Population des 75-84 ans 2013		Population des 85 ans et plus 2013	
	Hommes	Femmes	N	%	N	%	N	%
	N	N						
Les Aspres	3 450	4 151	4 937	16,9	1 869	6,4	793	2,7
Le Canigou	3 587	4 388	4 670	22,4	2 194	10,5	1 110	5,3
La Côte Sableuse	5 390	6 836	7 774	25,4	3 162	10,3	1 291	4,2
La Côte Salanquaise	4 234	5 166	6 264	19,3	2 328	7,2	808	2,5
La Côte Vermeille	5 228	6 668	7 094	23,9	3 377	11,4	1 425	4,8
Perpignan-2 (Bompas)	2 119	2 566	3 092	20,5	1 172	7,8	421	2,8
Perpignan-3 (Cabestany)	1 341	1 775	1 888	19,7	884	9,2	344	3,6
Perpignan-5 (Canohès)	640	731	953	19,4	315	6,4	103	2,1
Perpignan-6 (Toulouges)	729	975	1 034	15,8	465	7,1	205	3,1
La Plaine d'Illobérès	3 492	4 242	4 743	16,5	2 124	7,4	867	3,0
Les Pyrénées catalanes	3 486	4 250	4 671	17,6	2 037	7,7	1 028	3,9
Le Ribéral	2 893	3 841	4 044	16,9	1 908	8,0	781	3,3
La Vallée de l'Agly	3 690	4 576	4 830	17,1	2 267	8,0	1 170	4,1
La Vallée de la Têt	2 960	3 902	3 876	15,2	1 984	7,8	1 002	3,9
Vallespir-Albères	5 128	6 497	6 774	22,7	3 471	11,7	1 379	4,6
Perpignan	12 760	19 416	18 098	15,0	9 294	7,7	4 783	4,0

Canton	Indice de vieillissement 2013	Indice de grand vieillissement 2013	Part des personnes âgées vivant seules 2013	Taux d'allocataires (CAF & MSA) 2015
	%	%	%	%
Les Aspres	23,9	11,4	7,8	97,4
Le Canigou	24,5	16,9	11,8	116,0
La Côte Sableuse	33,7	10,9	11,2	94,7
La Côte Salanquaise	28,7	17,6	11,4	108,2
La Côte Vermeille	31,3	11,4	11,0	98,9
Perpignan-2 (Bompas)	30,2	15,2	10,1	96,3
Perpignan-3 (Cabestany)	33,0	7,7	7,3	71,7
Perpignan-5 (Canohès)	18,9	10,2	6,5	134,7
Perpignan-6 (Toulouges)	29,5	9,5	7,6	92,7
La Plaine d'Illobérès	23,0	16,7	9,1	110,9
Les Pyrénées catalanes	28,6	12,1	9,3	92,8
Le Ribéral	28,0	12,2	9,0	96,7
La Vallée de l'Agly	28,3	14,7	10,4	96,3
La Vallée de la Têt	26,2	17,8	10,3	106,8
Vallespir-Albères	27,6	15,3	9,8	105,2
Perpignan	42,3	22,7	21,3	99,6

Personnes en situation de handicap

Canton	Enfants bénéficiant de l'AEEH 2015		Personnes percevant l'AAH 2015	
	N	Pour 100 personnes de moins de 20 ans	N	Pour 100 personnes de 20 à 59 ans
Les Aspres	108	1,5	522	1,8
Le Canigou	47	1,2	497	2,4
La Côte Sableuse	78	1,4	563	1,8
La Côte Salanquaise	131	1,7	742	2,3
La Côte Vermeille	73	1,4	567	1,9
Perpignan-2 (Bompas)	57	1,7	312	2,1
Perpignan-3 (Cabestany)	27	1,2	128	1,3
Perpignan-5 (Canohès)	21	1,9	59	1,2
Perpignan-6 (Toulouges)	18	1,1	94	1,4
La Plaine d'Illobéris	102	1,5	415	1,4
Les Pyrénées catalanes	91	1,6	588	2,2
Le Ribéral	85	1,5	414	1,7
La Vallée de l'Agly	115	1,7	592	2,1
La Vallée de la Têt	100	1,6	417	1,6
Vallespir-Albères	94	1,7	530	1,8
Perpignan	490	1,6	4 146	3,4

Insertion sociale et lutte contre l'exclusion

Canton	Taux d'activité Hommes 2013	Taux d'activité Femmes 2013	Taux standardisé inactifs 2013	Emplois à temps partiel 2013	Emplois précaires 2013	Jeunes 25-34 ans peu ou pas diplômés 2013
	%	%	%	%	%	%
Les Aspres	59,9	53,6	9,1	18,4	29,8	15,9
Le Canigou	48,9	41,4	13,3	20,8	34,7	16,3
La Côte Sableuse	47,3	40,5	10,5	19,1	29,7	16,3
La Côte Salanquaise	56,3	48,3	11,5	21,2	30,9	19,4
La Côte Vermeille	46,8	40,3	12,1	19,9	32,0	17,4
Perpignan-2 (Bompas)	55,3	48,1	9,4	20,4	30,7	19,2
Perpignan-3 (Cabestany)	53,6	46,9	9,0	20,9	28,5	15,5
Perpignan-5 (Canohès)	59,2	52,2	6,3	19,3	26,5	13,3
Perpignan-6 (Toulouges)	61,7	54,7	7,6	18,9	29,1	13,9
La Plaine d'Illobès	59,2	52,1	9,0	17,1	27,9	17,7
Les Pyrénées catalanes	56,9	50,6	11,3	19,3	35,7	16,7
Le Ribéral	59,8	51,3	8,0	18,4	28,6	14,4
La Vallée de l'Agly	57,4	48,9	10,6	20,2	31,4	17,6
La Vallée de la Têt	60,0	50,5	9,9	18,5	30,6	18,6
Vallespir-Albères	48,2	41,1	10,6	22,2	36,3	15,5
Perpignan	54,0	42,1	22,8	19,8	32,9	28,8

Canton	Agriculteurs exploitants 2013	Commerçants, artisans, chefs d'entreprises 2013	Cadres et prof intellectuelles supérieures 2013	Prof intermédiaires 2013	Employés 2013	Ouvriers 2013
	%	%	%	%	%	%
Les Aspres	2,4	10,1	10,7	26,5	29,3	20,9
Le Canigou	4,4	12,8	9,2	20,5	33,9	19,2
La Côte Sableuse	0,9	11,8	14,1	26,0	31,7	15,5
La Côte Salanquaise	1,1	10,0	9,3	24,5	34,7	20,4
La Côte Vermeille	2,4	13,2	10,5	22,6	33,0	18,3
Perpignan-2 (Bompas)	2,8	8,9	11,6	25,9	31,5	19,3
Perpignan-3 (Cabestany)	0,2	7,9	13,3	34,0	31,2	13,4
Perpignan-5 (Canohès)	0,4	8,4	14,4	31,2	28,3	17,2
Perpignan-6 (Toulouges)	0,8	9,5	12,3	30,6	29,7	17,1
La Plaine d'Illobès	1,5	10,0	11,8	26,7	30,6	19,4
Les Pyrénées catalanes	2,7	10,6	9,8	26,3	34,1	16,6
Le Ribéral	1,9	8,9	10,3	26,6	31,3	21,0
La Vallée de l'Agly	5,9	8,2	8,2	23,9	30,8	23,0
La Vallée de la Têt	2,5	7,7	8,9	26,2	30,8	24,0
Vallespir-Albères	1,6	12,5	10,4	23,5	31,2	20,7
Perpignan	0,6	8,9	14,4	24,9	31,0	20,3

► Tableaux d'indicateurs au niveau cantonal

Canton	Personnes couvertes (CAF & MSA) 2015	Taux de personnes couvertes 2015	Taux d'allocataires vivant seuls 2015	Taux d'allocataires dépendant à 100 % des prestations 2015	Taux d'allocataires à bas revenus 2015	Taux d'allocataires du RSA 2015
	N	%	%	%	%	%
Les Aspres	14 090	48,2	45,3	14,9	42,9	9,4
Le Canigou	8 573	41,1	49,1	24,6	58,1	11,4
La Côte Sableuse	12 329	40,3	45,7	22,1	53,8	10,3
La Côte Salanquaise	16 432	50,7	53,0	20,1	51,3	12,6
La Côte Vermeille	11 844	39,9	42,1	20,5	53,1	9,3
Perpignan-2 (Bompas)	6 831	45,3	48,6	18,6	49,6	11,4
Perpignan-3 (Cabestany)	4 335	45,3	33,7	14,2	37,9	7,6
Perpignan-5 (Canohès)	2 590	52,7	49,7	10,5	33,8	7,1
Perpignan-6 (Toulouges)	3 190	48,7	44,1	13,4	42,5	9,7
La Plaine d'Illobérès	14 373	50,0	44,1	16,2	47,1	10,3
Les Pyrénées catalanes	11 623	43,7	47,6	18,2	52,2	8,8
Le Ribéral	10 616	44,4	39,9	16,0	44,3	9,0
La Vallée de l'Agly	13 951	49,3	49,4	19,0	53,3	12,1
La Vallée de la Têt	12 997	50,8	48,7	17,6	47,1	11,4
Vallespir-Albères	12 144	40,8	42,2	20,2	52,3	9,9
Perpignan	70 035	57,9	69,6	38,4	66,8	21,5

Contexte géographique	4
Nombre d'habitants et densité	5
Taux d'accroissement de la population.....	6
Migrations résidentielles	7
Projections de population	8
Espérance de vie à la naissance.....	9
Indicateur conjoncturel de fécondité	10
Mortalité toutes causes et mortalité prématurée	11
Revenu fiscal moyen et part des foyers non imposés	12
Rapport de dépendance	13
Entreprises et emploi.....	14
Transport	15
Transport à la demande – Transport adapté aux personnes à mobilité réduite	16
Équipements culturels	17
Équipements sportifs et de loisirs	18
Médecins généralistes libéraux	19
Professionnels libéraux des autres spécialités médicales et autres professions médicales	20
Infirmiers et masseurs-kinésithérapeutes libéraux.....	21
Maisons de santé pluri professionnelles	22
Évolutions marquantes sur cinq ans.....	23
Synthèse	24
Nombre et part des enfants par tranches d'âge	26
Migrations résidentielles des 0-20 ans	27
Projections de population des 0-20 ans	28
Familles monoparentales	29
Taille des familles avec enfants	30
Revenus et pauvreté des familles avec enfants	31
Scolarité	32
Revenu de solidarité active majoré	33
Allocation de soutien familial	34
Taux d'allocataires parmi les familles monoparentales	35
Naissances et taux de natalité	36
Interruption volontaires de grossesse.....	37
Prématurité et faible poids de naissance	38

► **Tableaux d'indicateurs au niveau cantonal**

Vaccinations.....	39
Assistants maternels et capacité d'accueil	40
Établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)	41
Enfants ayant fait l'objet d'au moins une information préoccupante	42
Enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance	43
Familles bénéficiaires d'aide financière de l'Aide sociale à l'enfance.....	44
Assistants familiaux de l'Aide sociale à l'enfance.....	45
Places en établissements d'hébergement de l'Aide sociale à l'enfance	46
Enfants vivant dans une famille sans actif occupé	47
Évolutions marquantes sur cinq ans.....	48
Synthèse	49
Nombre de personnes âgées et répartition par sexe.....	51
Nombre de personnes âgées et répartition par âge	52
Migrations résidentielles des personnes âgées.....	53
Projections de population (60 ans et plus).....	54
Projections de population (85 ans et plus).....	55
Indice de vieillissement et grand vieillissement.....	56
Lieu de vie des personnes âgées	57
Personnes âgées vivant seules	58
Revenu disponible des personnes âgées.....	59
Pauvreté monétaire des personnes âgées	60
Allocataires de prestations sociales versées par la CAF ou la MSA.....	61
Bénéficiaires de l'APA à domicile	62
Places d'hébergement en EHPAD ou USLD	63
Places d'hébergement en résidence-autonomie.....	64
Places en accueil de jour pour personnes âgées	65
Évolutions marquantes sur cinq ans.....	66
Synthèse	67
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH).....	69
Allocation aux adultes handicapés (AAH).....	70
Prestation de compensation du handicap et allocation compensatrice tierce personne	71
Services ménagers au titre de l'aide sociale aux personnes handicapées	72
Établissements pour adultes en situation de handicap.....	73
Services pour adultes en situation de handicap.....	74

Établissements pour enfants en situation de handicap	75
Services pour enfants en situation de handicap	76
Scolarisation des élèves en situation de handicap	77
Évolutions marquantes sur cinq ans.....	78
Synthèse	79
Taux d'activité.....	81
Répartition des actifs ayant un emploi par catégories sociales	82
Temps partiel et emplois précaires	83
Taux standardisé d'inactifs	84
Jeunes peu ou pas diplômés.....	85
Allocataires et personnes couvertes par des prestations sociales.....	86
Allocataires de prestations sociales vivant seuls.....	87
Dépendance aux prestations sociales	88
Allocataires de prestations sociales à bas revenus	89
Revenu de solidarité active	90
Allocataires du RSA soumis à des droits et devoirs.....	91
Actions d'insertion par l'économie	92
Fonds d'aide aux jeunes	93
Évolutions marquantes sur cinq ans.....	94
Synthèse	95
Logements sociaux	97
Parc privé potentiellement indigne	98
Logements selon le type d'occupation.....	99
Résidences principales selon le statut d'occupation.....	100
Allocations logement.....	101
Aides du fonds de solidarité pour le logement	102
Hébergement pour les personnes en difficulté sociale.....	103
Évolutions marquantes sur cinq ans.....	104
Synthèse	105
Territoire de l'Agly	107
Territoire de Perpignan	111
Territoire du Tech.....	115
Territoire de la Têt.....	119
Département des Pyrénées-Orientales	123

► **Tableaux d'indicateurs au niveau cantonal**

Données de cadrage	125
Enfance-Famille	127
Personnes âgées	128
Personnes en situation de handicap	129
Insertion sociale et lutte contre l'exclusion	130

Glossaire

- AAH : Allocation pour Adulte Handicapé
- ACTP : Allocation Compensatrice pour Tierce Personne
- AED : Action éducative à domicile
- AEEH : Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé
- AEMO : Action éducative en milieu ouvert
- APA : Allocation personnalisée pour l'autonomie
- ARS : Agence Régionale de Santé
- ASE : Aide Sociale à l'Enfance
- CAMSP : Centre d'Action Médico-Sociale Précoce
- CAF : Caisse d'Allocations Familiales
- CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail
- CASF : Code de l'Action Sociale et des Familles
- CCAS : Centre communal d'action sociale
- CDAPH : Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
- CDCA : Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie
- CED : Cellule Enfance en Danger
- CESF : Conseiller-e-s en Economie Sociale et Familiale
- CGCT : Code général des collectivités territoriales
- CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
- CLIC : Centre local d'information et de coordination
- CLS : Contrat Local de Santé
- CNSA : Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie
- CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- CPEF : Centre de Planification, d'Education Familiale
- CPOM : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
- DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale
- DGA : Direction Générale Adjointe
- IP : Information Préoccupante
- EHPAD : Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
- EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
- ESAT : Établissement et service d'aide par le travail
- ESSMS : Établissement ou service social et médico-social
- FAM : Foyer d'accueil médicalisé
- FH : Foyer d'hébergement
- FSL : Fonds de Solidarité Logement
- GIR : Groupe iso-ressources
- IDEA : Institut Départemental de l'Enfance et de l'Adolescence
- LAEP : Lieux d'Accueil Enfants Parents
- MAIA : Méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie
- MAS : Maison d'accueil spécialisé
- MDA : Maison départementale de l'autonomie
- MDA : Maison des Adolescents
- MDPH : Maison départementale des personnes handicapées
- MECS : Maison d'Enfants à Caractère Social
- MNA : Mineur non accompagné
- MONALISA : MOBilisation NAtionale contre l'ISolement social des Agés
- MSA : Mutualité Sociale Agricole

MSAP : Maison des Services Au Public
MSP : Maison Sociale de Proximité
ODPE : Observatoire Départemental de la Protection de l'enfance
OPP : Ordonnance provisoire de placement
PCH : Prestation de compensation du handicap
PDALHPD : Programme Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des
Personnes Défavorisées
PDI : Plan Départemental d'Insertion
PMI : Protection Maternelle et Infantile
PJJ : Protection Judiciaire de la Jeunesse
PPE : Projet Pour l'Enfant
PTI : Pacte Territorial pour l'Insertion
REAAP : Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents
RSA : Revenu de Solidarité Active
SAAD : Service d'aide et d'accompagnement à domicile
SAMSAH : Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés
SAVS : Service d'accompagnement à la vie sociale
SDAASP : Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public
SSIAD : Service de soins infirmiers à domicile
USLD : Unité de soins de longue durée

La démarche de consultation citoyenne et professionnelle

Les contributions des usagers et des habitants

La méthodologie d'élaboration du schéma s'est appuyée sur une démarche de participation citoyenne. Les habitants et usagers des politiques de solidarités ont en effet été invités à s'exprimer sur les politiques d'action sociale et sur leurs attentes vis-à-vis du nouveau schéma à travers plusieurs instances :

- Le comité des usagers de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) : **une dizaine de personnes**
- Le comité des jeunes de l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance (ODPE) : **5 jeunes de 14 à 17 ans**
- Le groupe les « Portes-voies » porté par le Secours Populaire et ATD quart-monde : **une dizaine de personnes**
- Le Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA)

Les principales propositions ayant émergé de ces instances, parmi lesquelles plusieurs ont été retenues et inscrites au nouveau schéma, sont synthétisées ci-dessous.



Les propositions des usagers et des habitants

Le comité des jeunes de l'OPDE :

- **Comment défendre son projet ?** « quand c'est un projet personnel, on est tout seul pour trouver des arguments »
- **La majorité :** « l'idée de se retrouver à 18 ans sans solution, à la rue, on a peur du pire »
- **La confiance :** « il faut pouvoir avoir confiance pour avancer, c'est très important »
- **La décision de placement :** « il faudrait qu'on reconnaisse dans la famille, que ce soit dit par tout le monde (éducateur, juge...) qu'on puisse voir ce qui va bien aussi dans le présent »
- **Relation entre les jeunes :** « dans les relations avec l'extérieur du foyer (amis, école, loisirs) ce serait bien que les éducateurs soient plus discrets »
- **Sur la violence :** « on peut avoir des embrouilles entre jeunes, et ça, ça nous met des bâtons dans les roues pour avancer »

Le comité des usagers de la MDPH :

- **Permettre un meilleur accès à l'information**, grâce à des outils qui centralisent les renseignements : un portail internet, une plateforme téléphonique avec un numéro unique...
- **Instituer un référent unique pour accompagner et informer** les personnes handicapées et leurs proches
- **Former les professionnels** de santé, de l'éducation nationale et du secteur social au handicap
- **Mettre en place le sport sur ordonnance** déjà en œuvre dans certains départements
- **Renforcer le travail avec les CCAS** sur les questions liées la vie sociale des enfants handicapés
- **Développer les habitats partagés** pour rompre l'isolement des personnes
- **Faire un état des lieux des logements accessibles** sur le territoire et former les bailleurs sociaux au handicap

Les personnes mobilisées par le Secours populaire et ATD Quart Monde :

- **Donner la priorité à l'accès aux droits** et au logement digne
- **Déconstruire les stéréotypes liés à la pauvreté et les représentations réciproques** entre les professionnels du travail social et les personnes en situation de précarité
- **Garantir la participation** des personnes en situation de précarité
- **Construire des temps de travail communs** entre militants associatifs et professionnels pour mieux se coordonner, monter des projets et expérimenter

Parallèlement, **les professionnels sociaux et médico-sociaux du Département, réunis par groupes métiers, ont été invités à formuler des propositions** pour le nouveau schéma. Les propositions issues des 8 groupes métiers sont synthétisées ci-dessous.



Les propositions des groupes métiers

Les conseillers d'insertion :

- **Renforcer la communication** : communiquer les 10 propositions pour l'insertion faites sous le précédent schéma, créer un portail (intranet) des actions d'insertion, faire une présentation des actions d'insertion par territoire
- **Créer une action commune** à tous les conseillers d'insertion (Ex. Projet « activ RSA »)
- **Mettre en place des formations pour les conseillers d'insertion**, dont le métier est en évolution
- **Développer les actions collectives**

Les coordinateurs techniques :

- **Mener une réflexion sur la sécurisation** des parcours des usagers
- **Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'accueil** dans les Maisons sociales de proximité
- **Mieux coordonner** les actions internes avec les partenaires externes

Les sages-femmes :

- **Mettre en place du transport à la demande pour les femmes et mères isolées** pour se rendre en consultation, et dans les lieux culturels ou de loisirs
- **Créer un Pass'sport et culture** pour les femmes ou mères isolées
- **Créer des rencontres interculturelles** sous forme de groupe de parole de femmes dans chaque Maison sociale de proximité
- **Sécuriser le suivi des personnes sans domicile fixe** (courriers, procédures...)
- **Créer un atelier parentalité**

L'éducatrice de Jeunes Enfants :

- **Renforcer l'accompagnement des parents déficients** intellectuels
- **Développer un service de prévention** pour répondre aux besoins d'accueil d'urgence (par exemple en cas d'hospitalisation d'une mère isolée)

Les assistants sociaux :

- **Renforcer la formation du personnel d'accueil** (sur la prévention agressions notamment)
- **Garantir une meilleure coordination avec les partenaires principaux** (CAF, CPAM, Pôle Emploi)
- **Lutter contre la fracture numérique**

Les conseillers en économie sociale et familiale (CESF) :

- **Organiser le lien avec les partenaires** *via* la désignation de référents ciblés
- **Se doter d'outils pratiques et numériques** pour mieux accompagner les personnes

Les psychologues :

- **Organiser des sessions d'information** pour les professionnels sur l'accès aux droits
- Permettre aux professionnels d'**accompagner la personne sur une plus longue durée**
- **Adapter l'accompagnement à la spécificité de la personne** notamment dans les situations les plus complexes
- **Créer des temps de travail entre professionnels et des collectifs d'usagers** sur des sujets ciblés
- **Travailler sur l'accueil de la personne** en associant les personnes à ce travail pour prendre en compte leur point de vue
- **Améliorer la circulation d'information** avec les partenaires pour que chacun comprenne les missions de l'autre (ex, CLIC, MAIA...)

Les assistants sociaux éducatifs :

- **Renforcer l'approche préventive** en protection de l'enfance et définir un nombre maximum de mesures de placement par éducateur
- **Mettre en place des outils d'information à destination des personnes** (livret AED, Plaquette contrat jeune majeur...)
- **Améliorer les outils de compréhension** en développant les interventions des psychologues

Les médecins territoriaux :

- Renforcer les temps de **préventions individuels et collectifs**
- **Rendre plus lisible les différents parcours de patients** et les recours aux différents professionnels
- **Renforcer les liens avec les partenaires**
- **Utiliser les outils numériques d'information**

Le questionnaire envoyé aux professionnels du Département et aux partenaires

Introduction

Le Département des Pyrénées Orientales a lancé **les travaux de renouvellement de son Schéma des Solidarités** qui couvrira la période 2017-2021.

Par ce schéma, la collectivité souhaite se doter d'**un nouveau document stratégique identifiant des orientations fortes** en matière de développement social, de soutien à l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap et de soutien aux enfants et aux familles du territoire. L'ambition de cette démarche est également **de décroiser les politiques publiques**, pour proposer à chacun le parcours le plus cohérent possible et pour donner toute sa place à l'innovation sociale. Ces travaux s'appuieront sur un bilan du précédent Schéma départemental des Solidarités 2011-2016.

Le Département souhaite inscrire ce projet dans une dynamique de participation. Aussi, le présent questionnaire vise à recueillir **vos attentes et votre regard sur les enjeux prioritaires qui devront être abordés** dans le cadre des travaux d'élaboration du nouveau schéma.

Nous vous remercions du temps que vous consacrerez à renseigner cette enquête. La date limite de réponse est fixée au 28 août 2017. Les résultats du questionnaire vous seront présentés à l'automne.

1. Renseignements généraux

1. Quelle est votre fonction ?

- Administratif
- Travailleur social, médico-social, professionnel de santé

2. Dans quelle structure intervenez-vous ?

3. Quel(s) est (sont) votre (vos) domaine(s) d'intervention (plusieurs réponses possibles) ?

- Action sociale généraliste / Développement social
- Personnes âgées
- Handicap
- Protection maternelle et infantile
- Soutien à la parentalité
- Protection de l'enfance
- Santé
- Insertion
- Habitat, Logement
- Autre, précisez :

4. Dans quels territoires intervenez-vous ?

- Perpignan
- Agly
- Têt
- Tech
- Tout le département

5. Etes-vous :

- Un professionnel du Département des Pyrénées Orientales
- Un professionnel / membre d'une structure partenaire du Département des Pyrénées Orientales

2. Votre regard sur la politique départementale en faveur des solidarités : partie réservée aux professionnels du Département

1. A quelle catégorie appartenez-vous ?

- A
- B
- C

2. Notez les propositions ci-dessous de 1 « Pas du tout d'accord » à 5 « Tout à fait d'accord »

Selon vous, le précédent Schéma départemental des Solidarités 2011-2016 a permis d'apporter (de 1 « Pas du tout » à 5 « Tout à fait ») :

	1	2	3	4	5	Je ne sais pas
Des réponses plus pertinentes aux besoins des usagers						
Une plus grande lisibilité de l'existant pour les professionnels et pour les usagers						
Davantage de transversalité entre les politiques publiques						
Un renforcement des partenariats						
Des orientations stratégiques claires et des objectifs prioritaires connus de tous						
Une feuille de route opérationnelle et précise pour les acteurs						

3. Quelle appréciation portez-vous sur la politique départementale des solidarités dans les domaines suivants (de 1 « Pas du tout pertinente » à 5 « Tout à fait pertinente ») ?

	1	2	3	4	5	Je ne sais pas
La protection maternelle et infantile						
Le soutien à la parentalité						
La prévention de la perte d'autonomie						
L'aide aux proches aidants de personnes âgées ou de personnes handicapées						
L'insertion						
L'accompagnement à domicile						
La prévention et la promotion de la santé						
L'accompagnement en établissements ou en familles d'accueil						
La diversification et la souplesse des accompagnements proposés						
La lutte contre la pauvreté et la précarité						
Le logement						
Le lien social et le vivre ensemble						
L'accès aux droits et à l'information						

4. Quelle appréciation portez-vous sur la participation des usagers aux politiques de solidarités dans le département (de 1 « Pas du tout satisfaisante » à 5 « Très satisfaisante ») ?

- 1
 2
 3
 4
 5
 Je ne sais pas

5. Avec quel(s) partenaire(s) souhaiteriez-vous aujourd'hui collaborer davantage (plusieurs réponses possibles) ?

- La Justice
- L'Education nationale
- L'Université, la recherche et la formation professionnelle
- Les services l'Etat
- Les caisses de retraite et les organismes de protection sociale (CARSAT, CAF, MSA,...)
- Les services sociaux et médico-sociaux (services d'aide à domicile, SAVS, SAMSAH, services AED ou AEMO,...)
- Les établissements sociaux et médico-sociaux
- Les communes ou intercommunalités (CCAS, CIAS,...)
- Les professionnels de santé libéraux
- Les établissements de soin (hôpitaux, CMP, ...)
- Les acteurs de la petite enfance (crèches, relais assistants maternelles, LAPE...)
- Les acteurs de l'habitat et du logement (bailleurs sociaux, FJT...)
- Les acteurs de l'insertion (structures d'insertion par l'activité économique, Missions locales Jeunes, Pôle emploi ...)
- Les centres sociaux ou espaces de vie sociale
- Les autres acteurs associatifs
- Aucun
- Autre, précisez :



6. Précisez sur quels aspects cette collaboration pourrait porter (plusieurs réponses possibles) :

- Réunions de coordination inter-services
- Échanges individuels sur des situations
- Intervention commune en direction du public
- Construction de projets en commun
- Communication commune
- Autre, précisez :

7. Avec quelle(s) politique(s) publique(s), en dehors du champ de l'action sociale, le travail en transversalité devrait selon vous être renforcé (plusieurs réponses possibles) ?

- L'éducation
 - La jeunesse
 - L'emploi et l'insertion
 - La culture
 - Le sport
 - Les transports
 - Le développement durable
 - L'égalité femmes hommes et la lutte contre les discriminations
 - Autre, précisez :
-

**3. Votre regard sur les partenariats dans le domaine des solidarités :
partie réservée aux partenaires du Département**

1. Sur quels aspects portent aujourd'hui votre partenariat avec le Département ?

- Le dialogue de gestion
- L'analyse des besoins des publics et l'adaptation des accompagnements et de l'offre de services à ces besoins
- Les échanges sur les situations individuelles
- Les échanges sur les modes de fonctionnement avec les services du Département (procédures, outils d'échanges...)
- Le travail en réseau avec l'ensemble des acteurs des territoires
- L'accompagnement au montage de projets
- La participation aux réflexions stratégiques sur l'évolution des politiques publiques
- Autre, précisez :

2. Ce(s) mode(s) de partenariat vous parai(ssen)t-il(s) satisfaisant(s) aujourd'hui ?

- Oui tout à fait
- Non, il y aurait lieu de travailler en plus étroite collaboration. Précisez sur quels aspects :

.....

.....

.....

3. Avec quel(s) acteur(s) souhaiteriez-vous aujourd'hui collaborer davantage (plusieurs réponses possibles) ?

- Les Maisons Sociales de Proximité (MSP) du Département,
Si oui, précisez avec quel(s) service(s) (plusieurs réponses possibles) :
 - L'action sociale
 - La Protection Maternelle et Infantile (PMI)
 - L'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)
 - L'aide aux personnes âgées et aux personnes handicapées
 - Le Logement
 - L'Insertion
- L'Institut Départemental de l'Enfance et de l'Adolescence (IDEA)
- Les services centraux du Département
Si oui, précisez avec quel(s) service(s) (plusieurs réponses possibles) :
 - La Direction Enfance Famille
 - La Direction Personnes âgées Personnes handicapées
 - La Direction de l'accompagnement social et de l'accès aux droits
- La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)
- La Justice
- L'Éducation nationale
- L'Université, la recherche et la formation professionnelle
- Les services de l'État
- Les caisses de retraite et les organismes de protection sociale (CARSAT, CAF, MSA,...)
- Les services sociaux et médico-sociaux (services d'aide à domicile, SAVS, SAMSAH, services AED ou AEMO,...)
- Les établissements sociaux et médico-sociaux
- Les communes ou intercommunalités (CCAS, CIAS,...)
- Les acteurs du soin (hôpitaux, CMP, CAMSP, ...)
- Les établissements de soin (hôpitaux, CMP, ...)
- Les professionnels de santé libéraux
- Les acteurs de la petite enfance (crèches, relais assistants maternelles, LAPE...)
- Les acteurs de l'habitat et du logement (bailleurs sociaux, FJT...)
- Les acteurs de l'insertion (structures d'insertion par l'activité économique, Missions locales Jeunes, Pôle emploi ...)
- Les centres sociaux ou espaces de vie sociale
- Les autres acteurs associatifs
- Aucun
- Autre, précisez :

4. Précisez sur quels aspects cette collaboration pourrait porter (plusieurs réponses possibles) :

- Réunions de coordination inter-services
- Échanges individuels sur des situations
- Intervention commune en direction du public
- Construction de projets en commun
- Communication commune
- Autres, précisez

Conclusion : les enjeux pour le nouveau schéma et pour les années à venir

1. Quelles sont selon vous les trois grandes évolutions des publics accompagnés nécessitant d'adapter les accompagnements ?

1 :

2 :

3 :

2. Comment pourraient évoluer les modes d'accompagnements ?

1 :

2 :

3 :

3. Quels enjeux vous semblent prioritaires dans le département pour les années à venir (3 réponses possibles) ?

L'accès aux droits et à l'information

Le soutien à la parentalité

La prévention de la perte d'autonomie

La prévention et la promotion de la santé

L'aide aux proches aidants

Le maintien à domicile

L'adaptation de l'offre en établissements et en familles d'accueil

La diversification et la souplesse des accompagnements proposés

L'accès aux soins

Les mobilités et les transports

La lutte contre la pauvreté et la précarité

L'illettrisme

Le lien social et le vivre ensemble

La participation des usagers aux politiques de solidarité

L'insertion

Le logement

L'égalité femmes-hommes et la lutte contre les discriminations

Le rappel des droits et devoirs

Autre, précisez :

4. Selon vous, que doit apporter avant tout le nouveau schéma départemental des solidarités (trois réponses possibles– classez de 1 à 3, du moins prioritaire au plus prioritaire) ?

- Des réponses innovantes permettant de mieux répondre aux besoins des usagers
- Une meilleure lisibilité de l'existant pour les publics et les professionnels
- Une plus grande transversalité entre les politiques publiques et un décloisonnement des dispositifs
- Un renforcement des partenariats
- Des orientations stratégiques fixant les objectifs prioritaires des politiques publiques
- Une feuille de route opérationnelle et précise pour les acteurs
- Autre, précisez :

.....
.....

5. Commentaire libre :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Merci pour votre collaboration.



Remerciements

- Association Le Val de Sournia
- Association Catalane d'Actions et de Liaisons (A.C.A.L)
- Ateliers et Chantiers d'Insertion des Pyrénées-Orientales
- Association pour le Développement de l'Emploi et la Solidarité (A.D.E.S.O.L)
- Agence Départementale pour l'Information sur le Logement (A.D.I.L 66)
- ADMR 66
- Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public (A.D.P.E.P 66)
- AERF
- AG Plus
- Agir ABCD
- Association «Insertion, Intégration, Logement, Emploi » (A.I.I.L.E.) MILLAS
- Association Laïque pour l'Éducation, la Formation, la Prévention et l'Autonomie (ALEFPA)
- Alliance des Associations Intermédiaires des Pyrénées-Orientales (A.A.I)
- APEX
- Association des Paralysés de France
- Apprentis d'Auteuil
- Agence Régionale de Santé des Pyrénées-Orientales
- Arts 66
- Association d'Aide à Domicile Thuir-Aspres
- Association des Maires, des Adjointes et de l'Intercommunalité des Pyrénées-Orientales
- Association El Mener
- ATD Quart-Monde Perpignan
- BGE66-Appui aux entrepreneurs
- Bureau Information Jeunesse
- Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées-Orientales
- Cap Emploi 66
- CARSAT Languedoc-Roussillon
- Centre Communal d'Action Sociale de Canet
- Centre Communal d'Action Sociale de Millas
- Centre Communal d'Action Sociale de Perpignan
- Centre Communal d'Action Sociale de Prades
- Centre d'Accueil de jour mutualiste Le Cajou
- CFE CGC- Union Départementale
- C.G.T-Union Départementale
- Centre Hospitalier de Perpignan
- Centre Hospitalier Léon-Jean GREGORY de Thuir
- Association Chemin faisant
- C.H.R.S Sésame de Prades
- Centres d'information sur les droits des Femmes et des Familles des Pyrénées-Orientales (C.ID.F.F 66)
- Cinémaginaire-Le Cinéma en Roussillon
- Centres Médico-Psychologiques des Pyrénées-Orientales
- Collège Jean Mermoz, Saint-Laurent-de-la-Salanque
- Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès
- Communauté de Communes des Aspres
- Confédération Syndicale des Familles
- Couleur Famille Prades
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Pyrénées-Orientales

- Croix Rouge Française
- Direction Départementale de la Cohésion Sociale
- Direction Départementale de la Sécurité Publique
- Direction Départementale des Territoires et de la Mer
- Défenseur des Droits
- DIRECCTE
- Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale
- EHPAD Privé et Public
- Emplois familiaux du Vallespir
- Enfance catalane
- Équilibre 66
- Étape Solidarité
- FACE Pays Catalan-Fondation Agir Contre l'Exclusion
- Fédération Départementale pour le Logement Social
- Fédération des Acteurs de la Solidarité-Occitanie
- Fédération des Entreprises d'Insertion Occitanie
- Femmes Espoir
- Groupement d'intérêt Public FSL
- GRETA des Pyrénées-Orientales
- Groupe Relais Pyrénées-Orientales
- Groupement de Gendarmerie Départementale
- Institut Départemental de l'Enfance et de l'Adolescence
- Information Formation Emploi Côte Vermeille
- Institut Médico-Educatif Départemental
- Institut Régional du Travail Social
- Association Joseph Sauvy
- La Croix Rouge Française
- La douce'heure
- La recyclerie
- L'Eléphant Vert
- Maison Départementale des Personnes Handicapées des Pyrénées-Orientales (M.D.P.H)
- Mission Locale Jeunes des Pyrénées-Orientales
- Mutualité Sociale Agricole Grand Sud
- Maisons de Services Au Public
- Mutualité Française Occitanie
- Office 66
- Œuvres de Plein Air au Soleil Roussillonnais (OPASR66)
- Ordre des Avocats
- Le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales de l'Ordre des Médecins
- Parc Naturel Régional des Pyrénées-Catalanes
- Pôle Emploi
- Présence Infirmière 66
- Profession Sport 66
- Protection Judiciaire de la Jeunesse
- Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée
- Réseau Ado 66
- Les Restos du Cœur des Pyrénées-Orientales
- Secours Catholique Perpignan
- Secours Populaire/Fédération des Pyrénées-Orientales
- Solidarités Pyrénées
- Tribunal de Grande Instance
- Tribunal pour Enfants
- Union Départementale des Associations Familiales
- UNAPEI 66
- Université de Perpignan Via Domitia

Remerciements particuliers pour leur investissement et leurs contributions :

- LE CREAM-ORS OCCITANIE



- ENEIS CONSEIL



- POUR LE PRÊT DES SALLES, LES MAIRIES DE :

- ARGELÈS



- CERET



- MILLAS



- RIVESALTES



- SAINT LAURENT DE LA SALANQUE



- L'ENSEMBLE DES AGENTS DU DÉPARTEMENT, SERVICES ET DIRECTIONS DE LA COLLECTIVITÉ QUI ONT PARTICIPÉ ACTIVEMENT DANS LEURS MISSIONS RESPECTIVES À L'ÉLABORATION DU SCHÉMA UNIQUE DES SOLIDARITÉS

